



LES VIES
DES
HOMMES ILLUSTRES
DE LA
FRANCE,
CONTINUÉES

Par Monsieur l'Abbé PÉRAU, Licentié de la Maison & Société de Sorbonne.

TOME DIX-NEUVIÉME

CONTENANT

La Vie DE CHARLES DE LORRAINE, DUC DE MAYENNE.

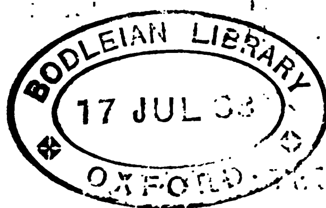


A AMSTERDAM,

Et se vend

A PARIS, chez KNAPEN, au bas du Pont S. Michel, au Bon Protecteur.

M. DCC. LXXI.


BODLEIAN LIBRARY
17 JUL
OXFORD



LES HOMMES ILLUSTRES DE LA FRANCE.

SUITE DE LA VIE DE CHARLES DE LORRAINE, DUC DE MAYENNE,

Pair, Amiral, Grand Chambellan de France, &c.

DÈS que Mayenne eut été informé que le Prince de Parme alloit se rendre à Meaux, il envoya au plus vîte annoncer aux Parisiens cette grande nouvelle, après laquelle ils soupiroient depuis si long-tems. La Capitale parut alors changer absolument de face : on vit renaître les espérances dans tous les esprits, & les moribonds

1590.

Joye des Parisiens à la nouvelle de l'arrivée du Duç de Parme.

1590. même que la famine achevoit de consumer, semblerent subitement rappellés à la vie. On ne parla plus que de célébrer avec des transports de joye l'heureuse arrivée d'un Prince déja connu par son expérience & sa bravoure, & qui s'étoit acquis par ses exploits une réputation égale à celle des plus grands Généraux de l'Europe.

Quel étoit le Duc de Parme.

Tel étoit l'illustre Alexandre Farnese, Duc de Parme & de Plaisance, fils d'Octave Farnese & de Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint. Dès l'âge de dix-huit ans, il s'étoit distingué à la fameuse bataille de Lépante, contre le Turc, sous les ordres du célèbre Dom Juan d'Autriche, qui prévit dèslors le grand nom que ce jeune Prince acquerroit un jour par les armes. La tyrannie Espagnole & la crainte de l'Inquisition ayant occasionné une révolte presque générale dans les Pays-Bas, le Duc d'Albe, envoyé par Philippe II. pour ramener les peuples à l'obéissance, ne fit qu'augmenter le desordre par ses cruautés, & fit perdre à l'Espagne la plus grande partie de ces riches Provinces : en vain on employa ensuite de fameux Généraux pour réparer

cette perte, ce grand ouvrage étoit réservé au Duc de Parme. Le Roi d'Espagne l'ayant nommé, en 1578, Gouverneur des Pays-Bas, Farnese réussit avec très-peu de troupes à remettre la plus grande partie de ces Provinces sous l'obéissance de ce Monarque, il continua ainsi ses étonnantes conquêtes jusqu'en 1590, tems auquel il étoit vraisemblable qu'il auroit achevé la grande entreprise qu'il avoit si heureusement commencée, lorsque Philippe II. entêté des projets chimériques qu'il avoit formés sur la France, le força de marcher au secours de la Ligue. 1590.

Les Parisiens furent charmés de voir venir à eux un Prince depuis si longtems favorisé de la victoire : car la plûpart sembloient ne fonder que de foibles espérances sur Mayenne. La lenteur qui lui étoit naturelle, jointe aux pertes qu'il venoit de faire à Arques & à Ivry, avoit indisposé contre lui beaucoup de monde, & il paroissoit même qu'on vouloit le rendre responsable de ce que les troupes Espagnoles avoient tant tardé à se rendre en France.

Il s'en falloit bien que Mayenne

1590. méritât ce dernier reproche ; les voyages qu'il avoit faits dans les Pays Bas, les différens Couriers qu'il avoit envoyés coup-sur-coup tant en Espagne qu'en Flandre ; en un mot, les mouvemens continuels qu'il s'étoit donnés pour accélerer ce secours, étoient autant de témoignages qui déposoient en sa faveur. Il est vrai qu'il eût beaucoup mieux aimé voir arriver les troupes Espagnoles, sans que le Duc de Parme se fût donné la peine de venir les commander en personne ; car il appréhendoit que ce Prince, en mettant le pied en France, ne travaillât moins pour la Ligue que pour le Roi d'Espagne, & qu'il ne cherchât à mettre les Places les plus considérables du Royaume sous la domination de ce Monarque ambitieux. D'ailleurs, l'envie qu'il avoit de forcer le Roi à lever le siége de Paris, & de réparer par lui-même l'échec qu'il avoit reçu à Ivry, lui faisoit ressentir quelque peine d'en partager la gloire avec un autre.

Cependant les conjonctures ne permettant plus de s'arrêter trop longtems à ces réflexions, Mayenne prit son parti, & donna ses ordres pour que l'on fît au Duc de Parme une réception

telle que la méritoit un Général de son rang & de sa réputation, & il se réserva le soin d'observer de près les démarches d'un Prince entreprenant, qui, ayant autant d'esprit que de bravoure, trouvoit toujours en lui-même des ressources pour parvenir à ses fins. 1590.

Le 22 d'Août, jour de l'arrivée de ce Prince à Meaux, Mayenne alla le recevoir avec ses principaux Officiers, & le conduisit à la Cathédrale, au milieu d'un concours immense de soldats & de peuple qui l'accompagnerent avec les plus grandes démonstrations de joye. Après que l'on eut rendu à Dieu de solemnelles actions de grace pour l'heureux événement de cette journée, on reconduisit ce Prince avec les mêmes acclamations jusqu'au logement qui lui étoit destiné, & il y reçut les complimens des Seigneurs & des Officiers Généraux.

Entrée du Duc de Parme à Meaux

Il s'agit alors de délibérer promptement sur les mesures qu'il convenoit de prendre pour délivrer Paris & y faire entrer des vivres; mais, avant toutes choses, ce Prince, qui sçavoit parfaitement les différentes idées que son arrivée en France pouvoit faire

1590. naître dans les eſprits, commença par chercher à lever tous les ombrages que ſa préſence pouvoit occaſionner. Il déclara donc publiquement que ſon deſſein, conformément aux ordres qu'il avoit du Roi ſon Maître, étoit de protéger dans le Royaume la Religion Catholique, d'avancer les progrès de la ſainte Union, d'extirper les héréſies, & d'empêcher qu'un Prince hérétique ne parvînt à la Couronne: il aſſura de plus, que S. M. C. ne cherchoit en aucune façon ſes propres intérêts, quoi qu'en puſſent dire les ennemis de la Religion.

Proteſtation du Duc de Parme.

Cette proteſtation fit tout l'effet qu'on pouvoit en attendre; ceux qui la croyoient ſincere, auſſi-bien que ceux qui en doutoient, y donnerent les plus grands applaudiſſemens; de ſorte qu'il ne s'agit plus de la part de ce Prince, que de tenir une conduite conforme aux paroles qu'il venoit de donner.

On n'eut à cet égard aucun ſujet de ſe plaindre de lui; il ſervit la Ligue avec tout le zele poſſible, & il réuſſit à tirer les Pariſiens de la cruelle ſituation où ils ſe trouvoient réduits. Dans le premier Conſeil qu'il tint avec

1590.

Mayenne, au sujet du siége de Paris & de la disette qui consumoit les malheureux habitans de cette Capitale, il fut décidé que le moyen le plus court & le moins dangereux pour secourir & approvisionner cette importante Place, étoit de commencer par se rendre maître de tous les postes des environs, situés sur la Marne & sur la Seine.

Le Prince de Parme & Mayenne se mettent en marche vers Paris.

Cet avis ayant été unanimement adopté par le Conseil de Guerre, le Prince de Parme fit jetter deux ponts de batteaux sur la Marne, passa cette riviere avec toute son armée, se mit en marche pour s'avancer vers Paris, & fit courir le bruit que son dessein étoit de livrer bataille. L'avant-garde étoit commandée par le Duc d'Aumale & par la Châtre, Mayenne & le Prince étoient à la tête du Corps de bataille: l'arriere-garde marchoit ensuite sous les ordres de Chaligny, de Saint Paul & de Valentin de la Motte, Grand Maître de l'Artillerie, qui avoit avec lui vingt piéces de canon.

Le Roi, qui ne cherchoit depuis longtems que d'en venir à une action décisive, fut cependant fort embarrassé sur le parti qu'il avoit à prendre dans

1590. cette conjoncture. Il ne sçavoit s'il devoit continuer le siége, ou s'il marcheroit au-devant de l'ennemi avec toutes ses forces. Le fameux la Noue étoit d'avis que l'on continuât le siége, sans aller chercher une bataille qu'il n'étoit pas bien sûr que le Duc de Parme voulût accepter. Il connoissoit toute la finesse de ce Général Espagnol, & il assura Sa Majesté que ce Prince n'ayant d'autre but que de sauver Paris, il profiteroit habilement de toutes les occasions favorables qui pourroient s'offrir ; mais qu'il ne se mettroit jamais dans la nécessité d'accepter une bataille, parce qu'il marcheroit toujours avec tant de précaution, & se retrancheroit si sûrement, qu'on ne pourroit l'attaquer dans son Camp, à moins de l'y assiéger dans les formes, comme on pourroit faire d'une Place fortifiée.

Embarras du Roi.

La continuation du siége étoit fort du goût de Sa Majesté. Paris étoit dans un état si déplorable, qu'il ne pouvoit pas tenir encore quelques jours ; & il étoit bien triste d'abandonner une conquête aussi importante : mais d'un autre côté, pendant le peu de tems que les Parisiens pouvoient encore

soutenir le siége, il étoit à craindre que l'armée ennemie n'arrivât, & que la présence d'un si nombreux secours, encourageant les Parisiens à faire une sortie, on ne se trouvât enfermé entre deux, & au risque d'être entierement défait. 1590.

La crainte qu'il eut d'une catastrophe aussi humiliante, lui fit prendre le parti de lever le siége. Cependant, il n'exécuta pas d'abord ce dessein en entier. Il laissa son Infanterie dans les postes qu'elle occupoit, & partit avec toute sa Cavalerie pour se rendre à Claye où on l'avoit informé qu'une partie des troupes de la Ligue venoit d'arriver. Son projet étoit de reconnoître cette armée, & même d'attaquer quelques-uns des détachemens qui étoient campés en-deçà de la Marne. C'est ce qu'il fit en effet, dès qu'il fut arrivé à Claye; il s'avança contr'eux à la tête de sa Cavalerie légere & de quelques Escadrons de Gens-d'Armes; mais cette premiere tentative ne fut pas heureuse. Le Prince de Parme avoit donné de si bons ordres pour la sûreté des retranchemens, qu'il ne fut pas possible de les entamer; il fallut même se dépêcher

Le Roi attaque quelques détachemens des troupes de la Ligue.

1590. de se mettre à couvert, pour éviter la mousqueterie d'un vieux Régiment de Lansquenets qui firent un feu terrible pendant quelque tems.

Le peu de succès de cette entreprise, joint à ce que le Roi reconnut par lui-même du nombre & de la position des ennemis, fit bien voir à ce Prince qu'il n'auroit pas trop de toute son armée, pour faire face au Duc de Parme ; il envoya donc ordre à son Infanterie d'abandonner les Fauxbourgs de Paris & de venir le joindre dans la plaine de Bondi, où il alloit l'attendre. Son dessein étoit d'aller ensuite se poster à Chelles au-dessous de Lagni, pour se rendre maître de la Marne, & en même tems pour boucher les passages aux ennemis, en étendant ses troupes sur la gauche vers la Forêt de Livri.

L'Infanterie Royale quitte les Fauxbourgs de Paris.

En conséquence des ordres de ce Prince, toute l'Infanterie Royale qui étoit postée dans les Fauxbourgs, décampa le dernier jour d'Août, & laissa ainsi les Parisiens dans une entiere liberté. Cet heureux événement, dont on étoit redevable à l'arrivée du Duc de Parme, mit le comble à la joye que l'on avoit eue d'apprendre la jonction de ce Prince au Duc de

Mayenne. Le Légat, le Duc de Nemours, les autres Seigneurs & les 1590
Chefs de la Ligue allerent solemnellement en Procession à la Cathédrale, où l'on chanta le *Te Deum* en action de grace de l'éloignement de l'ennemi. Mais ce qui augmenta encore l'allégresse publique, ce fut de recevoir dans le même tems des provisions suffisantes pour remédier à la disette affreuse qu'on avoit éprouvée.

Mayenne fait entrer des vivres dans Paris

Dès l'instant que Mayenne avoit sçu que les Espagnols approchoient, il avoit envoyé à Dourdan & à Chartres, pour que l'on y préparât promptement de forts convois, afin de les faire entrer dans Paris aussi-tôt que l'armée Royale auroit levé le blocus. Tout se trouva prêt pour le tems marqué; de sorte que peu après que l'Infanterie du Roi eut abandonné les Fauxbourgs, on vit entrer deux grands convois, dont l'un, qui venoit de Chartres étoit de mille charrettes de bled.

Ces provisions arrivées dans un tems où l'on manquoit de tout, répandirent dans la Capitale un air d'abondance, qui ranima le courage des habitans. D'un autre côté, Mayenne & le Duc

de Parme, tranquilles sur le sort des
1590. Parisiens, mirent toute leur attention à prendre de justes mesures pour se précautionner contre les mouvemens de l'armée Royale, & en même tems pour déboucher les rivières de Seine & de Marne, dont il étoit absolument nécessaire que les passages fussent libres, afin de continuer d'approvisionner Paris, & empêcher que cette Capitale ne retombât dans les mêmes extrêmités où elle s'étoit trouvée réduite.

Le Roi ayant abandonné son Camp de Claye, pour aller joindre son Infanterie au rendez-vous qu'il lui avoit indiqué dans la plaine de Bondi, le Prince de Parme & Mayenne prirent leurs logemens à Claye, & ils résolurent d'aller le lendemain, premier jour de Septembre, se poster à Chelles. Le Roi, qui cherchoit à les joindre pour leur livrer bataille *, tourna aussi

* Le Roi comptoit tellement sur une bataille pour le premier de Septembre, qu'il écrivit le 31 Août la Lettre suivante à Gabrielle d'Estrées, Dame de la Roche-Guyon, qui fut depuis Marquise de Monceaux, & Duchesse de Beaufort: *Ma Maîtresse, je vous écris ce mot le jour de la veille d'une bataille; l'issue en est en la main de Dieu, qui en a déjà ordonné ce qui en doit avenir, & ce qu'il con-*

de ce même côté avec toutes ses troupes, & ayant envoyé ses Maréchaux des Logis prendre les devans pour préparer ses logemens, il y eut une rencontre assez vive entr'eux & ceux de l'armée de la Ligue qui s'étoient transportés aussi dans cet endroit, afin de tout disposer pour leurs troupes. Ceux-ci furent chassés de leur poste, & n'oserent pas même faire des tentatives pour s'y rétablir, parce que le gros de l'armée royale arriva peu après. 1590.

Le Prince de Parme, qui, sur les instances du Duc de Mayenne, paroissoit alors assez disposé à en venir aux mains, ne chercha point à s'éloigner. Il se campa à la distance d'environ deux portées de canon, sur le penchant d'une colline, dont l'accès étoit d'un abord assez difficile, à cause d'un marais qui étoit au pied; mais lorsque ce Prince eut reconnu par lui-même l'armée Royale, il ne fut plus mention de hazarder de bataille. Jusqu'alors

Les deux armées s'avancent l'une contre l'autre.

noît être expédient pour sa gloire & pour le salut de mon peuple. Si je la perds, vous ne me verrez jamais; car je ne suis pas homme qui fuye ou qui recule : bien vous puis-je assurer que, si je meurs, ma pénultiéme pensée sera à vous & ma derniere sera à Dieu. De la main qui baise les vôtres. HENRY.

on lui avoit fait entendre qu'il n'auroit pas à faire à plus de dix mille
1590. hommes; & ce Prince, qui avoit le coup d'œil sûr, avoit remarqué dès le premier abord, que l'armée du Roi étoit beaucoup plus nombreuse.

En effet, les troupes Royales se montoient alors à dix-huit mille hommes d'Infanterie & sept mille hommes de Cavalerie, parmi lesquels il y avoit quatre ou cinq mille Gentilshommes. Mayenne n'avoit pourtant pas cru en imposer au Duc de Parme, lorsqu'il lui avoit dit que cette armée étoit bien moins considérable; car il la croyoit peut-être toujours sur le même pied qu'elle étoit avant l'entrée des Espagnols en France; mais elle s'étoit beaucoup augmentée depuis. Dès qu'on avoit sçu que le Duc de Parme, à la tête des Espagnols, venoit au secours de la Ligue, différens corps de troupes étoient accourus de divers endroits du Royaume pour se ranger au service du Roi. On vit aussi arriver beaucoup de Noblesse, à la tête de laquelle étoit le Duc de Nevers, qui, depuis la mort d'Henri III, s'étoit retiré dans ses Terres, où il gardoit une espéce de neutralité. La peine qu'il

ressentoit de servir sous un Roi héré-
tique, l'avoit jusqu'alors empêché de 1590.
se déclarer pour Henri de Bourbon; mais ses scrupules disparurent, dès qu'il sçut que les Ligueurs introduisoient des Etrangers dans le cœur du Royaume, & il partit sur le champ pour marcher au secours de sa patrie.

L'armée Royale étant ainsi renforcée, le Prince de Parme ne voulut plus entendre parler de bataille, quelque instance qu'on pût lui faire à cet égard: de sorte que les deux armées resterent en présence pendant plusieurs jours, durant lesquels il n'y eut que quelques escarmouches, sans aucune action considérable.

Le Duc de Parme cherche à éviter la bataille.

Le Roi envoya cependant à différentes reprises présenter la bataille par un Héraut qui, s'étant toujours adressé à Mayenne, fut renvoyé chaque fois par ce Prince au Duc de Parme, lequel impatienté de voir si souvent revenir à la charge pour obtenir une chose qu'il ne vouloit pas accorder, fit au Héraut cette réponse: *Dites à votre Maître que je suis venu en France par le commandement du Roi mon Maître, pour mettre fin & extirper les hérésies de ce Royaume, ce que j'espere faire avec la*

Réponse qu'il fait au Héraut du Roi.

grace de Dieu devant que d'en sortir ; & si
1590. *je trouve que le chemin plus court pour y parvenir, soit de donner bataille, je la lui donnerai & le contraindrai de la recevoir, ou ferai ce qui me semblera pour le mieux* *.

Le Héraut, choqué apparemment du ton de fierté que prenoit le Duc de Parme, dans le tems qu'il sembloit vouloir éviter une bataille, lui fit observer que le Roi étoit d'un caractère bien différent, & que ce Monarque n'étoit pas un Prince qui cherchât à esquiver une bataille, lorsqu'on la lui présentoit. *Pour moi*, repartit vivement le Duc de Parme, *j'esquiverai à ses dépens celle qu'il me présente, & quiconque m'y contraindra, pourra se vanter d'en sçavoir plus que moi.*

Ce Prince, content de voir par la levée du siége de Paris, qu'il avoit déja rempli le premier objet qu'il s'étoit proposé, ne pensa plus qu'à travailler à s'emparer des Places voisines de cette Capitale, tant sur la Marne que sur la Seine, pour procurer aux Parisiens la facilité de recevoir abondamment des provisions par ces deux

* Mém. de la Ligue.

rivières. Il commença par projetter d'attaquer Lagni ; Place peu forte à la vérité, mais dont la prise pouvoit cependant souffrir beaucoup de difficulté, à cause de la proximité de l'armée Royale : ce fut la réflexion que Mayenne fit faire au Duc de Parme le jour même que l'on se disposoit à l'attaquer ; mais ce Prince avoit si bien pris ses mesures, qu'il parla de cette entreprise, comme d'une affaire immanquable, & il dit même assez plaisamment à ce Duc au sujet de cette Place : *Elle sera prise en ce jour, fut-elle sur la moustache du Roi de Navarre.*

1590.

Le Prince de Parme projette de rendre maître de Lagni

Pour parvenir à son but, le Prince de Parme imagina d'amuser le Roi d'un côté, tandis que d'un autre, il feroit faire tous les préparatifs nécessaires pour l'attaque de Lagni ; & il y réussit en feignant de vouloir enfin en venir aux mains avec l'armée Royale. Il mit donc, le septiéme de Septembre, son armée en bataille, & la fit même avancer quelques pas, comme pour marcher à l'ennemi.

Le Roi de son côté, charmé de se voir au moment d'une action décisive, mit ses troupes en ordre, & parcourut les rangs pour encourager ses soldats ;

mais il fut fort étonné, lorfqu'il vit
1590. le Duc de Parme à la tête de ses troupes, tourner tout-à coup fur la gauche avec fon armée, & rabattre du côté de Lagni, où il alla effectivement fe loger dans de forts retranchemens, qu'il avoit fait achever promptement dans le tems même qu'il fembloit n'être uniquement occupé qu'à fe difpofer au combat. Le Roi ne s'apperçut du deffein du Duc de Parme, que lorfqu'il n'y eut plus moyen d'y remédier; car on ne pouvoit alors aller l'attaquer dans fes retranchemens, qu'en prenant un long détour, l'efpace qui étoit entre les deux Camps fe trouvant coupé par un marais, que l'on ne pouvoit traverfer qu'en défilant, ce que le Roi ne voulut point hafarder. Il aima mieux faire le tour de la montagne où l'ennemi s'étoit préfenté en bataille, & aller l'attaquer dans la partie de fes retranchemens qui fe trouvoient fur le chemin de Meaux à Lagni, ou tâcher du moins de jetter des troupes dans la Place, pour renforcer la garnifon, & la mettre en état de repouffer l'ennemi.

Le Monarque réuffit en effet à y faire paffer quelques fecours; mais

malgré cela il ne lui fut pas possible de sauver la Place. Dès l'arrivée des troupes de la Ligue, Lagni avoit été foudroyé par une batterie de neuf piéces de canon, que Mayenne avoit fait dresser dans le tems même que le Duc de Parme avoit amusé le Roi en faisant mine de consentir à une bataille; de sorte que, la bréche faite, le Général Espagnol avoit promptement fait jetter un pont de batteaux sur la Marne, & ses troupes avoient tenté un assaut, dans lequel les assiégés s'étoient défendus avec la plus grande valeur. Ce fut dans ce moment qu'arriverent deux Régimens, que le Roi fit entrer dans la Place, & que l'on conduisit aussi-tôt à la brêche, pour relever ceux qui l'avoient si bien défendue; mais le Prince de Parme s'étant apperçu que ce changement s'étoit fait avec quelque confusion, profita de cette conjoncture pour faire marcher des troupes fraîches, qui montant à la brêche avec la plus grande intrépidité, enfoncerent ceux qui vouloient la défendre, & mitent en déroute le reste des troupes qui se trouverent dans la Ville, après en avoir massacré un grand nombre.

159[illegible]

Atta[illegible] Lag[illegible] D[illegible] de [illegible]ne.

Pr[illegible]se d Lagni.

1590. La prise de cette Place mit le Roi au désespoir. Toutes les peines qu'il s'étoit données jusqu'alors, tant pour réduire Paris, que pour empêcher les troupes d'Espagne, étoient en pure perte, & il n'y avoit plus moyen de barrer les passages à un Prince qui avoit à choisir des deux côtés de la Marne, la route qu'il jugeroit à propos de prendre pour se rendre à Paris. Le Roi fit cependant encore une tentative pour attirer le Duc de Parme à une bataille; mais celui-ci, content de son expédition, se trouva moins disposé que jamais à accepter cette proposition.

Ce ne fut pas-là le seul chagrin que le Roi eut à essuyer. Il eut encore le déplaisir de voir le découragement se mettre dans ses troupes. Le zéle de sa Noblesse parut aussi se ralentir. La plûpart des Seigneurs Catholiques voyoient avec peine, que ce Prince ne parloit point de quitter sa Religion. A l'égard des Soldats, ils manquoient de tout depuis quelque tems, & le Roi n'étoit point en état de leur payer leur solde, ni de leur faire avoir ce qu'il y avoit de plus nécessaire, tels que la nourriture & l'habillement. L'espé-

rance de la prise de Paris, où ils comptoient s'enrichir du pillage de cette grande Ville, les avoit soutenus jusqu'alors; mais quand ils virent tous leurs projets évanouis, ils tomberent dans un abattement qui causa au Roi un déplaisir mortel. 1590.

Ce Monarque prit alors la résolution de séparer ses troupes en divers détachemens, & de les mettre en garnison dans les différentes Villes qui paroissoient les plus exposées. Comme la plûpart de ces Places étoient assez bien approvisionnées, il comptoit que ses troupes pourroient y vivre un peu à l'aise, s'y remettre de leurs fatigues, & empêcher en même tems les ennemis d'y faire irruption.

Le Roi fait encore une tentative sur Paris.

Mais avant que de faire cette séparation, le Roi se voyant si près de Paris, voulut faire encore une tentative sur cette Capitale. L'idée qu'il avoit que les Parisiens, charmés de se voir enfin en liberté, & rassurés d'ailleurs par le voisinage de l'armée Espagnole, ne penseroient qu'à se reposer sans être beaucoup sur leurs gardes, lui fit imaginer qu'il seroit facile de les attaquer avec succès; il envoya donc le Comte de Châtillon, fils du célèbre Amiral

de Coligni, & lui donna une bonne
1590. partie de l'Infanterie, pour aller ſurprendre Paris du côté du Faux-bourg Saint Jacques, que l'on ſçavoit être preſque entierement abandonné depuis le ſéjour qu'y avoient fait les troupes Royales pendant le ſiége.

Ce fut le Dimanche neuviéme de Septembre, que Châtillon ſe rendit ſur les onze heures du ſoir vers la partie du Fauxbourg Saint Jacques, qui touche au Fauxbourg Saint Marceau. Quoiqu'il ſe fût avancé avec le moins de bruit qu'il lui avoit été poſſible, ceux qui étoient en ſentinelle de ce côté-là, entendirent quelques mouvemens & donnerent l'alarme. Auſſi tôt les Bourgeois & les Soldats étant accourus ſur le rempart, Châtillon fit alte, & ordonna à ſes gens de garder un profond ſilence. Cette idée lui réuſſit. Les Pariſiens n'entendant plus rien, imaginerent que la ſentinelle avoit donné une fauſſe alarme, & chacun ſe retira chez ſoi.

Châtillon de ſon côté, demeura tranquille juſques vers les quatre heures du matin, qu'il ordonna à quelques-uns de ſes gens de deſcendre dans

le fossé, pour gagner le pied du rempart, & y planter l'escalade. Ils appliquerent en effet sept ou huit échelles, & se disposoient à emporter le rempart de ce côté-là, lorsqu'heureusement pour les Parisiens, cette attaque fut rendue inutile par le courage & l'activité de trois personnes, toutes trois de professions fort opposées, sur qui on n'auroit pas cru devoir faire beaucoup de fond pour la défense d'une Place : c'étoient un Avocat, un Libraire & un Jésuite. 1590.

La tentative est sans succès.

Le Soldat, qui le premier monta l'escalade, ayant adressé précisement dans l'endroit où étoit le Jésuite, celui ci, qui étoit armé d'une vieille hallebarde, la cassa en deux sur la tête du Soldat, & le jetta dans le fossé. Sa chûte entraîna celle de ceux qui montoient après lui, & donna le tems au Jésuite de courir au secours du Libraire & de l'Avocat, qui étoient aux prises avec trois autres Soldats, qui avoient sauté en même tems sur le rempart. Les corps-de-garde étant accourus sur le champ, on culbuta les trois Soldats dans le fossé, & on y jetta en même tems beaucoup de paille allumée, au moyen de quoi on découvrit

1590. le détachement des Royalistes, qui étoient sur le fossé. Châtillon voyant son entreprise éventée, fit sonner la retraite, & retourna joindre l'armée Royale qui étoit venu se camper dans la plaine de Bondi.

Le Roi met une partie de ses troupes en quartier de rafraîchissement.

Dès qu'il fut arrivé, le Roi abandonna la plaine, & se rendit à Gonesse. Ce fut là qu'il partagea ses troupes pour les envoyer en différentes Provinces, afin d'y contenir les Ligueurs que la levée du siége de Paris ne pouvoit manquer d'encourager à faire des mouvemens. Ce Prince se réserva cependant un corps de troupes assez considérable, pour être en état de fatiguer ses ennemis, soit en les harcelant dans leur marche, soit en coupant les convois qu'ils pourroient tirer des Provinces voisines. Il partit ensuite pour Senlis, d'où passant par Creil, il alla assiéger Clermont en Beauvoisis,

Le Roi s'empare de Clermont en Beauvoisis.

Place occupée alors par les Ligueurs, & d'autant plus importante pour eux, qu'elle leur donnoit la facilité de faire des courses jusqu'aux portes de Senlis & de Compiegne, & de désoler dans les environs tout ce qui paroissoit tenir pour le parti du Roi. Le siége ne fut pas long, le canon ayant eu bien-

tôt

tôt fait une bréche considérable, l'assaut fut donné sur le champ, & la Place fut emportée sans aucune résistance de la part de la garnison ; elle se contenta seulement de mettre le feu à quelques maisons, & se retira dans le Château, dont le Gouverneur capitula dès le lendemain. 1590.

Le Prince de Parme & le Duc de Mayenne, ne parurent pas s'inquiéter beaucoup de la perte de cette Place, & ne firent aucun mouvement pour y donner du secours. Ils resterent tranquilles dans leur Camp auprès de Lagni, & laisserent à leurs troupes le tems de s'y reposer, & de profiter de l'abondance des provisions que la Brie leur fournissoit. Ils sortirent enfin de leurs retranchemens, s'avancerent du côté de Paris, & s'emparerent, chemin faisant, des ponts de Saint Maur & de Charenton. Puis remontant la Seine, ils se rendirent devant Corbeil, & y mirent le siége le vingt-quatrième de Septembre.

Mayenne & le Duc de Parme s'emparent de S. Maur & de Charenton.

Le Général Espagnol, en formant le siége d'une Place aussi peu importante, crut d'abord que cette expédition ne seroit que l'affaire de cinq ou six jours tout au plus ; mais il fut bien trompé

Ils font le siége de Corbeil.

1590. dans ses espérances ; car il fut près d'un mois à s'en rendre maître, & il ne put y entrer que le 16e d'Octobre, après y avoir perdu un nombre considérable de ses meilleures troupes. On prétend que ce fut par la faute des Seize qui, voyant Paris en liberté, & l'armée Royale séparée, commençoient à témoigner beaucoup d'indifférence aux Espagnols, & en particulier au Duc de Parme.

Ce Prince en sçavoit déja quelque chose, par différens rapports qu'on lui avoit fait des dispositions des Seize à son égard, & il en fut alors parfaitement convaincu. Les poudres lui ayant manqué, il fut long-tems sans pouvoir en obtenir ; &, lorsqu'on se détermina à lui en donner, on ne lui en envoya qu'une très-petite quantité, & encore cela se fit-il de très-mauvaise grace. Ce Prince au désespoir de se voir au risque de manquer son entreprise, fit néanmoins des efforts si bien soutenus, qu'il réussit à forcer la Place où le soldat en fureur fit un carnage horrible. La plûpart des Habitans étoient cependant Ligueurs d'inclination ; mais comme les Espagnols étoient outrés contre les prin-

Prise de Corbeil.

cipaux de la Ligue, & qui par leur négligence ou leur mauvaise volonté, 1590
avoient été cause du retardement de la prise de cette petite Place, ils massacrerent tout ce qu'ils trouverent, sans presque faire aucun quartier.

Un Ligueur des plus zélés, nommé *Roland*, qui avoit été apparemment commis pour faire passer des munitions au Camp du Duc de Parme, vint trouver ce Prince pour lui faire des excuses, sur ce qu'on n'avoit pu lui fournir des munitions aussi promptement que la conjoncture le demandoit. Ces excuses furent mal reçues. Le Prince lui fit pour toute réponse : *Si vous estiez à moi, aussi bien que vous estes à Monsieur de Mayenne, devant qu'il fust une demie-heure, vous seriez pendu pour vous apprendre à me faire perdre ma réputation devant une Bicoque* *.

Ce Prince fut si piqué du procédé des Ligueurs, qu'il ne voulut pas pousser plus loin ses entreprises. Il demeura quelques jours devant Corbeil, pour laisser reposer ses troupes; après quoi il partit pour retourner dans les Pays-Bas. Mayenne eut beau

* Mém. de l'Etoile.

1590. faire des inſtances pour l'engager à reſter encore quelque tems, il ne voulut jamais y conſentir. Il étoit, dit-on, preſqu'auſſi mécontent de Mayenne, que des Ligueurs en général, à cauſe du refus que fit ce Prince de lui accorder quelques Places ſur la frontiere, en reconnoiſſance du ſervice qu'il avoit rendu en faiſant lever le ſiége de Paris. Il ne fit cependant pas trop paroître que ce fût-là un des motifs de ſon départ. Il allégua ſeulement que le Prince Maurice de Naſſau, profitant de ſon abſence pour avancer ſes affaires dans les Pays-Bas, il étoit important qu'il y retournât au plutôt pour veiller aux intérêts du Roi d'Eſpagne & remettre tout en ordre. Il promit néanmoins de revenir bientôt; &, pour gage de ſa parole il offrit de céder à Mayenne quelques détachemens de ſes troupes, pour l'aider à continuer la guerre contre le Roi.

Départ du Duc de Parme.

Mayenne ſe mit en marche ave ce Prince, pour l'accompagner juſques ſur la frontiere. A peine avoient-ils traverſé la Brie, que les Ligueurs envoyerent au plus vîte au Duc de Parme pour le prier de retourner ſur ſes pas, parçe que les Royaliſtes venoient

de reprendre Corbeil, & qu'ils mena- 1590
çoient de se saisir bientôt de Lagni, comme il arriva en effet peu après. Ce Prince ne fut pas trop fâché de cet événement. Il avoit sçu que parmi les différentes plaintes qu'on faisoit de lui, on l'accusoit de chercher à imposer aux François un joug insupportable, par les fortes garnisons qu'il mettoit dans les Places dont il s'emparoit. Pour se venger de ces vains discours, il mit dans Corbeil une très-foible garnison. Aussi, lorsqu'après la prise de cette Place, les Parisiens lui députerent pour le prier de revenir avec son armée, il leur reprocha d'avoir mal entendu leurs intérêts, en blâmant l'attention qu'il avoit eue jusqu'alors de garnir de bonnes troupes les Places dont il s'étoit saisi depuis son arrivée; & il leur dit qu'il étoit juste que par cet exemple ils apprissent à leurs dépens, à ne point parler légerement sur les mesures qu'on jugeoit à propos de prendre pour leur conservation. Du reste, il persista dans le parti qu'il avoit pris de s'en retourner, & il promit seulement de les dédommager de la prise de Corbeil, par quelque exploit qu'il comptoit faire dans sa retraite.

1590. Le Roi, qui étoit toujours attentif aux démarches de ses ennemis, empêcha le Duc de Parme de tenir sa parole. L'exploit dont celui-ci avoit voulu parler aux Députés des Parisiens, étoit une entreprise sur Château-Thierri ; mais dès que le Roi avoit sçu que ce Prince avoit résolu de regagner les Païs-bas, il avoit eu soin de jetter des troupes dans les différentes Villes qui se trouvoient sur sa route, & entr'autres dans Château-Thierri : lui même se mit en marche avec un gros corps de Cavalerie, & harcela si vivement le Duc de Parme & Mayenne pendant cette retraite, qu'il leur tua bien du monde, enleva une partie des bagages, & les conduisit ainsi jusqu'à un endroit appellé l'*Arbre-de-Guise*, entre Landreci & Guise, d'où il se retira à S. Quentin.

Le Duc de Parme fut très-étonné de l'activité de ce Prince : aussi, lorsqu'il fut arrivé sur la frontiere, il dit à Mayenne, en le quittant, qu'il avoit affaire à un terrible adversaire, & qu'il n'en viendroit jamais à bout, qu'en faisant usage de beaucoup d'adresse & de manége, & nullement en agissant à force ouverte. *Entretenez* *, lui dit-il,

* Mém. de l'Etoile.

amusez le Prince de Béarne de paix ou de tréve ; car la temporisation plutôt que la force, ruinera les affaires de ce Prince qui use plus de bottes que de souliers. Le Général Espagnol donna alors au Duc de Mayenne un Régiment d'Infanterie Italienne, & quelques autres Compagnies de Fantassins, avec de la Cavalerie, & lui promit que, si sa présence étoit encore nécessaire en France, il ne manqueroit pas d'y revenir au printems prochain. 1590.

L'éloignement du Prince de Parme & de Mayenne, pensa remettre les Parisiens dans la même situation où ils avoient été, il y avoit peu de mois. Les Royalistes, après s'être emparés de Corbeil, emporterent Lagni, & boucherent de ce côté-là les passages aux provisions qui venoient à Paris : peu après le Roi étant parti de S. Quentin, où il s'étoit arrêté quelques tems, pour faire reposer ses troupes, résolut de se rendre maître de Chartres & des Villes des environs, pour couper les convois que les Ligueurs tiroient de la Beauce. Mais auparavant, il voulut encore faire une tentative pour surprendre Paris, & peu s'en fallut qu'il ne réussît dans son projet. Il fit filer

1590. Le Roi fait une nouvelle tentative sur Paris.

des troupes vers cette Capitale, & s'avança lui-même jusqu'à la tête du Fauxbourg Saint Honoré ; & la nuit du 20e de Janvier, qui étoit le tems qu'il avoit choisi pour surprendre les Parisiens, quelques Officiers déguisés en Paysans aborderent à la porte Saint Honoré vers les trois heures du matin, chassant devant eux des ânes chargés de farine. Ces Officiers étoient suivis de soixante autres déguisés de même qui amenoient des charettes, au moyen desquelles ils comptoient embarrasser la porte, aussi-tôt qu'on l'auroit ouverte. Cinq cens Cuirassiers & deux cens chevaux marchoient après sous les ordres de Lavardin, & ceux-ci étoient suivis de huit cens hommes d'Infanterie & de plusieurs autres détachemens de troupes d'élite; après lesquels étoient les Suisses qui conduisoient deux piéces d'artillerie, & qui avoient avec eux des échelles, des haches, des mantelets & autres machines de guerre pour briser ce qui pourroient nuire à leur passage.

Elle ne réussit point.

Ce stratagéme ne fut point d'abord découvert. Il n'eut cependant pas son effet, à cause des précautions qu'on avoit prises sur les premiers bruits qui

avoient couru que l'on voyoit des troupes du Roi battre la Campagne. 1590
La crainte de quelque surprise avoit engagé tout le monde à être sur ses gardes, & entr'autres on avoit terrassé la porte de Saint Honoré.

Le premier des Capitaines, déguisé en Paysan, ayant crié aux Sentinelles qu'on ouvrît la porte; l'Officier qui étoit de garde les prit pour des véritables Paysans qui, pour éviter les partis ennemis, venoient pendant la nuit apporter des provisions à Paris. Il leur dit donc que la porte étoit condamnée, & en même tems il leur enseigna un chemin le long de la riviere, au bout duquel ils trouveroient un Bateau qui les recevroit, à moins qu'ils n'aimassent mieux faire un long circuit pour aller gagner la porte S. Denis.

On vit par-là que les Parisiens étoient sur leurs gardes, & qu'il y auroit de l'imprudence à pousser plus loin cette tentative; ainsi le Roi ne voulant rien hazarder, ne songea qu'à retirer ses troupes: cette retraite se fit fort tranquillement, parce que les Parisiens n'apprirent que dans la journée le danger qu'ils avoient couru. Ils s'abandonnerent alors aux transports

de joie les plus vifs ; on chanta le *Te*
1550. *Deum*, & de plus, il fut ordonné que tous les ans on feroit une fête en mémoire de cette journée, qui fut appellée la *journée des farines*. On célébroit déja la *journée des barricades* depuis 1588 : la *journée du pain*, lorsque Mayenne fit entrer des convois, le jour que le Roi retira son Infanterie des Fauxbourgs ; la *journée de la levée du siége*, & la *journée des échellles manquées*, lorsque les Royalistes vinrent présenter l'escalade vers le Fauxbourg Saint Marceau. Ces Fêtes furent exactemement solemnisées tous les ans, jusqu'à l'entiere réduction de Paris en 1594.

Le Roi n'ayant donc pu réussir dans son projet sur Paris, ne pensa plus qu'à faire le siége de Chartres ; mais, afin de donner le change aux Ligueurs, & empêcher qu'ils ne jettassent des secours dans cette Place, il prit un long détour, comme s'il eût eu un dessein tout opposé. Il se retira d'abord à Senlis, d'où passant en Brie, il marcha vers Provins, & fit semblant de vouloir l'assiéger. Les Ligueurs ne manquerent pas d'y jetter des troupes aussi tôt, & ils firent la même chose

pour les Villes de Troyes & de Sens, 1591
où les troupes Royales répandirent l'alarme : mais elle fut de peu de durée : le Roi ayant fait courir le bruit qu'il alloit à Tours pour remédier à quelque désordre qui y étoit survenu, cette nouvelle fut prise pour véritable par les Ligueurs ; &, ce qui aida encore à les tromper, ce fut que le Roi fut quelques jours sans paroître en campagne. Pendant ce tems-là, ce Prince manda au Maréchal de Biron, qui revenoit de Dieppe où il avoit été recevoir les troupes de débarquement qui venoient d'arriver d'Angleterre, de prendre sa route par la Beauce, comme pour le venir joindre, & puis de rebrousser chemin tout-à-coup, pour rabattre du côté de Chartres & investir la Place.

Siége de Chartres par le Roi.

Les ordres du Prince furent parfaitement exécutés, & Chartres fut investie le 9e de Février. Deux jours après le Roi se rendit devant la Place, dans l'espérance de l'emporter en peu de jours ; mais les Ligueurs firent une si vigoureuse défense que l'on fut plus de deux mois à la battre, sans beaucoup de succès, & elle ne se rendit enfin que vers le milieu d'Avril.

1591. Il paroîtra sans doute surprenant que pendant un siége aussi long, Mayenne & les Ligueurs n'aient pas pensé à marcher au secours de Chartres : mais il faut observer qu'ils regardoient cette Place comme très-capable de se défendre par elle-même. Il y avoit environ vingt-trois ans qu'elle avoit tenu contre le Prince de Condé qui, malgré sa bravoure & son expérience dans l'art militaire, n'avoit jamais pu s'en rendre maître. Depuis, on avoit encore travaillé à la fortifier ; &, dans le temps même que le Roi y vint mettre le siége, deux mille Pionniers venoient d'y être employés nuit & jour à faire des retranchemens ; de sorte qu'ils la regardoient comme une Place imprenable, surtout vis-à-vis d'une armée aussi peu considérable que celle que le Roi avoit alors.

Le Duc de Mayenne étoit dans la même confiance. Il s'imaginoit d'ailleurs que le Roi, toujours impatient d'en venir à une bataille, avoit moins compté de prendre Chartres, que de l'attirer dans le voisinage de cette Place pour en venir aux mains avec lui. Or, c'étoit ce qu'il vouloit absolument éviter, tant pour ne rien hazar-

der de ſa part, qu'à cauſe du peu de troupes qu'il avoit alors avec lui : car ce Prince, immédiatement après la *journée des farines*, avoit envoyé à Paris un fort détachement de ſoldats Italiens & Eſpagnols, des Régimens que le Duc de Parme lui avoit laiſſés. Il s'étoit en même tems défait d'une autre partie de ſes troupes pour fortifier la Ville de Meaux, & il avoit profité du peu qui lui étoit reſté, pour s'emparer de quelques Châteaux dans la Province de Picardie, où il avoit ſéjourné depuis le départ du Général Eſpagnol. 1591.

Ce Prince s'étoit enſuite rendu à Soiſſons, & ce fut là qu'il fut informé de l'inveſtiſſement de la Ville de Chartres par les troupes du Roi. Il parut n'en avoir pas beaucoup d'inquiétude ; & ce qui le raſſura encore, fut la nouvelle qu'il reçut que le Roi rebuté par la vigoureuſe défenſe des Habitans, étoit très-fâché d'avoir formé cette entrepriſe : en effet, ce Monarque, après quelques aſſauts donnés ſans ſuccès, parla deux ou trois fois de lever le ſiége ; il céda néanmoins aux inſtances que lui firent quelques-uns de ſes Officiers, & Châtillon ſur- Réſiſtance des Chartrains.

1591. tout, qui étant arrivé au Camp dans le temps que l'on sembloit désespérer de la réussite, ranima les espérances en faisant construire une machine de son invention, au moyen de laquelle on vint à bout, sans danger, de franchir le fossé, & d'attacher le Mineur à la muraille. La crainte d'être pris d'assaut, obligea le Gouverneur de parlementer, & il fut conclu qu'il se rendroit dans huit jours, s'il n'étoit point secouru dans cet intervalle.

Chartres capitule.

On envoya aussi-tôt à Soissons pour demander à Mayenne de marcher au secours de Chartres; mais ce Prince, qui ne se sentoit pas assez en force, & qui d'ailleurs croyoit toujours que la Place ne pouvoit être prise, se contenta d'envoyer un petit nombre de ses gens, pour encourager les Assiégés à se défendre. Pour lui, il alla sur le champ faire le siége de Château-Thierri, espérant que cette diversion engageroit le Roi à abandonner le siége de Chartres, ou du moins à partager ses troupes pour secourir Château-Thierri; mais le Monarque ne fit cette démarche qu'après s'être assuré de Chartres.

Mayenne attaque Château Thierri.

Au reste, quelque parti que pût

prendre le Roi dans cette occurrence, Mayenne étoit bien sûr d'emporter 1591.
Château Thierri ; car avant que d'en faire l'attaque, il avoit parole pour la reddition de cette Place de la part du Vicomte de Comblisy, qui y commandoit. Comblisy étoit fils de Claude Pinart, qui avoit été Secrétaire d'Etat sur la fin du régne de Henri III. Ce Claude Pinart n'étoit point du parti de la Ligue ; mais ayant des biens considérables aux environs de Château Thierri ; & appréhendant de les voir ruiner ou d'en être dépouillé, si la Ville étoit prise d'assaut, il fit ses conventions avec le Duc de Mayenne; & en conséquence il engagea son fils à ne pas soutenir le siége avec trop d'opiniâtreté, & même à ne faire de défense qu'autant qu'il seroit à propos pour mettre sa réputation à couvert.

Prise de Château-Thierri par Mayenne.

La chose fut exécutée comme on en étoit convenu, & lorsqu'après la prise de Chartres, le Roi voulut se mettre en marche pour faire lever le siége de Château-Thierri, il fut informé que la Place venoit de se rendre. Mayenne accorda à la garnison les conditions les plus honorables. A l'égard de Pi-

nart & de ſon fils, ils traiterent en par-
1591. ticulier avec ce Prince, qui leur laiſſa la jouiſſance des biens qu'ils poſſédoient dans les environs, & leur accorda de plus une penſion équivalente aux appointemens qu'ils retiroient de ce Gouvernement.

Ces deux ſiéges ſoutenus de part & d'autre dans le fort de l'hyver avoient tellement fatigué les troupes, que l'on fut obligé de les mettre en quartier d'hyver, pour leur faire prendre un peu de repos. Pendant ce tems-là les Chefs des deux Partis ne demeurerent pas tranquilles.

Aſſemblée des ſeigneurs de la Ligne à Reims.

Mayenne, après avoir mis une forte garniſon dans Château-Thierri, s'en alla à Reims, où ſe rendirent les principaux Chefs de la Ligue, pour y prendre des meſures ſur l'état préſent des affaires. Charles, Duc de Lorraine, ſe trouva à cette Aſſemblée avec pluſieurs Princes de ſa Maiſon. Le Duc de Savoye y envoya un Député de ſa part pour veiller à ſes intérêts. On tint alors un grand Conſeil, où l'on délibéra ſi l'on feroit la paix ou ſi l'on continueroit la guerre. Immédiatement après la priſe de Chartres, Villeroi avoit entamé quelques propoſitions de paix;

mais elles furent sans effet, par ce que le but de cette négociation tendoit toujours à faire reconnoître le Roi, & dèslà c'étoit anéantir les vues ambitieuses de la plûpart des Princes qui étoient à la tête de la Ligue. 1591.

Chacun d'eux vouloit toujours supposer le Trône vacant, & croyoit pouvoir légitimement y prétendre. Le Roi d'Espagne se fondant sur son argent, sur ses forces & sur la protection de la Cour de Rome, se flattoit de réunir en sa faveur la pluralité des suffrages. Les Princes Lorrains, de leur côté, comptoient aussi avoir grande part à la Couronne; mais le choix de celui d'entr'eux qui devoit l'occuper, étoit un point très-embarrassant, & sur lequel il étoit extrêmement difficile de décider, à cause de la jalousie que la concurrence avoit excitée parmi ces Princes.

Le Duc de Lorraine, comme Chef de sa Maison, prétendoit la préférence pour son fils, & il se fondoit, comme on a vu ci-devant, sur le droit que ce jeune Prince avoit à la Couronne par sa mere, Claude de France, fille de Henri II. C'étoit par la même raison que le Roi d'Espagne répétoit

la Couronne pour sa fille Isabelle-
1591. Claire-Eugénie, à cause qu'il l'avoit eu d'Elisabeth de France, fille de Henri II. Le Duc de Savoye de son côté prétendoit à la Couronne, du Chef de sa femme Catherine-Michelle d'Autriche, petite-fille de Henri II, par Elisabeth de France, fille de ce Prince, & femme de Philippe II.

Ceux des Princes Lorrains, qui depuis un siécle avoient pris leur établissement en France, étoient également opposés à toutes ces prétentions; & se fondant sur l'inclination que les François paroissoient avoir pour leur branche, & en particulier pour le nom de *Guise*, ils comptoient l'emporter aisément sur les Prétendans qui étoient hors du Royaume.

Mais, en travaillant à éloigner ces Etrangers de la Couronne, il n'étoit pas facile de prévoir quel seroit celui des Princes de la Maison de Guise que l'on porteroit sur le Trône. Le jeune Duc de Guise, qui étoit encore prisonnier à Tours, avoit les suffrages de la plus grande partie de sa famille. Le Duc de Nemours, fils de la Duchesse de ce nom, veuve du Duc de Guise, faisoit aussi quelques menées, & ne

manquoit pas de Partisans, qui parloient de lui avec les plus grands éloges : ils exaltoient sur-tout la sagesse & la prudence de sa conduite pendant le siége de Paris, & la bravoure avec laquelle il avoit défendu cette Capitale contre l'armée du Roi. 1591.

D'un autre côté, Mayenne qui étoit toujours à la tête des affaires & le véritable Chef de la Ligue, sembloit encore plus fondé à croire que si l'on se déterminoit à élire un Roi, ce seroit dans sa famille qu'on le prendroit, & que vraisemblablement il seroit préféré à tous les autres, surtout le jeune *Duc de Guise* étant toujours prisonnier à Tours. Au reste, Mayenne avoit tout disposé de maniere qu'en cas qu'il vît tourner les choses contre ses espérances, il étoit toujours en état de mettre toutes sortes d'obstacles à l'élection.

Malgré les agitations que ces vues ambitieuses devoient exciter dans ces différens esprits, ils se cachoient tous réciproquement ce qui faisoit l'objet de leurs desirs ; & tous ensemble, comme de concert, se cachoient bien davantage au Roi d'Espagne : parce que ne pouvant réussir que par les

1591. efforts de la Ligue ; & cette même Ligue ne pouvant se flatter d'aucun succès sans le secours du Monarque Espagnol, il auroit été à craindre que la vue de ces concurrens n'eût ralenti son ardeur à servir cette faction, & qu'ainsi tous leurs projets ne s'évanouissent en fumée.

La nécessité où chacun se trouvoit d'avoir recours au Roi d'Espagne, fut cause que toutes les voix se réunirent pour députer à ce Prince, afin de l'engager à envoyer au plutôt en France des secours assez puissans pour résister aux Royalistes dont le parti, disoient-ils, pouvoit d'un jour à l'autre devenir très-formidable, par les nombreux renforts que l'Angleterre & les Princes Protestans d'Allemagne s'étoient engagés à fournir au parti du Roi.

Le Président Jeannin va en Ambassade à Rome de la part des Seigneurs de la Ligue.

On nomma pour cette Ambassade Pierre Jeannin, Président au Parlement de Dijon. Le choix de ce Magistrat fit d'autant plus de plaisir à Mayenne, que c'étoit son ami particulier, & le confident d'une partie de ses démarches. Il eut avec lui de longues conférences avant son départ, & le pria de faire ensorte de découvrir au

juste les dispositions du Monarque Espagnol, & de tâcher de démêler si l'on pourroit amener ce Prince à se déclarer pour lui, en cas que les Etats se déterminassent en sa faveur, lorsqu'ils s'assembleroient pour l'élection. Il chargea de plus l'Ambassadeur d'offrir à ce Prince les conditions les plus avantageuses, & surtout de lui bien faire sentir que de tous ceux qui prétendoient à la Couronne, il étoit lui seul plus en état que tous les autres ensemble, de prendre avec S. M .C. des engagemens utiles, & de les mettre à exécution. 1591.

Telles furent les instructions que Mayenne donna en particulier au Président Jeannin avant son départ. Cet Ambassadeur, quoique Ligueur déclaré & confident de Mayenne, sçut faire approuver sa mission par le Roi lui-même, & ce fut une suite des premieres propositions que Villeroi avoit jettées en avant pour une conciliation. Comme le Roi croyoit avoir plus à craindre du Monarque Espagnol que de tout autre, Villeroi eut soin de faire observer à ce Prince, que Jeannin n'étant nullement porté en faveur du Roi d'Espagne, rien ne devoit l'alar-

mer dane cette Ambaſſade, ni de la
1591. part de ce Magiſtrat, ni même de la part de Mayenne qui, dans la conjonćture aćtuelle ne pouvoit ſe diſpenſer de prendre l'avis du Roi d'Eſpagne, même dans le cas où il s'agiroit de conclure au plutôt un accommodement, à cauſe des obligations que la Ligue & Mayenne en particulier avoient à ce Prince. Le Roi ſe rendit aux raiſons de Villeroi, & le chargea même de dire de ſa part au Préſident Jeannin, qu'il ne déſaprouvoit point la démarche qu'il alloit faire en Eſpagne.

Le Monarque, tranquilliſé de ce côté-là, eut bientôt de nouveaux ſujets d'inquiétude au ſujet des mouvemens qui ſe faiſoient ſous main contre lui dans ſa propre famille. Le Cardinal Charles de Bourbon, fils de Louis,

[redacted]

pour faire la guerre, & que d'ailleurs on n'avoit pour but à Rome que de mettre la Couronne dans une maison dévouée au S. Siége, résolut de traiter immédiatement avec le Pape, & de lui représenter l'injustice qu'il y auroit de transporter la Couronne dans une autre maison que celle de Bourbon, tandis qu'il y auroit dans la famille quelqu'un qui pourroit la posséder sans préjudice de la Religion Catholique. Il prit de là occasion de faire valoir son droit, & fit assurer Sa Sainteté qu'il avoit déja un parti tout formé; & que si Rome se déclaroit en sa faveur, il auroit bientôt pour lui la plus grande partie des Seigneurs qui paroissoient encore tenir pour le Roi.

1591.

sa propre famille.

Le jeune Cardinal de Bourbon aspire au Trône.

Ce singulier projet avoit été inspiré à ce Prince par Jean Touchard, Abbé de Bellozane, son Précepteur; & par Jacques-Davy du Perron qui joua dans la suite un si grand rôle sous le nom de *Cardinal du Perron*. A leurs instigations, plusieurs Seigneurs étoient entrés dans ce complot, & avoient à leur tête le Duc de Longueville & le Comte de Soissons. Ce fut ce qu'on appella le *Tiers-Parti*, comme

1591. tenant un milieu entre les Royalistes & les Ligueurs.

Il envoie un Député au Pape.

Dès que les auteurs de cette nouvelle cabale se furent imaginés avoir bien réfléchi sur les mesures qu'il convenoit de prendre dans une entreprise aussi délicate, ils dresserent d'amples instructions que le Cardinal remit entre les mains d'un Italien, son confident, nommé *Scipion Balbani*, & le fit partir pour Rome; mais, avant qu'il y arrivât, tout le secret de la négociation fut découvert; & voici comme la chose se passa.

Le secret est découvert.

Desportes Baudouin, Secrétaire du Duc de Mayenne, ayant aussi été envoyé à Rome pour négocier dans cette Cour de la part de son Maître, rencontra Balbani sur la route, & lui tira son secret. Il y a des Historiens qui prétendent que Balbani s'ouvrit de lui-même à Desportes sur le sujet de son voyage, dans l'idée que la commission dont il étoit chargé ne pourroit déplaire au Duc de Mayenne; parce qu'en cas de réussite, ce Prince pouvoit espérer d'avoir sous le régne du Cardinal de Bourbon, la même autorité dont il avoit joui sous le feu Cardinal son oncle; Le Pere Daniel avance

avance que Balbani se découvrit au point qu'il montra ses instructions à Desportes, & lui promit d'en tirer une copie que celui-ci envoya promptement au Duc de Mayenne. 1591.

D'autres Historiens rapportent la découverte du secret à la finesse de Desportes qui fut assez habile pour faire causer long-tems Balbani sur ce qui faisoit l'objet de son voyage. On voit même, par ce qu'en rapporte M. de Thou, que Desportes poussa la finesse un peu loin. Il trouva moyen de dérober les instructions de Balbani, sans que celui-ci s'en apperçut, & il en tira deux copies qu'il envoya à Mayenne; il eût la précaution de les faire partir par deux endroits différens; afin que si l'une étoit interceptée, l'autre du moins pût parvenir à son adresse. Il fit bien de prendre ces mesures; car l'un des Couriers, passant près d'Auxerre, fut arrêté par la garnison: on lui saisit ses paquets qui furent à l'instant communiqués au Roi. L'autre Courier se rendit sans obstacle auprès de Mayenne; ainsi les deux Partis furent informés presque en même tems des intrigues du Cardinal de Bourbon.

1591. Le Roi, qui étoit alors à Compiégne d'où il comptoit partir incessamment pour aller faire le siége de Noyon, ne fit aucun éclat en apprenant cette nouvelle ; il se contenta d'envoyer ordre au Cardinal de Bourbon, aussi-bien qu'au Cardinal de Lénoncourt, & aux autres Conseillers d'Etat qui étoient à Tours, de partir à l'instant pour se rendre auprès de lui. Tous obéirent ; le Cardinal de Bourbon lui-même n'osa faire aucune difficulté. Il se rendit donc avec les autres auprès du Roi, qui eut soin de le faire observer de si près, que cette affaire n'eut aucune suite.

A l'égard de Mayenne, il ne parut pas fort alarmé des desseins du Cardinal : ils ne pouvoient cependant guères s'accorder avec le parti qu'il avoit pris de se ménager la Couronne pour lui-même : mais il fut content de voir dans la Maison de Bourbon de nouveaux sujets de division ; & l'espérance qu'il eut, en manquant son coup, de continuer de jouir de la suprême autorité sous ce nouveau Prétendant, le tranquillisa beaucoup sur les suites que cette affaire pourroit avoir.

Ce Prince avoit été pendant quelque temps bien plus embarrassé des mouvemens que faisoient dans Paris ceux que l'on appelloit les *Politiques*. On sçavoit que c'étoient eux qui avoient occasionné les différentes tentatives que les Royalistes avoient faites sur Paris & ailleurs depuis la levée du siége ; & il y avoit d'autant plus à craindre de leur part, qu'ils agissoient sourdement & sans trop se faire connoître, de peur d'encourir l'indignation des Seize qui depuis quelque tems étoient devenus encore plus insolens & plus redoutables que par le passé. Ils avoient porté des plaintes à Mayenne contre ceux qu'ils regardoient comme les principaux de ce Parti, & menaçoient d'en faire justice eux-mêmes, si le Prince ne se hâtoit de les faire sortir de Paris. Ils lui envoyerent à cet effet une liste de ceux par lesquels il étoit à propos de commencer.

1591.

Les Seize exigent de Mayenne qu'il exile les Politiques.

Mayenne ne demandoit pas mieux que de débarrasser Paris de ces Politiques qui ne négligoient rien pour renverser ses projets ; mais il auroit bien voulu que cette obligation ne lui eût pas été imposée par des gens aussi

1591. turbulents que les Seize qui sans examen traduisoient comme coupables tous ceux qui ne leur plaisoient pas. Cependant il crut devoir les satisfaire; de sorte que bientôt on vit arriver à Paris des Lettres signées de sa main, par lesquelles il bannissoit de la Capitale plusieurs Magistrats, tant du Parlement que du Châtelet, dont la plûpart, qui dans ces tems de crise détestoient le séjour de Paris, *furent*, dit l'Etoile, *aussi tôt prêts à s'en aller qu'on avoit été prompts à les chasser.*

Brisson, premier Président, obtient des Seize de n'être pas exilé de Paris.

Brisson, Premier Président, qui étoit sur le rôle de proscription, reçut aussi un ordre pour s'éloigner; mais cet imprudent Magistrat, qui avoit toujours la manie de vouloir se conserver entre les deux Partis, donna aux Seize de si belles paroles, qu'ils jugerent à propos de faire une exception en sa faveur. Il resta donc à Paris, où il ne tarda pas à être la victime de la fureur des factieux; mais ce fut d'une maniere qui les perdit eux mêmes peu après, comme on le verra bientôt.

Ces proscriptions auxquelles Mayenne avoit consenti pour assurer son Parti, & plus encore pour appaiser

l'emportement des Ligueurs, ne furent cependant pas capables de lui concilier leur amitié. Toujours sensibles au coup que ce Prince leur avoit porté en cassant le Conseil de l'Union, les Seize avoient formé entr'eux un nouveau Conseil, dans lequel il ne s'agissoit de rien moins que de se soustraire à son autorité, & de tout régler par eux-mêmes avec le Pape & le Roi d'Espagne. Il y avoit déja du temps qu'ils avoient fait à cet égard des démarches en Cour de Rome, & ils n'avoient que trop bien réussi auprès du Souverain Pontife.

1591

Les Se[ize] mé[d]itent [de] se soustra[ire] à l'autori[té] de Mayen[ne].

Ce n'étoit plus alors le fameux Sixte-Quint qui occupoit le Trône : il étoit mort le 27 d'Août de l'année précédente. Le Roi avoit beaucoup perdu à sa mort ; car ce Pontife, sans trop s'embarrasser des foudres qu'il avoit lancées contre ce Prince à l'instigation de la Ligue, étoit enfin revenu en sa faveur, & avoit conçu pour lui autant d'estime qu'il avoit de mépris pour les Ligueurs. D'un autre côté, il haïssoit souverainement la domination d'Espagne, & même bien plus qu'il ne paroissoit haïr les Hérétiques. Aussi les Espagnols eurent beau faire

les plus pressantes sollicitations pour
1591. qu'il ouvrît ses coffres en faveur de la Ligue, jamais il ne voulut se prêter à leurs instances. Il fut même très-mécontent de la conduite que son Légat, le Cardinal Gaëtan, avoit tenue en France dans le tems de sa Légation, & surtout de ce que ce Prélat avoit continué de se déclarer si vivement pour les Ligueurs, sans avoir égard à ses instructions qui lui enjoignoient de s'unir aux Cardinaux de Vendôme & de Lénoncourt qui suivoient alors le parti du Roi.

Ce Pape étant donc mort, les affaires changerent absolument de face à Rome par rapport au Roi. Ce ne fut cependant pas sous le Pontificat d'Urbain VII, son Successeur immédiat; car ce Pontife ne regna qu'environ un mois: mais Grégoire XIV. ayant succédé à celui-ci, on le vit se déclarer hautement pour l'Espagne & pour la Ligue. Afin de commencer à donner des preuves de son dévouement à cette faction, il fulmina deux Monitoires, dans l'un desquels il excommunioit les Prélats & les Ecclésiastiques qui étoient attachés au Roi, si dans quinze jours ils ne se retiroient de l'obéis-

Monitoires du Pape contre les Royalistes.

ſance de ce Prince; & quinze jours après, il les déclaroit déchus de leurs Bénéfices. 1591.

Le ſecond Monitoire regardoit la Nobleſſe, les Magiſtrats & le Peuple. Le Pape les exhortoit à quitter le ſervice du Roi, & il menaçoit de toute ſon indignation, ceux d'entr'eux qui ſeroient réfractaires à ſes remontrances; mais il ne fulminoit point de cenſure. Il n'étoit pas ſi réſervé à l'égard du Roi: car dans l'un & l'autre Bref, il déclaroit ce Prince excommunié, hérétique, relaps, & comme tel déchû de tout droit à la Couronne.

Le Pape chargea de ces Bulles Marcellin Landriane qu'il envoya en France en qualité de Nonce. Mayenne ayant été bientôt informé de ce qui ſe paſſoit, prévit d'abord les troubles qui alloient en réſulter: il fit des démarches auprès du Nonce, pour l'engager à ne pas ſe preſſer de publier les Monitoires; mais Landriane, excité par les ſollicitations des Seize, ne tint aucun compte des remontrances de ce Prince: il fit imprimer à Reims les Bulles dont il étoit chargé; & ſans ſe donner le temps d'arriver à Paris, il commença par les rendre publiques

Le Nonce Landriane publie les Monitoires du Pape.

1591. dans les différentes Villes qui étoient occupées par les Ligueurs.

Ce que Mayenne avoit prévu arriva. La publication de ces Monitoires révolta tous les gens senfés qui virent bien que dèslors il n'y avoit plus d'espérance de parvenir à un accommodement. Les Parlemens, sans attendre les ordres du Roi, prirent en main la défense de ce Prince, & donnerent des Arrêts fulminans contre les Bulles, & en particulier contre le Nonce qui avoit osé les publier dans le Royaume. Le Parlement de Châlons fut le premier qui éclata. Il reçut le Procureur Général appellant comme d'abus de l'impétration & exécution des ordres du Pape; &, en conséquence, il prononça un Arrêt par lequel il lui enjoignit de procéder contre Landriane, Nonce du Pape, pour être entré dans le Royaume sans la permission de Sa Majesté : de plus, il ajourna le Nonce personnellement; & faute d'avoir comparu, le décreta de prise de corps. Il ordonna que ces Bulles seroient brûlées par la main du Bourreau, dans la Place publique; que le Nonce seroit appréhendé au corps & subiroit l'interrogatoire; que si on ne

Arrêt du Parlement de Châlons contre les Monitoires.

[redacted]

pouvoit l'arrêter, il seroit cité par trois jours de marché à son de trompe, & que celui qui le livreroit auroit une récompense de dix mille livres; défendant, sous peine de mort, à qui que ce soit de le recevoir ou le loger; & à tous Archevêques, Evêques & autres Membres du Clergé, de publier ou faire publier ces Bulles, sous peine d'être *traités* comme criminels de leze-*Majesté*. 1591

Déclarati du Roi au jet des Bui du Pape.

Cet Arrêt, si digne de la fermeté du Parlement & de la liberté Françoise, fut confirmé par une Déclaration que le Roi donna peu après, dans laquelle ce Prince, *parlant* en son nom, & en termes plus modérés, ainsi qu'il lui convenoit, exposa la différence qu'il y avoit entre la conduite du Pape actuellement regnant & celle de Sixte V. son Prédécesseur. Il fit observer que ce Pontife, après avoir mûrement examiné la situation actuelle des affaires, étoit enfin revenu de ses préventions, qu'il sembloit même disposé à entrer dans ses vûes, & qu'il s'étoit bien repenti de s'être laissé amuser si long-tems par les Agens de la Ligue; mais que par le plus grand des malheurs, le Pontife regnant avoit été

séduit par les artifices des rébelles,
1591. & avoir cru, sur leur parole, qu'il refusoit de se faire instruire. Il réitéra la promesse qu'il en avoit donnée, & il assûra qu'il l'auroit déja effectuée, sans les embarras que ses ennemis lui suscitoient continuellement : à l'égard des Monitoires que le Nonce Landriane avoit répandus dans le Royaume, il remontra que la conduite singuliere de ce Nonce étant un attentat, non-seulement contre sa personne & sa dignité, mais même contre l'Etat, & en particulier contre les Priviléges de l'Eglise Gallicane, il laissoit à ses Parlemens le soin d'y pourvoir, & il leur ordonna même d'y mettre ordre incessamment : par cette même Déclaration, il commandoit aux Prélats du Royaume de s'assembler au plutôt, pour prendre des mesures conformes à la justice & à la raison, au sujet des censures portées contre toutes les regles de Droit, afin de conserver la discipline, & retenir les Pasteurs dans leurs fonctions. Il ajoutoit en finissant, qu'il regarderoit comme déserteurs de l'Eglise Gallicane & de ses Libertés, ceux qui manqueroient à leur devoir dans cette conjoncture, & il les déclara

dèſlors déchus du droit de jouir de ces immunités.

1591.

Quelque tems après, le Parlement ſéant à Tours, donna auſſi un Arrêt à peu près ſemblable à celui de Châlons, & ces Arrêts furent ſuivisd'une grande quantité d'Ecrits que l'on répandit dans le Royaume, dans leſquels on traitoit aſſez à fond de l'autorité des Papes & de celles des Rois.

Arrêt du Parlement ſéant à Tours.

Le Parlement de la Ligue agit auſſi de ſon côté & caſſa l'Arrêt du Parlement de Châlons, en prononçant que cet Arrêt étoit nul & de nul effet, comme ayant été donné par gens ſans pouvoir, & de plus ſchiſmatiques, hérétiques, ennemis de Dieu & deſtructeurs de ſon Egliſe. Il ordonna en conſéquence qu'il ſeroit lacéré à l'Audience, & que les fragmens en ſeroient brûlés ſur la table de marbre par l'Exécuteur de la Haute-Juſtice.

Arrêt du Parlement de la Ligue contre celui de Châlons.

Bientôt après le Clergé s'aſſembla à Mantes, ſuivant les ordres que le Roi avoit donnés. Il y eut un Décret qui déclara que les Bulles nouvellement arrivées de Rome, étoient nulles, injuſtes, ſuggérées par les ennemis de Dieu. L'Aſſemblée proteſta cependant qu'elle n'entendoit point pour cela ſe

Décret du Clergé contre les Bulles du Pape.

1591. départir jamais de l'obéiſſance due au Saint Siége ; & elle invita les vrais Catholiques, & ceux ſurtout qui étoient zélés pour l'honneur du nom François, d'adreſſer des vœux au Ciel pour obtenir de Dieu qu'il voulût bien éclairer l'eſprit du Roi, & le conduire dans le ſein de l'Egliſe Catholique, en lui faiſant accomplir la promeſſe qu'il avoit donnée de ſe faire inſtruire, & de conſerver les droits, les franchiſes & les libertés eccléſiaſtiques.

Cette Aſſemblée, qui avoit commencé à Mantes, fut enſuite tranſférée à Chartres, & elle dura quatre mois entiers, pendant leſquels il ſe paſſa quelques événemens, qui découvrirent de plus en plus à Mayenne à quoi il devoit s'attendre du côté des Ligueurs, & ſurtout de la part des Seize. On ſçut que les derniers Monitoires de Rome étoient une ſuite de leurs intrigues. Ces Factieux, qui s'imaginoient apparemment repréſenter eux ſeuls l'Etat entier, avoient eu l'inſolence d'écrire au Pape ſur les affaires de la Ligue, & avoient ſouſcrit ainſi leur lettre : *De votre Sainteté, les très-humbles, très-dévots & très-obéiſſans* SUJETS *& Serviteurs, ceux du*

Les Ligueurs écrivent au Pape.

Conseil des Seize Quartiers de Paris, qui ont prié huit d'entr'eux de souscrire pour toute la Compagnie. Signé, *Génébrard, Boucher, Aubry, de Launoy, de Bussy, de la Bruyere, Crucé, Senault.* Le Pape leur avoit répondu, & étoit même entré avec eux dans des détails, comme s'il se fût agi de traiter avec des Députés d'un Corps qui eût eu par soi-même quelque autorité.

1591.

Cette réponse flattant leur vanité, les rendit plus insolens à l'égard de Mayenne; de sorte que trouvant que ce Prince n'agissoit pas avec assez de fermeté contre ceux qui n'étoient pas de la Ligue, ils lui adresserent un long Mémoire, par lequel ils demandoient entr'autres choses, 1°. qu'il leur donnât un autre Evêque à la place du Cardinal de Gondi; parce que, disoient-ils, ce Prélat trahissoit les secrets de l'Union. 2°. Qu'il nommât de nouveaux Magistrats, pour remplacer quantité de Membres du Parlement, de la Chambre des Comptes & de la Cour des Monnoyes, dont ils étoient mécontens; & enfin qu'il établît à Paris un Conseil d'Etat permanent.

Ce Mémoire fut très-mal reçu, & resta sans réponse. Il vint d'ailleurs

Mayenne ne répond point au M[...]

1961. dans des circonſtances où Mayenne avoit autre choſe à faire que d'é-

moire des Ligueurs. couter ce que le caprice inſpiroit à ces ſéditieux. Il s'agiſſoit alors d'aſſurer les Places de la Ligue contre les attaques fréquentes que le Roi leur livroit; car ce Monarque, toujours actif, avoit recommencé à harceler les Ligueurs plus vivement que jamais, dès que la ſaiſon avoit permis de reprendre les armes. Après avoir pris Louviers, il s'étoit tranſporté à Dieppe, pour y recevoir quelque ſecours qu'il attendoit de l'Angleterre. Etant enſuite retourné joindre ſon armée à Giſors, il avoit battu un fort détachement de la Ligue, qui ſous les ordres du Vicomte de Tavanes & de Villars, avoit projetté de ſurprendre le Pont de l'Arche, & enfin il étoit venu mettre le ſiége devant Noyon.

Le Roi aſſiége Noyon.

Mayenne tente de ſurprendre la ville de Mantes.

Mayenne, qui étoit alors à Rouen où il avoit été obligé de ſe rendre pour appaiſer une ſédition, en partit auſſi tôt dans le deſſein de profiter du tems que le Roi ſeroit occupé au ſiége de Noyon, pour ſurprendre la Ville de Mantes où le Clergé étoit encore aſſemblé, & où il ſe trouvoit quantité de perſonnes de conſidération du parti

du Roi. Il y en a qui soupçonnent que cette démarche se fit de concert avec le Cardinal de Bourbon, qui pensant toujours à se mettre la Couronne sur la tête, auroit mieux aimé se voir entre les mains de Mayenne, que de rester dans un parti où il ne pouvoit demeurer avec honneur, depuis que son secret avoit été éventé; d'autres, sans parler du Cardinal, assurent que Mayenne eut quelque intelligence dans la Place, au moyen des intrigues que d'Alincourt, Gouverneur de Pontoise, y avoit ménagées. 1591.

Quoi qu'il en soit, la tentative fut sans succès, parce que le Roi, qui avoit eu vent de ce dessein, partit de devant Noyon avec assez peu de suite & alla se rendre à Mantes pour défendre cette place. Mayenne abandonna aussi tôt son projet, &, se retirant vers la Picardie, il prit sur sa route Conflans S. Honorine, ruina l'Isle-Adam, & enfin se rendit à Ham, d'où il parut vouloir se mettre en disposition d'aller livrer bataille au Roi pour lui faire quitter le siége de Noyon; mais on assure qu'au fond, il avoit résolu de n'en rien faire, & cela en conséquence des conseils que le Duc de Parme

Mayenne se retire à Ham

1591. lui avoit donné de nouveau par le Prince d'Ascoli, qui venoit de lui amener de Flandres un renfort considérable de troupes d'élite.

Ce fut donc en vain que le Sieur de Ville, Gouverneur de Noyon, fit la plus vigoureuse résistance, espérant toujours que Mayenne viendroit à son secours; lorsqu'il vit que personne ne paroissoit & que le Roi le pressoit toujours vivement, il battit enfin la chamade le Samedi 17 Août, & promit de se rendre le Lundi suivant s'il n'étoit point secouru. Il se rendit en effet au jour marqué, & le Roi s'étant ainsi emparé de cette Place, en partit le lendemain avec toute sa Cavalerie, & alla se présenter devant la Ville de Ham. Mayenne ne repondit au défi de ce Prince, que par quelques volées de canon, qu'il fit tirer sur ses troupes; du reste, il ne jugea pas à propos de sortir de la Place, & le Roi de son côté ne poussa pas plus loin son entreprise.

Prise de Noyon par le Roi.

Durant le séjour que Mayenne fit à Ham, le Président Jeannin arriva d'Espagne, & rendit compte à ce Prince du succès de son voyage. Il s'en falloit bien que cet Ambassadeur eût

Retour du Président Jeannin.

pu le servir selon ses vûes : le Monarque Espagnol se regardoit comme le véritable Souverain de la France; de sorte qu'il auroit été inutile de parler en faveur d'aucun autre. Le Président rapporta même que ce Prince, en lui parlant des différentes Villes du Royaume, affectoit de dire : *Ma Ville de Paris, ma Ville de Rouen*, &c. comme s'il eût déja été en possession de la Couronne. Il ne donna que deux Audiences à Jeannin, & pour la suite de la négociation, il le renvoya à l'un de ses Ministres appellé *Dom Idiaque*, qui étoit chargé de lui communiquer ses intentions. 1591.

Le résultat des conférences fut que le Roi d'Espagne, trouvant que tous les Princes de la Maison de Bourbon étoient également suspects sur l'article de la Religion, prétendoit que la Couronne de France devoit revenir à l'Infante d'Espagne, comme la plus proche parente du feu Roi, laquelle avoit déja un droit incontestable sur la Bourgogne & sur la Bretagne; qu'en mariant, comme il en avoit dessein, cette Princesse à l'Archiduc Ernest, il lui céderoit les Pays-Bas en dot, ce qui donneroit un grand lustre à la

Résultat de l'Ambassade de Jeannin.

Monarchie Françoiſe. Moyennant ces
1591. arrangemens, le Roi d'Eſpagne s'offroit de ſervir la Ligue de tout ſon pouvoir, & il fit dire à Jeannin qu'il pouvoit aſſurer Mayenne que s'il acceptoit ces propoſitions, il lui feroit fournir dix mille écus par mois; que outre cela, il payeroit les troupes qu'il enverroit au ſecours de la Ligue; mais que ces payemens ne ſe feroient que par les mains de ſes Miniſtres.

Ces ſingulières propoſitions jetterent Mayenne dans le plus grand embarras; il vit bien que le Roi d'Eſpagne ne ſe fondoit pas ſur des idées purement chimériques, & qu'il ne parloit ſi affirmativement que par les relations intimes que les Ligueurs entretenoient avec lui, & par les eſpérances qu'ils lui donnoient de faire bientôt déclarer les Etats en ſa faveur.

Jeannin conſeille à Mayenne de s'accommoder avec le Roi.

Jeannin convint avec lui que ſa poſition étoit des plus inquiétantes: mais que cependant il lui ſeroit facile de s'en tirer, s'il vouloit ſe déterminer plutôt que plûtard à s'accommoder avec le Roi.

Mayenne parut d'abord diſpoſé à ſuivre ce conſeil; mais il changea preſqu'auſſi-tôt d'avis, & cela dans le

tems que tout sembloit lui annoncer qu'il ne pouvoit rien faire de mieux que de traiter avec le Roi. C'est ici où l'on ne peut s'empêcher de convenir que ceux qui ont fait à ce Prince le double reproche de n'avoir sçu faire ni la guerre, ni la paix, ne se sont pas beaucoup trompés, surtout par rapport au dernier reproche. 1591.

En effet, indépendamment des motifs qui avoient porté Jeannin à lui conseiller un accommodement, il avoit actuellement de nouvelles raisons, qui devoient l'engager à y penser plus sérieusement que jamais.

Evasion du Duc de Guise.

Dans le tems de l'arrivée du Président, on avoit été informé que le Duc de Guise, qui depuis long tems étoit prisonnier au Château de Tours, avoit enfin réussi à s'en sauver le 15 d'Août, jour de l'Assomption. Cette nouvelle fit d'abord beaucoup de peine au Roi, qui ne put apprendre qu'avec chagrin l'évasion d'un prisonnier de cette importance, que l'on pouvoit regarder comme le gage de la paix. Il ne tarda pas cependant à s'en consoler, en faisant réflexion aux mouvemens que la présence de ce jeune Prince alloit causer parmi les Ligueurs, & surtout à la

1591. jalousie que le Duc de Mayenne ne manqueroit pas d'en concevoir.

Mouvemens que cette évasion cause dans Paris.

Le Monarque ne se trompoit pas. Mayenne, voyant son neveu en liberté, pensa d'abord que ce jeune Prince pourroit bien fixer en sa faveur la bienveillance de la Ligue; & il n'eut plus de doute à cet égard, lorsqu'il sçut à quel excès de joye les Seize, les Ligueurs & en général tous les Parisiens s'étoient livrés, en apprenant que ce Prince s'étoit échapé de sa prison. *Les nouvelles en vinrent à Paris, le* 18 (Août), dit l'Etoile en ses Mémoires; *les grosses cloches en sonnerent, & le* Te Deum *en fut chanté dans Notre-Dame. Les Néapolitains,* ajoute t'il, *dirent qu'ils espéroient de voir bientôt la fille du Roi Catholique, Reine de France, & les Seize disoient que n'ayant pu avoir le Pere pour Roi, ils auroient le Fils.*

Ces vains discours que la malignité des Ligueurs avoit soin de faire passer jusqu'à Mayenne, le piquerent au vif; mais ils ne furent pas capables de le ramener à l'avis du Président Jeannin. Peut être que ce Prince voyant sa propre faction se déchaîner contre lui, fondoit encore quelques espérances sur les mouvemens du tiers parti qui

pensoit toujours à mettre le Cardinal de Bourbon sur le Trône: mais quelle apparence y avoit-il que cette faction pût faire alors de grands progrès? Le Roi, comme on a vu, en sçavoit tout le secret; il tenoit le Chef sous sa main, & il avoit soin en même tems de faire éclairer de près les démarches des Seigneurs qui étoient entrés dans cette cabale. D'ailleurs, d'où ce Parti auroit-il pû espérer des secours pour le succès de ses desseins? Ce ne pouvoit être du côté du Roi d'Espagne, qui sûrement se seroit bien donné de garde de servir une faction dont le but étoit si opposé aux vues qu'il avoit sur la Couronne. Par la même raison, le Tiers-parti ne pouvoit en aucune façon compter sur la protection du Pape alors regnant, qui, dès l'entrée de son Pontificat, n'avoit que trop démontré combien il étoit dévoué à la Ligue & au Roi d'Espagne en particulier. 1591.

De plus, dans ce même tems, le Cardinal de Bourbon se trouva impliqué dans une affaire qui ne pouvoit manquer de lui attirer la disgrace de la Cour de Rome, ou du moins de la réfroidir à son égard: ce fut en effet dans ces circonstances que l'Assemblée

1591. noient de leurs remontrances; mais au reſte, ils ne faiſoient pas plus de cas de ſes ordres, que ce Prince en faiſoit des Mémoires qu'ils lui envoyoient. Mayenne eut donc le courage d'entreprendre de les réduire, & il en vint à bout; mais l'avantage qu'il remporta par ce ſuccès, n'eut pas pour lui des ſuites auſſi heureuſes qu'il ſe l'étoit imaginé.

Tandis qu'il s'occupoit de ce grand deſſein, il reçut la nouvelle que le Pape lui envoyoit quelques ſecours, & qu'ils étoient déja ſur la frontiere.

Mayenne ſe rend à Verdun pour y recevoir des ſecours du Pape.

Il partit en diligence pour aller audevant, & ſe rendit à Verdun ſur la fin de Septembre, où il vit arriver le Duc de Monte-Marciano, neveu du Souverain Pontife, à la tête de douze cens chevaux de Cavalerie & de deux mille piétons Italiens, auxquels ſe joignirent quatre mille Suiſſes des Cantons Catholiques. La Cavalerie étoit en aſſez bon état; mais l'Infanterie ſe trouva fort délaberé par les maladies & les fatigues qu'elle avoit eſſuyées pendant ſa marche. Cela fut cauſe qu'on diſperſa ſes troupes dans les Bourgs aux environs de Verdun, afin qu'elles puſſent ſe rétablir : elles y demeurerent

demeurerent jusques vers la fin du mois d'Octobre. 1590.

dans le même tems, le Roi reçut aussi divers renforts que les Princes d'Allemagne lui envoyoient. Il alla au devant jusques sur la frontiere; &, après en avoir fait la revue dans la plaine de Vendi, sur la riviere d'Aisne, il s'avança en personne à la tête de quatre mille chevaux auprès de Verdun, pour examiner la contenance des troupes de Mayenne, & tâcher de les harceler; mais elles se retirerent aussi-tôt sous le canon de la Place, de sorte qu'il n'y eut pas moyen de les attirer au combat. Le Roi revint à plusieurs reprises offrir la bataille; mais toutes ses démarches furent inutiles. Les troupes auxiliaires de Mayenne ne pouvoient encore tenir la campagne, & d'ailleurs le Comte de Monte-Marciano, qui commandoit les troupes Italiennes, n'étoit point alors en état de combattre; il étoit uniquement occupé de la douleur que lui causoit la nouvelle qu'il venoit de recevoir de la maladie du Pape Grégoire, son oncle, qui mourut peu de tems après.

Le Roi va au-devant des troupes Allemandes, & tâche d'attirer Mayenne à une action.

Le Roi, après avoir passé quelques

jours, tant à inquiéter les troupes de la
1591. Ligue, qu'à terminer différentes affaires sur la frontiere, reprit le chemin de Noyon, d'où il envoya le Maréchal de Biron devant la Ville de Rouen pour en faire le siége. Le Monarque forma cette entreprise à la sollicitation d'Elisabeth, Reine d'Angleterre, qui appréhendant que les Espagnols n'allassent s'établir sur les côtes de Normandie, pressa vivement le Roi de faire tous ses efforts pour s'emparer de Rouen. L'investissement en fut fait le onziéme de Novembre, jour de la Fête de S. Martin : mais les opérations du siége ne commencerent que le mois suivant, lorsque le Roi fut arrivé.

Le Roi fait investir la Ville de Rouen.

Depuis que ce Prince avoit éloigné ses troupes du territoire de Verdun, Mayenne y étoit resté encore quelque tems pour y attendre le rétablissement de l'Infanterie Italienne, & aussi pour voir la tournure que prendroient les affaires, si le Pape, dont on avoit appris la maladie, venoit à mourir. On ne tarda pas à recevoir la nouvelle de la mort de ce Pontife, & cet événement fut pour Mayenne un contre-tems d'autant plus fâcheux, que le Duc de Monte-Marciano, par la mort

de ſon oncle, n'avoit plus le pouvoir de retenir les troupes du Saint Siége, 1591.
qui formoient alors une partie conſidérable de l'armée de la Ligue. L'Archevêque de Raguſe, qui ſervoit dans cette armée en qualité de *Commiſſaire Général*, avoit déja propoſé de licentier les Suiſſes, parce qu'on n'étoit pas en état de les payer. Cependant, tout bien conſidéré, on réſolut de ne rien précipiter à cet égard, & de prendre auparavant l'avis du Duc de Parme. On envoya donc en diligence un Courier à ce Prince pour le conſulter; & ſa réponſe fut, qu'on devoit *laiſſer toutes choſes dans l'état où elles ſe trouvoient actuellement*, & ne faire ni mouvement, ni aucun changement que par les ordres du Pape qui alloit être élu inceſſamment.

Pendant cet intervalle, Mayenne partit avec un fort détachement de ſes troupes, & entra dans la Picardie pour mettre ordre à différentes affaires qui concernoient la Ligue: puis il s'avança juſqu'à Laon pour être plus à portée de recevoir des nouvelles de ce qui ſe paſſoit à Paris, où les Seize exerçoient de jour en jour les vexations les plus criantes contre ceux

Mayenne va ſéjourner à Laon.

qu'ils appelloient *Politiques* ou qu'ils
1591. regardoient comme tels. Il suffisoit de ne pas déclamer avec eux contre le Roi, ou même d'avoir la moindre relation avec ceux qui étoient dans son parti, pour devenir aussi-tôt l'objet de leur indignation & de leur fureur.

Après avoir obtenu de Mayenne la proscription de la plûpart des Magistrats qui leur étoient suspects, ils crurent que ceux qui restoient en place, effrayés par cet exemple, se prêteroient à leurs manœuvres, & séviroient sans examen contre tous ceux qu'ils jugeroient à propos de leur dénoncer; mais il en arriva autrement. Le Parlement, quoique zélé Ligueur, ne répondit pas toujours à leur emportement, & ce peu de déférence occasionna de la part de ces séditieux une scène affreuse, qui jetta tous les esprits dans la plus grande consternation.

Excès des Seize à l'égard des Politiques.

Il y avoit déja quelques mois qu'un des leurs, nommé *Brigard*, avoit été arrêté & mis à la Bastille. C'étoit un Bourgeois qui, s'étant dévoué à la Ligue dès le commencement sous le feu Duc de Guise, avoit été revêtu dès ce

tems-là de la charge de Procureur du Roi en l'Hôtel-de-Ville. Sa conduite ne s'étoit jamais démentie, si ce n'est que lorsqu'il s'agit de parler d'accommodement; il parut assez disposé à s'y prêter, & il eut même à ce sujet quelque relation par écrit avec le Maréchal de Biron. Les Seize, ayant eu quelque vent de cette correspondance, le regarderent dès-lors comme un traître, & résolurent de s'en défaire. Bussi-le-Clerc, quoique parent de Brigard, fut un des plus animés à poursuivre sa perte, & il alla lui-même l'arrêter dans sa maison & le constitua prisonnier à la *Bastille*, d'où il fut ensuite transféré au Parlement, dans l'espérance que des Juges Ligueurs condamneroient promptement l'accusé au dernier supplice; mais ce procès, après avoir traîné pendant quelques mois, se termina enfin à l'avantage de Brigard: après un mûr examen, on ne vit dans les dépositions aucun chef qui pût mériter que l'on sévît contre lui; de sorte quil fut déchargé de l'accusation & mis en liberté.

1591.

Ils veulent faire condamner à mort un des leurs.

Le Parlement renvoie l'accusé.

Un Jugement si contraire au dessein des Seize, & à ce que leurs Prédicateurs annonçoient publiquement dans

1591. les Chaires *, les mit en fureur, & leur fit prendre dès-lors le parti d'agir par eux-mêmes, sans s'adresser davantage aux Magistrats, & de commencer par se venger de ceux du parlement, qui avoient le plus influé dans l'Arrêt rendu en faveur de Brigard **.

Mesures qu'ils prennent pour se venger du Parlement.

* Depuis l'emprisonnement de Brigard, les Prédicateurs crierent plus vivement que jamais contre les Politiques, & il ne tint pas à eux que la populace n'allât égorger dans leurs maisons tous ceux qu'on regardoit comme tels. Voici ce qu'en rapporte l'Etoile, témoin oculaire de tout ce qui se passoit alors dans Paris. *Le 21* (d'Avril), dit-il, *jour de Quâsimodo, tous les Curés & Prédicateurs de Paris se mirent en fureur contre les Politiques. Boucher* (Curé de S. Benoît), *prescha qu'il les falloit tous tuer : Rose* (Evêque de Senlis) *qu'une saignée de S. Barthelemi étoit nécessaire : Commelet* (Jésuite), *que la mort des Politiques seroit la vie des Catholiques ; Aubri* (Curé de S. André), *qu'il marcheroit le premier pour les aller égorger.*

Le Jeudi 15 Août, dit le même Auteur, *Boucher prescha contre Brigard, Procureur de la Ville, sur le bruit qui couroit qu'il n'en mourroit point, & dit : Il faut que Brigard ou moy soyent pendus, au lieu de dire : Il faut que Brigard & moy soyons pendus.*

** La perte de ceux qui avoient jugé en faveur de Brigard, étoit tellement décidé, que quinze jours avant que les Seize eussent pris leur derniere résolution, un d'entr'eux

Pour exécuter plus sûrement ce détestable dessein, & même afin de pouvoir tout régler promptement pour la suite, sans avoir besoin de recourir toujours au Duc de Mayenne, ils résolurent de former un Conseil secret composé de dix d'entr'eux, par l'avis desquels tout devoit être décidé sans appel. Cela fut exécuté le six de Novembre, dans une Assemblée où se trouverent les principaux de cette cabale, & entr'autres Louis-Morin Cro- 159

s'en expliqua ouvertement dans une conversation qu'il eut avec un Magistrat qui étoit beau-pere du Sieur de l'Etoile. Cet Auteur la rapporte en ces termes : *Le Vendredy premier de Novembre, M. Cotton, mon beau-pere, s'étant rencontré dans l'Eglise de S. André, près Matthieu Launoy... ledit Launoy lui demanda ce qui lui sembloit du Jugement de Brigard; auquel Cotton répondit, que pour ne savoir le fait du procès, il ne pouvoit rien dire du Jugement, sinon qu'on présumoit toujours, que les Juges jugeoient en leur conscience, au moins s'ils étoient gens de bien, comme il pensoit qu'on n'en avoit point baillé d'autres à Brigard.* Quels gens de bien? *Répartit Launoy*, il ne fut jamais fait plus grande injustice; mais par D... ils en mourront. *Alors M. Cotton sentant bien qu'il étoit tems de se taire, le laissa dire ce qu'il voulut; & s'en étant dépestré, me vint tout conter, dont je tins averti incontinent M. Brisson, &c.*

mé, Conseiller au Grand-Conseil;
1591. Pelletier, Curé de S. Jacques de la Boucherie, la Bruyère, Apotiquaire, & Matthieu Launoy. Ce dernier, après avoir été d'abord Prêtre Catholique, avoit été ensuite Ministre Protestant, & s'étoit marié; puis, s'étant dégoûté de sa femme, il étoit rentré dans l'Eglise, & étoit devenu un des plus déterminés Ligueurs.

Après avoir bien consulté, ils firent l'élection, & joignirent aux dix sur qui le sort étoit tombé, Jean Hamilton, Curé de Saint Côme, & un Docteur en Théologie nommé *Martin*. Ce fut dans ce nouveau Conseil, que l'on décida dès les premieres séances la perte de plusieurs personnes dont on vouloit se défaire; & voici les mesures que l'on prît pour faire souscrire à la sanglante expédition que l'on projettoit, un certain nombre de Ligueurs, de la part desquels on appréhendoit quelque difficulté, ou quelqu'indiscrétion.

On fit courir le bruit qu'on alloit renouveller le serment de l'Union; la proposition en fut faite dans une Assemblée qui se tint le huitième de Novembre chez la Bruyere. Tous ceux

qui étoient présens y ayant consenti, Bussi le-Clerc ajouta que les conjonctures actuelles demandoient que sur le champ chacun souscrivît à cet engagement; &, sous prétexte que l'on seroit trop long-tems à en dresser la formule, il tira de sa poche un papier blanc, où il y avoit seulement la date du jour de l'Assemblée, & proposa aux Assistans d'y mettre à l'instant leurs signatures, promettant qu'il auroit soin de le remplir ensuite de la formule du serment. Comme ce manége étoit une affaire de convention avec les plus emportés qui sçavoient tout le secret de cette manœuvre, plusieurs s'empresserent de mettre leurs signatures sur ce papier, en laissant assez de place pour écrire les articles de l'engagement qu'ils contractoient. 1591.

Bussi continua pendant quelques jours à exiger des signatures dans les différentes Assemblées où il se trouvoit; &, quoiqu'il eût eu alors tout le tems nécessaire pour remplir le blanc du papier qu'il faisoit signer, il le présenta toujours sans formule. Ce procédé déplut à plusieurs qui témoignerent quelque peine à souscrire un acte dont ils ignoroient la teneur;

Artifices dont se servent les Seize pour faire signer la condamnation de quelques Politiques.

mais ils se laisserent entraîner par
1591. l'exemple du plus grand nombre, & par la crainte d'encourir l'indignation d'un furieux tel que ce Bussi.

Une conduite aussi extraordinaire, jointe à l'éclat que les Prédicateurs & les Emissaires des Seize avoient déja fait au sujet du Jugement de Brigard, fit enfin soupçonner que la formule que l'on affectoit de cacher, pourroit bien n'être autre chose qu'un consentement que l'on exigeoit, pour autoriser quelque parti violent qu'on avoit dessein de prendre contre ceux qui avoient été à la tête de cette affaire, & sur-tout contre le Président Brisson.

Le Président Brisson est averti de se tenir sur ses gardes.

Il y avoit déja du tems que ce Magistrat recevoit de différens endroits des avis de prendre garde à lui, & de se mettre au plutôt en sûreté : on lui avoit écrit de Reims à ce sujet ; il lui étoit venu de Laon, où étoit alors le Duc de Mayenne, un autre avis qui confirmoit ce qui lui avoit été mandé de Reims ; mais il en tint d'abord peu de compte, & enfin cet infortuné Magistrat ne commença à pressentir le malheur qui le menaçoit, que lorsqu'il n'y eut plus moyen de l'éviter ; & même, dans cette extrêmité, il ne

pouvoit encore imaginer que les Seize osassent pousser leur fureur au point où elle fut portée. 1591.

La veille même de la cruelle expédition que les séditieux avoient projettée, Jean le Prévôt, Curé de Saint Severin, qui étoit depuis long-temps ami de ce Magistrat, vint l'avertir que les Seize avoient pris les armes ; & qu'ils ne parloient de rien moins, que d'emprisonner & même de faire mourir les Politiques, & principalement ceux des Magistrats qui avoient présidé au Jugement de Brigard. *Je crois** *bien une partie de ce que vous me dites*, répondit Brisson, *mais non pas tout : Je connois les Seize .... Je sçais pour mon regard qu'ils m'en veulent : mais, avant que commencer cette besogne, ils y penseront à deux fois ; car ce n'est pas chose qui s'exécute ainsi & se jette en moule : on ne mene pas tous les ans une Cour prisonniere.* Il allégua beaucoup d'autres raisons, pour prouver que les factieux pourroient à la vérité faire quelque insulte, mais qu'ils n'auroient pas la hardiesse de pousser les choses aussi loin qu'on paroissoit l'appréhender ; & il congédia le Curé en lui disant

* Mém. de l'Etoile.

1591. que dès le lendemain le Parlement s'assembleroit pour prendre des mesures sur les bruits qui se répandoient; mais les Seize ne lui en donnerent pas le temps.

Les Seize prennent leur derniere résolution contre le Pr. Président & autres.

Ils s'assemblerent la nuit suivante chez Pelletier, Curé de S. Jacques de la Boucherie; &, durant tout ce tems il s'attroupa beaucoup de monde en armes dans la Place vis-à-vis le Presbytere. Lorsque les factieux eurent pris leurs derniers arrangemens, le Curé de Saint-Jacques sortit dès sept heures du matin avec la Bruyere & trois autres de la cabale, & alla trouver Ligorette, Capitaine Espagnol, pour lui communiquer un écrit signé de Bussi-le-Clerc; de Louchard, Commissaire au Châtelet; de Crucé, Capitaine du Quartier de l'Université, & d'autres séditieux. Cet Ecrit contenoit les raisons pour lesquelles on s'étoit déterminé à prendre les armes.

Hamilton, Curé de Saint Côme, alla porter un Mémoire tout semblable à Dom Alexandre de Monti qui commandoit les troupes Napolitaines. Ce Curé, dit l'Etoile, étoit *armé jusqu'aux dents*, & il étoit escorté par un

certain nombre de Prêtres armés comme lui. 1591.

Tandis que tout cela se passoit, Bussi, Cromé & autres factieux, se rendirent au Petit-Châtelet, & y firent tout préparer pour l'horrible expédition qu'ils avoient méditée. Lorsque tout le monde fut rassemblé, ils détacherent quelques-uns d'entr'eux pour aller arrêter les Magistrats qui devoient être les victimes de leur fureur.

Les factieux se rassemblent au Petit-Châtelet.

Une troupe de ces scélérats se mit en marche vers les neuf heures du matin pour se rendre dans le Quartier de S. André où demeuroit le Président Brisson. Ils n'eurent pas la peine d'aller jusques chez lui : ce Magistrat qui venoit de sortir pour se rendre au Palais où les Chambres devoient s'assembler, alloit passer sur le Pont S. Michel, lorsqu'il fut abordé par les Emissaires des Seize, qui lui dirent qu'ils venoient le chercher pour le conduire à l'Hôtel-de-Ville où on l'attendoit pour une affaire de la derniere importance. Ils le firent tourner aussi-tôt, dit M. de Thou, par une petite rue qui est à droite, (apparemment par la rue de la Huchette); &,

Brisson, Pr. Président, est arrêté & conduit au Petit-Châtelet.

lorsqu'il vint à passer sous le Petit-
1591. Châtelet, ils le forcerent d'y entrer.

La premiere personne qui se présenta à ses yeux fut Cromé, Conseiller au Grand-Conseil, un de ses ennemis * des plus déclarés. Il étoit revêtu d'une cotte d'armes, & annonçoit par tout son extérieur le noir projet qu'il alloit exécuter. Il ôta le chapeau de dessus la tête de Brisson; & l'ayant fait mettre à genoux, il lut lui-même la Sentence **, par laquelle il étoit condamné à mort, comme atteint & convaincu de crime de lèze-Majesté divine & humaine. Brisson eut beau se récrier sur un procédé aussi étrange, & demander par quels Juges & sur quels indices il étoit condamné, &

* Cette inimitié provenoit de ce que Cromé, pere de celui dont il s'agit ici, étant Trésorier de l'Epargne, & ayant été accusé de péculat par les Etats de Bourgogne, il y avoit environ 25 ans, Brisson, qui étoit alors Avocat, se chargea de la cause des Etats, fit des plaidoyers forts éloquens & très-solides, & constata le crime de l'accusé.

** L'énoncé de cette Sentence étoit sans doute ce qui remplissoit le blanc du papier, que Bussi avoit fait signer à tant de personnes du Parti, sous prétexte de les faire adhérer à un nouveau serment en faveur de l'Union.

quels étoient les témoins qui dépo- 1591.
soient contre lui; ces misérables eurent la cruauté de rire en sa présence de la maniere dont il se défendoit; &, comme leur fureur ne connoissoit aucune formalité, il ne put tirer d'autre réponse, sinon qu'on n'avoit pas de tems à perdre, & qu'il falloit se préparer à mourir dans le moment. Cromé étant un de ceux qui pressoit le plus l'exécution, Brisson eut à peine le tems de se confesser, & aussi-tôt il fut pendu à la poutre d'une Chambre du Petit-Châtelet. Telle fut la fin d'un premier Magistrat aussi renommé par son esprit & par ses talens, que par son avarice & son ambition. L'envie qu'il eut de conserver ses biens & la premiere place du Parlement, lui fit entreprendre de se ménager entre les deux Partis; mais il eut le malheur d'éprouver que la plus grande habileté dans les affaires est d'une foible ressource, lorsqu'il s'agit de manier les esprits d'une populace furieuse.

Il est pendu à une poutre dans le Châtelet

Cette horrible exécution fut terminée à onze heures du matin, c'est-à-dire, deux heures après qu'on eût arrêté cet infortuné Magistrat. Dans ce même instant, Claude Larcher, Con-

seiller au Parlement, que l'on accusoit
1591. de tenir dans sa maison des assemblées
de Politiques, fut amené au Châtelet
en présence de Bussi, de Cromé & de
Larcher, Conseiller au Parlement, est aussi pendu. ses complices. On le fit entrer dans la
chambre où, voyant le corps du Président, il interrompit Cromé qui se
préparoit à lui lire sa Sentence, & s'écria que la vie lui étoit à charge, après
l'indigne traitement qu'on avoit fait à
un si grand homme; il n'eut que le
tems de se confesser promptement, &
fut pendu à côté de Brisson.

Après celui-ci en survint un troisiéme, qui étoit soupçonné d'intelligence avec les Royalistes, parce qu'il avoit
été du conseil du Duc de Nevers, qui
depuis quelque tems avoit quitté le
parti de la Ligue. Il s'appelloit *Jean
Tardif du Ru*, & étoit Conseiller au
Châtelet. Ce fut Hamilton, Curé de
S. Côme, qui, escorté de ses Prêtres,
alla le prendre chez lui. On venoit de
le saigner, lorsqu'ils arriverent; &, à
peine le Chirurgien avoit-il fini son
opération, qu'ils se saisirent du malade, le traînerent au Châtelet, & le
firent monter à la chambre où étoient
les cadavres de ses amis. Ce spectacle
affreux le fit évanouir sur le champ;

mais en le tourmentant, on le fit revenis. Sa Sentence lui fut lue sur l'heure, & il fut pendu à côté des deux autres. Tout cela fut exécuté si rapidement, qu'il étoit à peine midi lorsque cette sanglante catastrophe fut entiement terminée.

1591.

Tardif, Conseiller au Châtelet, subit le même sort.

La nuit suivante, les Seize firent dresser des gibets en Place-de-Gréve, & le lendemain, bien avant le jour, ils y porterent les corps de ces Magistrats : Cromé, voulant encore signaler la haine qu'il leur portoit, même après leur mort, eut la bassesse, sans égard à ce qu'il se devoit & à sa Charge de Conseiller au Grand-Conseil, de porter lui-même une lanterne pour éclairer les porteurs.

Leurs corps sont attachés à des potences en Place-de-Gréve.

Lorsque ces corps furent attachés aux potences, on leur mit à chacun un écriteau. Le premier portoit, BARNABÉ BRISSON, *l'un des Chefs des traîtres & Hérétiques.* Le second, LARCHER, *l'un des fauteurs des traîtres & Politiques.* Le dernier, TARDIF, *l'un des ennemis de Dieu & des Princes Catholiques.*

Dès que le jour fut venu, il s'attroupa un peuple immense dans la Place-de-Gréve. Bussi, accompagné d'une bonne partie des scélérats de sa fa-

1591. ction, s'y rendit aussi, & dispersa ses gens dans les différens recoins de cette Place pour faire entendre à chacun ce qu'il se préparoit à leur dire. Il se mit donc à crier *aux méchans* *, *aux Politiques, aux traîtres qui avoient vendu la Ville à l'Hérétique, & lui avoient déja livré la Porte de Bussi pour le faire entrer.* Les satellites de Bussi répétoient à peu près la même chose dans les endroits où ils s'étoient dispersés, & ils comptoient que le peuple alloit s'émouvoir ; mais on ne remarquoit sur tous les visages que de l'horreur & de l'indignation contre un procédé aussi affreux.

Bussi tâche en vain d'émouvoir le peuple contre les Politiques.

Bussi, mécontent de voir le peu de succès de ses menées, essaya encore d'exciter une émeute contre les Politiques, en proposant au peuple le pillage de leurs maisons. *Ce sera fait de tous les méchans*, reprit-il, *& Paris sera net de traîtres si on veut me suivre ; j'en ai la liste, & je connois les maisons ; on aura du bien à bon marché ; sinon je vous avertis qu'ils vous couperont la gorge ; car leurs Chefs que vous voyez-là pendus, ont décelé toute l'entreprise, & nous*

* Mém. de l'Etoile.

sommes tous perdus, si nous ne les prévenons dès aujourd'hui. 1591.

Cette harangue séditieuse ne fit d'autre effet sur le peuple que d'exciter des murmures qui firent assez connoître le mécontentement général: on vit même la populace s'écouler insensiblement, & laisser ces furieux presque seuls.

La nouvelle de ce tragique événement fut bientôt répandue par toute la France. Le Roi l'apprit un soir pendant son souper : comme il avoit coutume de tourner presque tout en plaisanterie, il dit à ce sujet qu'il n'avoit point de meilleurs serviteurs que les Seize, puisqu'ils faisoient eux-mêmes justice de ceux de leur faction, sans qu'il lui en coutât d'argent.

Mayenne prit la chose plus sérieusement, & en effet elle méritoit toute son attention. L'exécution faite à Paris lui fut annoncée dès le lendemain par deux Ligueurs, freres, nommés *Rolland* : l'un étoit Conseiller en la Cour des Monnoies, & l'autre Officier de l'Election. Ils partirent ensemble de Paris le 17 de Novembre, & se rendirent à Laon auprès du Duc de Mayenne. Rolland l'aîné, avoit depuis long-

tems fait preſſentir au Prince ce qu'on
1591. avoit à attendre de la part des Seize :
car, dans un voyage qu'il avoit fait à
Reims, lorſque les Chefs de la Ligue y tinrent le Grand Conſeil dont
j'ai parlé, Boucher, Curé de S. Benoît,
& Senault, Greffier du Conſeil des
Seize, étant dans cette même Ville,
tinrent, en préſence de Rolland, différens diſcours qui lui firent augurer
qu'il ſe braſſoit quelque exploit important ; de ſorte que quand ils partirent de Reims pour ſe rendre à Paris,
Rolland avertit le Duc de Mayenne
que ces deux perſonnages ne ſeroient
pas ſi-tôt arrivés dans la Capitale
qu'on entendroit parler de quelque
coup d'éclat, & il pria ce Prince de
bien ſe reſſouvenir de ce qu'il lui diſoit alors.

Mayenne s'en reſſouvint en effet,
lorſqu'il entendit le détail des horreurs que les Seize venoient de commettre : il ne s'ouvrit point à Rolland
ſur ce qu'il avoit deſſein de faire dans
cette conjoncture ; mais il parut ſi agité, que celui-ci en informa un Ligueur
de ſes amis, & l'avertit de prendre
garde à la conduite qu'il tiendroit à
Paris, parce qu'il y avoit tout appa-

rence qu'il y verroit bientôt beaucoup de changement. Il y en eut effectivement; mais ce ne fut pas si-tôt qu'on s'y attendoit. Mayenne, dont le défaut étoit de temporiser, ne se mit en devoir de sévir contre les Seize, que lorsqu'ils l'eurent absolument poussé à bout par de nouveaux excès. 1591.

Nouvelles entreprises des Seize.

Le silence de ce Prince les rendant plus hardis, ils crurent pouvoir tout oser impunément, & régler l'Etat selon leurs caprices. Ils commencerent par donner des ordres au Parlement. Le Palais ayant été fermé depuis l'exécution du Président Brisson, & aucun des Conseillers n'ayant voulu y rentrer, ils dresserent une Liste de quarante-quatre Conseillers*, & envoye-

* Voici les noms des Conseillers qui étoient sur cette Liste : *Chartier*, *Michon*, *Bouderon*, *Chevalier*, *Hennequin de Montholon*, *du Four*, *du Tillet*, *Boulanger*, *Boucher*, *de Bordeaux*, *Gaudart*, *Lallemant*, *Aleaume*, *de Soulfour*, *du Vair*, *de Villarts*, *le Jau*, *Jubin*, *de Here*, *des Landes*, *la Place*, *Rubentel*, *d'Espinoy*, *de Machault*, *Lescalopier*, *Boucher*, *Pinon*, *de Pleurre*, *le Clerc*, *Feydeau*, *N. Chevalier*, *Midorge*, *Foucher*, *Solli*, *le Picard*, *le Coigneux*, *de Grandrue*, *de Marillac*, *Fayet*, *le Fevre*, *le Clerc*, *de Macqueville* & *Poisle*. Mém. de l'Etoile.

rent chez chacun d'eux pour leur dire
1591. de reprendre leurs fonctions comme à l'ordinaire ; mais chacun refusa de se rendre à cette invitation : il y en eut cependant quelques-uns qui n'eurent pas le courage de résister ouvertement; mais leur soumission ne servit de rien, ils furent obligés de suivre l'exemple du grand nombre ; de sorte que personne ne rentra.

Ce refus irrita les Seize, & leur fit prendre le parti de se défaire au plutôt de ceux des Politiques dont ils croyoient avoir le plus à craindre, tant parmi les Magistrats que chez les Bourgeois. Ils dresserent à cet effet une Liste, qu'on appelloit le *Papier rouge*, sur laquelle on écrivit les noms des prétendus Politiques, & à chacun de ces noms étoit ajoutée une lettre, qui énonçoit l'Arrêt porté contre celui dont il s'agissoit. Trois lettres désignoient le sort différent de chacun. Aux uns on mettoit un *P*, qui signifioit qu'ils seroient pendus ; à d'autres un *D*, qui vouloit dire, *daguer* ou *poignarder*; & enfin un *C*, qui annonçoit qu'à l'égard de ceux-là, on se contenteroit de les chasser.

Les Seize, qui s'étoient partagés les

Quartiers de Paris, avoient fait autant de listes qu'il y avoit de Quartiers. 1591.
Christophe Aubry, Curé de S. André-des-Arcs, composa la liste du sien, de concert avec Basin, Commissaire au Châtelet, & Senault. Elle fut communiquée à l'Etoile, qui en effet avoit un intérêt particulier à en sçavoir le contenu : *Je m'y vis*, dit-il, *sous la lettre D* (daguer), *& il n'y avoit de toute la rue de ma mere, que la maison des Montholons exemptée.*

On peut juger de l'effroi que ces différentes listes durent répandre dans tous les esprits, en voyant la vie & la fortune des Citoyens à la merci du caprice de ces furieux, sans que l'on pût imaginer aucun moyen de s'y soustraire. En vain une infinité d'honnêtes gens s'adresserent au Comte de Bélin, alors Gouverneur de Paris, & le supplierent d'employer tout son pouvoir pour mettre un frein aux menées des Seize ; il répondit qu'il étoit sans autorité ; que ces séditieux l'avoient désarmé ; que, par leur union intime avec les troupes Espagnoles, toute la force étoit actuellement de leur côté, & que lui-même commençoit à leur devenir suspect.

1591.

La Duchesse de Nemours, mere de Mayenne, est menacée par les Seize.

La Duchesse de Nemours, mere du Duc de Mayenne, ne put pas donner plus de satisfaction à ceux qui vinrent implorer son crédit dans ces effrayantes conjonctures. Elle venoit elle-même d'être traitée peu respectueusement par les Seize, pour avoir fait difficulté de souscrire à leurs délibérations sanguinaires, & elle appréhendoit de plus d'être arrêtée par ces factieux qui avoient, disoit-on, dessein de s'emparer de sa personne, comme d'un ôtage qui leur répondroit de la vie des principaux d'entr'eux en cas que Mayenne osât entreprendre de les punir. Que de cuisans remords dût avoir alors cette Princesse d'avoir poussé si loin la vengeance de la mort du Duc de Guise son premier mari, en se livrant aveuglement à un parti des caprices duquel elle se voyoit enfin à la veille de devenir la victime!

Cette Princesse dépêcha au plus vîte vers Mayenne un de ses Gentilshommes pour l'instruire de tout ce qui se passoit, & lui représenter que sa présence étoit absolument nécessaire dans la Capitale pour délivrer les gens de bien de la tyrannie d'une odieuse cabale qui ne vouloit plus reconnoître

aucune

aucune ſubordination. La lettre que la Ducheſſe écrivit à ce ſujet, étoit ſi tendre, ſi affectueuſe, ſi touchante, que Mayenne ne put s'empêcher de répandre quelques larmes en la liſant, & dèſlors il réſolut de ſe tranſporter à Paris. 1591.

Mais ce qui lui fit encore faire beaucoup plus de diligence, ce fut la communication qu'il eut d'une Letre, par laquelle il apprit, dans le plus grand détail, ce qui ſe tramoit alors contre ſa propre perſonne. Les Seize, qui avoient abattu l'autorité du Parlement par le honteux ſupplice qu'ils avoient fait ſubir au Chef de cette Compagnie, entreprirent de ſe ſouſtraire auſſi à l'obéiſſance du Duc de Mayenne, afin de ne plus rencontrer d'obſtacles à leurs deſſeins, & de pouvoir diſpoſer de l'Etat comme bon leur ſembleroit.

Les Seize écrivent au Roi d'Eſpagne pour ſe ſouſtraire à l'autorité de Mayenne.

A cet effet, ils écrivirent le 20e de Novembre au Roi d'Eſpagne une longue Lettre, dans laquelle, après avoir exalté les avantages qu'ils avoient procurés à l'Etat & à la Religion, par la protection ſpéciale dont il avoit honoré ce Royaume, ils lui repréſenterent que leur deſſein étoit de ne plus

reconnoître l'autorité du Duc de
1591. Mayenne; que les François, accoutumés à servir sous un Monarque, ne pouvoient plus absolument se passer d'un Roi; qu'ainsi ils supplioient Sa Majesté, au nom de tous les gens de bien, d'accepter la Couronne, ou du moins de leur donner l'Infante sa fille pour Reine, & de lui choisir en même tems pour mari, un Prince digne d'elle & de la riche Couronne qu'elle lui apporteroit en dot.

Indépendamment de cette Lettre, il y eut des instructions particulières, par lesquelles on chargoit celui que l'on envoyoit en Espagne, de solliciter vivement, pour que le choix de S. M. C. tombât sur le Duc de Guise, comme le Prince le plus accompli & le plus attaché à la Religion Catholique.

Le P. Matthieu fut le porteur de cette Lettre, non pas ce P. Matthieu, Jésuite, que l'on a vu tellement empressé à s'intriguer pour les factieux, qu'il en avoit acquis le surnom de *Postillon de la Ligue*: celui-ci étoit un Religieux d'un ordre différent, que les Historiens ne spécifient pas. Il partit dans le dessein de faire grande

diligence, pour s'acquitter de sa commission ; mais un parti Royal l'ayant arrêté à quelque distance de Paris, on lui enleva ses paquets, & on les remit aussi-tôt entre les mains du Roi, qui, après en avoir fait lecture, les envoya au Duc de Mayenne, pour lui faire voir à quoi il devoit s'attendre de la part d'une faction qu'il avoit protégée si long-tems.

1591.

La lettre est interceptée par le Roi, qui l'envoye à Mayenne.

La lecture de cette Lettre mit le comble à l'indignation de Mayenne contre les Seize, & il prit sur le champ le parti de tout risquer plutôt que de laisser plus long-tems leur insolence impunie. Ce Prince risquoit effectivement, en entreprenant de venir à Paris ; car, dans les différens conseils tenus à son sujet, les uns avoient proposé de lui fermer les portes de la Ville ; quelques-autres avoient ouvert un avis qui ne tendoit à rien moins qu'à l'assassiner, pour élire ensuite un autre Chef qui fut absolument dévoué à leur fureur. On assure que les Espagnols ne trempoient pas directement dans cet attentat ; mais qu'ils n'auroient pas manqué de soutenir les Seize, s'ils eussent été assez hardis pour franchir le premier pas.

1591. Mayenne, qui étoit exactement informé de leurs mouvemens, ayant appris que, dans tous ces Conseils, ils ne prenoient point de mesures pour soutenir avec vigueur les différens partis qu'on proposoit, vit bien qu'ils manquoient de tête & de courage, & qu'il suffiroit de se présenter à eux en bonne contenance, pour n'avoir rien à craindre de leur part.

Mayenne se rend à Paris.

Il se mit donc en marche pour Paris, accompagné de quelques Seigneurs, & il se fit escorter par trois cens chevaux & quinze cens hommes d'Infanterie. Les Seize furent un peu étourdis, lorsqu'ils le virent venir à eux. Une bande de ces factieux ayant à leur tête Boucher, Curé de Saint Benoît, qui devoit porter la parole, allerent assez loin au-devant de lui; mais Mayenne passa sans vouloir les entendre. Lorsqu'il fut près de l'Abbaye de S. Antoine, Senault, Clerc du Greffe du Parlement, & Greffier de la Ligue, réussit à parler à ce Prince, & voulut excuser les Seize au sujet de la mort du Président Brisson, & de ceux qu'on avoit exécutés avec lui. Il l'assura qu'il connoîtroit à la fin qu'on n'avoit pu se dispenser de pren-

dre ce parti, quoique violent, parce que sans cela c'étoit fait de la Religion 159
& de l'Etat, & qu'en un mot on n'avoit rien fait que pour le bien public, & en particulier pour son service.

Le bien de mon service est celui du Public, répondit Mayenne d'un ton qui faisoit assez voir qu'il étoit peu content de la harangue de Senault : *Je suis venu exprès* *, ajouta t-il, *pour en connoître ; je ferai justice aux uns & aux autres, en sorte que les gens de bien en seront contens.* Après ce peu de paroles, le Duc reprit sa marche : Senault, voulant continuer de parler, s'approcha de son cheval ; Mayenne qui, sur le rapport qu'on lui avoit fait des desseins violens des Seize, n'étoit pas bien aise d'en voir un de si près, lui dit avec aigreur : *Retirez-vous ; vous vous ferez blesser.* Senault n'eut garde d'insister plus long tems ; il regagna Paris au plus vîte, & répandit l'alarme dans sa faction.

Mayenne poursuivant sa route, arriva à la Porte S. Antoine, où il fut reçu par le Comte de Belin, Gouverneur de la Ville, qui étoit accompagné de plusieurs personnes des plus

* *Mémoire de l'Etoile.*

1591. Buſſi refuſe de faire tirer le canon à l'arrivée de Mayenne.

qualifiées. On auroit dû alors tirer le canon de la Baſtille, comme on l'avoit obſervé depuis que ce Prince avoit été reconnu pour Lieutenant Général de l'Etat; mais Buſſi le-Clerc ne jugea pas à propos de lui accorder cet honneur, pour faire connoître à ce Prince combien les Seize étoient mécontens de lui. Il y en eut néanmoins dans cette cabale qui cherchèrent à lui faire leur cour. Le Commiſſaire Louchard, entr'autres, qui avoit eu une grande part dans l'exécution du Préſident Briſſon, tâcha de ſe concilier la bienveillance de ce Prince, en lui faiſant un préſent qui étoit fort de ſon goût; c'étoit du vin excellent que Louchart lui fit préſenter à l'Hôtel de la Reine *, où Mayenne alla prendre ſon logement. Ce Prince s'en fit ſervir dès le ſoir à ſon ſouper, & il but même à la ſanté de Louchard; ce qui arriva quelque tems après, ne répondit guères à l'honneur que ce

* Cet Hôtel, que l'on nommoit ordinairement l'*Hôtel de la Reine*, étoit appellé alors par les Ligueurs l'*Hôtel des Princeſſes*, parce que le nom de Roi & de Reine leur étoit odieux. On l'a appellé depuis l'*Hôtel de Soiſſons*. Il n'en reſte plus aujourd'hui que la place.

Prince faisoit alors à ce factieux ; mais on verra aussi que Louchard ne périt que par sa faute, & que s'il eût voulu répondre aux avances de Mayenne, il n'auroit pas été enveloppé dans la ruine des Seize. 1591.

Tout cela se passa le Jeudi 28 de Novembre. Les Ligueurs en général, & sur-tout les Seize étoient fort en peine de la conduite que Mayenne alloit tenir à leur égard ; mais ce Prince resta quelques jours sans donner trop à connoître ce qu'il avoit dessein de faire. Les rébelles voyant qu'il n'avoit pas sévi d'abord, imaginerent que la crainte le retenoit, & que le meilleur moyen pour l'empêcher de rien entreprendre contr'eux, étoit de faire montre de fermeté, & de lui laisser entrevoir qu'on étoit en état de mettre un frein à son autorité.

Ils se montrerent hardiment chez ce Prince dès le lendemain de son arrivée, & s'introduisirent jusques dans son appartement, où ils causoient ensemble avec un bruit & une familiarité peu convenables pour l'endroit où ils se trouvoient. Mayenne supporta ce manque de respect assez patiemment ; & même l'un d'entr'eux ayant dit un peu

1591. haut, que *ceux qui l'avoient fait ce qu'il étoit, pourroient bien le défaire quand il leur plairoit;* ce Prince, qui l'entendit, n'en témoigna aucune émotion; il se contenta de demander comment s'appelloit celui qui venoit de parler *: Vitri, qui étoit dans l'appartement, ne fut pas si tranquille: après avoir appris que celui dont il s'agissoit étoit un des Seize, il dit tout haut en jurant: *Les Seize font bien les mauvais à Paris; mais si M. le Duc veut seulement dire un mot, je les rendrai tous pendus avant le soir, & je les pendrai plutôt moi-même.*

Mayenne convoque une Assemblée du Parlement.

C'étoit bien le dessein de Mayenne de faire au plutôt un exemple de ces séditieux; mais il vouloit auparavant rétablir l'exercice de la Justice, & engager les Magistrats à reprendre leurs fonctions; ce qu'ils avoient absolument refusé de faire depuis le traitement indigne qu'on avoit fait au Président Brisson. A cet effet les Chambres furent convoquées pour le 2 de

* C'étoit le Normant, Commissaire au Châtelet, qui, en 1595, fut condamné à la roue avec les autres complices de l'exécution du Président Brisson.

Décembre, & Mayenne fit dire qu'il ſe rendroit au Parlement. 1591

Pendant cet intervalle, ce Prince fit ſommer Buſſi de lui remettre la Baſtille. Ce Rébelle voulut capituler, comme s'il eût ſoutenu un ſiége, & demanda ſûreté pour ſa vie & pour ſes effets. Mayenne, pour terminer promptement, lui accorda ſes demandes, & la Baſtille lui fut rendue le Dimanche premier jour de Décembre. Buſſi en ſortit avec ſes effets. Il eut la vie ſauve comme il l'avoit demandé ; à l'égard de ce qu'il emportoit, qui étoit le butin qu'il avoit fait depuis le commencement de la guerre civile, le tout fut pillé quelques jours après par les Soldats de Mayenne, lequel ne parut pas ſe mettre beaucoup en peine de les retenir : il donna pour ſucceſſeur à Buſſi le Capitaine du Bourg, Gentilhomme qui lui étoit fort attaché.

Il ſe rendre la Baſtille par Bi

Le lendemain de la reddition de la Baſtille, les Chambres ſe raſſemblerent au Palais, comme Mayenne l'avoit demandé. Il s'y tranſporta auſſi avec un nombreux cortége. Chemin faiſant, il eut une longue converſation avec Claude d'Aubray, jadis Prévôt des Marchands, & alors Colonel du

Aſſemblée Parlement.

1591. Quartier Saint Germain, qui lui fit un récit fort détaillé des mauvais desseins des Seize, & le supplia de bien se tenir sur ses gardes, parce que ces factieux sembloient méditer un coup d'éclat, & qu'à l'heure même qu'il lui parloit, ils étoient assemblés, au nombre de trois cens, dans le Couvent des Cordeliers. Le Duc écouta tranquillement tout ce qu'il lui raconta de particulier sur cette faction, & cette conversation les ayant insensiblement conduits jusqu'au détour du Pont au Change, Mayenne le quitta pour gagner le Palais; & en le congédiant, il lui dit : *Mon pere, je vous assure que dans vingt-quatre heures je vous en ferai raison.*

Mayenne nomme des Présidens.

Mayenne monta ensuite à la Grand'-Chambre, où il exerça une autorité peu différente de la souveraine. Il y nomma un premier Président & trois autres Présidens inférieurs. Il est vrai qu'il affecta d'abord de ne vouloir point faire cette nomination de sa propre autorité, & qu'il proposa aux Membres du Parlement de choisir entr'eux ceux qu'ils jugeroient à propos d'élire pour Chefs des Chambres; mais la Compagnie l'ayant engagé de se charger lui-même de cette élection,

il se rendit à leurs prières, & nomma pour premier Président le Doyen des Conseillers. C'étoit Matthieu Chartier, vieillard vénérable par son âge & par son mérite, qui fit toutes les instances possibles pour ne pas accepter cette Charge; cependant il fut obligé de se rendre aux sollicitations de Mayenne & aux prières de la Compagnie, entre les mains de laquelle il prêta serment. Ce serment fut reçu par Etienne Fleury, le plus ancien des Conseillers, & non par le Duc de Mayenne, comme le rapporte l'Etoile dans ses Mémoires.

1591.

Matthi[eu] Chartier [élu] Prem[ier] Président.

J'observerai à cet égard qu'il est singulier que cet Auteur, qui s'est spécialement attaché à écrire des détails, lesquels, pour la plûpart, se passoient sous ses yeux, se soit trompé dans une circonstance où les minuties mêmes du cérémonial qui fut observé alors, devoient l'intéresser, d'autant plus que Matthieu Chartier étoit son oncle par Marie de Montholon sa tante, que Chartier avoit épousée en 1543.

Je fonde la critique que je fais de cet Auteur, sur un acte tiré des Registres du Parlement, où l'on trouve un détail assez circonstancié de ce qui

se passa dans l'Assemblée des Chambres. Cette piéce fut enlevée des Registres à la fin des troubles; mais M. Bayle en ayant eu une copie faite sur l'original signé *du Tillet*, par M. Marais, Avocat au Parlement, l'a inserée dans son Dictionnaire. En voici la teneur, telle qu'elle se trouve dans cet Ouvrage :

1591.

EXTRAIT

DES REGISTRES DU PARLEMENT.

Extrait des Regist.es du Parlement au sujet de l'élection des Présidens.

Ce jour, le Sieur DUC DE MAYENNE, *Lieutenant Général de l'Estat Royal & Couronne de France, les Chambres assemblées & les Gens du Roi présens, après avoir remontré à la Cour les causes qui l'avoient fait acheminer en cette Ville & laisser une grosse armée, & que depuis le quatorziéme jour du mois passé ladite Cour n'étoit entrée, & que à présent n'y ayant aucun Président, lui avoit semblé nécessaire d'en venir communiquer & aviser avec elle pour y en remettre jusqu'à quatre, afin que cette Grand'Chambre & celle de la Tournelle ne demeurent sans Chefs, & qu'à ceux qui seront éleus, il en fasse expédier les provisions, n'ayant voulu entreprendre d'en nommer aucuns*

de ſa part, ains le tout remis à ladite Cour : ſur ce ayant interpellé pluſieurs 15
fois la Cour de les nommer, & les Gens du Roi ouis, après qu'il lui a été remonſtré par Mᵉ MATTHIEU CHARTIER, *Doyen & plus ancien Conſeiller, que advenant vacation deſdits eſtats, la Cour avoit accoutumée d'en nommer aucuns aux Rois, dont il choiſiſſoit un ou deux qui en eſtoient pourveus ; mais qu'à préſent n'y ayant aucun Roi & veu l'eſtat de la Ville, icelle Cour s'en remettoit à lui & le prioit d'en vouloir nommer ; & enfin après pluſieurs excuſes, a dit, puiſqu'il plaiſoit à ladite Cour, & ſuivant la priere qu'il avoit faite le matin à Dieu & à ſon Saint-Eſprit que cette affaire ſe conduiſiſt en toute ſincérité, il ſe réſolvoit de nommer pour premier Préſident le ſieur* CHARTIER, *plus ancien Conſeiller déja nommé par la Cour pour Préſident en icelle : les vertus, intégrités & ſuffiſances duquel eſtoient très-notoires à un chacun ; & pour ſecond, le ſieur* HACQUEVILLE, *Préſident au Grand Conſeil ; le tiers, le ſieur* DE NULLY, *premier Préſident en la Cour des Aides, & devant pourveu de l'un deſdits eſtats ; & pour le quatrieſme, le ſieur* LE MAISTRE, *Advocat du Roi, n'ayant jamais*

veu qu'il sache lesdits sieurs CHARTIER
1591. & LE MAISTRE, *ou bien tels autres que ladite Cour avisera : laquelle nomination approuvée par ladite Cour, la matiere mise en délibération, & nonobstant les excuses & remontrances dudit sieur* CHARTIER, *de son âge de 79 ans, indisposition notoire de sa personne, & qu'il estoit nouvellement relevé & sorti d'une grosse maladie, & que cet âge désiroit plustost un repos que le travail requis en tel estat, a été arresté qu'il feroit le serment de premier Président en ladite Cour. A tant a passé au Barreau, & après avoir juré que, pour y parvenir, il n'a baillé ne promis de donner ou faire donner par lui ou par d'autres, or, argent, ne choses équipollentes, en outre de bien & duement exercer ledit estat & office de premier Président, il y a esté reçeu & fait profession de sa Foi ez mains de* Me ESTIENNE FLEURY, *plus ancien Conseiller : Fait en Parlement le second jour de Décembre mil cinq cent quatre-vingt-onze. Collation faite. Signé,* DU TILLET.

Les Présidens qui venoient d'être nommés avec Chartier, ne prêterent serment que le lendemain, & cette cérémonie se fit entre les mains du nouveau premier Président. Les uns

[redacted]

& les autres reçurent leurs provisions de Mayenne, le jour même de leur 159
nomination. J'ai cru devoir en rapporter ici la formule : on verra par le ton qu'y prit ce Prince, à quoi devoient s'attendre ceux qui avoient entrepris de le dépouiller de son autorité. Voici donc en quels termes ces actes étoient énoncés :

Form des pr sions e diées p Mayenn

CHARLES DE LORRAINE, DUC DE MAYENNE, *Lieutenant Général de l'Estat & Couronne de France, à tous ceux qui ces présentes Lettres verront, Salut. La principale marque de l'autorité & sainte volonté de ceux qui ont gouverné les Estats, & ce qui les a fait plus estimer par les peuples qui leur ont esté soumis, & admirer par les Estrangers, a esté quand ils ont eu soin de relever & maintenir les deux colomnes sur lesquelles est fondée la conservation de toutes les Monarchies, la piété & la justice. C'est pourquoi depuis qu'il a pleu à Dieu nous appeller à la direction des affaires de ce Royaume, après avoir regardé, le mieux qu'il nous a esté possible, aux réglemens & provisions nécessaires pour avancer la gloire de Dieu, nostre principale intention a esté de remplir les places des principaux Officiers de la Justice, de person-*

sonnes de probité, & de vie & intégrité de
1591. *mœurs convenables au rang que nous avons desiré leur faire tenir. Et sur ce qu'il nous a esté remontré & avons reconnu qu'il estoit très-nécessaire de pourvoir aux estats & offices des Présidens de la Cour de Parlement de Paris, afin que par faute d'iceux le cours de la justice ne soit intermis ou interrompu, comme il a esté depuis quelque tems, ayant résolu d'y en mettre & établir jusqu'au nombre de quatre, afin que tant la Grand'Chambre du Plaidoyer, que la Tournelle, ne demeurent sans Chef; sçavoir faisons qu'aprez avoir cejourd'hui communiqué à Messieurs de ladite Cour, les Chambres assemblées, nos desirs & intentions, & nommé les quatre personnes que nous avons estimé propres, dignes & capables de ces Charges, lesquelles il auroit eu très-agréables, comme il appert par l'Acte & Arrest de cedit jour, cy attaché sous le contre-scel :* NOUS *considérans les bons & agréables services que M^e .... &c. Car ainsi le desirons. En témoin de quoi nous avons à ces Présentes fait mettre le scel du Royaume de France. Donné à Paris le 2 Décembre 1591. Signé,* CHARLES DE LORRAINE. *Et sur le reply, par Monseigneur,* PERIÇARD.

Cette nomination faite, le Parlement reprit ses fonctions comme à l'ordinaire. On crut d'abord que le premier soin des Magistrats seroit de venger l'insulte faite à la Compagnie par les Seize dans la personne du Président Brisson. Les Ligueurs en prirent l'alarme, & engagerent Dom Diégue d'Ibarra, qui étoit depuis quelque tems à Paris en qualité d'Ambassadeur d'Espagne, de voir Mayenne, & de tâcher, par ses sollicitations, d'assoupir cette affaire. 1591.

L'Ambassadeur d'Espagne parle à Mayenne en faveur des Seize.

L'Ambassadeur, qui lui-même avoit participé par ses conseils au traitement honteux que l'on avoit fait à Brisson, s'employa de tout son pouvoir, pour qu'on ne fît aucune recherche à cet égard. Il convint que ceux qui étoient les auteurs de cet attentat, méritoient d'être punis; mais il représenta à Mayenne, que dans la fermentation où étoient alors les esprits, il falloit fermer les yeux sur bien des choses; qu'en suivant le droit à la rigueur, il aigriroit contre lui un parti puissant, de la part duquel on avoit tout à craindre, si on le poussoit à bout. Il conclut donc, qu'en homme sage, il ne pouvoit rien faire de mieux que de dissi-

muler, & qu'il y étoit d'autant plus
1591. obligé, que dans les conjonctures actuelles, il avoit besoin de tout son monde, & même de ceux dont il avoit les crimes en horreur.

Mayenne, loin de se rendre aux représentations de l'Ambassadeur, tint toujours ferme pour la punition des coupables; mais il ne s'ouvrit en aucune maniere sur la conduite qu'il tiendroit; de sorte qu'on ne sçavoit s'il agiroit d'autorité, ou s'il renverroit au Parlement la poursuite de cette affaire.

Mayenne fait des offres à Louchard pour le faire sortir de Paris.

Le lendemain de l'Assemblée du Parlement, qui étoit le troisiéme de Décembre, on commença à ressentir que l'orage qui menaçoit les Seize, ne tarderoit pas à éclater. Mayenne, qui avoit dessein de ne pas perdre le Commissaire Louchard, l'un des plus vifs d'entr'eux, envoya chez lui Ribaut son Trésorier, pour lui faire les propositions les plus avantageuses : il lui fit dire que, s'il vouloit quitter Paris & le suivre à l'armée, il le nommeroit Commissaire général des vivres avec de forts appointemens; qu'il payeroit ses dettes, & que de plus il s'engageroit, foi de Prince, à le préserver de

toute pourſuite pour la mort du Préſident Briſſon, & pour tout autre délit qu'il auroit pu commettre pendant ſa liaiſon avec les Seize. 1591.

Ce fanatique, peu ſenſible aux offres du Prince, répondit fièrement que pour tous les biens du monde, il n'abandonneroit jamais ceux de ſon parti, & qu'il ne vouloit abſolument point ſortir de Paris. Ribaut étant venu rapporter cette réponſe, le Prince en fut ſi indigné, que ſur le champ il ſe déclara ſur le ſort qu'il lui réſervoit : *Il veut être pendu*, dit-il, *il le ſera, & devant qu'il ſoit vingt-quatre heures.* Louchard les refuſe.

Mayenne lui tint parole : la nuit du 3 au 4 de Décembre, il dreſſa de ſa propre main une Sentence de mort contre neuf des plus coupables d'entre ceux qui avoient eu part à l'exécution du Préſident Briſſon, & il chargea Vitri de les arrêter le lendemain, & de les amener au Louvre. L'ordre ne fut exécuté qu'en partie : on n'en put ſaiſir que quatre, parce que la priſe des premiers ayant fait quelque bruit, les autres penſerent à ſe mettre à couvert. On arrêta d'abord Ameline, Avocat, Louchard dont je viens de parler, & Aimonet, Procureur au Parlement ; Mayenne fait arrêter les plus mutins des Seize.

1591. on les enferma dans une salle basse du Louvre, où ils furent pendus tous les trois à une solive à une heure après midi. Anroux, Banquier, qui étoit le quatriéme, ne fut pendu que vers les cinq heures du soir, parce qu'on ne put l'avoir aussi-tôt que les autres. *On lui trouva*, dit l'Etoile, *dans une des pochettes de ses chausses une liste de tout plein de gens de bien, que lui & ses compagnons devoient égorger.*

Quatre sont pendus.

Cette exécution fut le terme de la tyrannie des Seize. La liberté commença à renaître dans Paris, & le Duc de Mayenne, imaginant, par ce coup d'éclat, avoir suffisamment affermi sa puissance, prit des mesures pour empêcher les factieux d'exciter de nouveaux troubles : comme il sçavoit que la plus grande partie du desordre provenoit des assemblées qui s'étoient faites dans des maisons particulieres, il les défendit sous peine de mort, & déclara de plus que les maisons où elles auroient été tenues, seroient entierement démolies.

Mayenne fait publier une amnistie pour les autres.

Quelques jours après, afin de ne pas jetter dans le désespoir le reste de ceux d'entre les Ligueurs, qui avoient été complices de la mort du Président

Briſſon, il donna un Edit par lequel il déclara que la vindiĉte publique étant ſatisfaite par la punition des plus ſéditieux, il accordoit la grace aux autres qui avoient trempé dans ce crime, à l'exception cependant de Cromé, Conſeiller au Grand Conſeil, d'Adrien Cochery, Avocat, & d'Arnoult Choulier, Clerc du Greffe de la Cour des Aydes, qui avoit ſervi de Greffier dans cette affaire. Ce Choulier étoit celui qui avoit arrêté Claude Larcher, Conſeiller au Parlement, & l'avoit amené au petit Châtelet, où il avoit été pendu à côté de Briſſon. Ces trois Ligueurs furent condamnés à la roue en 1595, & exécutés en effigie. 1591.

Mayenne eut ſoin en même tems d'écrire à tous les Gouverneurs des Provinces & aux principaux de la Nobleſſe, pour les inſtruire des raiſons qu'il avoit eues de faire un exemple dans la perſonne des plus mutins des Seize. Il exigea d'eux qu'ils lui fiſſent un nouveau ſerment de ne jamais l'abandonner, de ne point favoriſer l'élection d'un Roi ſans ſon aveu, de ratifier tous les traités qu'il jugeroit à propos de faire, & enfin de n'entre-

1591. tenir aucune intelligence particuliere avec les Espagnols.

Ce Prince imaginoit qu'en s'assûrant ainsi de la Noblesse, comme il avoit fait du Parlement, en y faisant reconnoître son autorité, il se formoit un rempart contre les droits du légitime héritier de la Couronne: *Mais*, dit Mézerai, *en cela il travailloit à sa ruine; puisque c'est pécher contre les principes intrinseques des choses, que de se fortifier contre un Roi par le moyen de la Noblesse & des Officiers de la Robe, qui retournent toujours nécessairement de ce coté-là.* Ce fut en effet ce qui arriva, & ce qui dans la suite procura la paix; mais il en coûta encore beaucoup de peines & de sang avant que d'y parvenir.

Mayenne se dispose à aller au devant du Duc de Parme.

Le lendemain de l'enregistrement de l'Edit d'abolition que Mayenne accordoit aux Seize, ce Prince se disposa à aller au devant du Duc de Parme, qui venoit au secours de la Ligue avec des forces considérables. Mayenne, en partant de Paris, recommanda aux Magistrats & aux principaux des Bourgeois, de veiller exactement sur la conduite des séditieux, & d'agir vigoureusement contre ceux qui affec-

seroient trop d'intelligence avec les Espagnols, & sur-tout contre les Prédicateurs, qui, abusant de leur Ministère, entretiendroient les peuples des troubles présens, au lieu de leur prêcher l'Evangile. 1591.

Le coup que Mayenne avoit frappé sur les Seize, ayant un peu abattu ce parti, les Magistrats & les différens Corps ne firent pas de difficulté de se charger de cette commission; mais, pour y réussir avec plus de succès, ils supplierent ce Prince de débarrasser la Ville d'un certain nombre de factieux qu'ils lui désignerent, parce que, sans cette précaution, on seroit toujours à la veille d'essuyer de nouvelles secousses. Mayenne y consentit, & en partant de Paris le mercredi 11 de Décembre, il emmena avec lui un grand nombre de ces rébelles, à la tête desquels étoient le fameux Bussi-le Clerc, ci-devant Gouverneur de la Bastille, & Matthieu Launoy ou Launai, qui se qualifioit Président du Conseil des Seize. Ces factieux se retirerent en Flandres, où ils vécurent assez misérablement. Launoy y mourut en 1608, & Bussi beaucoup plus tard. *Il se retira à Bruxelles*, dit Mézeray, *avec sa fem-*

Il part de Paris & emmene avec lui plusieurs des Seize.

[redacted]

me, où il est mort fort âgé. On l'y a vû encore en 1634, qui avoit toujours un gros chapelet à son cou, parlant peu, mais magnifiquement des grands desseins qu'il avoit manqués.

1591.

Mayenne joint le Duc de Parme.

Mayenne se défit de ce cortége sur sa route, & pendant qu'ils prenoient le chemin de Flandres, il s'arrêta à Guise, où le Duc de Parme arriva peu après accompagné du Duc de Guise, qui avoit été au-devant de lui jusqu'à Landreci. De là ils vinrent camper à la Fere, où l'on ouvrit des conférences, pour raisonner sur les projets qu'on avoit dessein d'exécuter. Il s'agissoit d'abord de secourir la Ville de Rouen, que le Roi tenoit toujours assiégée. Les autres articles rouloient sur l'élection d'un Roi Catholique, sur l'Assemblée des Etats Géneraux du Royaume, & enfin sur la reconnoissance que le Roi d'Espagne avoit lieu d'attendre de la part de la Ligue, pour laquelle il sacrifioit ses finances & ses troupes.

Ils viennent camper à la Fere.

Comme ces derniers articles étoient les plus intéressans pour les Espagnols, il fallut avoir la complaisance de commencer par les discuter; il est vrai qu'alors Mayenne ne devoit pas être fort

fort inquiet à l'égard de Rouen. Cette Ville étoit bien pourvûe, bien fortifiée, & ſes habitans étoient dans la réſolution de faire la plus vigoureuſe défenſe. Depuis l'arrivée des troupes du Roi, ils ſe ſignaloient par de fréquentes ſorties, dans leſquelles ils donnoient aſſez à connoître qu'il ne ſeroit pas facile d'approcher de leurs murailles. On s'en rapporta donc à eux pour repouſſer pendant quelque tems les efforts de l'armée royale, & l'on remit à aller à leur ſecours, lorſqu'on auroit pris des arrangemens par rapport aux autres points qui faiſoient le ſujet des conférences. 1591.

Conférences entre les Miniſtres d'Eſpagne & ceux de Mayenne.

Pour ſe débarraſſer du détail des diſcuſſions, Mayenne & le Duc de Parme convinrent de nommer, chacun de leur côté, des Négociateurs. Le Préſident Jeannin fut l'Agent de Mayenne; le Duc de Parme chargea des intérêts du Roi d'Eſpagne, Jean Richardot, Préſident au Conſeil Privé des Pays Bas, & Dom Diegue d'Ibarra, que S. M. C. avoit envoyé depuis peu en France en qualité d'*Ambaſſadeur*, pour appuyer la révolte des Seize, & faire réuſſir le deſſein qu'il avoit de faire paſſer la Couronne de France ſur

la tête de l'Infante d'Espagne, sa fille.

1591. Cette prétention du Monarque fut exposée très-nettement dès l'ouverture des conférences. Le Président Jeannin qui, dans sa dernière Ambassade en Espagne, avoit sçû par lui-même que c'étoit vraiment l'intention de S. M. C. & que ce n'étoit que dans cette vûe qu'il avoit donné tant de secours à la Ligue, n'osa pas rejetter directement cette proposition. Il sentoit bien qu'un refus formel priveroit la Ville de Rouen du secours qu'elle attendoit, & que Mayenne de son côté seroit contraint de précipiter un accommodement avec le Roi, sans pouvoir stipuler avec ce Prince sur le changement de Religion, condition que Mayenne vouloit toujours se réserver. Jeannin jugea donc à propos de dissimuler, & même de paroître agréer la proposition de l'Espagnol.

Mais en même tems il trouva moyen d'éloigner une décision, en proposant des difficultés qu'il étoit impossible de résoudre actuellement; il fit observer qu'il s'agissoit d'abord de renverser la Loi Salique, Loi fondamentale du Royaume, qui prive les femmes de la succession à la Couronne,

Jeannin représenta que, pour détruire une Loi de cette espèce, aussi ancienne que la Monarchie, il falloit nécessairement assembler les Etats généraux; que le Duc de Mayenne ne pouvoit ordonner cette Assemblée, que du consentement du Duc de Lorraine & des autres Princes de sa Maison; que de plus, il falloit gagner les Gouverneurs des Provinces & des grandes Villes du Royaume, ce qui ne pouvoit se faire qu'avec beaucoup de tems & d'argent; qu'il faudroit aussi assûrer les plus grands avantages à la Noblesse, & même à celle de la Ligue; parce que ce Corps, qui étoit au fond très-attaché aux Loix de l'Etat, ne verroit pas tranquillement une si grande innovation dans le Royaume; il ajouta qu'il étoit aussi très important de travailler à détacher du parti Royal les Seigneurs Catholiques qui y servoient actuellement; qu'ainsi il ne falloit pas penser que le projet du Roi d'Espagne pût être si tôt mis à exécution; qu'il étoit bon cependant que S. M. C. fît passer l'Infante dans le Royaume, & en même tems beaucoup d'argent pour soutenir son parti; & il finit en exigeant de plus, que le Roi d'Espagne 1591.

F 2

1591. promît ſolemnellement de ne donner pour mari à la future Reine, qu'un Prince qui ſeroit avoué par les Etats & par les principaux Officiers de la Couronne.

Ces objections, comme on le voit, n'étoient pas de ſimples ſubterfuges; c'étoient de vrayes difficultés dont Richardot ſentit toute la force. Cependant, en convenant de la néceſſité où l'on étoit de prendre les meſures dont Jeannin venoit de parler, il propoſa que dans l'état actuel où ſe trouvoient les choſes, Mayenne donnât ſa parole de faire paſſer la Couronne à l'Infante, & que ſur ſa ſimple promeſſe, il pouvoit être aſſûré que le Roi d'Eſpagne ne manqueroit à rien. Il ajoûta que ce que ce Monarque avoit fait juſqu'alors devoit répondre de ce qu'il feroit pour la ſuite, dès que l'on voudroit ſérieuſement entrer dans ſes vûes; qu'ainſi Mayenne n'avoit d'autre parti à prendre, que de ſe déclarer pour l'Infante, & d'aſſembler au plutôt les Etats généraux où il ſeroit aiſé à ce Prince de diſpoſer toutes choſes de façon que le réſultat de cette Aſſemblée fût conforme aux intentions de S, M, C,

Jeannin fit uſage de tout ſon eſprit pour éluder les inſtances des Eſpagnols par rapport à l'Infante, & il ſe rejetta toujours ſur la néceſſité qu'il y avoit de commencer par donner de l'argent actuellement, & de convenir en même tems des ſommes que le Roi d'Eſpagne pourroit donner pour la ſuite. Ce Miniſtre inſiſtoit d'autant plus vivement ſur cet article, qu'il prévoyoit que le Monarque Eſpagnol ne feroit pas en état de fournir l'argent qu'on lui demanderoit; & qu'ainſi, ſans refuſer abſolument de reconnoître l'Infante, on réuſſiroit à gagner du tems & à faire inſenſiblement échouer les projets de S. M. C. 1591.

Mayenne, voulant terminer ces difficultés, afin de marcher au ſecours de Rouen, fit examiner de nouveau les propoſitions des Eſpagnols en préſence de François, Comte de Vaudemont, fils du Duc de Lorraine, du Duc de Guiſe, & de Henri de Lorraine, Comte de Chaligni, qui venoient d'arriver avec des troupes au camp de la Fere. Le Duc de Parme qui ſe trouva à cette conférence, y expoſa de nouveau les intentions du Roi Catholique. Ces Princes dirent d'abord, que, n'étant

1591. point informés de ce que penſoit à cet égard le Duc de Lorraine, Chef de leur Maiſon, ni les autres Princes Lorrains, ils ne pouvoient prendre de parti ſur une affaire de cette importance. Cependant, comme Mayenne preſſoit vivement le Duc de Parme de s'approcher de Rouen, & que celui ci différoit toujours, pour le contraindre à prendre des engagemens particuliers avec l'Eſpagne, on termina le différend en ſuppoſant que l'Infante ſeroit reconnue pour légitime Reine de France, & on ſtipula tout de ſuite les ſommes que le Roi d'Eſpagne délivreroit en conſéquence. Ainſi, ſans accepter ouvertement, ni ſans rejetter les premières propoſitions avancées par les Eſpagnols au ſujet de l'Infante, on convint que dès qu'elle auroit été déclarée Reine de France, le Roi Catholique entretiendroit à ſes frais dans le Royaume * vingt mille hommes de pied & cinq mille chevaux, pendant deux ans, & feroit compter par chaque année douze cens mille écus d'or au Duc de Mayenne, pour s'en ſervir comme il jugeroit à propos.

* M. de Thou.

Cette affaire étant ainsi terminée, il ne s'agissoit plus que de marcher au secours de Rouen : c'étoit bien le dessein du Duc de Parme, qui avoit reçu à cet égard des ordres très-formels de la part du Roi d'Espagne : mais comme S. M. C. lui avoit recommandé en même-tems de tâcher de s'assûrer d'un certain nombre de Places, selon que l'occasion s'en présenteroit, il tenta d'abord de se faire céder la Fere avant que d'en décamper.

1591.

Le Duc de Parme demande qu'on céde la Fere au Roi d'Espagne.

Il représenta au Duc de Mayenne qu'ayant mis dans cette Place sa grosse artillerie & une grande quantité de munitions, il étoit important qu'il y établît une garnison Espagnole pour les garder, tandis qu'il iroit faire lever le siége de Rouen. Mayenne, qui s'étoit toujours défié des Espagnols & du Duc de Parme en particulier, fit tout ce qu'il put pour ne point le satisfaire. Cependant, sur les instances réitérées du Duc, & plus encore sur la disposition où il paroissoit être de ne pas marcher au secours de Rouen, si on s'opiniâtroit à rejetter sa demande; Mayenne se rendit; mais il exigea en même-tems qu'il y auroit aussi une garnison Françoise; & de plus, il

Cette cession se fait à certaines conditions.

1591. voulut que le Duc de Parme lui donnât un écrit par lequel il s'engageoit de retirer des troupes de la garnison Espagnole à mesure qu'on enleveroit ou l'artillerie ou les munitions.

Le Duc de Parme ne fit point difficulté sur ce qu'exigeoit Mayenne, & l'on assûre, que ce qui le détermina, ce fut l'assûrance que lui donna le Gouverneur de la Fere de son parfait attachement aux intérêts de la Couronne d'Espagne. Ce Prince & les Ministres Espagnols qui l'accompagnoient, tenterent aussi de corrompre la fidélité des Gouverneurs des Places circonvoisines, & ils réussirent à l'égard de plusieurs : mais, la disette d'argent les mettant dans l'impossibilité de satisfaire aux grandes promesses qu'ils faisoient, leurs menées n'eurent pas beaucoup de succès.

Toutes ces intrigues augmenterent la défiance de Mayenne pour les Espagnols. Ceux ci de leur côté trouverent fort étonnant que dans le tems même que l'on sembloit convenir de déférer la Couronne à la fille de S. M. C. on refusât d'accorder d'avance des Places de sûreté pour les munitions, l'artillerie & en général pour tout l'attirail

de guerre que le Roi d'Espagne jugeroit àpropos d'envoyer en France. Le Duc de Parme & Dom Diegue d'Ibarra, en écrivirent à leur Cour, & y firent part en même tems des mécontentemens réciproques des Chefs de la Ligue. Ces lettres ne parvinrent pas à S. M. C. Elles furent interceptées par des Officiers du Parti Royal, d'où elles passerent aussi-tôt entre les mains du Roi qui apprit alors avec plaisir tout le détail de la mésintelligence qui régnoit parmi ses ennemis : effectivement presque tous les Chefs étoient divisés entr'eux sous différens égards. Le Duc de Monte-Marciano qui commandoit les troupes du Pape, prétendoit avoir le pas sur le Duc de Parme. Mayenne & Guise avoient de leur côté de violens sujets d'être jaloux l'un de l'autre, & ils l'étoient en effet ; de sorte que tout le monde s'en appercevoit, & les Espagnols surtout qui avoient un intérêt particulier à entretenir cette jalousie, dans l'espérance que l'un & l'autre en feroient plus attentifs à les ménager & plus empressés à rechercher leur appui.

1591.

Le Duc de Parme écrit à S.M.C. pour se plaindre de Mayenne.

Ses Lettres sont interceptées par le Roi.

Tout cela étoit amplement détaillé dans les différentes lettres qui combe-

rent entre les mains du Roi, & ces
1591. nouvelles ne contribuerent pas peu à calmer le chagrin qu'il ressentoit de la vigoureuse défense que Rouen opposoit à ses attaques. Depuis le commencement du siége, les habitans avoient fait des prodiges de valeur, &, la sage prévoyance du Commandant répondant à la bravoure des particuliers, la Ville se trouvoit abondamment fournie de toutes les choses nécessaires, & surtout de vivres; ensorte que durant ce siége, le plus haut prix du pain n'alla tout au plus qu'à dix-huit deniers la livre.

La confiance qu'avoient les Assiégés de n'avoir point à craindre la disette, fut un nouvel aiguillon qui les anima à faire les plus grands efforts pour se soutenir contre l'armée Royale. D'ailleurs on eut l'attention d'observer de près ceux que l'on pouvoit soupçonner de quelque intelligence avec l'ennemi, & l'on réussit à tout contenir dans l'ordre par la rigueur avec laquelle on punit les premiers que l'on reconnut
1592. être coupables. Le 4e de Janvier, on pendit dans la Place publique Champhuon, Procureur au Parlement, Haillier, Huissier de la Chambre des

Suite du siége de Rouen.

Comptes, & un Sergent, tous convaincus d'avoir conspiré ensemble, pour livrer aux Royalistes un des postes principaux de la Ville, appellé *la Porte Cauchoise*. 1592.

Trois jours après, le Parlement de cette Ville donna un Arrêt fulminant contre quiconque auroit la moindre relation avec ceux du parti du Roi. On va voir par la teneur de cette piéce ce qu'on devoit attendre de gens aussi prévenus que les Membres de ce Parlement en faveur de la Ligue.

Arrêt du Parlement de Rouen contre les Royalistes.

La Cour a fait & fait très-expresses inhibitions & défenses à toutes personnes, de quelque état, dignité & condition qu'elles soient, sans nul excepter, de favoriser en aucun acte & manière que ce soit, le parti de HENRY DE BOURBON, mais s'en désister incontinent, à peine d'être pendus & étranglés. Ordonne ladite Cour, que monition générale sera octroyée au Procureur général, pour informer contre ceux qui favoriseront ledit HENRY DE BOURBON & ses Adhérens; & d'autant que les conjurations apportent le plus souvent la ruine totale des Villes où telles trahisons se commettent, est ordonné que, par les Places publiques de cette Ville & principaux carrefours d'icelle, seront

plantées potences, pour y pendre ceux qui
1592. *seront si malheureux que d'attenter contre leur Patrie ; & à ceux qui découvriront telles trahisons, encore qu'elles fussent complices, veut ladite Cour leur délit être pardonné ; & outre ce, leur être payé la somme de 2000 écus à prendre sur l'Hôtel de Ville. Le serment de l'Union fait le 12 Janvier 1589, & confirmé par plusieurs Arrêts, sera renouvellé de mois en mois en l'Assemblée générale, qui pour cet effet se fera en l'Abbaye de S. Ouen de cette Ville : est enjoint aux habitans de l'observer inviolablement de point en point, selon sa forme & teneur, à peine de la vie, sans aucune espérance de grace. Enjoint très-expressément ladite Cour à tous les habitans d'obéir au Sieur DE VILLARS, Lieutenant de M. HENRI DE LORRAINE, en ce Gouvernement, en tout ce qui sera par lui commandé pour la conservation de cette Ville : comme aussi aux soldats entretenus par ladite Ville, qui seront tenus d'obéir promptement aux mandemens dudit Sieur DE VILLARS, à peine de la vie.*

Brancas de Villars est le principal auteur de cet Arrêt.

On prétend que ce terrible Arrêt fut moins en quelque façon l'ouvrage du Parlement, que du Commandant lui-même, dont le dessein principal

étoit de se rendre maître absolu dans la Ville, afin d'être en état de stipuler utilement pour ses intérêts avec le Parti en faveur duquel la fortune se déclareroit. 1592.

Cet Officier étoit de l'illustre Maison d'Oise en Provence, & il s'appelloit André de Brancas sieur de Villars. Il avoit été Gouverneur du Havre; mais trouvant ce théatre trop étroit pour ses talens & pour sa fortune, il sollicita auprès de Mayenne le Gouvernement de Rouen, lorsqu'il sçut que le Roi se disposoit à en faire le siége. Mayenne fit d'abord beaucoup de difficulté, parce qu'il ne pouvoit lui accorder sa demande qu'en désobligeant le Vicomte de Tavanes qui étoit alors Gouverneur de Rouen. Cependant, sur la menace que fit Villars de passer dans le parti du Roi, si on ne le satisfaisoit sur le champ, Mayenne, qui ne vouloit point perdre un Officier de cette considération, négocia avec Tavanes, & lui proposa de céder son Gouvernement en échange d'un Commandement considérable qu'il lui donneroit dans l'armée. Tavanes y ayant consenti, Villars lui succéda; cependant afin que cette passi

danger pour sa propre personne.

1592. Il y eut même une occasion dans laquelle ayant été repoussé jusqu'à Aumale par le Duc de Parme, le Roi vit tomber à ses côtés cinquante de ses Cavaliers, & il reçut lui-même un coup d'arqueubse dans les reins au défaut de la cuirasse. Heureusement la balle qui venoit de loin avoit perdu une partie de sa force, de sorte qu'elle ne fit que lui effleurer la peau.

Il est blessé.

Après cette escarmouche, qui s'étoit passée au-delà du Pont d'Aumale, le Roi repassa le Pont & se mit à la tête de ses gens pour faire face à l'ennemi, au cas qu'il vînt l'attaquer; mais le Duc de Parme voyant la contenance assûrée de ce Prince, imagina qu'il avoit derrière lui toute sa Cavalerie, & que ce seroit trop risquer que d'entreprendre le passage du Pont. Il fit donc sonner la retraite, & partit de-là le lendemain pour marcher vers la Somme au-devant du Duc de Mayenne, qui venoit le joindre avec le reste de l'armée. Ils s'avancerent ensemble jusqu'auprès de Neuf-Châtel, dont ils s'emparerent après un siége de quelques jours: ils s'approcherent ensuite de Rouen à petites journées; & lors-

Les Ducs de Mayenne & de Parme s'emparent de Neuf-Châtel.

qu'ils en furent près d'environ six à sept lieues, ils firent courir le bruit qu'ils alloient se rendre à Dieppe pour en faire le siége. 1592.

Le Roi marche du côté de Dieppe.

Cette nouvelle fit l'effet qu'ils souhaitoient. Le Roi l'ayant prise pour véritable, tourna aussi-tôt de ce côté-là avec un fort détachement, dans le dessein de défendre cette Place, tandis que ses troupes continueroient les attaques de Rouen; mais pendant les diverses marches & contre-marches que l'on faisoit de part & d'autre, on apprit une nouvelle qui jetta autant de consternation parmi les troupes qui étoient avec le Roi, qu'elle causa de joye à Mayenne & au Duc de Parme.

Vigoureuse sortie des Assiégés pendant l'absence du Roi.

Villars voulant avoir la gloire de faire lever par lui-même le siége de Rouen, sans avoir besoin de secours, profita de l'absence du Roi pour faire une sortie qui eut le succès le plus heureux qu'il pouvoit espérer. Il donna tête baissée avec l'élite de ses troupes dans les retranchemens des Royalistes, & tailla en piéces tout ce qu'il trouva à sa rencontre. Il encloua deux canons, & en fit emmener cinq autres à force de bras jusques sur les bords du fossé, d'où ils furent traînés dans la Place.

1592. Un de ses principaux Officiers, ayant pénétré jusqu'au parc de l'artillerie, en chassa les Lansquenets, enleva les poudres, & fit combler la plus grande partie de la tranchée.

Ce coup de vigueur fut exécuté avec une telle promptitude, que le Maréchal de Biron qui n'étoit pas fort éloigné de ce quartier, ne put arriver assez-tôt pour remédier au désordre. Il parut bientôt cependant à la tête d'un détachement de Suisses, & Villars eut encore le tems de rallier ses troupes & de lui faire face; mais ce fut moins pour se battre, que pour se ménager une retraite favorable; il la fit en effet en très-bon ordre avec tout son monde, dont il ne perdit qu'environ quarante personnes. La perte des Royalistes se monta à plus de cinq cens hommes, sans compter les blessés dont le Maréchal de Biron fut du nombre, & environ une centaine de prisonniers que les Assiégés emmenerent dans la Place.

Aussi tôt après ce grand événement, Villars dépêcha un exprès à Mayenne, pour l'informer de l'avantage qu'il venoit de remporter. Le Courier arriva précisément dans le tems que l'on

sortoit d'un Conseil de guerre, dans lequel il avoit été arrêté que l'armée 1592.
de la Ligue partiroit la nuit suivante avec le moins de bruit qu'il seroit possible, pour aller surprendre le camp des Assiégeans.

Le Duc de Parme, en apprenant la nouvelle de Villars, représenta à Mayenne & aux Officiers généraux qu'il ne s'agissoit plus de prendre tant de mesures pour attaquer les Royalistes, & que, la consternation étant répandue parmi eux, il falloit suivre la route qu'ouvroit la fortune, & marcher sur le champ à l'ennemi avant qu'il eût le tems de se rassurer.

Le Duc de Parme veut donner sur les Royalistes.

Le Duc de Mayenne, qui appréhendoit que les Espagnols ne profitassent de cette occasion pour se rendre maîtres de Rouen, s'opposa vivement à l'avis du Duc de Parme, & refusa de faire marcher ses troupes : *Je ne suis venu*, dit-il, *que pour secourir les Assiégés, & puisque la fortune l'a fait sans nous, il ne nous reste plus qu'à ramener l'armée en lieu de sureté, sans avoir souffert aucune perte. Si je n'étois que particulier, je suivrois partout le Duc de Parme; mais en qualité de* Lieutenant Général de la Couronne, *je ne puis con-*

Mayenne s'y oppose.

1592. *sentir à rien risquer avec témérité, quand la nécessité ne m'y oblige point.*

L'un & l'autre mettent leurs troupes en quartier de rafraîchissement.

Le Duc de Parme ne pouvant vaincre la résistance de Mayenne, parut enfin se rendre à ses raisons, & de concert ils prirent le parti de mettre leurs troupes en quartier de rafraîchissement; ils rentrerent donc en Picardie, repasserent la Somme & se couvrirent de cette rivière pour y faire reposer leurs troupes, jusqu'à ce que la saison permît de tenir commodément la campagne.

Le Roi reprend les attaques de Rouen.

Le Roi, dès l'instant qu'il eut appris la nouvelle de la vigoureuse sortie des assiégeans & de l'échec que ses troupes avoient reçu, accourut à leur secours, fit rétablir les travaux que les Assiégés avoient détruits & en fit construire de nouveaux. Villars de son côté animé par ses derniers succès, tenta de nouvelles sorties dans lesquelles il remporta encore divers avantages. Il crut dèslors n'avoir plus rien à redouter des Royalistes; &, pour leur faire voir le peu de cas qu'il faisoit de leurs attaques, il donna des fêtes dans la Ville; & même, pour braver les troupes Royales d'une manière plus insultante, il proposa des prix, & donna un

grand Tournois hors de la Ville devant la Porte Saint Hilaire, où tout se passa avec autant de tranquillité, que si l'on eût été en pleine paix. 1592.

Toutes ces bravades ne furent pas de longue durée ; le Roi ranima les travailleurs ; ses troupes consternées reprirent courage, & l'on recommença les attaques plus vivement qu'on n'avoit encore fait ; & enfin la Ville se trouva serrée de si près, que Villars, qui s'étoit flatté de n'avoir plus rien à craindre, fut forcé d'avoir recours aux Ducs de Mayenne & de Parme. Il leur envoya donc un Exprès pour leur dépeindre la situation de la Place, & les avertir que s'il n'étoit secouru incessamment, il seroit contraint de la rendre au Roi.

Rouen se trouve réduit à l'extrêmité.

L'armée de la Ligue se mit aussi tôt en marche. Le Duc de Parme, à fin de faire plus de diligence, fit laisser à Hédin la plus grande partie du bagege ; &, ayant passé la Somme entre Crotoi & Saint Valleri, près d'un endroit appellé *Blanquetade*, il fit en quatre jours avec ses troupes une route de trente lieues, & se rendit le 20e d'Avril à une lieue de Rouen.

Mayenne & le Duc de Parme viennent à son secours.

Le Roi qui avoit quitté ses troupes

depuis quelques jours pour aller à
1592. Dieppe voir le Gouverneur qui étoit dangereusement malade, arriva presqu'en même tems que l'armée de la Ligue, & fut très-étonné de la voir si près de lui. On tint promptement Conseil ; &, comme l'armée Royale n'étoit pas alors assez nombreuse pour garnir les retranchemens, il fut décidé qu'il n'y avoit point d'autre parti à

Le Roi leve le siége.

prendre que de lever le siége. Le Roi réunit alors toutes ses troupes qu'il avoit partagées en quatre Corps pour attaquer la Place par autant d'endroits, & rassembla son armée devant le Fort Sainte Catherine. Il envoya son bagage au Pont de l'Arche & donna ordre à ses troupes de se retirer à Bans. Henri de la Tour, Duc de Bouillon, fut chargé de fermer la marche de l'armée avec huit cens chevaux pour [redacted]

proposa à Mayenne d'aller sur le champ à Bans attaquer les Royalistes dans leur camp; mais celui-ci fut d'un avis contraire, parce qu'il prétendit qu'il seroit presqu'impossible d'aborder des retranchemens; & que, quand même on pourroit en approcher avec succès, le Roi trouveroit toujours une retraite assûrée, tant par le Pont de l'Arche que du côté de la Seine, qu'il pouvoit sûrement passer au moyen des batteaux qu'il avoit au-dessus & au dessous de Rouen. Il ajoûta que, la Campagne étant absolument ruinée dans tous ces environs, il falloit penser avant toutes choses à chercher un endroit d'où l'on pourroit tirer des vivres pour en fournir la Ville de Rouen, & ne pas s'amuser à consomer le peu qu'on en avoit, en cherchant mal à-propos à harceler des troupes bien cantonnées, dont le nombre alloit augmenter d'un moment à l'autre; qu'ainsi, il valoit beaucoup mieux, tandis que l'on étoit encore supérieur en forces, tâcher de s'emparer de Caudebec, Place dont il étoit facile de se rendre maître, & dont la prise, en faisant un tort considérable à l'armée Royale, qui y avoit alors de gros magasins de bled, rétabliroit d'ailleurs

1592.

Mayenne s'y oppose & demande que l'on fasse le siége de Caudebec.

la communication du Havre avec la Ville de Rouen. Il insista fortement sur cette expédition qui étoit, disoit-il, un moyen sûr pour rémédier promptement à toutes les incommodités dont la longueur du siége avoit pû être cause.

1592.

Son avis est suivi.

Le plus grand nombre des Officiers s'étant déclarés pour l'avis de Mayenne, le Duc de Parme fit encore beaucoup de difficultés; mais enfin il fut obligé de se rendre. Il fut donc décidé que l'on se mettroit au plutôt en marche pour Caudebec. Avant que de partir, les Généraux de l'armée de la Ligue entrerent dans Rouen, où l'on chanta un *Te Deum*, en action de graces de la délivrance de cette Ville. Puis on travailla à détruire les Forts que les Royalistes avoient élevés au Prieuré de Sainte Catherine & à la Chartreuse, & enfin on se rendit devant Caudebec qui fut investie le 24e du mois d'Avril, & assiégée en forme presqu'aussi-tôt.

Siége de Caudebec.

Le Duc de Parme est blessé.

Le Duc de Parme ayant été blessé dès le commencement des attaques, Mayenne resta seul chargé des opérations du siége. Il vint à bout de s'emparer de la Place en peu de jours, & tout

tout y fut mis au pillage ; à la réserve des vivres que l'on fit passer à Rouen en diligence. Après cette expédition, Mayenne ayant été informé que l'armée Royale alloit se mettre en marche, fit rassembler les Généraux chez le Duc de Parme que sa blessure retenoit au lit. Ce fut-là que l'on tint conseil sur le parti qu'on devoit prendre. Ce Prince fut d'avis qu'on se retirât à Lillebonne, Place où il seroit facile de se défendre contre l'ennemi, & dans laquelle on pourroit aisément faire transporter des vivres du Havre-de-Grace : mais le Duc de Mayenne traversa encore cette fois-ci l'avis du Duc de Parme : il soutint qu'il falloit nécessairement se camper dans un endroit assez avantageux pour couvrir Caudebec, parce que si on s'éloignoit de cette Place, l'armée Royale ne tarderoit pas à s'en emparer, & qu'alors on auroit tout à craindre pour la Ville de Rouen.

1592.

Mayenne s'empare de Caudebec.

L'avis de Mayenne ayant encore prévalu, l'armée de la Ligue établit son Camp vers Ivetot, près Caudebec. A peine s'y étoit-on retranché, que l'on fut avertit que l'armée du Roi commençoit à paroître. De nouvelles

Le Roi vient attaquer l'armée de la Ligue.

1592. troupes étant venues se joindre à celles que ce Monarque avoit déjà, il se mit en marche le dernier jour d'Avril, & arriva à une demi-lieue d'Ivetot, où il fit travailler en diligence à de bons retranchemens.

La proximité de ces deux armées occasionna bientôt de vives escarmouches, après lesquelles le Roi voulut tenter d'en venir à une action décisive. Il rangea son armée en bataille, & détacha un gros corps d'Infanterie pour se saisir d'un poste qui lui facilitoit un chemin vers le camp des ennemis. Cette premiere tentative ne lui réussit pas : Mayenne s'en étoit saisi le premier, & y avoit placé un Officier Général, avec deux mille hommes de bonnes troupes qui repousserent par trois fois les Royalistes, & les obligerent enfin à se retirer.

Le Roi, voyant la difficulté qu'il y auroit à essuyer, en reprenant des attaques manquées tant de fois, changea de position, & alla se placer de l'autre côté d'Ivetot, de maniere qu'il avoit derriere lui Dieppe & Saint-Valeri, d'où il pouvoit tirer commodément des vivres & des munitions, tandis que par l'assiette même de son camp

il mettoit l'armée de la Ligue dans l'impossibilité de recevoir aucune provision. Il recommença alors à harceler les Ligueurs avec plus de vivacité qu'il n'avoit encore fait ; ceux-ci de leur côté soutinrent ses attaques avec la plus grande intrépidité, & remporterent même quelques avantages : peu s'en fallut que dans la chaleur des escarmouches l'action ne devînt enfin générale ; mais les Commandans des deux Partis continrent l'ardeur de leurs soldats. Il y eut même une circonstance assez remarquable, dans laquelle les troupes Royales ayant repris entierement le dessus, le Maréchal de Biron, qui étoit à leur tête, les empêcha d'aller en avant, dans la crainte, disoit-on, de voir si-tôt finir la guerre. On assure même que le Baron de Biron, son fils, lui fit alors des reproches d'avoir manqué l'occasion de défaire entierement l'armée de la Ligue ; & que le Maréchal de Biron, qui pensoit à sa fortune & à l'avancement de son fils, lui répondit en jurant à la Gascone : *Cadédis, mon fils, si la guerre étoit finie, il te faudroit remonter sur le bidet, & aller planter des choux à Biron.*

1592.

Avantage des troupes Royales.

1592.

Disette dans le camp des Ligueurs.

En même tems que l'armée Royale reprenoit ses avantages sur les troupes de la Ligue, celles-ci commencerent à se ressentir de la disette. Le pain y monta à un prix excessif; on le vendit même jusqu'à dix à douze sols la livre; le vin étoit encore plus cher à proportion, & enfin l'eau y devint si rare, qu'on fut obligé de la taxer. On étoit cependant assez près de la Seine; mais on s'apperçut que la marée la gâtoit au point que tous ceux qui en buvoient en étoient incommodés. Il fallut donc avoir recours à des sources & à différens petits ruisseaux, qui étant éloignés les uns des autres, ne fournissoient qu'en très-petite quantité l'eau dont on avoit besoin. D'un autre côté, les chevaux manquoient absolument de fourage, & il en périssoit tous les jours un grand nombre.

Ils quittent leur camp & se rapprochent de Caudebec.

Il étoit important alors de se tirer au plutôt du mauvais pas où l'on se trouvoit engagé; c'est ce qui fit prendre le parti aux Généraux de quitter leur Camp pour se mettre plus près de Caudebec dont les environs, qui n'étoient pas entierement ruinés, pouvoient fournir du moins de quoi substanter la Cavalerie: toute l'armée dé-

campa donc à petit bruit pendant la nuit du dix-huitiéme de Mai, & alla se loger à un quart de lieue de Caudebec. Ce décampement se fit assez heureusement, à l'exception de quelques bagages qui, n'ayant pu faire assez de diligence, tomberent entre les mains des Royalistes; car le Roi ayant été informé de bonne heure de la retraite de l'armée de la Ligue, se mit aussi-tôt à sa poursuite, & la harcela avec tant de vivacité, qu'il réussit à enlever un quartier de Cavalerie légere, & une grande partie de l'argent qui étoit destiné pour le paiement des troupes. 1592

Ils sont p[oursuivis par] l'armée [Ro]yale.

On ne se trouva guères mieux dans ce poste, que dans celui que l'on venoit de quitter : aussi le dessein du Duc de Parme n'étoit pas d'y séjourner long-tems. Ce Prince, voyant ses troupes dépérir à vue d'œil, & ne voulant point par conséquent les exposer au hazard d'une bataille que le Roi sembloit rechercher, n'avoit eu d'autre idée en amenant l'armée de la Ligue près de Caudebec, que de l'approcher de la Seine, pour lui faire passer cette riviere & la mettre par ce moyen à l'abri des alarmes que les troupes

Royales lui donnoient continuellement.

Ce projet étoit difficile à exécuter, à cause de l'étendue de la Seine qui est très-large près de Caudebec ; mais le Duc prit si bien ses mesures, qu'il vint à bout de son entreprise : & la difficulté qui se trouvoit à l'exécuter, fut en quelque façon cause de la réussite, parce que du côté de l'armée Royale, on ne soupçonna rien de ce dessein, & dès-là on ne prit aucune précaution pour s'y opposer.

Il étoit temps de mettre en sûreté l'armée de la Ligue ; car, indépendamment de la disette & des maladies qui ruinoient les troupes, les Généraux eux-mêmes n'étoient presque plus en état de servir. Le Duc de Parme étoit à peine convalescent d'un coup de feu qu'il avoit reçu au siége de Caudebec : il avoit fallu lui faire deux incisions au bras, pour retirer la balle qui étoit dans la chair ; & depuis ce tems-là ce Prince, qui étoit d'une complexion très-délicate, tomboit souvent en foiblesse, & avoit une insomnie habituelle, qui faisoit appréhender pour sa vie.

D'un autre côté Mayenne, depuis

quelques tems, se ressentoit d'une ancienne incommodité dont il avoit été 1592
mal guéri; *c'étoit*, pour me servir des expressions de Mézerai, *quelques restes de son avanture de l'Hôtel de Carnavalet* *, *qui s'étoient reverdis par les fatigues de la guerre.*

Un autre Général, nommé *George Basti*, qui commandoit la Cavalerie-légere, étoit actuellement malade d'une dissenterie. Rainuce, fils du Duc de Parme, étoit trop jeune pour commander l'armée en chef; d'ailleurs, il n'étoit pas aimé des François, raison suffisante pour ne le point mettre à la tête des troupes.

Ces différentes considérations déterminerent donc le Duc de Parme à ne penser qu'à la retraite : elle fut jugée si nécessaire, que lorsque ce Prince en parla au Conseil, tout le monde fut de son avis. Mayenne lui-même, qui sembloit s'attacher à le contrarier dans la plûpart des occurrences, opina pour que l'on passât la Seine le plutôt qu'il seroit possible.

Ce parti pris, le Duc de Parme manda à Villars, qui commandoit à Rouen, de lui envoyer en diligence

* *Voyez Tome XVIII, pag. 187.*

1592. & le plus secrettement qu'il seroit possible, des pontons & tout l'attirail nécessaire pour tenter un passage de la derniere importance. Tout cela fut exécuté avec une si grande promptitude, que l'armée de la Ligue fit sa retraite pendant la nuit du vingt-deuxiéme de Mai sans aucun obstacle.

Retraite de l'armée de la Ligue.

Le Roi fut fort étonné, lorsqu'à la pointe du jour on vint l'informer qu'il n'y avoit plus d'ennemis dans les retranchemens; il envoya deux mille chevaux par le Pont de-l'Arche, pour les harceler au passage de la riviere d'Eure. Lui-même étant monté sur une hauteur, eut le tems d'être encore témoin de la retraite: il fit au plus vîte amener du canon pour battre le Pont sur lequel passoit une partie de l'armée de la Ligue. Son artillerie ne faisoit presque aucun effet, il voulut s'avancer avec un corps de Cavalerie; mais il fut obligé de s'arrêter, à cause de quelques batteries que le Duc de Parme avoit fait dresser pour favoriser sa retraite. Le Monarque fut donc contraint de prendre un long détour pour se rendre sur le rivage: pendant ce temps-là, un gros détachement de Cavalerie de la Ligue eut le temps de

Le Roi se met à sa poursuite.

gagner Rouen, avec les bagages & quelques escadrons de Cavalerie Allemande; & passa la riviere dans cet endroit. Mayenne fit sa retraite à Rouen, où il séjourna près de six semaines pour se faire traiter. 1592.

Le Duc de Parme arrive auprès de Paris.

A l'égard du Duc de Parme, il pressa sa marche, de façon qu'en deux jours il se rendit au Pont de Saint-Cloud, sans avoir reçu d'autre échec, que la perte d'environ cinq cens Fantassins qui, se trouvant accablés de langueur & de lassitude, n'avoient pu suivre le gros de l'armée. Ils furent atteints par un parti de troupes Royales & obligés de se rendre à discrétion.

Malgré les mesures que ce Prince avoit prises pour faire sa retraite, le Roi seroit venu à bout de le joindre & de le battre, s'il n'eût trouvé dans son Conseil les plus grands obstacles au dessein qu'il s'étoit proposé. Ce Monarque avoit projetté de faire marcher en avant quatre ou cinq mille chevaux qui, en passant la Seine au Pont-de-l'Arche, auroient harcelé l'armée de la Ligue, & l'auroient obligée de rallentir sa marche. En même-temps il devoit faire rompre différens Ponts & embarrasser les passages; ce

qui lui auroit donné le temps d'arriver
1592. avec toute son armée, & de tailler en piéces des troupes à moitié ruinées par la disette & par la fatigue.

Ce grand projet trouva dans le Conseil des obstacles insurmontables; c'étoit néanmoins le moyen le plus court pour terminer la guerre; mais il y avoit dans le parti Royal, même parmi ceux qui étoient Catholiques, beaucoup de Seigneurs qui ne vouloient point la paix. Les uns, parce que leur crédit & leur avancement dépendoient de la continuation de la guerre; d'autres, parce qu'ils appréhendoient que le Roi se voyant victorieux, ne refusât de rentrer dans l'Eglise Catholique, comme il l'avoit promis: ceux-ci étoient même dans la disposition d'abandonner absolument ce Prince, s'il ne se convertissoit au plûtôt.

Il y eut aussi de grandes difficultés de la part des troupes: les Anglois & les Hollandois refuserent de passer la Seine, parce qu'ils prétendoient que le temps pour lequel ils s'étoient engagés au Roi étant expiré, ils n'étoient plus obligés de servir: ils demanderent même qu'on les conduisît à Dieppe pour s'y rembarquer;

Les Suisses & les Réitres refuserent aussi de marcher, à moins qu'on ne leur donnât du moins une partie de leur solde qui ne leur avoit point été payée depuis quelques temps. 159.

Telles furent les raisons qui empêcherent le Roi de poursuivre l'armée de la Ligue, comme il l'auroit souhaité. Ce Monarque, déconcerté de rencontrer tant d'oppositions, pour une démarche dont le succès lui paroissoit assuré, prit le parti de licentier ses troupes; il en congédia une partie, mit l'autre en quartier de rafraîchissement, & se réserva seulement huit à neuf mille hommes, tant de Cavalerie que d'Infanterie, avec lesquels il prit la route de Picardie & de Champagne, pour harceler le Duc de Parme, dont il sçavoit que le dessein étoit de regagner au plutôt les Pays-Bas; le Monarque vouloit du moins l'empêcher de s'emparer de quelques Places en s'en retournant.

Le Roi p[...] en Chan[...]gne.

Le Duc de Parme, continuant sa retraite, passa près de Paris, mais il n'y entra pas; ce ne fut pas tant parce qu'il vouloit suivre promptement sa route, que par la difficulté qu'il auroit éprouvé de la part des Parisiens; car depuis

1592. le départ de Mayenne, les Politiques avoient repris le dessus, & s'étoient déclarés ennemis de la faction Espagnole au point que, dans le tems que le Duc de Parme arriva près de la Capitale, les Colonels de la Ville mirent leurs Régimens sous les armes à toutes les portes, pour empêcher les Espagnols d'y entrer, & ils resterent ainsi postés jusqu'au départ de ce Prince. Il fut dédommagé de cette espéce d'insulte, par la visite que lui rendirent les Duchesses douairieres de Nemours, de Montpensier & de Guise. Ces Princesses sortirent de Paris, & allerent le complimenter sur le succès de sa campagne. Le lendemain Rainuce, Prince de Parme, fils du Duc, & le Duc de Guise, vinrent à Paris, & allerent dîner chez la Duchesse de Nemours.

Le Duc de Parme se retire aux Pays-Bas.

Rainuce partit ensuite avec le Prince son pere, qui se rendit à Château-Thierri, où il logea ses troupes, en attendant qu'il eût reçu des Pays-Bas l'argent nécessaire pour leur payer leur solde, dont le payement avoit été suspendu depuis quelques mois. Dès que ces sommes furent arrivées, il paya ses troupes, & continua sa route sans obstacle vers les Pays-Bas, tâchant tou-

jours, chemin faisant, de gagner, en faveur du Roi d'Espagne, les Gouverneurs des Places par lesquelles il passoit. 1592.

Mayenne malade à Rouen.

A l'égard de Mayenne, il étoit resté malade à Rouen, & l'on fut long-téms dans l'inquiétude à son sujet; car il pensa mourir dans les remèdes, & il courut même un bruit qu'il étoit impossible qu'il en réchappât. Les Espagnols, le regardant déja comme mort, crurent dès-là qu'il leur seroit facile de dominer dans le parti de la Ligue, & de tout disposer en faveur de leur Monarque. Cette agréable perspective les remplit de joie, & ils ne purent s'empêcher de la laisser éclater au-dehors d'une maniere qui anima contr'eux plus vivement que jamais les Politiques, aussi-bien que les partisans de Mayenne.

Ce Prince eut pendant sa maladie quelques pressentimens de la mauvaise volonté des Espagnols; car, leur ayant fait dire de lui envoyer des troupes & quelques sommes d'argent ils s'en dispenserent sous différens prétextes: quelque temps après, il fu informé qu'ils avoient fait filer dans Paris quinze cens hommes, & qu'ils cher-

choient à s'y fortifier. Il sçut plus en
1592. détail leurs dispositions, lorsqu'il fut en convalescence, & ce qu'il apprit alors de leurs menées, le confirma plus que jamais dans l'aversion qu'il avoit pour eux.

Il dissimula cependant, comme ils firent aussi de leur côté. Dès qu'ils surent qu'il revenoit en santé, ils s'empresserent à lui faire leur cour, & chercherent à l'amuser par les promesses les plus flatteuses; mais Mayenne, qui sçavoit à quoi s'en tenir, songea alors très-sérieusement à travailler par lui-même à l'arrangement de ses propres affaires, & à ne se servir des Espagnols, que lorsqu'il ne pourroit absolument se passer de leur secours. Il est même vrai-semblable que si le Roi eût voulu lui accorder alors les conditions qu'il demandoit, il se seroit peut-être porté à un accommodement; mais lorsqu'il s'agit de discuter ses prétentions, on les trouva si excessives, que l'on soupçonna qu'il n'agissoit pas avec franchise, & qu'il n'avoit dessein que de gagner du temps.

Négociation pour la paix.

Villeroi qui, précédemment, avoit tant fait de démarches pour la paix,

avoit recommencé cette année-ci à se porter pour médiateur entre le Roi & Mayenne, & enfin il amena les choses au point qu'il sembloit que tout alloit être bien-tôt terminé. Il fit consentir Mayenne à ne pas presser le Roi au sujet du changement de Religion, & à se contenter de la parole que Sa Majesté avoit donnée & donnoit encore, de se faire instruire aussi-tôt que les conjonctures le lui permettroient. 1592.

D'un autre côté, Mayenne, étant bien déterminé à ne rien conclure avec le Roi, que de concert avec les principaux de son parti & même avec les Ministres Espagnols, & ayant de plus exigé que le Roi, ou par lui-même, ou par les Prélats & les Seigneurs de son parti, obtint à cet effet le consentement du Pape; Villeroi agit si vivement auprès de sa Majesté, qu'il réussit à la déterminer à envoyer une Ambassade à Rome, pour négocier cette affaire avec le Souverain Pontife.

On étoit convenu de garder un profond secret de part & d'autre sur cette négociation : on en sçut cependant bientôt toutes les particularités, & cette découverte pensa coûter cher aux

Chefs des deux Partis. Les Huguenots ne pouvoient souffrir que le Roi
1592. eût des relations avec la Cour de Rome : les Catholiques, surtout ceux de la Ligue, & en particulier les Espagnols, condamnoient hautement les intelligences que Mayenne entretenoit avec la Cour : ainsi le Roi & ce Prince couroient risque de se voir bientôt abandonnés de leurs partisans.

Cependant le mécontentement des Espagnols produisit, à l'égard de Mayenne, un effet tout contraire à ce qu'on pouvoit en attendre. Ils eurent soin de le ménager : ils affecterent même d'avoir pour sa personne un attachement aussi vif, que celui qu'ils avoient eu dans le commencement des troubles, & ils n'épargnerent ni paroles, ni promesses pour tâcher de le gagner.

Mayenne, usant comme eux de dissimulation, parut recevoir leurs offres avec beaucoup de reconnoissance. Il les rassura sur les soupçons qu'avoient pu faire naître dans leur esprit les relations qu'il avoit eues avec le Roi, & protesta qu'il n'auroit jamais d'autres vues, que celles qu'il avoit eues jusqu'à présent, & qu'il ne suivroit dans

ſa conduite d'autres régles que celles qui lui ſeroient dictées par l'honneur, 1592.
la conſcience & ſurtout par l'amour du bien public. Il ajouta de plus, que dans peu il les ſatisferoit, en convoquant l'Aſſemblée des Etats qu'ils demandoient avec tant d'empreſſement; que ce ſeroit-là que ſeroit décidée en derniere inſtance la grande affaire de la ſucceſſion à la Couronne, & qu'en ſon particulier, il ne prendroit aucun engagement que de concert avec cette Aſſemblée, & par l'avis du Souverain Pontife & des Princes de ſon Parti.

S'il n'y avoit pas eu de l'indiſcrétion de la part de ceux qui avoient été employés dans les négociations d'accommodement entre le Roi & le Duc de Mayenne, perſonne n'auroit jamais oſé ſoupçonner entr'eux la moindre relation; car, dans ce tems même, ils agiſſoient en ennemis déclarés, & formoient chacun de leur côté différentes entrepriſes.

Le Roi ayant, comme je l'ai dit, paſſé en Champagne pour cotoyer le Duc de Parme dans ſa retraite aux Pays-Bas, renonça bientôt à ce deſſein. Il préféra de reprendre quelques Places dont ſes ennemis s'étoient

1592. saisis, & commença par attaquer Epernai, dont le Duc de Guise venoit de s'emparer avec des troupes que le Duc de Parme & Mayenne lui avoient données. Avant que d'en commencer le siége, le Roi perdit un de ses plus fameux Généraux, dans la personne d'Armand de Gontaut, Maréchal de Biron; ce Seigneur, allant reconnoître la Place pour disposer les attaques, eut la tête emportée d'un boulet de canon le 26 de Juillet.

Le Roi s'empare d'Epernai & de Provins.

Le siége d'Epernai ayant été poussé avec la plus grande vigueur, la Ville ne tarda pas à capituler : cette conquête fut bientôt suivie de celle de Provins. Le Roi voulut ensuite se saisir de Meaux ; mais cette Ville se trouvant alors en état de tenir contre l'armée Royale, qui n'étoit pas fort nombreuse, le Monarque, pour couper aux Parisiens les vivres qui venoient de-là par la Marne, alla camper à Gournai, petite Place près de l'Abbaye de Chelles, éloignée de Paris d'environ quatre lieues. Il y avoit dans cet endroit un Prieuré de l'Ordre de S. Benoît, dont les bâtimens furent entierement détruits.

Le Roi fit servir les démolitions à

la construction d'un Fort * dont il donna le commandement à Oder de la Noue, fils du célébre Capitaine de ce nom, & recommandable, comme son pere, par sa bravoure & sa fidélité. Le Roi se retira ensuite à Saint-Denis pour y faire rafraîchir ses troupes, & attendre pendant quelque temps l'effet que feroient sur Paris les précautions qu'il venoit de prendre.

1592.

Il fait élever un Pont à Gournai près Paris.

Tous les convois que cette Capitale recevoit habituellement de Meaux & de Château-Thierri, se trouvant interceptés au moyen du Fort qu'on venoit de construire, l'alarme se répandit parmi les Parisiens qui, se croyant déja à la veille de voir renaître les horreurs des années précédentes, envoyerent promptement à Mayenne, pour le presser de venir à leur secours.

Ce Prince étoit encore en Normandie d'où il n'étoit point sorti depuis le séjour que sa maladie l'avoit obligé de faire à Rouen. Dès que sa santé lui

* Ce Fort fut appellé dans le tems *Etrille-Badaud*, parce que la garnison couroit sans cesse les environs de Paris, & rançonnoit souvent ceux des Parisiens dont elle pouvoit se saisir.

avoit permis de monter à cheval, il
15 avoit recommencé ses hostilités, sans discontinuer pour cela d'écouter & de répondre aux propositions d'accommodement que Villeroi portoit d'un Camp à l'autre.

Dans le temps que le Roi étoit parti d'auprès de Caudebec pour se mettre à la suite du Duc de Parme, les troupes Royales s'étoient emparées de cette Place, & en même temps on avoit travaillé, selon les ordres de Sa Majesté, à fortifier Quillebœuf, Village au-dessus de Caudebec, de l'autre côté de la riviere. Ainsi la Ville de Rouen se trouvoit comme bloquée par ces deux Places de ce côté-là, comme elle l'étoit d'ailleurs par le Pont-de-l'Arche & par les autres Places où il y avoit garnison Royale.

Mayenne, de concert avec Villars, qui avoit un intérêt particulier à veiller à la conservation de Rouen, fit différentes tentatives pour s'emparer de quelques postes, au moyen desquels il pût s'ouvrir des passages pour l'approvisionnement de la Place. Ils firent ensemble le siége de Quillebœuf, dont ils comptoient s'emparer d'autant plus facilement, que les fortifications qu'on

Mayenne assiége Quillebœuf.

faiſoit pour la défenſe de cette Place, n'étoient pas encore achevées; mais le brave Crillon, qui étoit venu s'y renfermer à la premiere nouvelle qu'il avoit eue du mouvement de Mayenne, la défendit avec tant d'intrépidité, que les Aſſiégeans, après deux aſſauts vigoureux, furent contraints de lever le ſiége, ſur la nouvelle qui arriva, que le Comte de Saint-Pol, accompagné de Fervaques & d'O, accouroient au ſecours de Quillebœuf, à la tête de douze cens chevaux & d'un gros corps d'Infanterie. 1592.

Prise de Ponteaudemer, par les troupes de la Ligue.

Les troupes de la Ligue s'étant donc retirées, & les Généraux ne voulant pas néanmoins rentrer dans Rouen, sans s'être ſignalés par quelque exploit, allerent faire le ſiége de Ponteaudemer *. Ils furent plus heureux dans cette entrepriſe que dans la précédente. Le ſieur de Haqueville, qui étoit Gouverneur de cette Place, étant un homme facile à gagner, écouta les

* Je ſuis ici la narration de M. de Thou, qui met la priſe de Ponteaudemer après le ſiége de Quillebœuf. Mézerai & le P. Daniel diſent que Villars s'empara d'abord de Ponteaudemer, où il alla ſe retirer après avoir manqué la priſe de Quillebœuf.

1592. propositions que Villars lui fit faire; de sorte que moyennant une somme d'argent il livra la Place, dans laquelle on fit prisonniers un grand nombre de Royalistes, tant Officiers que Soldats qui, après avoir servi dans l'armée du Roi au siége de Rouen, s'étoient retirés dans cette place pour s'y reposer des fatigues de la guerre. Après cette expédition, les Généraux de la Ligue reconduisirent leurs troupes à Rouen, où Villars, par sa bravoure, son intelligence & son activité, réussit à se conserver jusqu'à la fin de la guerre, malgré les obstacles qui l'environnoient de toutes parts.

Les Parisiens pressent Mayenne de venir à leur secours.

Mayenne fit encore quelque sejour dans cette Ville; ce fut-là qu'il apprit que le Roi, au lieu de suivre le Duc de Parme, comme il l'avoit projetté, avoit assiégé & pris Epernai, & qu'ensuite il avoit fait élever un Fort à Gournai : ce fut-là aussi qu'il reçut la députation par laquelle les Parisiens alarmés lui faisoient les plus vives instances pour l'engager à marcher promptement à leur secours, afin de les préserver du malheur qui les menaçoit, & de contenir par sa présence les mouvemens qu'excitoient dans la

Capitale les divisions qui régnoient parmi les Ligueurs. 1592.

Les Seize avoient toujours conservé un grand crédit sur l'esprit de la populace. La confiance qu'ils avoient d'ailleurs d'être soutenus par la garnison Espagnole, les rendoit insolens; mais il s'en falloit bien qu'ils le fussent autant que par le passé. Les Politiques avoient pris le dessus, & ils avoient réussi d'abord à exclure la plûpart des Seize des Offices de la Maison de Ville, qui se donnoient par élection. Les mesures qu'ils prenoient contre ces séditieux, étoient soutenues sous main par le Parlement. Le Comte de Bélin, Gouverneur de Paris, affectoit de ne se déclarer ni pour les uns, ni pour les autres. Cependant, comme il avoit reçu de Mayenne des ordres formels de s'opposer aux entreprises des Seize, il prenoit les moyens les plus doux pour les contenir sans s'attirer leur indignation; il les invita même plusieurs fois à prendre des voies d'accommodement, & il fit tenir chez lui à ce sujet plusieurs conférences entre les principaux des deux factions, mais ce fut inutilement; de sorte qu'appréhendant que la guerre ne s'allumât tout à coup

dans le sein de la Capitale, il joignit
1592. ses invitations aux cris des Parisiens, & pressa Mayenne de se rendre au plutôt à Paris, *où chacun le demandoit*, dit l'Etoile, *fors les Seize auxquels il sembloit toujours qu'il dût venir pour les faire pendre.*

Mayenne attaque le Fort de Gournai. Mayenne partit donc enfin vers le milieu du mois d'Octobre, & alla d'abord avec un détachement, faire quelques tentatives sur le Fort de Gournai. Il se campa vis-à-vis, ayant la Marne entre deux. Le Roi ne fut pas si-tôt instruit de ce dessein, qu'il accourut à Gournai pour le défendre. Ce Prince étoit alors à Saint-Denis, où il s'étoit retiré après s'être emparé d'Epernai & de Provins, & avoit renoncé à la poursuite du Duc de Parme.

L'arrivée du Roi dérangea le projet des Assiégeans; Mayenne, ne se voyant pas assez en forces pour continuer ses attaques avec succès, se contenta de livrer quelques escarmouches qui ne servirent qu'à faire tuer du monde de part & d'autre; après quoi il se rendit enfin à Paris, où il vit par lui-même les difficultés qu'il y avoit de contenir des factions aussi animées, que celles qui divisoient cette Capitale; diffi-

Il se rend à Paris.

cultés

cultés qu'il augmenta encore en quelque façon, par l'indécision que l'on remarqua dans sa conduite : car, quoiqu'alors il parût détester les Seize & les Espagnols, & favoriser les Politiques, il eut néanmoins alternativement avec les uns & les autres des procédés si contradictoires, que les plus habiles se trouverent fort embarrassés à définir quels pouvoient être ses véritables sentimens. 1592.

Mouvemens des Politiques.

Les Politiques crurent réussir à le décider, en faisant d'eux mêmes des démarches auprès du Roi, pour l'engager à se prêter à un accommodement. Ce Monarque, étant alors à S. Denis, on n'avoit, pour ainsi dire, qu'un pas à faire pour ces négociations ; de sorte que, depuis quelque tems, il y avoit de la part des Bourgeois des allées & des venues continuelles de Paris à S. Denis, pour demander la paix & le rétablissement du commerce. Les uns n'exigeoient rien de plus, & vouloient reconnoître ce Prince pour leur légitime Souverain, sans le gêner sur la Religion : les autres, en demandant la paix, le pressoient de se faire Catholique. Ceux-ci étoient en plus grand nombre, & for-

moient une faction dont les Membres furent appellés *Semoneurs*, parceque, selon le langage du tems, ils *semonoient* le Roi de se convertir.

1592.

Mayenne dissimule d'abord avec les Politiques.

Mayenne vit tous ces mouvemens sans paroître y faire attention. Son silence enhardit le parti, de façon que, sans même le consulter, la Chambre des Comptes * s'assembla le 27 d'Octobre; & tous ceux qui la composoient, à l'exception de quatre, conclurent à la paix, & à députer vers le Roi pour le supplier de rentrer au plutôt dans le sein de l'Eglise. Cette résolution, quoique prise sans la participation de Mayenne, lui fut cependant communiquée par une députation; à la tête de laquelle étoit Olivier le Févre d'Ormesson, Président en cette Chambre. Ce Magistrat fit part à Mayenne de la résolution presqu'unanime de sa Compagnie, & le supplia, de sa part, de s'employer promptement pour procurer la paix.

Le Député fut très-bien reçu par le Prince, qui du reste ne s'ouvrit en aucune maniere sur ce qui faisoit l'objet de cette députation; de sorte que les *Politiques Semoneurs*, prenant le fi-

* Mém. de l'Etoile.

lence de Mayenne pour une approbation tacite de leurs démarches, continuerent leurs négociations pour la paix, & déclamerent hautement contre ceux qui s'y opposoient, & en particulier contre les Seize. 1592.

La faction de ceux-ci parut alors tellement décréditée, qu'on en parloit sans aucun ménagement dans les Compagnies même où elle avoit eu le plus de crédit. Mayenne, étant au Parlement le Vendredi trentiéme d'Octobre, d'Orléans *, qui avoit été nommé par la Ligue *Avocat Général*, harangua vivement contre les Seize; & après les avoir invectivés sur ce qu'ils étoient pour la plûpart de la lie du peuple, & *gens de néant*, il leur reprocha de n'avoir ni honneur, ni religion, & de ne chercher qu'à bouleverser l'Etat en renversant les loix fondamentales du Royaume, pour mettre la Couronne entre les mains des Espagnols. Il déclama avec la même force contre les Prédicateurs qui déchiroient les Princes dans leurs Sermons, & qui, au lieu d'instruire le peuple de son devoir, l'entretenoit d'affaires d'Etat, sur lesquelles ils étoient eux-mêmes des

* Ibid.

plus ignorans. Tout cela fut prononcé en présence de Mayenne, sans qu'il parût y prendre aucune part. Peu après on eut lieu de croire que l'Avocat Général l'avoit prévenu sur sa harangue, & qu'il l'avoit concertée avec ce Prince; car les Prédicateurs de la Ligue l'étant venus trouver pour se plaindre de l'Avocat Général, Mayenne leur parla d'abord avec son indécision ordinaire; il dit qu'il feroit attention à leurs remontrances, & qu'il tâcheroit de contenter les uns & les autres; mais les Prédicateurs ayant insisté, & demandant hautement que d'Orléans fût puni, comme ayant avancé des propositions injurieuses à la Religion & préjudiciables à l'Etat, Mayenne leur répondit; * *Pour le regard de la Religion, je reconnois d'Orléans pour si bon Catholique, que nul de vous ne peut y mordre. Pour l'Estat, ce n'est pas à vous à vous en mesler; j'y suis pour y donner ordre: meslez vous seulement de prêcher l'Evangile; cela est de votre charge.*

1592.

Les Seize portent des plaintes contre les Politiques.

Réponse de Mayenne.

Cette réponse piqua vivement les Prédicateurs; les Seize en prirent l'alarme; d'un autre côté, les Politiques en devinrent plus fiers, & par-

* Ibid.

lerent plus hautement qu'ils n'avoient encore fait en faveur de la paix. Enfin il se fit une telle fermentation dans les esprits, que peu s'en fallut que ces différens partis ne prissent les armes. Le bruit courut même à S. Denis * où étoit le Roi, que l'on avoit renouvellé les fameuses barricades qui, les années précédentes, avoient mis la Capitale à deux doigts de sa perte. 1592.

Au milieu de la diversité des sentimens qui partageoient le Public, il étoit alors presqu'impossible de trouver un moyen de concilier les esprits. Le plus grand nombre, à la vérité, souhaitoit la paix, mais chacun prétendoit qu'on la procurât par des routes différentes. Ceux-ci vouloient Henri de Bourbon pour Roi, soit qu'il se fît Catholique ou non. Ceux-là exigeoient absolument qu'il fût Catholique; d'autres n'en vouloient en aucune façon, & sollicitoient la tenue des Etats pour l'élection d'un Souverain. Parmi ces derniers, les uns demandoient l'Infante d'Espagne pour Reine, & qu'on lui donnât le Duc de Guise pour mari; d'autres proposoient l'Archiduc Ernest, com-

* Ibid.

me S. M. C. l'avoit demandé d'abord.
1592. Enfin chacun avoit ſon opinion particuliere, & vouloit qu'elle prévalût.

Mayenne paroiſſoit ſervir les uns & les autres à certains égards; mais au fond, il n'accordoit rien à perſonne, & mécontentoit ainſi tout le monde. Il étoit en relation avec le Roi, & continuoit à lui faire la guerre. Il demandoit la converſion de ce Prince, & ne la ſouhaitoit pas. Il convenoit qu'il falloit un Roi; mais au fond, il croyoit qu'on pouvoit s'en paſſer. Il promettoit la tenue des Etats, & ne l'indiquoit point, & cela parce que preſſentant que le choix de cette Aſſemblée ne tomberoit pas ſur ſa perſonne, il ne vouloit pas qu'aucun autre y participât; ainſi il travailloit à éloigner l'élection pour jouir toujours de la ſuprême autorité.

Le Roi envoye une Ambaſſade à Rome.

Pendant que ce Prince étoit ainſi occupé à amuſer les uns & les autres, le Roi fit une démarche qui répandit la plus grande joie parmi ceux qui ſouhaitoient la paix & demandoient ſa converſion. Il fit partir pour Rome le Cardinal de Gondi, & Jean de Vivonne, Marquis de Piſani, lequel ayant été Ambaſſadeur dans cette

Cour, étoit plus en état qu'aucun autre d'y remplir avec succès la commission dont il étoit chargé. 1595

Cette députation étant une suite de ce qui avoit été réglé dans les conférences tenues entre Villeroi & le Duc de Mayenne, on le crut vraiment d'accord avec le Roi ; & dès-là ceux qui avoient déja fait tant de mouvemens par rapport à la paix, ne douterent plus qu'il n'y eût bientôt un accommodement : mais comme cela pouvoit encore traîner en longueur, & que, pendant ce tems-là, on auroit toujours beaucoup à souffrir dans la Capitale, si l'on ne prenoit des mesures pour le rétablissement du commerce qu'on avoit été obligé d'interrompre à cause des garnisons de Saint Denis & du Fort de Gournai, qui faisoient des courses jusqu'aux portes de Paris, les *Politiques-Semoneurs* renouvellerent leurs instances avec tant d'éclat & d'importunité, que Mayenne fut obligé d'user de menaces pour les contenir.

Les P... ques fo... nouvell... instance... faveur... paix.

Il leur parla très-vertement dans une Assemblée qui se tint à l'Hôtel-de-Ville le 4 de Novembre, & le discours qu'il leur tint n'étoit pas d'un

Prince que l'on pût soupçonner d'être
1592. d'intelligence avec le Roi, ou même dans la disposition d'accélerer une élection. * *J'oublie tout le passé*, leur dit-il sur la parole qu'ils lui donnerent de ne plus faire de mouvemens du côté de Saint-Denis; *mais bien vous veus-je avertir qu'à l'avenir il n'y ait homme, de quelque qualité qu'il puisse estre, si osé de tenir tel langage, s'il ne veut que je le tienne & traite pour ennemi: vous m'avez demandé le commerce, vous l'aurez; & je vous promets une tenue d'Etats qui donneront ordre à tout, & remédieront à vos nécessités.*

Mayenne condamne la conduite des Politiques.

Mayenne, continuant toujours de parler avec vivacité, s'adressa à la Chapelle Marteau, ancien Prévôt des Marchands, comme pour lui demander son avis sur la réponse qu'il venoit de faire. *Que demande donc le peuple*, dit-il? *Que voudroit-il que je lui fisse davantage? Ils demandent un Roi*, dit la Chapelle, *& ils veulent en avoir un. Les Etats leur en donneront*, repartit Mayenne; *mais quand ils l'auront, que leur fera ce Roi davantage que ce que je leur fais?* * *

* Mém. de l'Etoile.

* * Ibid.

Ces dernieres paroles firent une vive impreſſion ſur les deux partis. 1592.
Les Politiques, qui demandoient Henri de Bourbon pour Roi, & les Seize, qui cabaloient pour faire tomber la Couronne à l'Infante d'Eſpagne, furent également ſcandaliſés de voir l'indifférence de Mayenne pour donner un Roi à la France; & ceux-ci virent dès-lors que le retardement de la tenue des Etats, où l'élection devoit ſe faire, n'avoit d'autre cauſe que le projet formé par ce Prince de conſerver dans ſa perſonne l'exercice de l'autorité ſouveraine le plus long-tems qu'il le pourroit.

Mayenne, de ſon côté, s'étant ſans doute apperçu qu'il s'étoit trop avancé dans le peu de paroles qu'il venoit de dire à la Chapelle, tâcha d'appaiſer les murmures, en affectant de donner aux uns & aux autres quelque part dans les affaires. Le lundi 9 de Novembre, ce Prince ſe rendit à l'Hôtel de Ville, où Jean Lhuillier, Seigneur de la Malmaiſon, Maître des Comptes, fut nommé Prevôt des Marchands à la place de Charles Boucher d'Orſai. Celui-ci étoit un zelé Ligueur, au lieu que Lhuillier étoit Politique; mais du

1592. nombre de ceux qui n'approuvoient pas les propositions, ni les démarches que faisoient les *Semoneurs* pour faire un accommodement avec le Roi de Navarre; du moins il avoit été un des quatre Maîtres des Comptes, qui s'étoient opposés à la députation que cette Chambre vouloit faire au Roi, pour avoir la paix & la liberté du commerce : ainsi son élection ne fut pas tout-à-fait désagréable à aucun des partis, quoique les Seize eussent pourtant mieux aimé voir continuer Boucher, dont ils étoient sûrs.

Mayenne nomme des Officiers de Ville de sa propre autorité.

Ces séditieux avoient si bien remué, que, malgré les efforts des Politiques, ils avoient fait élire pour Echevins deux personnes qui leur étoient absolument dévouées; c'étoient le Bel, Conseiller au Châtelet, & un Bourgeois nommé *Carrel.* Mayenne, à qui ces deux sujets ne plaisoient pas, les déposa de sa propre autorité; & sans avoir aucun égard aux priviléges dont jouissoit la Ville de choisir elle-même ses Echevins, il en nomma deux autres, dont le premier qui se nommoit *Pichonnat*, étoit un Ligueur des plus emportés, que l'on appelloit *l'ame des Seize.* Le second, nommé *Neret*, étoit

de la faction opposée, & ne souhaitoit rien avec tant d'ardeur que de voir bientôt un accommodement avec le Roi 1592

Mayenne crut par ce moyen pouvoir contenter les différens partis, ou du moins contrebalancer les entreprises qu'ils pourroient former ; mais cette conduite équivoque ne fit qu'animer les uns & les autres à faire des nouveaux mouvemens pour grossir leur faction, & mettre tout l'avantage de leur côté : ce fut en effet ce qui arriva. Malgré les ménagemens que Mayenne paroissoit avoir pour les Seize dans cette élection, on sçavoit bien que ce Prince les haïssoit ; d'ailleurs les conférences qu'il avoit eues avec Villeroi inspirant de la confiance aux Politiques, ils crurent pouvoir reprendre leur premier dessein & faire des démarches pour la paix, malgré les dernieres menaces de Mayenne, qui n'avoit peut-être parlé si fortement contr'eux, que pour donner le change aux Seize.

Mais bientôt les affaires parurent changer de face, à l'occasion d'une Assemblée que Hamilton, Curé de S. Côme, tint le 25 de Novembre dans

Le Cur Saint C tient un semblée l'on fait

1592. la chambre d'un Cordelier de ses amis. Ce fanatique engagea tous ceux qui y assisterent à prêter serment de ne jamais reconnoître le Roi, quand même il se feroit Catholique. Le Religieux, chez qui se fit ce serment, s'appelloit *Jean Guarini ;* c'étoit un des boutefeux de la Ligue, qui, en prêchant, avoit exhorté plusieurs fois ses Auditeurs à prier Dieu qu'il lui plût inspirer au Pape de ne point se laisser fléchir *aux feintes soumissions du Béarnois ;* c'étoit ainsi qu'il qualifioit l'Ambassade dont le Roi avoit chargé le Cardinal de Gondi & le Marquis de Pisani.

...nt de ne ...ais reconnoître Henry Bourbon.

Les Politiques ayant appris dès le même jour la tenue de cette assemblée, crurent avoir trouvé le moment favorable de perdre une partie des Seize. Ils allerent dès le lendemain demander audience à Mayenne, & lui firent des remontrances sur l'entreprise hardie des factieux qui, sans respecter ni craindre la sévérité des Ordonnances, qui défendoient les assemblées, venoient néanmoins d'en tenir une, dans laquelle ils avoient pris des engagemens, qui ne tendoient qu'à augmenter le trouble & la division.

Mayenne leur répondit froidement :

Si les Seize ne traitoient en leurs Assemblées autres choses que celles-là, dès demain je leur permettrois ce que je leur ai ôté ; car tout ce qu'ils y ont arrêté, est selon mon intention *. Cette réponse fut un coup assommant pour les Politiques, qui dès-lors ne sçurent plus que comprendre à la conduite de Mayenne. Les Seize, de leur côté, en triompherent ; & pour s'assurer encore davantage des sentimens de Mayenne, ils engagerent les Docteurs & les Prédicateurs de leur faction, de présenter à ce Prince un Mémoire, par lequel après lui avoir fait de respectueuses remontrances sur le danger que couroit la Religion, si l'on souffroit plus long-temps les relations des Politiques avec le Roi de Navarre ; ils le supplioient de vouloir bien les honorer d'une réponse sur les différens chefs qui y étoient contenus.

1591

Mém présenté à Mayenne les Seize

Le Prince reçut assez bien cette députation ; il répondit, à l'égard du Mémoire, qu'il en délibéreroit avec son Conseil, & qu'il leur feroit sçavoir sa réponse. Il ne tarda pas à les satisfaire, & dès le 2 de Décembre,

* Mémoires de l'Etoile.

ils reçurent un écrit qui contenoit les
1592. différens articles de leur Mémoire, & la réponse à chacune de leurs demandes. Il étoit énoncé en ces termes.

Réponses de Mayenne. Premier Article du Mémoire présenté. *D'ordonner que le serment de l'union des Catholiques, soit réitéré entre les mains de Monsieur le Légat, répréséntant sa Sainteté, Chef de cette union Catholique, afin qu'il n'y ait plus qu'un Parti; avec peine ordonnée contre les contrevenans, desquels comme des hérétiques, Politiques, détracteurs de notre Saint Pere & de son autorité, du Roi d'Espagne & des Princes Catholiques, Chefs d'icelle Union, Ecclésiastiques & Prédicateurs, soit faite diligente recherche & punition, &c.*

Réponse du Conseil d'Etat. *Le serment soit réitéré devant les Magistrats qui donneront ordre contre les contrevenans; & pour la punition des hérétiques, & autres, il sera fait Edit, s'il est besoin en temps & lieu.*

Second Article. *Qu'il soit fait défense de parler d'accord ou composition avec le Roi de Navarre, hérétique, relaps & excommunié & ses adhérans, & ce par Edit qui soit homologué.*

Réponse. *Ce sont paroles vaines qui*

ne méritent y avoir égard, ni en faire cas. 1592.

Troisiéme Article. *Que les Catholiques affectionnez que l'on a exilez & bannis, soient révoquez promptement, & défense faite à Messieurs du Parlement de ne connoistre les causes desdits Catholiques, suivant l'Arrêt du Conseil géneral de l'Union, & aussi de cesser les poursuites intentées contre un grand nombre desdits Catholiques qui sont en peine pour certains hérétiques tuez durant les troubles, que lesdits sieurs du Parlement estiment crime, encore qu'ils ayent été tuez comme ennemis en tems & action de guerre.*

Réponse. *Monsieur * rappellera les absens quand il jugera estre expédient, & que son autorité sera conservée; & quant à la Cour de Parlement, c'est un Corps auquel il ne peut toucher, comme nécessaire pour l'exercice de la justice, & au surplus capable pour connoistre ce qui est crime ou non.*

Quatrieme Article. *Que tant à sa suite qu'en ses armées, il y ait Prédicateurs, Chapelains & Confesseurs, selon l'ancienne Ordonnance de la discipline Militaire, & défense aux gens de guerre.*

* C'est à dire le Duc de Mayenne.

de ne loger leurs chevaux ès lieux dédiez
1592. *au Service de Dieu.*

Réponse. *C'est chose que Monsieur désire faire quand il les pourra appointer, & au surplus qu'il ne permettra pas que les saints lieux soient polluez.*

Cinquieme Article. *Que tous Bénéfices soient distribuez selon le Saint Concile de Trente, & non à des gens de guerre, ni laïques.*

Reponse. *L'injure du temps ne peut permettre un ordre, lequel il fera avec le temps.*

Sixiéme Article. *Qu'il lui plaise lever le soupçon & crainte touchant le voyage de Monsieur le Cardinal de Gondi à Rome.*

Réponse *Il ne sçait ce que c'est que ce voyage, & ne l'avoue.*

Septiéme Article. *Que convocation générale soit faite à Paris des Etats de France sans plus différer, pour procéder à l'élection & nomination d'un Roi très-Chrestien & Catholique.*

Réponse. *Il procurera, si faire se peut licitement, que l'Assemblée soit dans un mois.*

Huitiéme Article. *Qu'il soit donné secours promptement à la Ville de Paris & les garnisons étrangeres augmentées, &*

outre icelles, y mettre trois cens hommes de cheval pour défendre la Ville des incursions ordinaires de l'ennemi. 1592.

Réponse. *Que les ministres du Roy d'Espagne baillent à Monsieur aide & moyen, & il y avisera d'y mettre des forces telles qu'il lui plaira.*

Neuviéme Article. *Que le Parlement soit purgé des Partisans du Roi de Navarre; ensemble les Magistrats de la Ville, Colonels & Capitaines, Lieutenans & Enseignes qui ont adhéré & adherent à l'ennemi, & en leur lieu y établir & commettre de bons Catholiques, & ce plustost que faire se pourra.*

Réponse. *La saison ne requiert aucun remuement, & partant les choses demeureront en l'état qu'elles sont.*

Dixiéme Article. *Qu'il lui plaise approfondir la conspiration laquelle, par la grace de Dieu, s'est découverte le jeudi vingt-sixiéme du present mois*, pour pourvoir aux maux qui en aviendront, s'il n'en est fait bonne & brieve justice, & pour mettre la Religion & la Ville en seureté, ne perdre cette occasion.*

Réponse. *Monsieur a été informé que telle entreprise ne procedoit de mauvaise*

* Ce Mémoire fut présenté les derniers jours du mois de Novembre.

1592. *intention, mais du désir qu'aucuns Bourgeois avoient de trouver quelque prompt remede pour sortir de leur misere : ce que l'on doit plustost excuser que punir.*

Ce que les seize appellent *conspiration* dans le dernier article de leur Mémoire, n'étoit autre chose qu'une suite des mouvemens que faisoient depuis long-tems les *Politiques Semoneurs*, pour le rétablissement du commerce entre les deux partis. On n'avoit rien découvert le 26 de Novembre, qui méritât plus d'être appellé *conspiration* que ce qu'on avoit fait jusqu'alors, si ce n'est que Mayenne reçut des plaintes contre Séguier, Doyen * de N. D. qui entretenoit des intelligences à S. Denis, & qui avoit écrit à ce sujet plusieurs lettres en chiffres à ses freres qui étoient dans le parti du Roi. Séguier, étant venu le même jour trouver Mayenne pour se justifier, ce Prince, qui avoit été informé du fait par un

* Ce Doyen étoit aussi Conseiller au Parlement : il s'appelloit *Louis Seguier*, & étoit fils de Pierre Seguier, Président au Parlement de Paris, & oncle de Pierre Seguier, qui fut nommé par Louis XIII. Garde des Sceaux en 1633, & Chancelier de France en 1635, après la mort d'Etienne d'Aligre.

des amis de ce Doyen, ne lui en fit pas mystère. Au reste la chose n'alla pas plus loin. Mayenne dit seulement à Séguier, en le congédiant : *Monsieur le Doyen, mon ami, contentez-vous que je n'en crois rien, & pensez que je vous ferois beaucoup de mal, si je voulois ; mais mon intention n'est pas telle* *. 1592.

Voilà où se réduisoit cette prétendue conspiration, dont les Seize faisoient tant de bruit, & à l'occasion de laquelle Mayenne pouvoit véritablement dire qu'une telle entreprise *ne procédoit d'aucune mauvaise intention.*

Mayenne se dispose à convoquer l'Assemblée des Etats.

Cependant, comme cette réponse & la plus grande partie de celles qu'il avoit faites aux différens articles du Mémoire des Seize, pouvoit leur donner de l'ombrage aussi-bien qu'aux Espagnols, il tâcha d'appaiser leurs murmures, en paroissant enfin disposé à convoquer l'Assemblée des Etats ; ce qu'il avoit différé de faire jusqu'alors sous différens prétextes.

Les Espagnols demandent que cette Assemblée se tienne à Rheims ou à Soissons.

Il y avoit eu d'abord de grandes difficultés touchant le lieu où se tiendroit cette Assemblée. Les Espagnols demandoient que ce fût à Rheims ou à Soissons, & ils appuyoient leurs avis

* Mémoires de l'Etoile.

de raisons assez spécieuses. Les deux
1592. Villes qu'ils proposoient, étant peu éloignées des Pays-Bas, le Duc de Parme, qui devoit se trouver aux Etats de la part du Roi d'Espagne, pouvoit s'y rendre plus commodément que si on les tenoit à Paris; & il sembloit que Mayenne devoit avoir cette déférence pour un Prince, dont la santé, qui étoit naturellement assez mauvaise, avoit été considérablement altérée par les peines & les fatigues qu'il avoit essuyées pour le service de la Ligue, & en particulier par la blessure qu'il avoit reçue à Caudebec.

D'ailleurs les deux Villes proposées avoient par elles-mêmes cet avantage sur Paris, que les Députés pourroient y aborder plus facilement que dans la Capitale, dont les avenues étoient pour la plûpart occupées par des Garnisons Royales : de plus les vivres y étoient très-chers, & on y étoit même menacé de disette, depuis que le Fort de Gournai mettoit un obstacle à l'arrivée des convois qui étoient destinés pour Paris.

Ces difficultés parurent faire impression sur Mayenne; mais le Président Jeannin l'eut bientôt déterminé à

ne pas suivre un avis qui ne pouvoit que lui être préjudiciable. Il lui représenta donc qu'indépendamment de l'attention qu'il devoit avoir de satisfaire la plus grande partie des Parisiens, qui desiroient que cette Assemblée se tînt dans leur Ville, il falloit observer qu'en l'indiquant à Rheims ou à Soissons, le Duc de Parme, qui ne manqueroit pas de s'y rendre avec une forte armée, pourroit bien commencer par s'emparer de ces deux Places au nom du Roi d'Espagne; que d'ailleurs la présence de ces troupes gêneroit les suffrages, & que lui-même, quoique Lieutenant Général de l'Etat, seroit sans autorité, & obligé de suivre les impressions que l'Espagnol inspireroit à cette Assemblée; au lieu qu'en convoquant les Etats dans la Capitale, il n'avoit rien de semblable à craindre; parce que le parti des Politiques y étant le plus nombreux, il se verroit toujours à portée d'empêcher les Espagnols de se rendre maîtres des délibérations : il ajouta de plus que, si le Duc de Parme entreprenoit d'agir avec quelque violence, & que son parti ne fût pas assez fort pour lui résister, il ne faudroit alors faire aucune

1592.

Remontrances du P. Jeannin, au sujet de la demande des Espagnols.

Comte Pierre Erneſt de Manſfeld, 1592. juſqu'à ce que l'Archiduc Erneſt, frere de l'Empereur, pût ſe rendre dans ces Provinces. Charles de Manſfeld, fils du Comte Pierre de Manſfeld, eut le commandement de l'armée que le Duc de Parme avoit aſſemblée en Artois pour la conduire en France; mais, différentes affaires ayant retardé le départ de ce nouveau Général, le Roi retira ſes troupes de la Frontiere, & rentra en Picardie.

Mayenne apprit ſans beaucoup de chagrin la mort du Duc de Parme; il y en a même qui aſſurent qu'il fut très-content de ſe voir débaraſſé d'un Collegue qui nuiſoit ſouvent à ſes deſſeins, & lui raviſſoit la gloire de la plûpart des ſuccès. Il appréhendoit d'ailleurs ſa préſence aux Etats, & c'étoit en partie ce qui l'avoit déterminé à reculer toujours la tenue de cette Aſſemblée.

Cette mort change les diſpoſitions de Mayenne.

Ce qui eſt certain, c'eſt que la mort du Duc de Parme parut faire un grand changement dans les diſpoſitions de Mayenne, ſoit pour la paix, ſoit pour la tenue des Etats. Dans le tems que le Cardinal de Gondi & le Marquis de Piſani étoient partis pour Rome,

ce

ce Prince avoit promis à S. M. par le Sr de Villeroi, de faire des démarches dans cette Cour, pour disposer le Pape en sa faveur; il avoit même envoyé en Italie à cet effet l'Evêque de Lizieux, & Desportes, son Secrétaire: mais, aussitôt après la mort du Duc de Parme, il donna des ordres contraires, & chargea ses Députés de traverser la négociation du Cardinal & du Marquis. 1592.

On remarqua bientôt un même changement dans ce Prince à l'égard de l'Assemblée des Etats; quelque solemnelles qu'eussent été ses promesses, même dans ses réponses au Mémoire présenté par les Seize, on voyoit bien qu'il n'avoit pas dessein de les tenir, & qu'il ne travailloit qu'à trouver des obstacles pour les retarder: mais le dernier événement changea totalement la face des affaires. Il ne parut plus occupé que du soin de convoquer cette Assemblée, dans l'espérance sans doute de s'y trouver maître des suffrages, & peut-être même de s'y faire déférer la Couronne. Mais, avant de rien déterminer, il pensa à prendre des mesures pour appuyer cette audacieuse prétention. Accou-

tumé qu'il étoit à trancher du Souverain, il fit usage de son autorité pour se procurer des créatures qu'il décora des plus hauts titres, afin d'illustrer cette Assemblée, & plus encore pour les engager à lui donner, dans cette occasion, des preuves signalées de leur reconnoissance. Il créa quatre Maréchaux de France, qui furent la Châtre, Bois-Dauphin, Rosne & S. Pol, & fit Amiral l'ambitieux Villars, Gouverneur de Rouen.

1592.

Mayenne crée quatre Maréchaux de France, & un Amiral.

Ces promotions ne furent pas également approuvées par les amis de Mayenne; il y en eut beaucoup qui trouverent à redire qu'en voulant se faire des créatures, il les eût revêtus de titres qui pourroient les engager à la premiere occasion à quitter son parti pour passer dans celui du Roi, sous la condition d'être conservés dans leurs dignités. C'est ce que Chanvalon fit observer à Mayenne, lorsqu'il lui dit, en plaisantant sur cette nomination: *Vous venez de faire des Bâtards qui pourroient bien un jour être légitimés à vos dépens.* Mais le Prince ne pensoit plus qu'à imaginer de nouveaux obstacles pour un accommodement, sans paroître trop avoir d'inquiétude sur

ce qui pouvoit en arriver dans un tems plus éloigné. 1592.

La conduite de ce Prince parut à tout le monde une énigme indéchiffrable. Les Politiques, qui depuis du tems avoient repris quelque avantage, virent avec chagrin les Seize revenir dans une eſpéce de faveur : ceux-ci, profitant des conjonctures, s'unirent plus étroitement avec les Eſpagnols; & les uns & les autres ne négligerent rien pour entretenir Mayenne dans l'éloignement qu'il paroiſſoit avoir pour la paix. Ce Prince, de ſon côté, ſembla vouloir ſeconder leurs intentions, & il commença à leur en donner des preuves, en faiſant condamner ſolemnellement par le Parlement de la Ligue, un Arrêt fulminant que le Parlement de Châlons avoit prononcé contre le Légat que le Pape avoit envoyé en France pour y ſoutenir les intérêts de la Ligue & de l'Eſpagne.

Le Prélat qui avoit été chargé de cette commiſſion, ſe nommoit *Philippe de Séga*; on l'appelloit plus communément le *Cardinal de Plaiſance*, du nom de ſon Evêché*. Clément VIII, Bulle de C ment VIII contre le R

* Cet Evêché n'eſt point *Plaiſance* en Italie, mais *Placentia* en Eſpagne.

alors Souverain Pontife, lui avoit adressé dès le 15 d'Avril de cette année un Bref, par lequel il le déléguoit pour procurer en France l'élection d'un Roi qui fût sincérement attaché à la Religion Catholique, & pour travailler de tout son pouvoir à faire déclarer indigne du Trône un Prince qui détruisoit la Religion, & qui persécutoit depuis si long-temps les gens de bien & les Catholiques. Le Pontife exhortoit & conjuroit les Princes, les Prélats & les Seigneurs qui avoient quelques relations avec les Sectaires, de s'en séparer au plutôt, & de se réunir avec les autres Catholiques, pour concourir à l'élection d'un Roi qui eût assez de zèle & de puissance pour réprimer les efforts des Hérétiques, & mettre la Religion Catholique en sûreté.

1592.

La publication de ce Bref ne pouvant qu'exciter de nouveaux troubles, fut retardée pendant plusieurs mois; d'ailleurs le Légat fut long-tems à solliciter l'enregistrement de ses pouvoirs au Parlement. Cette Cour l'ayant enfin satisfait à cet égard, le Bref fut enregistré en même temps à la réquisition du Procureur Général; & dès-

lors il fut publié par toutes les Villes qui tenoient pour la Ligue. 159

Ce Bref eut le même sort que celui qui avoit été publié par le Nonce Landriano l'année précédente. Tous ceux qui étoient attachés au Roi, furent indignés à la lecture de cette piéce qui ne tendoit qu'à soulever les peuples contre le légitime héritier de la Couronne. Le Parlement séant à Châlons, prenant, comme il le devoit, les intérêts de son Souverain, sévit contre cette Bulle, & la condamna solemnellement par un Arrêt qui étoit énoncé en ces termes :

Arr… Parlem… Châlon… tre la Bu… Pape.

Sur ce que le Procureur Général a remontré à la Cour, que les rebelles & seditieux, pour exciter les méchans & malheureux desseins qu'ils ont de longuemain projettés pour usurper la Couronne sur les légitimes héritiers d'icelle, non-contens d'avoir rempli le Royaume de meurtres & brigandages, & y avoir d'abondant introduit l'Espagnol .... se disposent à procéder à l'élection d'un Roi, pour à laquelle donner quelque couleur, ils ont fait publier certain écrit en forme de Bulle, portant pouvoir & mandement au Cardinal de Plaisance d'assister & autoriser ladite prétendue élection ....

La Cour enthérinant la Requête faite par
1592. *le Procureur Général du Roi, l'a reçu & reçoit appellant comme d'abus de l'octroy & impétration de la Bulle & pouvoir y contenu, publication, exécution d'icelle, & de tout ce qui s'est ensuivy, l'a tenu & tient pour bien relevé : ordonne que Philippe, du titre de Saint Onuphre; Cardinal de Plaisance, sera assigné en icelle pour défendre audit appel, & vaudront les Exploits faits en cette Ville de Châlons à cry public ; & cependant ladite Cour exhorte tous Prélats, Evêques, &c. de quelque qualité & condition qu'ils soient, de ne se laisser gagner aux poisons & enforcellemens de tels rebelles, ains demeurer au devoir de bons Sujets & naturels François, & retenir toujours l'affection qu'ils doivent à leur Roi. Fait très-expresses inhibitions de retenir la Bulle chez soy, ni se transporter aux Villes & lieux qui pourroient être assignés pour ladite prétendue élection. Ordonne que le lieu, où la délibération aura été prise, ensemble la Ville où ladite Assemblée se fera, seront rasés de fond en comble, sans espérance d'être réédifiez, pour perpétuelle mémoire à la postérité de leur trahison, perfidie & infidélité. Donné à Châlons, le 18 Novembre 1592.*

Ce vigoureux Arrêt fut bientôt répandu de toutes parts, & il fit différentes impressions, suivant que les esprits se trouverent différemment affectés. Les Royalistes & ceux des Politiques, qui faisoient des vœux pour la paix & pour le retour du Roi, furent charmés de voir avec quelle fermeté on s'opposoit aux entreprises des factieux qui vouloient renverser l'ordre de l'Etat, pour soumettre le Royaume à une puissance étrangere. Les Seize au contraire crierent à l'hérésie & à l'impiété, & regarderent l'Arrêt de Châlons comme un attentat contre lequel on ne pouvoit sévir avec trop d'éclat. 1592

Leurs plaintes ne firent pas d'abord beaucoup d'effet, parce qu'elles vinrent dans un tems où Mayenne, flottant, pour ainsi dire, entre les deux Partis, paroissoit cependant plus porté pour les Politiques, que pour les Seize; mais lorsqu'après la mort du Duc de Parme on le vit prendre une conduite toute différente de celle qu'il tenoit auparavant, les factieux reprirent courage, & firent tant par leurs intrigues, que l'Arrêt de Châlons fut enfin solemnellement condamné à Paris.

1592. Le Mardi 22e de Décembre, les Chambres s'assemblerent, & Mayenne s'étant rendu au Parlement, d'Orléans, Avocat Général de la Ligue, qui deux mois auparavant avoit si fortement déclamé contre les Seize, & en général contre ceux qui vouloient continuer la guerre & introduire un Prince étranger sur le Trône, tint ce jour-là un langage bien différent. Il parla vivement contre le Roi, il insulta en particulier les Conseillers du Parlement de Châlons, & enfin il prit des Conclusions qui n'inspiroient que le trouble & la révolte. Au reste, ce plaidoyer fut moins l'expression de ses sentimens, que l'effet des suggestions & des présens de la faction des Seize & des Espagnols. *D'Orléans*, dit l'Etoile à ce sujet, *corrigea ses Plaidoyers, la nécessité l'obligeant à déchanter, pour à laquelle subvenir, il avoit reçu des Seize deux cens écus de l'argent d'Espagne.*

Arrêt du Parlement de Paris contre celui de Châlons.

Ses Conclusions furent suivies, & il y eut un Arrêt qui portoit que celui de Châlons seroit lacéré & brûlé par la main du Bourreau ; ce qui fut exécuté l'après-midi du même jour sur la table de marble du Palais, en présence de Mayenne.

Cet Arrêt ſatisfit en quelque façon les Ligueurs, & les tranquilliſa ſur le 1592. retardement que le Duc de Mayenne apportoit toujours à la tenue des Etats; car, ce Prince qui les avoit indiqués pour le 20e de ce même mois, avoit encore changé d'avis, & les avoit remis au 17e du mois ſuivant. On raiſonna différemment ſur ces nouveaux délais; les uns imaginerent que c'étoit afin que quelques Seigneurs, qui n'étoient pas encore à Paris, euſſent le temps de s'y rendre : de ce nombre étoient le Duc de Guiſe, l'Archevêque de Lyon & le Cardinal de Pellevé, qui n'arrivèrent à Paris que le 26 de Décembre. D'autres crurent que le Prince, avant que d'entamer cette grande affaire, avoit voulu rendre compte au public des motifs qui le faiſoient agir, & que la Piéce qu'il vouloit publier à cet effet n'étant pas encore en état de paroître, il avoit pris encore quelque tems pour y travailler.

Quoique Mayenne fût depuis longtems en poſſeſſion d'agir en Souverain, il ſembla néanmoins faire alors de ſérieuſes réflexions ſur la démarche qu'il alloit faire d'indiquer une tenue d'E-

tats. Cette entreprise lui parut ce

1592. qu'elle étoit en effet, c'est-à-dire, un attentat trop marqué contre l'autorité Royale. Il crut donc devoir justifier sa conduite, & il composa à cet effet un long Manifeste, dans lequel il déduisit dans le plus grand détail ce qui s'étoit passé dès l'origine de la Ligue, & tâcha de faire voir que dans tous les tems, il n'avoit jamais rien entrepris que pour le bien de l'Etat & de la Religion.

Mayenne rend compte de sa conduite par un Manifeste.

Il exposoit au commencement de son Manifeste, que la France n'étoit venue à un si haut degré de puissance que par son inviolable attachement à la Religion, que le zèle de la Catholicité avoit toujours éclaté dans nos Rois & dans la Noblesse, jusqu'aux temps malheureux où les Sectaires avoient commencé à infecter le Royaume du poison de leur doctrine; que ces nouvelles opinions avoient cruellement divisé les François, & leur avoient fait prendre les armes les uns contre les autres. Il faisoit ensuite observer que les Hérétiques déguisoient les motifs de cette guerre, & qu'ils affectoient de répandre depuis la naissance des troubles, que la Religion

n'étoit qu'un prétexte dont ceux qui avoient les armes à la main cher- 1592.
choient à s'autoriser pour continuer la guerre ; mais qu'au fond ils ne pensoient qu'à envahir le Royaume. Il se plaignoit de ce qu'on avoit malheureusement inspiré ces sentimens au feu Roi, lequel agissant dès-lors en conséquence de ce principe, avoit donné lieu aux funestes divisions qui avoient été enfin cause de sa mort, *dont le coup*, ajoutoit-il, *étoit parti comme du Ciel, & de la main d'un homme foible, destitué de tout secours humain, & à l'insçu même de ceux qui auroient eu des raisons legitimes de se défaire de ce Prince**.

* Mayenne s'avance trop ici de toutes façons, en disant que Jacques Clément avoit assassiné Henri III *à l'insçu même de ceux qui auroient eu des raisons légitimes de se défaire de ce Prince*. Car, sans s'arrêter à faire voir l'horreur d'une proposition qui suppose dans des sujets de raisons légitimes de se défaire de leur Souverain, il est certain que le crime de Clément ne fut pas commis à l'insçu de ceux qui prétendoient y être autorisés. Ce que j'ai dit alors de la Duchesse de Montpensier, sœur de Mayenne (Tom. 18. pages 231 & 238.), fait assez connoître qu'elle avoit eu des relations avec ce Moine : & il est bien difficile de croire que Mayenne n'ait pas été informé des dispositions de sa sœur à cet égard. D'ailleurs

Mayenne, exposant ensuite la ma-
1592. nière dont il s'étoit conduit depuis la

quelques Mémoires du temps rapportent, comme je l'ai dit alors, que le jour même du départ de Clément pour Saint-Cloud, la Chapelle Marteau amena ce Moine aux Chartreux, où Mayenne eut une conférence avec lui. Ce Prince néanmoins eut toujours la réserve de ne jamais prendre sur son compte le projet de cet horrible attentat, quoiqu'il en approuvât l'exécution, jusqu'à la regarder comme un coup du Ciel. Je rapporterai à ce sujet une Lettre qu'il écrivit alors au Roi d'Espagne. On la trouvera peut-être un peu déplacée; mais j'ai cru devoir la mettre ici plutôt que de n'en point parler du tout: d'autant plus qu'elle ne se trouve ni dans les Histoires, ni dans les Mémoires du temps. La voici telle qu'on la voit dans une note de la Traduction Françoise de M. de Thou; elle a été copiée sur l'Original, qui est entre les mains de M. le Duc de Valentinois.

LETTRE du Duc de Mayenne à Philippe II, Roi d'Espagne.

SIRE,

Il a plû à Dieu nous ôter un Roi qu'il avoit laissé quelque temps pour affliger ses sujets: l'entreprise de sa mort a été faite & exécutée par un Jacobin, de son mouvement, comme par inspiration divine, sans qu'il y ait été aidé ni poussé d'autre personne, Dieu ayant voulu choisir un instrument si foible pour exécuter cette

mort de Henri III, il faioit voir qu'il
ne s'étoit jamais proposé d'autre objet 1592.

vengeance, afin que chacun connût qu'elle étoit de tout sienne. J'ai fait déclarer par sa mort Monsieur le Cardinal de Bourbon, Roi. Nous faisons tout ce qui nous est possible pour le retirer de la prison où il est. Le Prince de Béarn, qui prend aussi le titre de Roi, *n'oublie rien de son côté pour s'en saisir & rendre maître, & je crains que ceux qui le tiennent, ne soient plus disposés à suivre son intention que la nôtre. Si cette cause & les Catholiques de ce misérable & désolé Royaume ont eu besoin par le passé de l'appui & du secours de V. M. s'ils ont expérimenté sa bienveillance & sa bonté, elle leur est encore plus nécessaire que jamais, aujourd'hui qu'ils ont un ennemi, Chef de l'hérésie, qui va être assisté de tous les Princes qui se sont séparés de l'Eglise, & l'est déja de la Reine d'Angleterre, & de plusieurs en ce Royaume, qui, sous le nom de* Catholiques, *ont toujours essayé d'établir l'hérésie. Nous la supplions très-humblement d'employer sa grandeur, son autorité & son nom pour notre conservation, qui lui acquérera ce titre immortel; comme il est le plus grand Monarque du monde, qu'il est aussi le seul & vrai protecteur de l'Eglise & des Catholiques par toute la Chrétienté; & sur nous qui aurons conservé notre Religion & notre Etat par son bienfait, une obligation si grande, que nous confesserons & reconnoîtrons à jamais lui devoir tout; & moi, en particulier, qui ne veux espérer bien, sûreté & autorité, ni avoir régle en ma conduite, que celle qui viendra de ses commandemens, lui rendrai très-humble & perpétuel*

1592. que de défendre la Religion, de conserver l'Etat, & de maintenir les droits & les anciennes maximes du Royaume. Il prétendoit en donner une preuve dans la proclamation qu'il avoit fait faire du Cardinal de Bourbon, lequel, selon la Déclaration du feu Roi, qui avoit été enregistrée dans les Parlemens, étoit le plus proche héritier de la Couronne, Prince auquel

service. J'envoyerai incontinent à V. M. & entrerai aussi en conférence de l'état de nos affaires avec M. le Commandeur Mores, aussi-tôt qu'il sera ici, où je l'attens au premier jour ; afin qu'elle en soit aussi-tôt instruite ; & cependant je prierai Dieu que pour le bien de la chose seule, il conserve V. M. SIRE, en très-parfaite santé, très-heureuse & longue vie. De Paris, le 21 jour d'Août 1589.

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur,
CHARLES DE LORRAINE,
DUC DE MAYENNE.

Cette Lettre ne parvint pas à son adresse, elle fut interceptée par le Maréchal de Matignon, qui fit arrêter à Bordeaux le Courier qui en étoit porteur. L'original de cette Piece étant resté dans les papiers du Maréchal, a passé successivement de pere en fils entre les mains de Jacques-François Eléonor Goyon, Sire de Matignon, Duc de Valentinois, Pair de France.

il avoit résolu, du consentement de toute la Nation, de rendre toutes les 1592.
marques possibles d'obéissance & de soumission, s'il eût été en liberté. Il déclaroit de plus, qu'il auroit déféré les mêmes honneurs au Roi de Navarre, s'il eût voulu attendre la mort de son oncle; & si dans cet intervalle il avoit eu soin de se réconcilier avec l'Eglise: mais que ce Prince au contraire, ayant toujours persévéré, & persévérant encore dans ses erreurs, il ne convenoit plus, & n'étoit pas même possible qu'une Nation aussi attachée à la Religion Catholique, reconnût jamais pour héritier de la Couronne un Prince qui avoit encouru l'excommunication, & qui par-là s'étoit rendu indigne du Trône.

Mayenne, dans la suite de ce Manifeste, parloit assez le langage des Politiques. Il convenoit qu'il avoit fait au Roi les propositions les plus avantageuses, & que même il lui avoit fait espérer que tout lui seroit bientôt soumis, s'il vouloit lui-même se soumettre à l'Eglise & renoncer à ses erreurs; mais il ne dit pas un mot des dernières conférences qu'il avoit eues avec ce Prince par la médiation de Ville-

roi, ni de l'Ambassade du Cardinal de
1592. Gondi & du Marquis de Pisani; au contraire, il paroissoit supposer que le Roi ne vouloit se prêter à aucun accommodement au sujet de la Religion, qu'ainsi tout étoit fini à son égard, & que l'on n'avoit autre chose à faire actuellement, que de procéder à l'élection d'un Souverain. Tel étoit le but de l'Assemblée qu'il indiquoit, & il invitoit même les Seigneurs Catholiques qui étoient dans le parti du Roi, à quitter ce Prince & à se rendre aux Etats, ou par eux-mêmes, ou par leurs Députés, pour travailler de concert à sauver la Religion, & à procurer la tranquillité du Royaume. Il promettoit d'accorder aux Princes & aux Seigneurs qui se rendroient à son invitation, toutes sortes de sûretés, & de les satisfaire en tout ce qui lui seroit possible. Il protestoit en même tems que s'ils refusoient de contribuer à une si sainte résolution, ils seroient responsables devant Dieu & les hommes des divisions & des calamités qui entraîneroient infailliblement la ruine de l'Etat, parce qu'on le mettroit dans la nécessité d'avoir recours à des remédes extraordinaires, tristes ressources

pour lesquelles on devoit sçavoir qu'il avoit une extrême répugnance, puisqu'il n'avoit jamais refusé de conclure un accommodement raisonnable. 1592.

Le Manifeste de Mayenne est enregistré au Parlement.

Ce Manifeste, signé de Mayenne & scellé du grand sceau, dont l'empreinte représentoit un Trône vuide au lieu de l'image du Roi, fut enregistré au Parlement le cinquiéme de Janvier à la requisition du Procureur Général, & on le fit imprimer à l'instant pour le répandre dans tout le Royaume.

Mayenne manque de surprendre le Roi à la Rocheguyon.

Mayenne n'étoit point à Paris dans le tems de cet enregistrement. Sur la nouvelle qu'il avoit reçue que le Roi étoit allé avec peu d'escorte à la Rocheguyon pour y voir la belle Gabrielle d'Estrées, il forma, de concert avec le Duc de Guise, le dessein d'aller surprendre ce Monarque. Ils partirent l'un & l'autre le Lundi quatriéme de Janvier, avec un détachement de Cavaliers, comptant réussir dans leur projet; mais le Roi ayant été heureusement averti assez à tems, en partit aussi-tôt, & se retira à Chartres; de sorte qu'ils ne trouverent personne lorsqu'ils arriverent au Château. On rapporte que le Roi plaisanta beaucoup sur cet événement, & qu'il dit

entre autres comme reprochant à
1592. Mayenne qu'il n'avoit pas assez d'activité pour des coups de main de cette espece : * *Mon Cousin de Mayenne est un grand Capitaine, mais je me leve plus matin que lui.*

Le Duc ayant donc manqué son entreprise, retourna sur le champ à Paris pour donner ses ordres par rapport aux préparatifs des Etats qu'il venoit d'indiquer ; & il fit publier que le
1593. Dimanche 17 de Janvier, jour assigné pour l'ouverture, il y auroit une Procession générale pour demander les lumieres du Ciel sur ce qui devoit faire l'objet de cette Assemblée. Cette Procession se fit avec la plus grande solemnité. Toutes les Cours s'y trouverent, & Mayenne marcha à la tête du Parlement, entre les Présidens de Haqueville & de Néville. Il fut réglé ce jour-là que, sans plus de retard, l'ouverture de l'Assemblée se feroit le Lundi 25 du même mois, jour de la Conversion de Saint Paul. Cependant, malgré tous les arrangemens que l'on avoit pris, les Députés n'ayant pu s'assembler ce jour-là, il fallut remettre la séance au lendemain,

Procession de l'Assemblée des Etats.

* *Mémoire de l'Etoile.*

Le Mardi 26 de Janvier, se fit donc l'ouverture de ces prétendus Etats, dans la grande Salle du Louvre, où l'on avoit dressé une espece de Théâtre. Mayenne, en qualité de Lieutenant Général de la Couronne, parla le premier, & fit un petit discours, par lequel il exhorta l'Assemblée à n'avoir en vue que le bien de la Religion & de l'Etat.

1593.

Ouverture des Etats de la Ligue.

Soit que ce Prince se sentît frappé d'être enfin parvenu à ce moment critique, qui pouvoit décider de son sort & de celui de la Couronne, soit que la présence du grand nombre d'Auditeurs de tous les Ordres qu'il alloit haranguer, eût fait sur lui l'impression que ressentent les personnes qui ne sont point accoutumées à parler en public, on le vit changer plusieurs fois de couleur pendant le peu de tems qu'il harangua; & il parla même si bas, qu'il ne put être entendu que de ceux qui étoient auprès de lui.

Harangue de Mayenne.

Le Cardinal de Pellevé qui parla ensuite, en qualité de Président du Clergé, ne fut gueres plus assuré dans sa harangue. Il avoit pourtant bien préparé ce qu'il avoit à dire; mais un contre tems qu'il n'avoit pas prévu,

Le Cardinal de Pellevé harangue pour le Clergé.

dérangea toute l'économie de son dis-
1593. cours. L'ouverture de l'Assemblée ayant été indiquée pour le 25e de Janvier, qui étoit le jour de la Conversion de Saint Paul, une grande partie de la Harangue de ce Prélat étoit relative à cet Apôtre; mais l'Assemblée ayant été remise au lendemain, qui étoit la Fête de S. Polycarpe, & le Prélat n'ayant pas eu assez de tems pour composer un nouveau Discours, il fit de vains efforts pour ajuster à l'un ce qu'il avoit préparé pour l'autre, le tout alla assez mal. D'ailleurs il fut très-long, & par conséquent ennuya beaucoup. Son Discours ne fut pourtant pas aussi ridicule que celui que lui fait prononcer l'Auteur de la Satyre Menippée *; mais, sans

* La *Satyre Menippée* est une collection de Piéces forgées à plaisir, pour tourner en ridicule tout ce qui se passa dans les prétendus Etats de la Ligue. Le Roi, Chanoine de Rouen & Aumônier du jeune Cardinal de Bourbon, composa la *Vertu du Catholicon d'Espagne*. L'*Abrégé des Etats de la Ligue* est de différens Auteurs. Les vers sont de Passerat & de Rapin; ce dernier est Auteur de la Harangue de l'Archevêque de Lyon, & de celle de Rose Evêque de Senlis. Gillot, Conseiller au Parlement de Paris, fit la Harangue du Légat.

donner dans cet extrême ridicule, il dit bien des choses inutiles & absolument hors de saison, qui firent rire le plus grand nombre, mais qui choquerent vivement les personnes qui pouvoient y être intéressées. Par exemple, en faisant l'éloge de la France, il s'attacha en particulier à louer la Province de Normandie, dont il étoit originaire, & il dit en présence de Dom Diégue d'Ibarra, Ambassadeur d'Espagne, que cette seule Province étoit plus étendue & plus opulente que tout le Royaume de Naples. Cette comparaison déplut beaucoup aux Espagnols. 1593.

Mayenne eut aussi de quoi être déconcerté par une application singu-

Florent Chrétien, celle du Cardinal de Pellevé, & Pierre Pithou, celle de d'Aubrai, qui passe pour la meilleure de toutes. Ces différentes piéces furent réunies dans un seul corps d'Ouvrage par Nicolas Rapin, qui intitula cette collection, *Satyre Ménippée*, à l'imitation de Varron, qui avoit publié de son temps des Satyres sous le titre de *Satira Menippea*, du nom de Menippus, Philosophe Cynique, originaire de Phénicie, qui s'étoit rendu fameux par la composition de treize Volumes de Railleries & de Satyres. Le sçavant M. du Puy a fait beaucoup de notes sur la Satyre Ménippée concernant la Ligue.

1593. liere que fit ce Prélat, en voulant démontrer l'égalité qui se trouve, à certains égards, entre tous les hommes, quelque inégalité qu'il y ait d'ailleurs par rapport à la condition. Il dit que les Princes, aussi-bien que les hommes de la plus basse naissance, étoient exposés aux mêmes maladies & aux caprices de la fortune; & en proférant ces paroles, il jetta la vue sur le Duc de Mayenne, & il osa même citer l'exemple de ce Prince, que l'on avoit pensé perdre l'année précédente. On peut juger de l'effet qu'une application aussi déplacée produisit dans une nombreuse Assemblée, où presque personne n'ignoroit l'espèce de maladie dont Mayenne avoit pensé mourir.

Beaufremont de Séneçai harangue pour la Noblesse.

Henri de Beaufremont, Baron de Séneçai, qui s'étoit si fort distingué par son éloquence aux Etats de Blois en 1588, harangua ensuite pour la Noblesse dont il étoit Président, & soutint la réputation qu'il s'étoit acquise les années précédentes.

Du Laurent, Avocat Général au parlement de Provence, parle pour le tiers-Etat.

Après lui Honoré du Laurent, Avocat Général au Parlement de Provence, parla pour le Tiers-Etat. On ne fit rien de plus dans cette premiere séance, &

on remit aux Assemblées suivantes à entrer en matiere. 1593.

Le lendemain on tint la seconde séance, dans laquelle le Cardinal de Plaisance, Légat du Pape, mit en avant une proposition dont le seul énoncé excita un murmure presque général. Ce Prélat, qui étoit entièrement vendu aux Espagnols & aux Seize, voulut commencer par applanir la plus grande difficulté qui se trouvoit à l'élection de l'Infante, en demandant que, avant toutes choses, on s'engageât par serment à ne jamais reconnoître Henri de Bourbon pour Roi, quand même il rentreroit dans le sein de l'Eglise. Indépendamment du dévoument de ce Cardinal à la Cour d'Espagne, l'Arrêt de Châlons, tout récemment porté contre lui & contre la Bulle qu'il avoit publiée en France, l'avoit tellement animé contre le Roi, qu'il se faisoit une affaire personnelle d'empêcher ce Prince de parvenir à la Couronne.

Proposition du Légat contre Henri de Bourbon.

Quelque tems avant l'ouverture de l'Assemblée, il avoit adressé aux Catholiques Royalistes une longue Lettre, dans laquelle il parloit du Roi dans les termes les plus indécens. Il leur reprochoit d'avoir perdu jusqu'à

la moindre étincelle de la piété & de
1593. la Religion de leurs Ancêtres, puiſ-qu'ils aimoient mieux travailler eux-mêmes à la ruine de leur patrie, que d'abandonner un Prince hérétique, publiquement excommunié, & dès-là incapable de porter la Couronne : un Prince qui n'avoit jamais verſé d'autre ſang que celui des Catholiques ; & qui, en renverſant toutes les loix divines & humaines, avoit injuſtement retenu dans les fers le Cardinal de Bourbon ſon oncle, Prélat reſpectable, de la mort duquel il avoit été la cauſe principale, par le chagrin & l'ennui qu'il lui avoit fait eſſuyer dans la priſon où il l'avoit gardé ſi longtems.

Il expoſoit enſuite les démarches que la Cour de Rome avoit faites auprès des Catholiques, par le miniſtere du Légat Landriano, & il reprochoit aux Royaliſtes la conduite qu'ils avoient tenue à ſon égard, en laiſſant publier des Ecrits qui contenoient autant de blaſphêmes que de mots. C'eſt ainſi qu'il appelloit les Arrêts rendus contre le Légat Landriano en 1591, & il traitoit de *Conventicules* les Parlemens de Tours & de Châlons, d'où ces

ces Arrêts étoient émanés. Il n'avoit garde d'oublier celui qui venoit d'être aussi rendu contre lui-même ; il en parloit comme d'un attentat odieux, par lequel il étoit aisé de voir que le Roi étoit tellement infecté du venin de l'hérésie, qu'il n'y avoit plus d'espérance que l'on pût vaincre son obstination. Il concluoit de-là, que tous les Catholiques qui étoient encore actuellement auprès de ce Prince, devoient le quitter au plutôt pour se joindre aux autres Catholiques du Royaume, afin de procéder tous de concert à l'élection d'un Roi véritablement Catholique, & que l'on pût à juste titre appeller *Très-Chrétien*. Cette Lettre fut publiée le Vendredi 15[e] de Janvier, deux jours avant la Procession de l'Assemblée des Etats.

1593.

Avec de telles dispositions, il n'est pas étonnant que ce Légat proposât à l'Assemblée de faire un serment solemnel de ne jamais se réconcilier avec le Roi, quand même il se feroit Catholique. Mais il fut bien surpris lui-même du soulevement presque général que sa proposition excita dans tous les Ordres. Le Duc de Mayenne s'y opposa hautement ; le plus grand

La proposition du Légat révolte l'Assemblée.

nombre, paroissant applaudir à son
1593. avis, le Légat prit feu, & fut appuyé par un petit nombre de gens qui étoient voués à l'Espagne; de sorte que la séance risquoit de devenir extrêmement tumultueuse, lorsque l'Archevêque de Lyon appaisa tout par une tournure qu'il imagina.

Il ne s'opposa pas directement à la prestation du serment, afin de ne point irriter le Légat; mais il l'empêcha néanmoins d'en presser l'exécution sur l'heure, en lui représentant que l'on ne pouvoit actuellement prendre de parti, parce que le Pape, à qui on s'étoit adressé avant que de rien entreprendre, n'avoit donné aucun ordre à cet égard, & qu'ainsi on ne devoit rien statuer de semblable, sans sçavoir auparavant quelles étoient ses intentions. Cette difficulté fit son effet; le Légat qui ne s'y attendoit pas, ne trouva rien à répondre, & enfin il prit le parti de ne pas insister plus long-tems sur son opinion.

Il survint bientôt de nouveaux démêlés au sujet d'un Mémoire qui fut envoyé alors à l'Assemblée par les Princes & Seigneurs Catholiques,

qui étoient à Chartres auprès du Roi.

Comme cette Piéce fut la cause, ou du moins l'occasion des heureux changemens qui se firent par la suite; j'ai cru qu'il étoit à propos, avant que d'aller plus loin, d'exposer ce que c'étoit que ce Mémoire, & ce qui avoit pû y donner lieu.

1593.

Projet de Royalistes pour un accommodement.

Gaspard de Schomberg, Comte de Nanteuil, peut être regardé comme le premier auteur de la démarche que firent alors les Catholiques du Parti Royal. Ce Seigneur se trouvant à Chartres avec M. de Thou & M. de Révol, Secrétaire d'état, ils lûrent ensemble le Manifeste que le Duc de Mayenne venoit de répandre, & firent ensuite différentes réflexions sur la situation actuelle des affaires, & sur le tour qu'elles pourroient prendre en conséquence de ce Manifeste.

Après beaucoup de discussions de part & d'autre, Schomberg demanda s'il ne seroit pas possible de trouver actuellement un moyen pour concilier les esprits. Il fit observer que, quelque avantage que le Roi pût se promettre du côté de la guerre, on ne viendroit cependant jamais à bout de rien terminer par la voye des armes;

que la négociation étoit la seule res-
1593. source que l'on avoit pour procurer la paix; que cette ressource avoit dejà été tentée inutilement par les conférences particulières qu'on avoit eues avec Mayenne; qu'ainsi il étoit à présumer qu'il n'y avoit plus d'autre moyen de ramener la paix, que de tâcher d'avoir une Assemblée des Seigneurs, tant du Parti du Roi, que de celui de la Ligue, dans laquelle les Chefs conféreroient dans une entière liberté des affaires de l'Etat, & des mesures que l'on pourroit prendre pour mettre fin aux troubles, & empêcher que des Etrangers n'envahissent le Royaume, ou qu'ils n'en fissent un démembrement qui ne pourroit être que funeste à la Monarchie : mais la grande difficulté qui arrêtoit Schomberg, étoit l'opposition qu'il appréhendoit de la part du Duc de Mayenne, qui ayant ses propres intérêts à ménager, auroit sûrement beaucoup de peine à consentir à une conférence publique des Seigneurs, dans laquelle il étoit évident que l'on penseroit bien moins à lui, qu'à procurer au plutôt le bien de l'Etat & des peuples. Schomberg comptoit assez sur le consentement d'une

grande partie des Seigneurs de l'Assemblée; mais, comme il falloit s'adresser d'abord à Mayenne, il craignoit que ce Prince n'en communiquât rien à l'Assemblée, & que la démarche fût sans effet. 1593.

De Thou saisissant l'idée de Schomberg, en parla comme d'une chose d'autant plus facile à exécuter, que Mayenne lui-même sembloit avoir préparé la voie en invitant aux prétendus Etats de la ligue, les Princes, les Seigneurs & les Prélats Royalistes, en leur accordant la liberté d'y exposer tout ce qu'ils jugeroient le plus capable de procurer le bien de la Religion & de l'Etat. Il ajouta qu'en conséquence il ne croyoit pas que ce Prince eût tant d'éloignement pour accorder une conférence; qu'au reste, tout bien considéré, il n'y avoit point d'autre parti à prendre, que d'engager les Seigneurs Royalistes à demander, comme d'eux-mêmes, cette conférence avec les Seigneurs de la Ligue, & de faire cette demande, de manière que le Duc de Mayenne, à qui on étoit obligé de s'adresser comme le Chef, fût forcé lui-même d'y donner son consentement, quelqu'intérêt qu'il

eût d'ailleurs à s'y oppoſer.

93. Cet avis fut adopté par Schomberg & Révol, & il fut conclu que ſur le champ on le communiqueroit au Roi, & que, ſi ce Prince vouloit y donner ſon agrément, on prendroit auſſi-tôt les meſures convenables pour le mettre à exécution. Dès le jour même Schomberg en parla au Monarque, & ce Prince conſentit volontiers à ce qu'on fît uſage de cet expédient; mais il obſerva qu'il falloit bien prendre garde que, ſes ennemis ayant accordé une fois ces conférences, ils ne les trainaſſent en longueur pour augmenter leurs forces pendant ce tems-là, & prendre contre lui de nouvelles meſures. Au reſte, il dit à Schomberg qu'il s'en rapportoit entièrement à lui & aux autres perſonnes qui étoient zélées pour ſon ſervice, & qu'il leur recommandoit ſurtout d'avoir une grande attention à ne pas compromettre ſon autorité dans des conjonctures auſſi délicates.

Le Roi ayant ainſi donné ſon conſentement, il ne s'agit plus que de voir quel parti on prendroit pour l'exécution de ce projet. On délibéra d'abord de faire demander un ſauf-

conduit au Duc de Mayenne, & d'envoyer à Paris une personne du Conseil de Sa Majesté, qui traiteroit dans l'Assemblée au nom des Princes & Seigneurs Catholiques, qui étoient dans le Parti Royal : mais cet expédient fut rejetté par la crainte que l'on eut que les Ligueurs ne reçussent pas le Député avec l'honneur qui lui étoit dû, & que la dignité Royale ne fût compromise. 1593.

On s'arrêta à un autre avis, qui fut que la demande des Royalistes se feroit par un Ecrit que l'on enverroit aux Seigneurs de l'Assemblée de la Ligue. On composa aussi-tôt un Mémoire au nom des Seigneurs Royalistes, dans lequel, après avoir parlé avec assez d'étendue des droits du Roi & de l'obligation où l'on étoit de le reconnoître comme légitime Souverain, malgré la différence de Religion, ils faisoient sçavoir au Duc de Mayenne, aux Princes de sa Maison, aux Prélats & aux Seigneurs qui étoient assemblés à Paris, que s'ils vouloient envoyer quelques personnes de distinction d'entr'eux dans un endroit commode entre Paris & Saint Denis, ils s'y rendroient aussi, ou y enverroient de leur

Propositions des Royalistes aux Seigneurs de l'Assemblée de la Ligue.

part des Députés, pour traiter à l'amiable des affaires de la Religion & de l'Etat. Ils déclaroient en même tems, que si le Duc de Mayenne & ses Partisans réfusoient cette conférence, s'ils aimoient mieux en venir aux dernières extrémités, & abandonner leur patrie à l'avidité des Espagnols, tous ceux du Parti Royal protestoient de leur innocence, & rendoient les ennemis du Roi comptables de tous les malheurs qui en résulteroient pour la suite.

Cet Ecrit étoit intitulé : *Proposition des Princes, Prélats, Officiers de la Couronne & principaux Seigneurs Catholiques, tant du Conseil du Roi, qu'autres estans près de Sa Majesté.* Les Seigneurs s'annonçoient comme autorisés du Roi dans cette démarche, & ils finissoient leur Ecrit, en réitérant la mention qu'ils avoient déjà faite de la permission que le Roi leur avoit donnée. *Fait au Conseil du Roi*, est il dit à la fin de ce Mémoire, *où lesdits Princes & Seigneurs se sont expressément assemblés & résolus, avec la permission de Sadite Majesté, à faire la susdite offre & ouverture. A Chartres, le vingt-septiéme jour de Janvier* 1593. Signé, *Révol.*

On chargea un Trompette de cet
Ecrit; &, de peur que Mayenne, après 1963.
l'avoir reçu, ne le supprimât, on l'a-
dressa au Comte de Bélin, & de plus
on recommanda au Trompette d'ex-
poser le sujet de ses dépêches à qui il
jugeroit à propos dès l'entrée de Pa-
ris. Celui-ci s'acquitta fort bien de sa
commission. Il se rendit à Paris le 28
de Janvier, &, ayant été arrêté à la
porte pour sçavoir de lui ce qu'il de-
mandoit, il répondit qu'il étoit chargé
d'un paquet adressé à M. le Gouver-
neur de Paris; & il ajouta, en parlant
fort haut, que c'étoit une Déclaration
que les Seigneurs du Parti du Roi en-
voyoient à l'Assemblée. Il fut aussi-tôt
conduit au Gouverneur. Un grand
nombre de curieux s'étant attroupé
sur sa route, & l'accompagnant pour
sçavoir des premiers les nouvelles
dont il étoit porteur, il leur fit le dé-
tail de tout ce que contenoit la Dé-
claration, & il en donna même copie
à des personnes qui ne manquerent pas
de faire aussi-tôt parade du présent
qu'on venoit de leur faire; de sorte
qu'en peu de tems Paris fut informé de
l'arrivée du Trompette & de l'objet
de son message.

1593. Le Comte de Bélin, ayant reçu le paquet, alla aussi-tôt le porter au Duc de Mayenne, qu'une indisposition obligeoit alors à garder le lit. Ce Prince, sur ce que le Gouverneur lui dit que ce qu'il lui présentoit contenoit un Mémoire pour les Etats, ne voulut point l'ouvrir qu'en présence des principaux de l'Assemblée. Il manda donc chez lui le Légat, le Cardinal de Pellevé, Dom Diegue d'Ibarra, Bassompierre, Villeroi, le Président Jeannin & quelques autres qui furent tous également curieux d'apprendre ce que les Seigneurs Royalistes leur écrivoient.

A cette curiosité succéda bientôt l'impatience la plus marquée de la part du Légat, du Cardinal de Pellevé & de d'Ibarra. Le Légat surtout ne put pas se contenir; à peine laissa-t'il achever la lecture du Mémoire; & dès qu'elle fut finie, il se leva tout en colere, & s'écria que cet Ecrit n'étoit d'un bout à l'autre qu'un tissu d'hérésies, Ses clameurs furent appuyées par le Cardinal & par d'Ibarra qui dirent au Duc de Mayenne qu'il devoit bien se donner de garde de faire de réponse, & qu'il falloit même supprimer

dès l'inſtant ce libelle, afin qu'il n'en transpirât rien dans le Public. 1593.

Villeroi & Jeannin ayant opiné à leur tour, penſerent tout différemment. Ils furent d'avis que l'on communiquât ce Mémoire à l'Aſſemblée; ils crurent même que l'on ne pouvoit pas s'en diſpenſer, puiſqu'il n'étoit pas adreſſé au Duc de Mayenne ſeulement, mais à tous les Seigneurs de l'Aſſemblée, leſquels ne manqueroient pas de ſe plaindre, ſi on vouloit leur faire myſtère d'une choſe ſur laquelle ils ſçauroient bientôt que le Public étoit dejà prévenu, puiſque le Trompette en avoit parlé aſſez hautement, pour que perſonne n'ignorât le ſujet de ſa miſſion. Le Comte de Bélin confirma ce que Villeroi & Jeannin venoient de dire du Trompette, & il ajouta même qu'il croyoit lui avoir vû répandre quelques copies du Mémoire dont il étoit chargé.

Mayenne ſe trouva fort embarraſſé au milieu de ces deux avis. Ce Prince ne voulant pas s'expliquer ſur ce qu'il penſoit, ne ſe déclara ni pour les uns, ni pour les autres; il prit le parti de remettre au lendemain pour délibérer de nouveau ſur cette affaire. On ſe

1593. assembla donc le jour suivant chez Mayenne, & là, malgré les oppositions du Légat, il fut décidé que le Mémoire contenant les propositions des Princes Catholiques du Parti Royal, seroit communiqué aux Etats.

[illegible]

Tandis que le Légat, les Espagnols & les Seize étoient dans la plus grande agitation au sujet du Mémoire des Royalistes, il parut un nouvel Ecrit qui augmenta encore leurs inquiétudes, par la crainte qu'ils eurent de l'impression qu'il pouvoit faire sur l'esprit des peuples.

Le Roi, vivement indigné du Manifeste que Mayenne avoit répandu dans le Royaume, publia une Déclaration pour sapper cet Ecrit, & faire voir combien il étoit absurde en lui-même & contraire à toutes les loix de l'Etat. Le Monarque auroit pu sévir [redacted]

tention d'éviter par déférence pour le Monarque, & peut-être aussi par le Conseil de Villeroi qui employoit toujours sa médiation pour concilier les deux Partis. 1593.

Cependant, comme Mayenne en convoquant cette Assemblée, avoit fait un Acte en forme d'Edit, scellé du grand sceau & enregistré dans les différentes Cours du Royaume, toutes ces formalités dont les Souverains seuls peuvent se servir, engagerent le Roi à donner un Edit contre le Manifeste de Mayenne, & il ne parla en aucune façon de la Lettre du Légat. Content sans doute de la manière dont ce Prélat avoit été traité par le Parlement de Châlons, il parut fermer les yeux sur les vaines déclamations d'un Étranger qui, peu au fait des loix & des usages du Royaume, pouvoit en parler bien ou mal, sans que cela pût tirer à aucune conséquence.

L'Edit du Roi contre le Manifeste de Mayenne, fut signé le 29 de Janvier, & répandu dans Paris presqu'aussitôt. Sa Majesté, après y avoir parlé de son amour pour les peuples & du desir ardent qu'il avoit de rétablir la paix & la tranquillité dans le Royaume, expo-

ſoit enſuite les artifices des Chefs de
3. la Ligue pour entretenir les peuples dans la révolte. Parlant du reproche qu'on lui objectoit au ſujet de la Religion, il faiſoit voir que ce n'étoit qu'un prétexte dont ſes ennemis ſe ſervoient pour en impoſer aux peuples, puiſqu'ils appréhendoient eux-mêmes qu'il ne réuſsît enfin à ſe réconcilier avec la Cour de Rome. Il en alléguoit pour preuves les démarches qu'ils avoient faites & qu'ils faiſoient encore auprès du Pape, pour empêcher que Sa Sainteté donnât audience au Marquis de Piſani, quoique député par la plus ſaine partie des Catholiques du Royaume, en conſéquence de la permiſſion qu'il leur en avoit donnée. Il renouvelloit la promeſſe qu'il avoit déja donnée de ſe faire inſtruire, & il invitoit les peuples à ſe reſſouvenir des propoſitions qu'il avoit tant de fois faites à ſes ennemis, de profiter des tréves pour nouer une conférence & chercher les Moyens les plus propres à ſon inſtruction : * *Nous réitérons ici volontiers ladite promeſſe*, ajoûtoit ce Prince, *atteſtant le Dieu vivant, que du plus intérieur de noſtre*

* Mém. de la Ligue.

cœur, nous faisons encore présentement à tous nosdits Sujets la mesme promesse que nous leur fismes à nostre advenement à cestedite Couronne, selon qu'elle est enregistrée en nos Cours de Parlement : promettons de la garder, & inviolablement observer & entretenir jusques au dernier souspir de nostre vie. 1593.

Ce Prince attaquant ensuite directement la démarche que Mayenne avoit faite en mandant les Seigneurs à une Assemblée générale, s'énonçoit en ces termes : *Et quant à la Déclaration dudit Duc de Mayenne cy-dessus mentionnée, à ce que nul n'y puisse estre surprins, & n'en prétende cause d'ignorance de ce qui est sur ce de nostre intention. Après avoir mis le faict en délibération en nostre Conseil, Nous, de l'avis d'icelui où estoient les Princes tant de nostre Sang, qu'autres, les Officiers de la Couronne, & autres grands & notables Personnages de nostre Conseil, avons dit & déclaré, disons & déclarons par ces présentes, ladite prétendue Assemblée, ... estre entreprise contre les Loix, le bien & le repos de ce Royaume, & des Sujets d'icelui : tout ce qui y est, ou sera fait, dit, traité & résolu, abusif, de nul effect & valeur .... Avons, tant celui*

93. *qui fait ladite convocation, que tous les dessusdits, déclarez audit cas atteints & convaincus de crime de léze-Majesté au premier chef; voulons qu'en cette qualité il soit procédé contre eux à la diligence de nos Procureurs Généraux, &c. Donné à Chartres, le 29e jour de Janvier, l'an de grace 1593. Et de notre régne le quatriesme.*

La publication de cet Edit excita beaucoup de rumeur parmi les partisans de la Ligue. Le Légat, les Espagnols, les Seize s'employerent de tout leur pouvoir pour détruire les impressions qu'il pourroit faire sur le Public, & ce fut pour en empêcher l'effet autant qu'il seroit possible, que le Légat s'attacha avec encore plus d'ardeur à faire rejetter par les Etats le Mémoire des Princes Royalistes, comptant bien qu'en les privant par ce moyen de conférer avec les Chefs de la Ligue, il seroit plus facile de réussir à précautionner ceux-ci contre les idées que le nouvel Edit du Roi pourroit faire naître dans leur esprit, & que cette piéce tomberoit bientôt d'elle-même dans les ténébres de l'oubli.

Le Légat se rend à Le Prélat, plein de cette idée, se rendit à l'Assemblée des Etats le

Jeudi 4e de Février, jour auquel on fit la lecture du Mémoire des Royalistes. 1593.
Il étoit aisé de voir à la contenance de la plupart des Membres de l'Assemblée, que les propositions des Princes ne leur déplaisoient pas. A l'égard de Mayenne, on ne pouvoit rien décider sur sa façon de penser; car il ne s'ouvrit en aucune façon, de sorte qu'on ne put sçavoir s'il étoit pour ou contre.

l'Assemblée des Etats.

Le Légat, le Cardinal de Pellevé, & autres de la faction Espagnole, appréhendant que les avis ne se réunissent en faveur de la demande des Princes Royalistes, réussirent à suspendre la délibération, en demandant que l'on consultât les Théologiens.

Il demande que le Mémoire des Royalistes soit renvoyé aux Théologiens.

L'Assemblée ayant souscrit à cette demande, le Légat envoya aussi-tôt le Mémoire des Catholiques Royalistes à la Faculté de Théologie pour l'examiner, c'est-à-dire pour le condamner, & il le fut effectivement. Les Docteurs prononcerent une censure, qui portoit que l'Ecrit contenant les propositions des Princes & Seigneurs Royalistes, étoit absurde, hérétique, schismatique, rempli d'impiétés, & dicté par un esprit de révolte contre l'Eglise, parce qu'on y supposoit qu'un

Le Mémoire est condamné par les Docteurs.

Prince hérétique, relaps & excommu-nié, pouvoit avoir quelque droit sur la Couronne de France.

Le Legat, appuyé de cette décision, imagina dès-lors que son avis l'emporteroit, & que l'Assemblée ne consentiroit jamais à ce que les Catholiques Royalistes entrassent en conférence avec les Seigneurs de la Ligue. Le contraire arriva cependant ; mais ce ne fut qu'après bien de discussions, qui occuperent les séances jusques vers la fin de Février.

venne ne fut pas témoin de ce e passa à Paris dans la suite de cette affaire. Ce Prince, ayant été informé que le Duc de Féria nouvellement nommé *Ambassadeur d'Espagne*, étoit entré en Picardie, & qu'il précédoit l'armée des Pays-Bas, qui étoit déja sur la frontière, il profita de cette occasion pour se tirer du pas embarrassant où il se trouvoit. Il partit de Paris avec une escorte de quatre cens chevaux, pour aller au-devant du Duc de Féria, & laissa au Président Jeannin & à Villeroi, le soin de veiller à la conduite du Légat & des Espagnols, & de prendre dans les délibérations de l'Assemblée, le parti qu'ils croi-

roient le plus convenable pour le bien de la cause générale & pour ses intérêts particuliers. 1593.

Ce Prince, s'étant rendu à Soissons, y trouva le Duc de Féria qui venoit d'y arriver avec Jean-Baptiste Taxis, & Dom Diégo de Mendoza, Jurisconsulte, qui avoient aussi-bien que le Duc, la qualité d'*Ambassadeurs d'Espagne*. Après les premiers complimens, on ne tarda pas à entrer en matière. Les Ministres Espagnols, qui regardoient comme la circonstance la plus favorable pour leur desseins, d'avoir réussi à faire convoquer l'Assemblée de Paris, croyoient déja voir la Couronne sur la tête de l'Infante, & s'imaginoient que, pour terminer ce grand ouvrage, il ne s'agissoit plus que de lever quelques obstacles qui, selon eux, ne devoient nullement arrêter des esprits raisonnables.

Conférence de Mayenne & du Duc de Féria à Soissons.

Dans cette persuasion, le Duc de Féria proposa tout uniment de commencer par abolir la Loi Salique. Il fit voir que rien n'étoit plus aisé, parce que la Nation ayant établi cette Loi, elle avoit de même le pouvoir de l'annuller, surtout dans un tems où ceux que l'on pouvoit regarder comme

Féria propose d'abolir la Loi Salique.

légitimes héritiers de la Couronne,
1593. étoient ou hérétiques, ou du moins partisans des hérétiques. Cette loi abolie, il ne voyoit point pour la Nation d'autre parti à prendre, que de déferer la Couronne à l'Infante d'Espagne, qui y avoit un droit incontestable par Elisabeth de France sa mere, fille de Henri II.

Mais comme on pouvoit répondre à cet Ambassadeur, qu'en abolissant la Loi Salique, & en excluant du Trône ceux qui pouvoient y prétendre, la Nation rentroit dans tous ses droits, & qu'elle étoit libre de se donner pour Souverain qui elle jugeroit à propos; le Duc de Féria qui avoit pressenti la difficulté y répondit d'avance, en alléguant que, dans le cas supposé, la Nation devoit se guider selon le Droit commun, & par conséquent prendre le plus prochain héritier, qualité qu'on ne pouvoit disputer à l'Infante. Il allégua d'ailleurs, pour déterminer la préférence en faveur de cette Princesse, les services importans que le Roi d'Espagne avoit rendus à l'Etat, en sacrifiant ses propres intérêts & en risquant même de perdre les Pays-bas, & cela uniquement pour empêcher

que l'héréfie ne s'établit dans le Royaume, ce qui n'auroit pas manqué d'arriver fi un Prince hérétique fût parvenu à la Couronne, 1593.

Le Duc de Féria, venant enfuite aux avantages particuliers qui réfulteroient de cet arrangement, fit voir à Mayenne la plus brillante perfpective. Ce Prince devoit être comblé d'honneurs & de richeffes, & jouir de toute l'autorité fous le regne de l'Infante; & pour commencer à lui donner des preuves de la bienveillance de Sa Majefté Catholique, il lui annonça que le Roi le nommoit *Généraliffime de fes troupes*, & que le Comte de Mansfeld, qui venoit d'entrer en France, avoit ordre de lui céder le commandement de toutes les troupes qu'il conduifoit.

Mayenne, peu ému des magnifiques promeffes de l'Ambaffadeur, lui répondit affez froidement fur les propofitions principales qui regardoient l'abolition de la Loi Salique & l'élection de l'Infante. Il lui marqua beaucoup de furprife de ce qu'on ofoit former des prétentions fi hardies, fans daigner prendre des mefures convenables pour les foutenir. Il lui fit remarquer que, Réponfe de Mayenne.

pour éteindre une Loi auſſi ancienne
1593. que l'Etat, & profondément gravée dans le cœur des François, il falloit s'y prendre tout autrement qu'on ne faiſoit ; que ce n'étoit qu'à force d'argent & en faiſant montre de troupes nombreuſes, que l'on pourroit gagner les Chefs & émouvoir les peuples ; que juſqu'à préſent le Roi d'Eſpagne n'avoit fait les choſes qu'à moitié ; qu'il promettoit toujours & n'exécutoit rien, & qu'actuellement il n'avoit envoyé que peu de troupes, en comparaiſon de celles qu'avoit eu le Duc de Parme, lequel cependant n'avoit jamais oſé préſenter la bataille au Roi de Navarre. Il ajoûta que les Eſpagnols ne vouloient pas ſe mettre dans la tête que l'on avoit affaire à un Prince belliqueux, expérimenté, plein de reſſources, qui avoit des troupes nombreuſes & bien aguerries, devant leſquelles on n'oſeroit jamais paroître avec des ſecours auſſi foibles, que ceux qui étoient actuellement fournis par l'Eſpagne. Mayenne conclut donc qu'il ne falloit pas ſe flatter de faire agréer aux Etats la propoſition des Eſpagnols, ſurtout dans les conjonctures préſentes, parce que les François, & la No-

blesse particulièrement, avoient en horreur toute domination étrangere; & que, si l'on les poussoit à bout, sans penser à les gagner d'ailleurs, il ne seroit pas étonné de les voir bientôt prendre le parti de s'accommoder avec les Royalistes. 1593.

Le Duc de Féria, reprenant la parole, apporta différentes raisons, pour lesquelles le Roi d'Espagne n'avoit pû jusqu'alors envoyer ni des sommes, ni des secours aussi nombreux qu'on auroit souhaité; mais il fit les plus grandes promesses pour l'avenir, & il dit à Mayenne qu'il n'avoit qu'à s'intéresser à faire reconnoître l'Infante pour Reine, & qu'alors Sa Majesté Catholique, animée par son propre intérêt donneroit des preuves éclatantes de sa protection, & qu'il consacreroit au service de la France, tous ses trésors & toutes les forces de son Etat. Replique du Duc de Féria.

Mayenne, impatient de voir l'obstination des Espagnols à toujours promettre pour la suite, sans faire aucune proposition qui pût actuellement favoriser l'étonnante démarche qu'on exigeoit de lui, répliqua avec un sourire d'indignation, qu'il ne s'agissoit

point de l'avenir, mais uniquement
93. du présent; & que si l'on n'avoit rien de plus à dire ni à faire, il répondoit d'avance que jamais on ne pourroit amener les François à se soumettre de sang froid à une domination étrangére.

Inigo de Mendoza, choqué apparemment du ton que Mayenne avoit ...ecté de prendre dans cette réplique,
...nne. ... parole pour appuyer le Duc de ..., ... dit à Mayenne qu'il sçavoit ...ment que tous les Députés des ...s tenoient pour l'Infante, & qu'ils étoient même dans la disposition de prier Sa Majesté Catholique de l'accorder pour Reine aux François; mais que lui seul mettoit des obstacles à l'élection.

Vive réponse de Mayenne.

La conversation commença ici à s'échauffer. Mayenne, sçachant que Mendoza étoit plus Jurisconsulte & homme de lettres que Négociateur, & que le Roi d'Espagne ne l'avoit donné au Duc de Féria, que pour lui servir de conseil sur les points qui concernoient la Jurisprudence, le regarda avec mépris, & lui dit qu'il parloit d'une affaire où il n'entendoit rien, & qu'apparemment il prenoit les Députés

des

des Etats pour des Indiens, mais qu'on lui feroit voir qu'ils n'étoient pas tout-à-fait si aisés à duper. 1593

Mendoza ayant répondu avec aigreur, qu'il étoit bien informé de la disposition des Etats, & qu'on n'avoit nullement besoin de sa médiation pour faire reconnoître l'Infante, Mayenne se mit en colère, & repliqua que toute la terre n'étoit pas capable de faire réussir cette élection, s'il n'y donnoit le premier son consentement.

Féria & Mayenne s'emportent l'un contre l'autre.

A cette réponse, le Duc de Féria, qui ne se possédoit pas plus que Mendoza, dit avec hauteur au Duc de Mayenne, que c'étoit lui-même qui se méprenoit; qu'il sçauroit faire faire l'élection sans son crédit, & qu'il pourroit bien même lui ôter le commandement de l'armée pour le donner au Duc de Guise.

Cette menace fit perdre entièrement patience à Mayenne. Ce Prince, prenant un ton encore bien plus haut que Féria : *Je vous défie*, dit-il, *de faire du pis que vous pourrez; sçachez que si je veux l'entreprendre, je tournerai toute la France contre les Espagnols, & avant huit jours je vous chasse du Royaume.* Il ajouta, tout écumant de colère, qu'ils

1593. sembloient déjà vouloir agir avec lui comme avec leur sujet ; mais qu'ils étoient bien loin de compte, & que leur procédé l'empêcheroit à l'avenir de dépendre d'eux de quelque façon que ce pût être. Ces dernières paroles terminèrent la conférence. Mayenne sortit brusquement, & se retira chez lui.

Les Espagnols travaillent à réconcilier Mayenne avec le Duc de Féria.

Une scène aussi violente répandit l'alarme parmi les Espagnols & autres personnes de marque qui étoient venues de Paris avec Mayenne audevant des Ambassadeurs d'Espagne. Personne ne trouva à redire à la fermeté de ce Prince ; mais on désaprouva hautement les discours emportés du Duc de Féria & du Jurisconsulte Mendoza. On tint conseil à ce sujet, & on conclut qu'il falloit, sans aucun retardement, travailler à ramener Mayenne, & à lui faire toutes les réparations convenables.

Jean Baptiste Taxis, qui n'avoit eu aucune part dans la querelle, entama la réconciliation. Il alla voir le Prince & lui fit d'amples excuses sur tout ce qui venoit de se passer. Mayenne voulut bien les recevoir ; mais ce fut avec une fierté qui n'annonçoit rien

de bon pour la ſuite. Les Commiſſaires des troupes du Pape, qui ſe trouvoient alors à Soiſſons, ſe portèrent auſſi pour Médiateurs, ſans beaucoup de ſuccès. Taxis, qui ſentoit l'importance de la réconciliation, fit une ſeconde tentative. Ce Miniſtre, dépoſant toute la morgue Eſpagnole, prit ſur lui d'oublier qu'il n'avoit pas été trop bien reçu de Mayenne, en lui propoſant des excuſes; il affecta de faire la Cour à ce Prince; &, reconnoiſſant que tout dépendoit de lui dans la grande affaire qui faiſoit l'objet principal des Eſpagnols, il lui offrit, de la part de Sa Majeſté Catholique, le Duché de Bourgogne en Souveraineté, le Gouvernement de Picardie pendant ſa vie, & le titre de *Lieutenant Général du Royaume*, avec une autorité auſſi étendue que celle dont il jouiſſoit actuellement, pourvu qu'il voulût s'engager à ſeconder de tout ſon pouvoir l'élection de l'Infante.

159

Taxis à rame[ner] Mayen[ne]

Il promit de plus à ce Prince, que l'on acquitteroit toutes ſes dettes; qu'inceſſamment on lui délivreroit vingt-cinq mille écus comptant; qu'outre cette ſomme, on lui feroit un billet de deux cens mille écus, & que

de plus, on le nommeroit Généralissi-
1593. me des troupes d'Espagne ; & qu'en un mot, tout seroit soumis à ses ordres.

Réconciliation de Mayenne avec les Espagnols. Soit que Mayenne crût en avoir fait assez pour abaisser la hauteur des Espagnols, soit qu'il fût frappé des promesses brillantes qu'on lui faisoit, il consentit d'oublier tout ce qui s'étoit passé de trop vif dans la conférence qu'il avoit eue avec les Ministres d'Espagne, & enfin il se réconcilia avec eux. Cependant, pour les tenir toujours en inquiétude, il fit informer secretement l'Archevêque de Lyon & le Président Jeannin, qu'ils lui feroient plaisir de ménager les esprits de façon que les Députés consentissent à accorder la conférence demandée par les Catholiques du parti du Roi.

Ce Prince partit ensuite de Soissons, & alla joindre les troupes que les Espagnols lui envoyoient des Pays-Bas, sous les ordres de Charles, Comte de Mansfeld. Ce secours ne se trouva pas aussi nombreux qu'il s'y étoit attendu ; car, avec ce qu'il mena de troupes avec lui, la totalité se montoit à peine à douze mille hommes. Son premier dessein avoit été de se servir du ren-

fort qu'on lui avoit promis pour déboucher Paris, & contraindre le Roi d'en laisser les passages libres pour les couvois, soit du côté de Saint Denis, soit du côté de Gournai-sur-Marne; mais il changea d'avis en voyant si peu de monde, & ne fit d'autre entreprise que d'attaquer Noyon, qu'il emporta après un siége d'environ trois semaines. Il se rendit ensuite à Reims pour y conférer avec les Princes de la Maison de Lorraine : à l'égard du Comte de Mansfeld, il se reitra sur la frontière avec ses troupes, aussitôt après la prise de Noyon. 1593

Mayenne s'empare de Noyon.

Mayenne & les Ministres d'Espagne consentirent à cette retraite, chacun pour des raisons bien différentes. Le Prince Maurice recommençoit ses mouvemens dans les Pays Bas, & il étoit important pour l'Espagne de faire passer promptement des troupes dans ces Provinces pour s'y opposer. D'ailleurs les Espagnols, voyant que les Parisiens souffroient de la disette, augurèrent que les Etats de la Ligue s'empresseroient de se déclarer bien plûtôt pour l'Infante, si on affectoit de ne les secourir que lorsqu'ils auroient terminé cette grande affaire.

1593. A l'égard de Mayenne, il pensoit au contraire que, si l'armée des Pays Bas restoit si près de Paris, les Espagnols ne manqueroient pas de s'en prévaloir; qu'ils se rendroient Maîtres des délibérations de l'Assemblée, & qu'alors ils s'embarrasseroient peu de réaliser les promesses qu'ils lui avoient faites. Tels furent les motifs qui portèrent les uns & les autres à renvoyer les troupes auxiliaires dans les Pays Bas.

Conférence de Reims entre les Princes Lorrains.

La conférence que Mayenne eut à Reims avec les Princes de sa Maison, n'eut pas plus de succès que celle qu'il avoit eue d'abord avec le Duc de Féria à Soissons. Comme ils se méfioient tous les uns des autres, cette méfiance ne fit qu'augmenter, lorsqu'ils se trouvèrent en présence; ils cherchèrent tous à se tromper; mais aucun n'y réussit, & ils se séparèrent plus mécontens que jamais. Mayenne resta dans cette Ville jusqu'au mois de Mai suivant.

A l'égard du Roi, il étoit alors à Mantes. Ce Monarque, après avoir attendu inutilement pendant quelques jours la réponse de l'Assemblée de Paris aux propositions des Princes, étoit

parti de Chartres dans le même tems que Mayenne s'étoit rendu à Soissons. 159
Il s'étoit avancé vers la Loire ; &, prenant sa route par Blois & par Tours, il s'étoit arrêté à Saumur pour quelques affaires, & de-là s'étoit rendu à Mantes où il demeura jusqu'au mois de Juillet, c'est-à-dire, jusqu'au tems qu'il prit enfin le parti de rentrer dans le sein de l'Eglise. Le retour de ce Prince fut une suite des Conférences que les Catholiques Ligueurs consentirent d'avoir avec les Royalistes ; mais ce ne fut pas sans éprouver d'abord la plus grande résistance de la part du Légat, du Cardinal de Pellevé & de toute la faction Espagnole.

On dé à Paris propofi des P Royali

Depuis le 28e de Janvier jusqu'à la fin de Février, qu'il fut conclut que l'on répondroit à la demande des Royalistes, les différens Partis avoient été à ce sujet dans la plus grande agitation. Le Légat & le Cardinal de Pellevé croyoient avoir absolument rompu les desseins des Catholiques du Parti Royal, en faisant condamner leur Mémoire par la Faculté de Théologie ; de plus, ils ne cessoient d'alléguer des exemples fameux de l'histoire ancienne de l'Eglise, par lesquels ils

1593 prétendoient prouver que les conférences sur la Religion étoient toujours dangereuses, & que, loin de ramener la paix, elles ne servoient au contraire qu'à irriter les esprits, & à faire naître de nouvelles disputes. Ces allégations furent répétées de nouveau le 23ᵉ de Février dans une Assemblée nombreuse, où l'avis contraire passa cependant à la pluralité des voix.

Après que le Légat & les Partisans de la faction Espagnole eurent fini de déclamer contre la demande des Royalistes, l'Archevêque de Lyon & le Président Jeannin, prenant la parole, prirent un parti tout opposé, & mirent dans un si beau jour les avantages qui pouvoient résulter de la proposition des Royalistes, qu'ils tournèrent presque tous les suffrages en leur faveur. Ils réprésenterent d'abord que la conférence demandée par les Catholiques du parti du Roi, ne pouvoit produire aucun mauvais effet, & que tout ce qui pouvoit en arriver, étoit tout au plus qu'elle ne servît de rien; ils ajoutèrent qu'il seroit peut-être dangereux & même odieux de la refuser, & que l'on paroîtroit par-là rejetter un moyen propre à finir les troupes, & à ramener

la paix dans l'Egliſe & dans l'Etat, puiſque les Royaliſtes diſoient hautement qu'ils n'avoient point d'autres vues que de faire un accommodement; que d'ailleurs on pourroit eſpérer de grands avantages de cette conférence, parce que ce ſeroit peut-être un moyen d'engager les Catholiques Royaliſtes à ſe ſéparer des Sectaires pour ſe joindre à ceux de l'Union; & que, quand même cela n'arriveroit pas, tout le monde approuveroit toujours la conduite de la Ligue, puiſqu'elle auroit fait tout ce qui étoit en elle pour accélérer la paix.

Cet avis l'ayant emporté, on conclut à accorder aux Royaliſtes la conférence qu'ils demandoient; mais on décida en même tems que l'on ne conféreroit qu'avec les Catholiques, & qu'on n'auroit avec les Hérétiques, aucune relation, de quelque nature qu'elle pût être, pas même avec le Roi; que cette condition ſeroit notamment exprimée dans la réponſe que l'on feroit aux Catholiques Royaliſtes, & que l'on y ſoutiendroit expreſſément qu'un Hérétique ou quelqu'autre Prince, qui ne feroit point profeſſion de la Religion Catholique, Apoſtolique & Ro-

maine, ne pouvoit être Roi de France.

1593. Ces conditions plurent extrêmement au Légat, & ce fut ce qui le détermina principalement en faveur de la demande des Royalistes, joint à cela qu'il espéroit qu'au moyen de ces conférences, on pourroit réussir à ébranler la fidélité de quelques Seigneurs, & à les détacher du parti du Roi.

Lettre de l'Assemblée des Etats aux Catholiques Royalistes.

On travailla aussi-tôt à concerter la réponse que l'on devoit faire aux Royalistes, & elle fut en état d'être envoyée le quatriéme de Mars. On affecta de faire paroître qu'elle avoit été faite dans l'Assemblée des Etats, & du consentement, tant du Chef de la Ligue, qui étoit absent, que des Députés de tous les Ordres, qui formoient cette Assemblée. La Lettre portoit cette inscription : *Réponse du Duc de Mayenne, Lieutenant Général de l'Estat & Couronne de France, Princes, Prélats, Seigneurs & Députez des Provinces assemblez à paris, à la proposition de Messieurs les Princes, Prélats & Officiers de la Couronne, Seigneurs, Gentilshommes & autres Catholiques, estans du parti du Roy de Navarre.*

Cette lettre étoit remplie de politesse pour ceux à qui elle étoit adres-

sée. On leur faisoit même des excuses sur ce qu'on avoit été si long-tems à leur répondre, & on attribuoit ce retard à la lenteur de quelques Députés, qui ne s'étoient rendus à Paris que depuis peu. On leur faisoit quelques reproches sur ce que leur Lettre n'avoit pas été signée de ceux au nom desquels elle étoit écrite ; mais en même tems on les excusoit sur ce point, aussi-bien que sur ce qui y étoit dit d'avantageux pour le Roi, parcequ'on présumoit que les Catholiques qui étoient auprès de ce Prince, n'avoient point la liberté de s'énoncer selon leur conscience. 1589

Dans la suite de cette Lettre, ils expliquoient nettement ce qu'ils pensoient au sujet du Roi : ils avoient soin de se justifier du crime de leze-majesté, que le Parti contraire leur reprochoit; mais ils se fondoient sur des principes fort singuliers. * *Cessez*, disoient-ils, *de nous tenir pour criminels de leze-majesté, pource que nous ne voulons pas obéir à un Prince hérétique, que vous dictes estre nostre Roy naturel, & prenez garde qu'en baissant les yeux contre la*

* *Mém. de la Ligue.*

terre pour y voir les loix humaines, vous
93. *ne perdiez le souvenir des loix qui viennent du Ciel.* CE N'EST POINT LA NATURE NY LE DROIT DES GENS QUI NOUS APPREND A RECOGNOISTRE NOS ROYS. C'EST LA LOY DE DIEU, ET CELLE DE L'EGLISE ET DU ROYAUME, QUI REQUIERRENT NON-SEULEMENT LA PROXIMITÉ DU SANG A LAQUELLE VOUS VOUS ARRESTEZ, MAIS AUSSI LA PROFESSION DE LA RELIGION CATHOLIQUE.... Répondant ensuite directement à la proposition des Princes: *Nous acceptons*, disoient-ils, *la conférence que vous demandez, pourveu qu'elle soit entre Catholiques seulement, & pour adviser aux moyens de conserver nostre Religion & l'Estat. Et pour ce que vous désirez qu'elle soit faicte entre Paris & Sainct Denis, Nous vous prions avoir pour agréable le lieu de Montmartre, de Sainct Maur, ou de Chaillot, en la maison de la Roine* *, *& d'y envoyer, s'il*

* Cette maison avoit été construite par Catherine de Médicis. Elle a été occupée ensuite par Marie de Médicis. C'est-là que sont aujourd'hui les Religieuses de la Visitation de Sainte Marie. On voit encore sur le mur de clôture, qui régne sur le chemin de Paris à Versailles, les armes de Médicis, qui sont un

vous plaît, vos Députés dans la fin de ce mois, à tel jour qu'adviserez : dont nous advertissant nous ne faudrons d'y faire trouver les nostres, &c. Signé, MARTEAU DE PILES, CORDIER & THIELEMENT ; c'étoient les Sécretaires des Etats de la Ligue. 1593.

Cette Lettre ayant été envoyée à Chartres par un Trompette, fut remise entre les mains du Cardinal de Bourbon, qui ne put y faire réponse sur le champ, parce qu'il voulut auparavant sçavoir les intentions du Roi, qui étoit alors absent. Cet incident fut cause qu'il n'écrivit aux Etats que le 29[e] de Mars. Il commençoit sa Lettre par beaucoup d'excuses sur ce qu'il avoit tardé si long-tems à répondre, & il en donnoit pour cause l'éloignement de quantité de Seigneurs qui s'étoient dispersés en différens endroits du Royaume, les uns pour affaires particulieres, les autres à cause de la

Réponse du Cardinal de Bourbon à la Lettre des Seigneurs de la Ligue.

écu, parti des Armes de France & de Médicis. Après la mort de la Reine Marie, le Maréchal de Bassompierre acheta cette maison & y fit beaucoup d'embellissement. Elle passa en 1651 à Henriette Marie de France, fille de Henri IV, & veuve de Charles I. Roi d'Angleterre. Cette Princesse en a fait un Monastere de Filles de la Visitation.

guerre. Il assuroit que dès que ces
1593. Seigneurs se seroient rassemblés, ce qui ne tarderoit pas, ils ne manqueroient pas de répondre en leur nom; mais que ce ne pouvoit être plutôt que le quinziéme du mois suivant. Le Cardinal finissoit sa Lettre, en priant les Confédérés de déclarer d'avance les noms & les qualités des personnes de leur Parti qui se trouveroient à la conférence dont il s'agissoit, afin que rien n'en retardât l'ouverture, lorsque les délais qu'ils demandoient seroient expirés.

Les Ligueurs répondirent le cinquiéme d'Avril; &, en acceptant les délais jusqu'au quinze du même mois, ils demanderent que dans cet intervalle, on pourvût à la sureté des Députés, & que, de part & d'autre, on donnât des saufs-conduits, disposés de maniere qu'il restât assez de blanc pour y insérer les noms des Députés des deux Partis.

Le Duc de Féria arrive à Paris.

Le Duc de Féria, Ambassadeur d'Espagne, étoit arrivé à Paris peu après la première réponse faite aux Royalistes par les Etats. Ce Seigneur fit son entrée par la porte Saint-Antoine, le 9e de Mars au soir, & fut reçu avec

les plus grands honneurs. Charles-Emmanuel de Lorraine, Comte de Sommerive, second fils du Duc de Mayenne, alla au devant de lui avec le Comte de Bélin, Gouverneur de Paris, & Brancas de Villars, Amiral de la Ligue. Le Président de Neuilli avoit proposé que le Corps de Ville marchât au-devant de ce Seigneur; mais on trouva, par les Registres, que c'étoit contte l'usage; ainsi l'on n'en fit rien. Luillier, Prêvôt des Marchands, accompagné des Echevins, alla seulement l'attendre rue Saint Antoine, au logis de Ribaut, Trésorier du Duc de Mayenne, où l'Ambassadeur vint descendre.

1593.

Les jours suivans se passerent en complimens que le Duc de Féria reçut de tous les Ordres des Etats par leurs Députés. Les Seize ne manquerent pas de faire assidument leur cour à ce Seigneur, & l'argent, qu'il eut l'attention de répandre, augmenta considérablement le nombre des partisans de l'Espagne. Il en offroit à tout le monde, & même aux Politiques; espérant de les gagner par cet appas; mais la plûpart le refuserent, & il eut le chagrin de voir, par le ton que prirent

Il est complimenté par les Etats.

avec lui quelques-uns des plus consi-
1593. dérables, qu'il auroit bien de la peine à faire réussir le grand dessein qui l'amenoit à Paris. Le Doyen de N. D. entr'autres, lui parla fort durement, un jour que ce Seigneur causant avec lui sur les affaires présentes, lui fit offre d'argent pour le Chapitre de cette Eglise : *Vous n'avez que voir à nos affaires, ny à nostre Chapitre*, lui dit Séguier * (c'est ainsi que s'appelloit ce Doyen); *quand nous aurions besoin d'argent, ce ne seroit à vous que nous voudrions nous addresser pour en avoir.*

Mais quels que puissent être les désagrémens que Féria eut à essuyer de la part de ceux qui étoient déclarés pour le Roi, il se croyoit assez bien dédommagé par le grand nombre de partisans qu'il avoit dans l'Assemblée, & surtout parmi les Députés des trois Ordres. Depuis le jour de son arrivée, jusqu'à celui auquel il parut dans l'Assemblée des Etats, il ne cessa d'agir, soit par lui-même, soit par ses Emissaires, pour se concilier les suffrages, & disposer les esprits à entrer dans ses vues.

* *Voyez ci-devant, page. 186.*

Ce fut le Vendredi deuxième d'Avril, que ce Seigneur prit séance aux Etats*. Le Cardinal de Pellevé, les

1593.

Le Duc de Féria prend séance aux Etats

*Il est dit dans M. de Thou, (Trad. Fr. Tom. XI pag. 703.) que Mayenne fut présent à cette Assemblée. C'est une faute, & ce n'est pas la seule qui se rencontre en cet endroit. Voici le passage tel qu'il est dans cet Historien. *L'Assemblée fut interrompue après cette première séance, par l'absence du Duc de Mayenne qui, après la prise de Noyon, alla au-devant des troupes auxiliaires de Flandres, & ne put se rendre à Paris que sur la fin de Mars. Dès qu'il fut revenu; l'Assemblée recommença au Louvre le 2 d'Avril & fut très nombreuse. Le Duc de Mayenne, le Cardinal Ségat, Légat du Pape; Charles, Duc de Guise; Charles Duc d'Elbœuf; le Cardinal de Pellevé, & les principaux Seigneurs & Prélats de ce Parti y assisterent, &c.* J'observerai, sur le récit de cet Historien. 1° que l'Assemblée ne fut point interrompue par l'absence de Mayenne; mais qu'elle continua ses séances, le Cardinal de Pellevé y présidant. 2°. Mayenne ne se rendit point à Paris sur la fin de Mars, il alla à Reims & y resta jusqu'au mois de Mai. 3° Il est probable que Charles, Duc de Guise, ne se trouva pas non plus aux Etats le 2 d'Avril. Ce Prince avoit suivi Mayenne à Rheims, & revint avec lui à Paris le 6e de Mai. *V. les Mém. de l'Etoile.* Mais, pour prouver par M. de Thou lui même, que Mayenne ne présidoit pas à l'Assemblée, où le Duc de Feria parut pour la premiere fois, il suffit de remarquer que, selon cet Historien, le Duc de Féria, après sa harangue,

Prélats & les principaux Députés allerent le recevoir à la porte de la Salle,
1593. & l'introduisirent dans l'Assemblée, où il prit place sous le dais. Il y avoit trois siéges sous ce dais; celui du milieu étoit couvert d'un tapis de velours violet, semé de fleurs-de-lys d'or, & étoit plus élevé que les deux autres. Ce siége étoit destiné pour le Prince auquel on déféreroit la Couronne. A droite étoit le siége du Président de l'Assemblée. Le Cardinal de Pellevé s'y assit comme président aux Assemblées Générales dans l'absence de Mayenne. Le Duc de Féria se plaça à gauche, & fit une harangue, après laquelle il présenta au Cardinal de Pellevé ses Lettres de créance. Le Cardinal les remit à Nicolas de Piles, Abbé d'Orbais, Sécretaire de la Chambre du Clergé, pour en faire lecture, & il fit ensuite une harangue, dans laquelle il donna les plus grands éloges au Roi d'Espagne & au Duc de Féria.

remit ses Lettres de créance au Cardinal de Pellevé, & non au Duc de Mayenne; ce qu'il auroit dû faire, si ce Prince eût présidé pour lors. De plus, le Cardinal de Pellevé fut le seul qui répondit au Duc de Feria, & il n'est fait aucune mention de Mayenne dans la suite de cette séance.

Toute cette séance se passa ainsi en complimens, & l'on n'y parla en aucune façon de la conférence que l'on étoit près d'avoir avec les Catholiques Royalistes. Il étoit néanmoins bien important pour les Espagnols d'empêcher cette entrevue ; aussi ne négligerent-ils rien pour y apporter toutes sortes d'obstacles : les Seize se joignirent à eux ; mais, comme ils n'avoient pas grand crédit dans les Etats, & que d'ailleurs ils n'osoient plus présenter ni Mémoire ni Requête, à cause des défenses qui leur en avoient été faites, ils tâcherent d'ameuter les Peuples par le moyen des Prédicateurs & des Curés de leur faction, & répandirent des Libelles & des Placards, dans lesquels le Roi, les Catholiques qui étoient auprès de lui, & ceux même de la Ligue qui avoient consenti à la conférence, étoient également déchirés. 1593.

Les mouvemens & les brigues de ces séditieux, & l'appui que leur donnoient le Duc de Féria, le Cardinal de Pellevé, le Légat & en général toute la faction Espagnole, opérèrent quelque retardement ; mais ils ne purent enfin empêcher que la chose ne réussît. L'Assemblée qui devoit se tenir

le 15, fut renvoyée au 29; & pendan
1593. cet intervalle on travailla à tout dispo
ser pour cette conference.

On eut d'abord quelque peine trouver autour de Paris un endroi un peu commode. La plûpart des mai sons de campagne, qui étoient dan les environs, avoient été presqu'enti tement ruinées pendant les troubles de sorte que partout on ne voyoi que les vestiges affreux des horreu de la guerre. Enfin les deux Partis co vinrent de s'assembler à Surêne, villa ge qui sembloit un peu moins délabr que les autres. Ce fut là que le 21 d'Avril on marqua les logemens pou les Députés.

On choisit Surêne pour le lieu de la conférence.

Deux jours après, les Etats de l Ligue envoyerent les noms de leu Députés, tels que Mayenne les avo désignés. C'étoient Pierre d'Espina Archevêque de Lyon; François Pér card, Evêque d'Avranche; Godefr de Billi, Abbé de Saint Vincent, depuis Evêque de Laon; André Brancas-Villars, Amiral; François Faudoas d'Averton de Sérillac, Com de Bélin, Gouverneur de Paris; Pier Jeannin, Président au Parlement Dijon; Jean-Louis de Pontallier

Députés des Etats de la Ligue.

1593.

iet. Louis de Montigny; Nicolas
el de Montholin; Jean le Maître,
ident au Parlement de Paris; Etien-
ernard, Avoçat de Dijon; &
oré du Laurent, Avocat Général
arlement d'Aix,

es Catholiques Royalistes nom- Députés des Royalistes,
ent de leur part pour Députés,
aud de Beaune, Archevêque de
rges; François le Roi de Chavi-
Pomponne de Belliévre, Nicolas
ngennes de Rambouillet; Gas-
de Schomberg, Comte de Nan-
l; Godefroi le Camus de Pont-
é; Jacques-Auguste de Thou
neri, & Louis de Révol, Secrétai-
l'État. Dans l'appréhension qu'il
s'élevât quelque dispute pour les
gs, ces Députés ne prirent point
itres, & ils prièrent les Députés
a Ligue d'en faire de même, ce qui
exécuté.

Le 29e d'Avril, les Députés des
ts de la Ligue assistèrent ensemble
e Messe solemnelle, après laquelle,
Légat leur ayant donné sa bénédic-
n, ils se préparèrent tous à partir.
Ils se rendirent à Surêne vers les deux Ouverture de la conférence.
eures après midi, & y trouverent les
putés Royalistes qui étoient déja

1593. arrivés. Ils s'embrasserent les uns l autres avec une joie & une cordiali qui sembloient annoncer d'avan l'heureux succès de sa négociatio Chacun déposa ses titres, comme on é étoit convenu, & il n'y eût aucune di pute ni pour les rangs, ni pour la pré séance. L'Archevêque de Bourges pr cependant la droite avec ceux du Par Royal; mais cela se fit sans que qu que ce fût du Parti contraire parût s'e formaliser; &, lorsque ce Prélat repré senta à l'Assemblée qu'il croyoit qu cette place lui étoit dûe, parce qu'il étoit député des Princes du Sang, & qu'il n'y en avoit aucun dans le Parti de l'Union, les Ligueurs ne cherchèrent point à incidenter sur ses prétentions; & l'Archevêque de Lyon lui-même, qui étoit à la tête de la députation des Etats, ne fit à ce sujet aucune difficulté.

On ne fit ce jour-là que régler quelques préliminaires, tant par rapport à la sûreté des Députés, qu'à l'égard de la forme dans laquelle on donneroit des passe-ports, soit pour eux, soit pour ceux qui leur appartenoient. On proposa aussi une suspension d'armes aux environs de Surêne, qui fut arrê

tée dans les séances suivantes, pour dix jours seulement. A l'égard des endroits où cette suspension devoit s'étendre, tout fut réglé dans la suite sur ce qu'en décidèrent le Comte de Bélin & Dominique de Vic, Gouverneur de Saint Denis. Ce dernier avoit assisté à la première séance, quoiqu'il ne fût point compris dans le nombre des Députés. Le Parti contraire ne s'y opposa point; mais l'Archevêque de Lyon demanda que Nicolas de Neuville de Villeroi pût aussi se trouver parmi les Députés de la Ligue, quoiqu'il ne fût point nommé sur la liste que Mayenne avoit envoyée. 1593.

La tenue de cette conférence, qui sembloit annoncer la fin des troubles, répandit partout une joie inexprimable. Pendant tout le temps que dura cette négociation, les Députés des Etats qui sortoient par la Porte Neuve*.

* La Porte-Neuve étoit anciennement entre le Louvre & les Thuilleries, & répondoit à la Porte S. Honoré, qui étoit alors proche la rue Saint Nicaise. Cette Porte-Neuve fut ensuite reculée jusqu'à l'extrémité des Thuilleries. Elle fut encore rebâtie à neuf en 1633, on l'appella la *Porte de la Conférence*, du nom que le peuple lui avoit donné, dans le tems que les Parisiens s'attroupoient dans cet en-

1593. pour se rendre à Surêne, trouvoient à leur rencontre une multitude étonnante, tant de Bourgeois que de gens de la populace, qui les supplioient de conclure au plûtôt un accommodement. Les Habitans de la Campagne leur demandoient la paix avec encore plus d'ardeur. Ils se jettoient à genoux au passage des Députés; &, joignant les mains, ils prioient avec larmes que

droit pour voir sortir les Députés Ligueurs, qui alloient conférer à Surêne avec les Députés Royalistes. Cette Porte a été détruite en 1730, de même que la Porte Saint Honoré, que l'on avoit aussi reculée jusqu'à l'extrémité de la rue du même nom. Celle-ci ne fut abattue qu'en 1733. Quelques Auteurs ont avancé que la *Porte de la Conférence* avoit été ainsi nommée, à cause qu'elle fut rebâtie dans le temps que le Cardinal Mazarin & Dom Louis de Haro tenoient des conférences pour la paix des Pyrénées: mais ce sentiment est insoutenable, parce que ces conférences ne se tinrent qu'en 1659, & il est certain que cette Porte avoit été rebâtie long tems auparavant, & qu'elle portoit le nom de la *Conférence*, qui lui avoit d'abord été donné par le peuple, & qui lui resta dans la suite. On voit, dans un Plan de Paris, publié par Gomboust, qu'il y est fait mention de la *Porte de la Conférence*. Ce Plan est de 1652, c'est-à-dire, sept ans avant les conférences de Mazarin & de Louis de Haro.

l'on

l'on fît cesser une guerre malheureuse qui avoit ruiné leurs terres, ou qui les avoit privés de la recolte, lorsqu'ils avoient eu un peu de tems pour les ensemencer. 1593.

On ne pouvoit refuser de s'attendrir à un spectacle aussi touchant ; la plûpart des Députés de la Ligue en furent émus, & il est vraisemblable que ce fut pour eux un nouveau motif qui les détermina à embrasser tous les moyens possibles d'accommodement, sans cependant se relâcher sur l'article de la Religion. On n'entendit dans cette Assemblée rien d'approchant des discours fanatiques que tenoient ordinairement les Seize & la Faction Espagnole. A la vérité les Députés Ligueurs protesterent qu'ils ne reconnoîtroient jamais pour Roi un Prince hérétique ; mais ils déclarerent en même tems qu'ils étoient prêts à se soumettre si ce Prince vouloit renoncer à son hérésie.

Les Royalistes demandent qu'on reconnoisse le Roi quoiqu'hérétique

La conversion du Roi fut donc le point fixe de la difficulté. On tint à ce sujet plusieurs conférences sans pouvoir rien conclure. L'Archevêque de Bourges & celui de Lyon firent de part & d'autre des discours fort élo-

quens & très-bien raisonnés ; l'un pour
3. prouver que, quoique l'héritier légitime de la Couronne fût hérétique, on ne pouvoit, sans blesser les loix divines & humaines, se dispenser de le reconnoître & de s'y soumettre ; l'autre employoit aussi avec beaucoup d'esprit ces mêmes loix pour démontrer le contraire. Cette dispute fut soutenue des deux côtés avec beaucoup de feu & de vivacité, mais en même tems avec une politesse, une décence, une cordialité admirables ; il ne sembloit pas que ce fût une querelle de Religion.

Quelque peine que l'Archevêque de Bourges ressentît de la fermeté de l'Archevêque de Lyon, il fut néanmoins très-content de voir qu'il ne s'agissoit point d'une exclusion totale pour Henri de Bourbon, & que ce Prince, rentrant dans l'Eglise, rentreroit aussi dans tous les droits de sa naissance. Dès-là il pressentit que la paix ne tarderoit pas encore long-tems à être conclue, parce que le Roi paroissoit alors dans les dispositions les plus favorables, & il en avoit même fait donner avis à ce Prélat, avant qu'il entamât la conférence.

Ce fut le sieur d'O, qui informa

l'Archevêque de Bourges des dispositions de S. M. & ce fut même à la sollicitation de ce Seigneur, que le Roi voulut bien déclarer ses intentions. Quelques jours avant l'ouverture de la conférence, d'O eut avec ce Prince une longue conversation, & il le sollicita de ne pas user de plus longs délais pour satisfaire les peuples au sujet de la Religion. Il lui représenta qu'il y avoit beaucoup à craindre de la part des Seize & des Espagnols, & qu'enfin s'il différoit plus long tems, il pourroit arriver que l'Assemblée se détermineroit enfin à donner un Roi à la France; que le Tiers-Parti ne manqueroit pas de reprendre ses espérances, & qu'il profiteroit des conjonctures pour arriver au Trône, au cas que la faction d'Espagne ne réussît pas dans son projet pour l'Infante. Comme le Roi ne paroissoit pas beaucoup redouter ce dernier parti, depuis qu'il avoit pris des mesures pour l'aterrer, en s'assurant du Cardinal de Bourbon & d'une partie des Seigneurs qui lui étoient attachés, d'O lui fit observer que, dans la supposition que la faction Espagnole ne parvînt pas à s'emparer du Trône, les Etats de la

1593.

Dispositions du Roi à l'égard de la Religion.

Ligue voulant toujours un Souverain
1593. Catholique, il étoit plus que vraiſemblable que, ſi ce tiers-parti actuellement ſi peu redoutable venoit à ſe réveiller, il ne tarderoit pas à s'accroître conſidérablement, parce que toute la Ligue ſe tourneroit de ce côté-là, & que cette faction détermineroit en ſa faveur un grand nombre de Catholiques Royaliſtes, qui juſqu'alors n'étoient reſtés au ſervice de Sa Majeſté, qu'autant qu'ils avoient eſpéré qu'elle ne différeroit pas ſi long-tems à rentrer dans le ſein de l'Egliſe.

Le Roi voulut bien alors expoſer à ce Seigneur les raiſons qu'il avoit eues de différer à ſe faire Catholique; il lui dit que ces mêmes raiſons ſubſiſtoient encore, mais que cependant il y penſoit toujours très-ſérieuſement, & il l'aſſura que dans trois mois au plus tard cette affaire ſeroit entierement terminée; *Vous pouvez*, ajouta-t-il, *dire cela de ma part à l'Archevêque de Bourges, qui doit être à la tête des Députés de la Conférence de Surêne, & qu'il peut y parler & y agir ſur la parole que je vous donne.*

Le Prélat, muni de pareilles aſſurances, regarda dès-lors la paix comme certaine, & il fut enfin pleinement

persuadé du succès de la négociation, lorsqu'il vit dès les premières conférences, que les Députés de la Ligue étoient bien éloignés de se livrer aveuglément aux impressions des Espagnols, & qu'ils ne rejettoient Henri de Bourbon que par cette seule raison qu'il n'étoit point Catholique. Il ne s'ouvrit pas néanmoins d'abord sur les dispositions du Roi, il s'attacha au contraire à démontrer que l'on devoit nécessairement reconnoître ce Prince pour légitime Souverain, quand même il resteroit dans sa Religion, & cela afin de gagner le tems auquel le Roi avoit résolu de mander les Prélats pour se faire instruire. 1593.

On fait courir le bruit de la conversion prochaine du Roi.

On laissa cependant transpirer dans le Public, que les choses alloient bientôt changer de face par la conversion prochaine du Roi. Cette heureuse nouvelle parut d'autant mieux fondée que dans le même tems, c'est-à-dire, le 3 de Mai, Dominique de Vic, Gouverneur de S. Denis, fit publier un ordre qui portoit que toux ceux de la Religion prétendue réformée, eussent à se retirer incessamment de cette Ville, & on leur fit défense de tenir aucun prêche dans les environs, &

même jusqu'à dix lieues à la ronde.

1593. On publie une suspension d'armes.

Le lendemain on publia dans Paris une suspension d'armes, qui s'étendoit à quatre lieues à l'entour. Ce fut pour les peuples un nouveau sujet de réjouissances, d'avoir du moins l'espérance de pouvoir sans crainte sortir d'une Ville où ils se trouvoient comme bloqués depuis si long-tems, par les garnisons dont ils étoient environnés.

Retour de Mayenne à Paris.

Mayenne revint à Paris sur ces entrefaites, sans que personne eût été averti de son départ de Rheims. Le Comte de Bélin, son ami, & de plus Gouverneur de Paris, n'en fut informé que lorsqu'il alloit entrer dans les Fauxbourgs. Le Comte étoit même en route pour aller à Surêne; mais sur la nouvelle des approches du Prince, il retourna sur ses pas, & alla le recevoir. Ce fut le 6 de Mai que Mayenne entra dans Paris, accompagné des Ducs de Guise & d'Aumale, & sous l'escorte d'environ mille chevaux.

Ce Prince fut témoin de l'allégresse presque générale, que les dernières nouvelles occasionnoient dans Paris: depuis la publication de la tréve, la campagne étoit couverte d'un peuple

immenſe qui alloit tranquillement ſe promener aux environs, ce qui n'avoit pas été poſſible depuis long-tems. Les Seize, & en général tous ceux de la faction d'Eſpagne, les Docteurs, les Prédicateurs crioient beaucoup contre ces ſorties, dans leſquelles, diſoient-ils, les Catholiques alloient imprudemment ſe mêler avec les Hérétiques. Mayenne laiſſa faire les uns & crier les autres, de ſorte que chacun uſa de la liberté qui lui étoit accordée. 1593.

De Vic, Gouverneur de S. Denis, ſervit le Roi aſſez utilement dans ces conjonctures, par la conduite qu'il affecta à l'égard des peuples qui venoient en foule à N. D. des Vertus & même à S. Denis. Il fit ouvrir toutes les portes de cette Ville, & ordonna de laiſſer entrer indifféremment tous ceux qui ſe préſenteroient venant de Paris. Il voulut même ſe montrer à tout le monde, & les prévenir ſur les diſpoſitions du Roi. Dans ce deſſein, il partit de S. Denis en grand cortége, & alla faire ſes dévotions à N. D. des Vertus, à la vue d'un peuple immenſe, parmi lequel il eut ſoin de faire répandre le bruit que le Roi étoit abſolument déterminé à renoncer au Calviniſme,

que dans peu on le verroit Catho-
93. lique.

Telle étoit la ſituation des affaires, lorſque Mayenne arriva à Paris, ſituation d'autant plus embarraſſante pour ce Prince, qu'indépendamment de ſon irréſolution naturelle, il lui étoit effectivement bien difficile de ſe décider au milieu des mouvemens qui agitoient les différens partis.

La Conférence de Surêne formoit alors l'aſſemblée la moins tumultueuſe. On y diſputoit néanmoins très-vivement; mais ceux qui la compoſoient paroiſſoient avoir les meilleures inclinations du monde. Leurs vœux tendoient à la paix. Il ne s'agiſſoit plus que de la converſion du Roi, & tout ſembloit promettre que cet heureux événement ne ſouffriroit pas de longs délais.

Il n'en étoit pas de même de l'Aſſemblée des Etats. On n'y reſpiroit que le trouble & la confuſion. Les Eſpagnols & les Seize, qui ſe ſoucioient peu de voir la tranquillité rétablie dans le Royaume, travailloient uniquement à mettre l'Infante ſur le Trône : ceux-là vouloient la marier au Prince Erneſt d'Autriche, & ceux-

ci à un Prince François ; ils ne s'accordoient pas encore sur le choix de celui qu'ils porteroient sur le Trône ; mais, quel qu'il put être, Mayenne ne pouvoit point être sur les rangs ; parce qu'il étoit marié, & que sa femme vivoit encore. 1593.

Le Parti Royal d'un autre côté n'étoit pas exempt d'inquiétudes : quelqu'espérance que l'on pût avoir du succès de la Conférence, on redoutoit toujours l'Assemblée de Paris, & l'on craignoit que les Espagnols & les Seize ne fissent tant de mouvemens, qu'à la fin ils ne vinssent à bout de faire une élection. On sçavoit combien le Duc de Guise étoit aimé des peuples, tant à cause de ses belles qualités, que par les obligations que la Ligue avoit à son pere, & il ne falloit qu'un moment pour décider les suffrages & le mettre sur le Trône.

Dans cette perplexité, on résolut de faire quelques démarches aupres de Mayenne, pour empêcher, s'il se pouvoit, que l'on précipitât rien au sujet de l'élection. Schomberg, qui étoit anciennement ami de ce Prince, se chargea de lui parler. Il lui représenta combien il seroit dangereux de presser

Schomberg vient conférer avec Mayenne.

1593. une élection dans les conjonctures où l'on se trouvoit, & qu'un coup de cet éclat, loin de ramener la tranquillité, ne feroit que perpétuer la guerre & augmenter les troubles. De plus il fit voir à ce Prince que son propre intérêt demandoit qu'on n'allât point trop vîte dans une circonstance aussi délicate, parce que le choix des Ligueurs pouvant tomber vraisemblablement sur le Duc de Guise, son neveu, il étoit à craindre pour lui que les Seize, dont il sçavoit bien n'être pas aimé, ne se servissent du nom de ce Roi imaginaire pour le perdre, ou du moins pour l'éloigner absolument de toutes les affaires.

Peu de succès de cette conference.

La remontrance de Schomberg fit peu d'effet sur Mayenne; ce Prince, qui se défioit de ceux mêmes de son Parti, n'osa prendre aucune confiance dans un Envoyé du Parti contraire. Il se retrancha donc seulement à lui faire l'accueil le plus obligeant, comme à un ancien ami : du reste, il ne lui fit que des réponses générales, d'où il ne fut pas possible de tirer aucune conséquence pour la suite.

Mayenne se comportoit à peu près de même avec les Espagnols, les Seize

& le commun de la Ligue ; il faisoit amitié à tous en général, & paroissoit même entrer dans les vûes de chacun d'eux ; mais au fond, *il trouvoit*, dit Mézeral, *qu'il n'y avoit point de meilleure résolution que celle qui en effet est la pire de toutes, sçavoir de n'en point prendre.* Il étoit néanmoins assez décidé à ne pas souffrir que le Duc de Guise montât sur le Trône. La Duchesse, sa femme, l'étoit encore bien davantage ; car elle avoit protesté hautement qu'elle bouleverseroit tout dans le Royaume, ou par elle, ou par ses amis, plutôt que d'obéir à ce *petit garçon* : c'étoit ainsi qu'elle appelloit le Duc de Guise son neveu.

1593.

Tandis que le Parti Royal agissoit, tant dans les conférences de Surêne, qu'à Paris auprès de Mayenne, pour ramener les esprits en faveur du Roi, les factieux, soutenus des Espagnols, saisissoient toutes les occasions possibles de signaler leur éloignement pour ce Prince. L'anniversaire des Barricades qui tomboient au 12 de Mai, fut pour eux une conjoncture favorable pour éclater contre le Roi ; cette Fête scandaleuse, qui ne devoit son établissement qu'à l'esprit de révolte, fut

On célebre avec pompe l'anniversaire des Barricades.

1593. solemnisée cette année ci avec plus de pompe qu'elle ne l'avoit encore été. Les Princes & les Seigneurs s'y trouverent, aussi bien que le Légat du Pape, les Archevêques de Lyon, de Glascov & d'Aix ; les Evêques de Viterbe, d'Amiens, de Rennes, de Riez, de Senlis, d'Autun, d'Avranches, de Soissons, de Vannes & de Fréjus. Le Parlement y assista en robes rouges, & treize Conseillers de cette Cour porterent sur leurs épaules la Chasse de Saint Louis. La Chambre des Comptes s'y trouva aussi avec la plûpart des différens Ordres de la Ville. Le but de cette Procession étoit de célébrer d'abord la mémoire des *Saintes Barricades*, & ensuite de prier Dieu pour l'heureux succès des Conférences * &

* Les Royalistes & les Ligueurs faisoient des vœux, chacun de leur côté, pour l'heureux succès de la Conférence de Surêne ; mais c'étoit sous des rapports bien différens. Les Royalistes comptoient que cette négociation aboutiroit à déterminer le Roi à se convertir, & à le faire ensuite reconnoître pour légitime Souverain. Les Ligueurs au contraire, espéroient qu'au moyen de cette Conférence, les Seigneurs de la Ligue réussiroient à détacher les Seigneurs Royalistes du parti de Henri de Bourbon, & à les faire concourir

de demander les lumieres du Ciel pour l'élection d'un Roi très-Chrétien & véritablement Catholique. 1593.

Cette Procession* se rendit à Notre-Dame, où le Cardinal de Pellevé dit la Messe. Le fanatique Boucher, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne & Curé de Saint Benoît, y fit un Sermon, qui ne fut à proprement parler, qu'un tissu d'emportement, de fureur & même d'extravagance. Il prit pour texte cet endroit du Pseaume *Eripe me de luto &c.* & par une fade allusion du mot *lutum*, qui signifie *bourbe*, au nom du Roi qui étoit *Bourbon*, il donna à ce passage cette ridicule interprétation : *Seigneur, débourbez nous, délivrez-nous de cette race de Bourbon*. Le corps du Sermon répondit au texte : ce Docteur, après avoir

Sermon fanatique de Boucher, Curé de Saint Benoît.

Ps. 68. v. 15.

avec eux pour mettre la Couronne sur la tête d'un Prince Catholique. C'étoit là le seul motif qui les avoit fait consentir à la tenue des Conférences, après y avoir été long-temps très-opposés.

* De Thou & Mézerai parlent de cette Procession, comme ayant été ordonnée exprès par les Etats ; mais ils se sont trompés, ce ne fut vraiment que l'anniversaire des Barricades, dont on fit, à la vérité, une fête plus solemnelle à cause des conjonctures.

prétendu démontrer que la Couronne
1593. n'appartenoit point à *de tels boueux*(ce
furent ses termes) s'écria : *Voudriez-
vous bien faire épouser la Couronne
de France à un méchant Hérétique,
qui n'est bon qu'à être jetté en un tom-
bereau pour être conduit au gibet? Ce que
j'ai oui*, ajoute l'Etoile qui étoit pré-
sent, & qui rapporte qu'un des Dé-
putés de la Ligue ne put s'empêcher
de dire, en parlant du Prédicateur :
Voilà un Maistre fol. *

Mayenne, qui étoit à ce Sermon,&
même vis-à-vis du Prédicateur, écou-
ta tranquillement ce que dit ce fu-
rieux, sans paroître nullement affecté,
excepté dans un endroit où Boucher
parlant de celui auquel la Couronne
conviendroit beaucoup mieux qu'à
un Hérétique relaps & excommunié,
tel que Henri de Bourbon : il regarda
Mayenne, & parut le désigner en di-
sant, que le Trône appartenoit à l'un
de ces Charles Protecteurs de la Foi,
qui venoient depuis peu de s'assembler
à Rheims **. Mayenne trouva l'appli-

* *Mémoires de l'Etoile.*

** Boucher vouloit parler de la Confé-
rence que Mayenne avoit eue à Rheims avec
les Princes de la Maison de Lorraine. Il s'y

cation fort déplacée, & l'Etoile qui obſervoit ce Prince, rapporte qu'il parut plaiſanter ſur le Prédicateur avec quelques Seigneurs qui étoient auprès de lui. 1593.

Quoique ces ridicules excès ne fuſſent pas capables de faire impreſſion ſur les perſonnes ſenſées, les ſéditieux s'en ſervoient toujours pour aller à leurs fins. Les Seize, croyant que les invectives de leurs Docteurs contre le Roi, étoient des preuves ſuffiſantes du peu de droit que ce Prince avoit à la Couronne, concerterent avec les Eſpagnols de procéder au plutôt à l'élection d'un Souverain; & comme la propoſition devoit en être faite par le Duc de Féria, de la part du Roi d'Eſpagne, Protecteur de la Ligue, on tint le lendemain de cette Proceſſion un grand Conſeil, dans lequel on prit jour pour entendre cet Ambaſſadeur. Il fut décidé que le 20 de Mai, le Duc accompagné de Jean-Baptiſte Taxis, de Mandoza & de Dom Diégo d'Ibarra, ſe rendroient chez le Légat où ſe trouveroient en même-tems ſix Députés des Etats de la Ligue, & que

On prend jour pour procéder à l'élection d'un Roi.

en étoit trouvé ſix qui portoient le nom de *Charles*.

1593. là on prendroit un dernier parti pour l'élection.

Les Royalistes de leur côté travailloient aussi à imaginer des mesures pour barrer les desseins des Espagnols & des Seize, & du moins pour reculer la fatale élection dont on étoit menacé. Les Conférences de Surêne avoient été interrompues & reprises à différentes fois; & l'on n'avoit encore pu y rien terminer. La grande & la principale difficulté subsistoit toujours : c'étoit la conversion du Roi, sur laquelle jusqu'alors on n'avoit donné que des paroles, sans qu'aucun effet s'en fût ensuivi. Lorsqu'on vit enfin que la faction d'Espagne alloit faire mouvoir les derniers ressorts pour procéder à une élection, les Royalistes, effrayés, envoyerent promptement à Mantes le Comte de Schomberg & Révol, pour informer le Roi de ce qui s'étoit passé dans les Conférences de Surêne, & de ce dont on étoit menacé de la part de l'Assemblée de Paris. On leur recommanda de représenter vivement à ce Prince qu'il avoit tout à craindre, s'il tardoit plus long-tems à s'expliquer au sujet de la Religion.

Les Royalistes députent au Roi pour le presser sur sa conversion.

Le Roi, voyant en effet qu'un plus

long délai étoit capable de ruiner ſes affaires, réſolut alors de rendre public le deſſein qu'il avoit de ſe faire Catholique ; ce Prince chargea Schomberg & Révol d'aſſurer de ſa part les Députés Royaliſtes, qu'il alloit inceſſamment faire aſſembler les Prélats & les Docteurs pour traiter de ſa converſion ; il ajouta qu'il y avoit déjà longtems qu'il auroit fait cette démarche, ſi ſes ennemis n'avoient pas apporté tant d'obſtacles à ſes deſſeins ; mais qu'enfin ſon parti étoit pris, & qu'il avoit indiqué pour cela une Aſſemblée générale à Mantes où il avoit mandé aux Prélats de ſe rendre le quinziéme de Juillet.

1593.

Le Roi conſent à ſe faire inſtruire.

Ce fut le 16e de Mai que Schomberg & Révol reçurent cette déclaration de la bouche même de Sa Majeſté. Le lendemain 17, ils ſe rendirent à Surêne où ils communiquerent à l'Archevêque de Bourges la grande nouvelle dont ils étoient chargés. Le Prélat, comblé de joye de voir enfin les difficultés s'applanir, annonça aux Députés de la Ligue que ce n'étoit plus ſur de ſimples bruits que l'on pouvoit parler de la converſion du Roi ; que ce Prince venoit lui-même de manifeſter ſes

sentimens, & qu'il avoit déjà écrit
1593. aux Evêques & aux Théologiens Catholiques, & leur avoit donné rendez-vous à Mantes pour prendre leurs instructions, afin de rentrer ensuite dans le sein de l'Eglise.

Les Députés de la Ligue, qui ne s'attendoient pas à recevoir une semblable nouvelle, parurent fort embarrassés. L'Archevêque de Lyon, affectant néanmoins de n'être pas déconcerté, répondit qu'il étoit charmé d'apprendre que le Roi de Navarre se fût enfin déterminé à embrasser la Religion Catholique; mais il ajouta qu'il agissoit de bonne foi, & sans aucune dissimulation.

L'Archevêque de Bourges, qui avoit remarqué l'embarras des Députés de la Ligue, reprit la parole, & leur dit que, quoique la conversion prochaine du Roi fût une chose assurée, il n'avoit garde de leur demander qu'ils traitassent, dès l'instant immédiatement, avec le Prince; & que même, pour leur ôter toute idée que l'on eût dessein d'user de la moindre surprise avec eux, il leur proposoit de continuer les conférences avec les Seigneurs

Royalistes, & de prendre de concert avec eux, les moyens qu'ils croiroient les plus efficaces pour la sûreté de la Religion Catholique, en s'engageant réciproquement de n'exécuter ce dont on seroit convenu, qu'après que le Roi se seroit publiquement réuni à l'Eglise. 1593.

L'Archevêque de Lyon, ne voulant rien prendre sur lui, ne fit point de réponse. Il demanda seulement la permission de se retirer un moment avec ses Collégues, pour prendre leurs avis. Etant rentré peu de tems après, il renouvella au nom de tous les Députés, ce qu'il avoit dit de lui-même par rapport à la conversion du Roi; il assura que tous ses Collegues faisoient des vœux pour qu'elle fût sincère; mais il observa qu'il étoit bien difficile de s'en rapporter à ce qu'on venoit de leur dire, surtout ayant en main des preuves toutes récentes du contraire.

Ces preuves étoient fondées sur des lettres, par lesquelles on assuroit que le Roi venoit de signer des Patentes, pour l'entretien des Ministres & des Colléges où l'on devoit élever les enfans des Protestans. L'Archevêque de Bourges convint que les Huguenots

avoient souvent fait à ce sujet les plus vives instances auprès du Roi, & que les Prélats Royalistes s'y étoient toujours opposés : mais qu'au reste, si le Roi avoit passé par dessus leurs oppositions, c'étoit apparemment dans les premiers tems de son regne, ou du moins avant qu'il eut pris le parti de rentrer dans l'Eglise.

L'Archevêque de Lyon répondit qu'il ne parloit point de choses fort anciennes, que les Patentes dont il s'agissoit étoient de la présente année, qu'elles étoient toutes signées, & qu'il n'y avoit plus que le sceau à y mettre.

Il étoit difficile de répondre directement à une objection de cette force ; aussi l'Archevêque de Bourges prit un détour, au moyen duquel il sortit d'embarras autant bien qu'il le pouvoit dans une conjoncture aussi pressante. *Eh bien !* dit ce Prélat avec un air & un ton qui ne respiroient que la paix, *puisque ces Patentes ne sont pas encore scellées ; c'est à vous & à nous à prévenir ce mal, & à empêcher par notre prompte réunion, que l'on n'exécute une chose aussi dangereuse pour la Religion.*

Cette réponse, qui dans le fond n'étoit qu'un expédient assez bien

imaginé, termina la séance, & les Députés de la Ligue se préparerent à retourner à Paris. Révol, Sécrétaire d'Etat, leur présenta de la part des Seigneurs Royalistes un écrit qui contenoit la déclaration qu'on venoit de leur faire de la prochaine conversion du Roi, & les pria de le communiquer aux Etats de la Ligue. Cette déclaration fut bientôt répandue partout, aussi-bien que la Lettre circulaire que le Roi écrivit alors aux Evêques & aux Docteurs qu'il mandoit à Mantes pour le 15 de Juillet. Cette dernière piece suffisoit seule pour lever tous les doutes que l'on pouvoit former sur les intentions de Sa Majesté.

1593.

Lettre du Roi aux Evêques touchant sa prochaine conversion.

Ce Prince, en exposant la résolution qu'il venoit de prendre, rendoit compte des raisons qui l'avoient empêché de l'exécuter jusqu'alors. * *Je n'eusse tant tardé d'y vacquer*, disoit-il, *sans les empêchemens notoires qui m'y ont été continuellement donnés, & combien que l'état présent des affaires m'en pourroit encore justement dispenser, je n'ai toutefois voulu différer davantage d'y entendre.... à ceste cause*, ajoutoit il,

* *Mém. de la Ligue.*

en terminant ſa lettre, *je vous prie de vous rendre près de moi en ceſte Ville, le xve jour de Juillet, où je mande auſſi à aucuns autres de votre profeſſion, ſe trouver en meſme tems, pour tous enſemble rendre à l'effet les efforts de votre devoir & vocation, vous aſſeurant que vous me trouverez diſpoſé & docile à tout ce que doit un Roi très-Chreſtien, qui n'a rien plus vivement gravé dans le cœur que le zele du ſervice de Dieu & manutention de ſa vraie Egliſe. Je le ſupplie pour fin de la préſente, qu'il vous ait en ſa ſainte garde. Eſcrit à Mantes, ce 18e jour de Mai 1593.* HENRI.

Les factieux empêchent qu'on ne réponde à l'écrit des Royaliſtes.

Cette Lettre & la déclaration des Seigneurs Royaliſtes exciterent à Paris beaucoup de mouvemens. Les factieux, qui appréhendoient qu'à la fin il ne ſe fît un accommodement avec le Roi, ſe mirent en devoir de couper toutes les voyes de conciliation. Ils tâcherent d'abord de prévenir les eſprits contre la Conférence de Surêne, en repréſentant qu'il y avoit à craindre qu'au moyen de ces fréquentes négociations, les peuples, trompés par l'eſpérance de la reconciliation du Roi avec l'Egliſe, & plus encore par la tranquillité dont on commençoit à

jouir par la suspension d'armes, qui sembloit annoncer une paix prochaîne, ne refusassent de prendre les armes, si par hazard on étoit obligé de continuer la guerre. Ils représenterent de plus, que cette Conférence ne pouvoit qu'indisposer le Roi d'Espagne, Prince qui, étant leur unique appui depuis long-tems, seroit justement indigné, lorsqu'il apprendroit que ceux pour lesquels il sacrifioit tout, travailloient à s'unir avec ses ennemis qui, manquant à ce qu'ils se devoient à eux-mêmes & à la Religion, n'avoient d'autre but que de porter sur le Trône le Roi de Navarre, par toutes sortes de voyes quelles qu'elles pussent être. Enfin ils firent tant de bruit, qu'ils réussirent à retarder la réponse que les Seigneurs de la Ligue devoient faire aux Royalistes. Leur dessein avoit été de l'empêcher tout-à-fait; mais ils ne purent y réussir.

1593.

Assemblée chez le Légat pour y entendre les propositions des Espagnols.

Durant cet intervalle, on ouvrit les séances qui avoient été indiquées chez le Légat, pour y entendre les propositions que l'Espagne faisoit faire par ses Ambassadeurs. Les six Députés qui avoient été nommés pour y assister, étoient l'Archevêque de Lyon & Rose

Evêque de Senlis, pour le Clergé;
1593. Claude de la Châtre & Montolin, pour la Noblesse; & le Prevôt des Marchands & Etienne Bernard, Avocat de Dijon, pour le tiers Etat. Ils se rendirent le 20 de Mai chez le Légat où ils trouverent les Ducs de Mayenne, d'Aumale & d'Elbœuf, le Cardinal de Pellevé, le Duc de Féria, Taxis & Dom Diégue d'Ibarra.

Discours du Duc de Féria.

Le Duc de Féria ayant été prié d'exposer à l'Assemblée la commission dont il étoit chargé par sa Majesté Catholique, prit la parole; & après avoir fait un grand éloge de la piété & de la magnificence de son Maître, & des preuves éclatantes qu'il avoit données aux François de son zéle pour le bien de l'Etat & de la Religion, il s'etendit fort au long sur les louanges de l'Infante Claire-Eugénie.

Entrant ensuite insensiblement en matière, il parla de la Conférence de Surêne, pour le succès de laquelle il avoit toujours fait des vœux, c'est-à-dire, comme il l'expliqua sur le champ, qu'il avoit espéré que les Catholiques qui étoient attachés aux Sectaires, se laisseroient toucher par les sages représentations & les sçavans discours de l'Archevêque

[redacted]'Archevêque de Lyon, & qu'ils se 1593.
[redacted]pareroient des Hérétiques pour s'u-
[redacted]à ceux qui étoient restés fidéles à
[redacted]ise ; mais que la Providence
n'[redacted]t pas permis que la Conférence
eût [redacted]i heureuse réussite, on n'avoit
plus [redacted]llement d'autre parti à pren-
dre qu[redacted] rompre cette négociation
qui ne p[redacted]oit à la fin qu'être préju-
diciable [redacted]a Religion Catholique,
sans compte[redacted]que d'ailleurs Sa Majesté
Catholique [redacted]it lieu d'être très-mé-
contente de sç[redacted]oir que les zélés Ca-
tholiques de la [redacted]nce, pour lesquels
il avoit tout sacrifi[redacted]continuoient d'ê-
tre en relation ave[redacted]ux mêmes, con-
tre lesquels on lui av[redacted] demandé avec
tant d'instance des se[redacted]urs d'hommes
& d'argent.

Il dit ensuite que, [redacted]squ'on avoit inutilement tenté d'avo[redacted]la paix au moyen de cette Confé[redacted]ce, il ne voyoit plus à présent [redacted]tre voye plus certaine pour la procu[redacted], que de réunir tous les suffrages en[redacted]veur de l'Infante d'Espagne : Prince[redacted], dit-il, qui, selon toutes les Loix [redacted]ines & humaines, a un droit incon[redacted]table à la Couronne, au dé[redacted]enfans mâles de Henri II., [redacted]tite-

Il demande la Couronne pour l'Infante d'Espagne.

par Isabelle sa mere. Il ajouta que
si l'on vouloit prendre actuellement
arti, il étoit prêt de traiter sur
ure, & que lui & ses Collégues
avoient à ce sujet les pouvoirs les plus
les & les instructions les plus dé-
ées : il assura que cette élection
it hautement approuvée par le
verain Pontife : que les Princes,
igne aume, & en par-
uiier les de la Maison de
rraine, a uéreroient un puissant
i dans la sonne de Sa Majesté
nolique qui ne manqueroit pas
de leur témoigner sa reconnoissance,
en leur procurant tous les avantages
possibles & même plus considérables
qu'ils ne pourroient l'espérer.

Le Duc de Féria est interrompu par Rose, Evêque de Senlis.

Le Duc de Féria, parloit encore, lorsqu'au grand étonnement de l'Assemblée, Rose, Evêque de Senlis, lui coupa la parole, & fit une sortie véhémente contre les Espagnols. Il leur reprocha de vouloir, sous prétexte de défendre la Religion, s'emparer du Trône François pour y placer une Princesse, & cela contre la Loi fondamentale du Royaume, *qui à l'exemple de celui de Juda, n'a jamais eu pour Maître que des mâles du sang royal.* Si

l'on enfreint, dit-il, *cette loi respectable, en mettant sur le Trône une femme, ne devons-nous pas craindre qu'elle ne fasse passer le Sceptre dans les mains d'un Prince étranger, & que cette Monarchie, qui doit sa gloire & sa puissance à une Loi inviolable, ne s'anéantisse dans la suite.* 1593

Que tout autre eût pris la défense des Loix du Royaume, cela n'auroit occasionné que peu de surprise; mais de la part d'un homme tel que Rose, qui étoit un des plus emportés Ligueurs qui, dans toutes les occasions, déclamoit contre le Roi dans les termes les plus indécens, qui enfin passoit dans le Parti pour être vendu à l'Espagne; le trait parut si singulier, que l'on ne sçut d'abord que dire. Les Ministres d'Espagne, plus étonnés encore que le reste de l'Assemblée, resterent comme interdis de la liberté que ce Prélat avoit prise de parler hors de son rang, sans que personne l'en eût requis, & de déclamer si grossièrement en face de l'Ambassadeur d'un des premiers Monarques de l'Europe, que la Ligue avoit appellé à son secours avec tant d'empressement.

Mayenne, qui n'auroit peut-être rien

1593. Mayenne excuse l'Evêque de Senlis.

dit dans cette Assemblée, parce que son caractere indécis le portoit toujours à ne point prendre de parti qu'à l'extrêmité, profita de cette sortie imprudente de Rose pour satisfaire les Espagnols en quelque façon. Il dit au Duc de Féria qu'il ne falloit pas prendre garde à ce que l'Evêque de Senlis venoit de dire, parce qu'il prenoit de temps en temps à ce Prélat des accès de fureur, qui lui faisoient avancer bien des choses dont il se repentoit dans la suite.

Le Duc de Féria, quoique vivement choqué de s'être vu interrompre d'une maniere aussi brusque que l'avoit fait l'Evêque de Senlis, voulut bien cependant se contenter de l'excuse de Mayenne, & ne jugea pas à propos de rien demander de plus à cet égard. Peut-être entrevit-il dès lors par ce que ce Prélat venoit de dire, ce qu'il auroit à essuyer de la part de l'Assemblée des Etats, dont la plûpart des Membres n'étoient pas, à beaucoup près, aussi zélés Ligueurs que l'Evêque de Senlis.

Quoi qu'il en soit, le Duc de Féria, reprenant la parole, continua de parler en faveur de l'Infante, & il termina

son discours, en priant le Duc de Mayenne de communiquer aux Etats les propositions qu'il venoit de faire ; il demanda de plus que dans la séance que l'en tiendroit à ce sujet, on voulût bien accorder une audience favorable aux Ambassadeurs, ses Collégues, & particulièrement à Mendoza. L'Assemblée y consentit, & le jour fut pris pour le 29e de ce même mois.

1593

Le Duc Féria demande que l communique ses propositions aux Etats.

Il y eut dans cet intervalle beaucoup de mouvemens à Paris, tant de la part des Seize, que des Politiques-Royalistes, à l'occasion de la trêve que les Princes du parti du Roi avoient proposée dans l'Ecrit qu'ils avoient adressé aux Députés de la Ligue. Les Seize s'y opposoient, & employoient toutes sortes de moyens auprès de Mayenne pour l'engager à rejetter cette proposition. Les Politiques au contraire, appuyés du peuple qui vouloit absolument la paix, faisoient de vives instances auprès de ce Prince pour qu'il accédât à la proposition des Royalistes : mais le Duc, toujours le même, ne donna ni aux uns, ni aux autres aucune réponse satisfaisante. Il ne leur fut pas même possible de parler immédiatement à ce Prince.

1593. Occupé alors du succès que pourroit avoir la proposition du Duc de Féria dans l'Assemblée des Etats, il attendoit cet événement pour prendre un parti; mais, avant de tenter la disposition des états, il voulut sçavoir quelle seroit celle du Parlement. Cette Cour s'assembla à ce sujet, & il y eut le 28 de Mai une séance, qui tint depuis trois heures après-midi jusqu'à six, dans laquelle on se déclara presqu'unanimement contre les prétentions des Espagnols; la résolution du Parlement fut énoncée en peu de mots: elle portoit *qu'ils ne pouvoient, ni ne devoient faire ce qu'on exigeoit d'eux.* Mayenne, qui étoit alors au Bailliage du Palais, où il attendoit la décision de la Cour, en fut informé par les Gens du Roi. Ce fut Hotman, Avocat Général, qui lui en fit le référé. Molé, Procureur Général, qui étoit avec Hotman, appuya encore ce que celui-ci venoit de dire, & déclara que pour lui, il ne souffriroit jamais que l'on portât la moindre atteinte à la Loi Salique: *Ma vie & mes moyens sont à vostre service: mais je suis né François*, dit-il, à Mayenne, *& je mourrai François.* *

Parlement rejette la proposition des Espagnols.

* *Mém. de l'Etoile.*

L'Arrêté de la Cour, ayant été promptement répandu dans le Public, occasionna beaucoup de fermentation dans les esprits. Les Politiques d'un côté, les Seize de l'autre, firent différens mouvemens. Il sembloit qu'on alloit voir incessamment prendre les armes, & il s'éleva tout-à-coup un bruit de barricades, qui parvint jusqu'aux oreilles de Mayenne. Soit que ce bruit fût fondé ou non, ce Prince y mit ordre par la fermeté, avec laquelle il s'expliqua avec deux Colonels de Quartiers, que l'on accusoit d'avoir tenu quelques propos de barricades. Ils nierent fortement le fait en présence de Mayenne qui les avoit envoyés chercher dès ce même soir, & ils rejetterent le tout sur les Seize. Le Prince parut se contenter de leur réponse; mais il les avertit, en les congédiant, de bien prendre garde à ce qu'aucune personne, quelle qu'elle pût être, osât seulement proférer le nom de *Barricades*. *Les premiers*, dit-il, *qui tiendront tel langage, Seise ou autres, seront pendus sans autre forme de procès.* *

1593

* *Mém. de l'Etoile.*

1593. Séance des États où on oppose les prétentions de l'Espagne.

Cette journée, comme on le voit, ne fut pas mal agitée; celle du lendemain le fut presqu'autant. On tint la séance des États pour y entendre le Docteur Mendoza, suivant la parole qu'on en avoit donnée au Duc de Féria, huit jours auparavant. Le concours n'y fut pas si nombreux qu'il l'avoit été jusqu'alors, parce que les Conseillers du Parlement & ceux de la Chambre des Comptes, ne voulurent pas s'y trouver. Le Duc de Féria n'y vint pas non plus; il laissa à Taxis & à Mendoza le soin de faire valoir les prétentions de Sa Majesté Catholique.

Mayenne y présida comme à l'ordinaire; &, lorsque tout le monde fut placé, Taxis, l'un des Ambassadeurs d'Espagne, prit la parole, & exposa en peu de mots la commission dont son Maître l'avoit chargé. Il dit que Sa Majesté Catholique, extrêmement sensible aux malheurs qu'éprouvoit la France depuis long-temps, proposoit un moyen sûr pour y remédier, qui étoit de déclarer Reine l'Infante sa fille, dont le droit à la Couronne alloit être clairement démontré par Dom Inigo de Mendoza, pour lequel

il demandoit, de la part du Roi son Maître, la bienveillance & l'attention de l'Assemblée. 1593

Mendoza fit ensuite un discours fort long & fort ennuyeux. Il rapporta un nombre prodigieux de Loix, de Canons, de Capitulaires, & quantité de passages du Droit Civil & Canonique, pour prouver le droit de l'Infante d'Espagne à la Couronne de France. Son discours étoit divisé en sept points, sans compter une récapitulation fort étendue : en un mot, il occupa lui seul toute la séance à parler & ne persuada personne.

Discours Mendoza, risconsulte Espagnol, les droits l'Infante à Couronne France.

Il y eut néanmoins de grands applaudissemens de la part de quelques personnes que l'on sçavoit être gagées des Espagnols pour approuver tout ce qui venoit de leur part; mais le plus grand nombre, même de ceux qui paroissoient consentir à reconnoître l'Infante, ne furent pas beaucoup frappés des preuves dont le Jurisconsulte avoit voulu étayer le prétendu droit de cette Princesse. Pour ce qui est des Politiques, ils tournerent en ridicule le long discours du Docteur Mendoza.

On répandit même un Ecrit extrê-

...ment vif, dans lequel on réfuta la ...s grande partie de ce qu'il avoit ... donner pour des démonſtra- ... Cet Ecrit finiſſoit par une ...lente ſortie contre les Eſpagnols, ... laquelle on leur reprochoit qu'ils ... maſquoient d'une fauſſe appa- ...nce de Religion, que dans la vue ...duire les peuples & d'étendre partout leur tirannie. On avertiſſoit les François de ſe donner bien de garde de prêter l'oreille aux diſcours trompeurs d'une nation, qui de tout tems avoit été l'ennemie déclarée de la France, & qui ne cherchoit actuellement qu'à réduire ce grand Royaume en eſclavage. On leur faiſoit voir qu'ils ne devoient faire aucun fonds ſur les prétendus ſecours dont le Roi d'Eſpagne cherchoit à les amuſer. On leur repréſentoit ce Monarque comme un Prince moribond, qui étoit lui même hors d'état de ſe défendre, & dont les Etats, diviſés en différens climats, ſeroient démembrés dès qu'il ſeroit mort : en un mot, on annonçoit à l'égard de l'Eſpagne une révolution prochaine, & dès-là, on démontroit qu'il ſeroit de la derniere imprudence de compter ſur la parole de ce Monar-

que pour violer, en faveur de sa fille, la Loi la plus sacrée de la Monarchie, 1593
qui ne permettoit pas aux femmes d'occuper le Trône François. Pour faire voir que cette vérité étoit l'unique objet de l'Ecrit qu'ils publioient, on avoit mis à la tête cette inscription allégorique : *Lilia non laborant neque nent*, les Lys ne travaillent, ni ne filent.

Tandis que tout cela se passoit à Paris, les Conférences de Surêne avoient été interrompues; les Députés Royalistes étoient cependant restés dans ce Village, attendant toujours que les Députés de la Ligue fissent réponse à la Déclaration que Révol leur avoit remise entre les mains, & en particulier à l'article d'une tréve que le Roi consentoit d'accorder pour un certain temps, à la place de la suspension d'armes que l'on avoit été obligé de renouveller à plusieurs reprises pour la commodité de la tenue des Conférences.

Les Députés Royalistes quittent Surêne & se retirent à Denis.

Les Royalistes, voyant que les Députés de la Ligue ne se pressoient pas de répondre, quitterent enfin Surêne & se retirerent à saint Denis, d'où ils leur écrivirent encore pour les inviter

à ne pas garder un plus long ſilence.
1593. C'étoient les Seize qui juſqu'alors avoient empêché les Ligueurs de répondre aux Royaliſtes ; ils avoient même demandé que l'on rompît abſolument les Conférences, & que l'on n'eût plus aucune relation avec qui que ce fût du Parti Royal. Mais enfin les Députés de la Ligue firent réflexion ſur l'indécence qu'il y avoit de ne pas ſatisfaire, du moins aux devoirs de la politeſſe, & ils conclurent qu'il étoit odieux de ne pas répondre aux Princes Royaliſtes, & que d'ailleurs c'étoit en quelque façon avouer la défaite de la Ligue, que de laiſſer leur Ecrit ſans réponſe.

Le légat fut même de cet avis. L'emportement qu'il remarqua enfin dans la conduite des Seize, lui fit prendre la réſolution de ne pas les écouter dans cette conjoncture ; il parut s'attacher plus particuliérement au Duc de Mayenne : mais il exigea auparavant que ce Prince jurât entre ſes mains de ne point reconnoître le Roi de Navarre, quand même il ſe feroit Catholique, à moins qu'il n'eût à cet effet l'agrément du Souverain Pontife.

Dès-lors on conclut que l'on repren-

droit les Conférences, & aussi-tôt on envoya à Saint Denis informer les Députés Royalistes, que dans peu de jours on leur feroit réponse, & on les chargea de choisir eux-mêmes un endroit plus près que Surêne, où l'on pût commodement s'assembler. Les Royalistes, qui avoient le plus grand empressement d'accélérer la fin de cette affaire, indiquerent pour le lieu de la Conférence un endroit appellé *la Roquette* *, où étoit une maison de plaisance qui avoit appartenu autrefois au Chancelier de Chiverni, à peu de distance de la Porte Saint Antoine. Le rendez-vous y fut indiqué pour le cinquième de Juin, & les Députés des deux Partis s'y trouverent au jour marqué.

1593.

Les Députés des deux Partis se rassemblent à la Roquette.

L'Archevêque de Lyon commença par faire des excuses de ce qu'on avoit été si long-temps à répondre à l'Ecrit que Révol avoit remis aux Députés de la Ligue dans la derniere Conférence de Surêne; il allégua l'importance des articles qui y étoient contenus, ce qui avoit mis dans la nécessité de les communiquer à un grand nombre de per-

Réponse des Ligueurs à un écrit des Royalistes.

* Vulgairement aujourd'hui la *Raquette*.

sonnes qui avoient été long-temps à
593. donner leur avis.

Il répondit ensuite, selon les ordres qu'il en avoit, à trois points principaux de l'Ecrit des Royalistes. 1°. A l'égard de la conversion du Roi, il dit que les Catholiques avoient toutes sortes de raisons de douter de la sincérité de la conversion de ce Prince; mais qu'au reste, les Seigneurs consentoient à cet égard de suivre les ordres du Souverain Pontife; & qu'ainsi, il falloit que les Catholiques attachés au Roi de Navarre, se pourvussent en Cour de Rome, parce qu'il n'appartenoit qu'au Pape seul d'absoudre ce Prince & de le recevoir dans l'Eglise.

2°. Sur la proposition que les Royalistes avoient faite aux Députés de la Ligue de prendre ensemble des mesu-

[redacted]

Ligue avoient même résolu de n'en délibérer que lorsqu'on auroit reçu la réponse des Royalistes aux deux articles précédens. 1593

Réplique Royaliste

L'Archevêque de Bourges répondit fort au long à chacun de ces articles. Il tâcha d'abord de détruire les soupçons qu'avoient les Ligueurs sur la sincérité de la conversion du Roi. Ensuite sur ce qu'ils affectoient de ne vouloir prendre le parti que d'après la décision du Saint Siége; le Prélat leur fit observer que si l'on permettoit que le Pape, sous prétexte des censures qu'il avoit lancées, s'arrogeât le droit de décider si un Prince étoit capable ou non de parvenir à la Couronne, ce seroit anéantir les libertés de l'Eglise Gallicane & les Privileges de la Monarchie, qui excluent tout Etranger de la connoissance d'une affaire aussi importante. Il ajouta que cette vérité étoit si constante, qu'il n'étoit pas même nécessaire d'être François pour la reconnoître, & que la plûpart des Princes voisins de cette Monarchie s'étoient toujours constamment opposés aux entreprises des Papes sur le temporel des Rois.

Par rapport à ce que les Députés de

1593. la Ligue avoient avancé, qu'il étoit aussi nécessaire d'avoir le consentement du Pape pour être en état de traiter des mesures qu'il étoit à propos de prendre pour la sûreté de la Religion, l'Archevêque de Bourges leur fit voir le peu de solidité de cette objection. Il leur représenta que ce n'étoit point avec le Roi, ni avec aucun Hérétique de son parti qu'ils avoient à conférer; que c'étoit avec des Princes & des Seigneurs Catholiques, qui avoient pour l'ancienne Religion au moins autant d'attachement & de zele, qu'il pouvoit y en avoir parmi les Ligueurs.

A l'égard de la tréve sur laquelle ils vouloient différer de s'expliquer, l'Archevêque de Bourges leur dit que c'étoit par pure bonté que le Roi s'étoit déterminé à l'offrir; qu'au fond elle lui étoit préjudiciable, mais qu'il avoit sacrifié ses propres intérêts, afin que l'on pût venir plus facilement à bout de conclure un Traité d'accommodement, qui sûrement se termineroit beaucoup mieux dans le repos, qu'au milieu du tumulte des armes.

Les Députés de la Ligue paroissant vouloir s'en tenir à ce qu'ils avoient

avancé d'abord, l'Archevêque de Bourges leur déclara qu'il n'y avoit plus de temps à perdre en discours, & que s'ils ne prenoient promptement un parti, il alloit se retirer avec ses Collégues. Les Ligueurs se retrancherent à demander du temps, & que l'on prolongeât la suspension d'armes. Les Royalistes répliquerent que le Roi n'en avoit déjà que trop accordé, & que ce Prince avoit tout lieu de croire qu'on ne prétendoit s'en servir que pour l'amuser, tandis qu'on feroit avancer dans le Royaume des troupes étrangeres : cependant, après avoir beaucoup disputé, on convint que la suspension d'armes seroit encore continuée pour trois jours seulement. Ils se séparerent là-dessus ; &, dans le temps qu'ils se retiroient, un des Députés de la Ligue donna aux Royalistes un Ecrit qui contenoit une réponse à la Déclaration que Révol avoit donnée aux Ligueurs dans la derniere séance. Cet Ecrit ne contenoit que ce que l'Archevêque de Lyon avoit dit dans la Conférence.

1593.

Schomberg & Révol allerent aussitôt après trouver le Roi à Mantes, pour lui rendre compte de ce qui venoit de se passer. Ce Prince, indigné

des mauvaises difficultés que l'on rebattoit sans cesse, imagina qu'au fond les Ligueurs ne tendoient qu'à gagner du temps pour approvisionner Paris, & pour faciliter l'arrivée de l'armée Espagnole qui étoit sur la frontiere. Il résolut de les prévenir & de faire un coup d'éclat, espérant par ce moyen les déterminer à accepter les propositions qui leur avoient été faites de sa part.

1593.

Le Roi fit le siége de Dreux.

Ce Prince fit le siége de Dreux. Deux raisons le porterent à s'attacher particuliérement à cette Place. C'étoit de-là que Paris tiroit la plus grande partie de ses convois, & d'ailleurs la garnison incommodoit considérablement les troupes du Roi, & les empêchoit de passer librement de la Normandie dans la Beauce. L'armée Royale étant alors campée entre Passi & Nonancourt, Sa Majesté lui envoya ordre de marcher à Drenx. Cet ordre fut promptement exécuté; de sorte que le 8e de Juin sur le midi, les troupes Royales firent les approches de la Place. Les Fauxbourgs furent emportés en peu de tems; mais la Ville & le Château firent plus de résistance. Le Roi s'y étant rendu en personne,

les attaques furent pouſſées avec tant de vigueur que la Ville ſe rendit le 8e de Juillet. 1593.

Les Seize ſollicitent l'élection d'un Roi.

Dans le tems que le Roi donnoit les premiers ordres pour le ſiége de cette Place, on étoit fortement occupé à Paris de ce qui s'étoit paſſé dans la Conférence de la Roquette. Les Seize, qui ne vouloient ni paix, ni tréve, ſelon le ſerment qu'ils avoient fait entr'eux de n'en jamais conclure avec le Roi, ſe donnoient les plus grands mouvemens pour empêcher que l'on écoutât aucune propoſition des Royaliſtes à cet égard; & même, afin de fermer la voye à toute conciliation, ils ſolliciterent vivement pour que l'on procédât au plutôt à l'élection d'un Roi. Ils ameuterent à cet effet leurs Docteurs & leurs Prédicateurs; &, de concert avec eux & une grande partie du Clergé, ils préſenterent aux Etats le 8e de Juin une Requête, par laquelle ils demandoient avec inſtance cette élection; &, au cas que l'Aſſemblée ne jugeât pas à propos de terminer ſur le champ, ils ſupplioient les Etats, par cette même Requête, de ne plus ſouffrir du moins que l'on parlât de tréve, ni même de Conférence,

1593. que le Saint Pere n'en fût averti, & pour conclusion, ils protestoient que si l'on ne faisoit pas droit sur leur demande, ils regarderoient désormais comme déserteurs de la Religion & traîtres à la Patrie, tous ceux qui oseroient traiter avec le Navarrois ou avec ses Députés.

Leur Requête est rejettée par les Etats.

Cette requête fut rejettée avec mépris par les Etats. En effet les conjonctures ne permettoient pas de procéder si rapidement, sur-tout dans l'espérance que l'on avoit de tirer parti des Conférences qui n'étoient pas encore entiérement rompues. A l'égard de Mayenne, il tenoit toujours la même conduite, c'est-à-dire, qu'il entendoit tout sans prendre aucune résolution, de sorte que, quoique les affaires fussent extrêmement embrouillées, & dussent par conséquent lui donner beaucoup d'embarras, il paroissoit presqu'aussi tranquille que s'il n'eût rien eu à espérer ou à craindre. Il se trouva même ce soir-là à une fête que le fameux Zamet * lui donna. Le Duc

* *Le Mardi* 8 *Juin*, dit l'Etoile en ses Mémoires, *Zamet donna à souper aux Ducs de Mayenne & de Guise, aux Seigneurs & Dames de leur compagnie : le souper coûta deux*

de Guise s'y trouva aussi avec un grand nombre de Seigneurs & de Dames, & il y eut un souper magnifique, qui ne se ressentoit en aucune façon de l'état déplorable d'une Ville, où l'on manquoit de tout. Mayenne qui aimoit la table s'y amusa long-temps, & aussi gayement que s'il n'eût eu aucune affaire dans la tête. 1593.

Cependant les Seize, mécontens du peu de cas que l'Assemblée de la Ligue avoit fait de leur Requête, engagerent le Docteur Boucher, Curé de S. Benoît, qui avoit facilement ses en-

cens écus : il fallut rapporter le Duc de Mayenne, tant il avoit bu. Ce Zamet étoit un Italien, fils d'un Cordonnier; d'autres disent qu'il étoit Cordonnier lui même, & qu'étant venu en France à la suite de Catherine de Médicis, il fit en peu de temps une fortune prodigieuse & sçut se conserver en faveur sous Henri III & Henri IV; ce Prince alloit même souper familierement chez lui. Il s'étoit fait construire, rue de la Cerisaye, près de l'Arsenal, un Hôtel magnifique, qui a passé ensuite à la Maison de Lesdiguieres, puis à la Maison de Villeroi. Cet Hôtel a été détruit en 1741. Une partie de l'emplacement a servi à aggrandir le Jardin des Filles de Sainte Marie, & l'autre à l'ouverture d'une rue qui perce de la rue de la Cerisaye dans la rue Saint Antoine.

1593.

trées chez Mayenne, d'aller dès lendemain voir ce Prince, & de le so- liciter pour faire terminer l'électio Boucher plein de confiance, se rend chez le Duc; mais il s'acquitta de commission d'une maniere qui, au lie de la faire réussir, auroit pu attirer d mauvaises affaires à tout autre q auroit osé s'en charger. Il demand un Roi à Mayenne; &, sans pens qu'il alloit le choquer vivement e désignant un autre que lui pour l Trône, il ajouta que les vrais Catho- liques le supplioient de trouver bo que ce fût le Duc de Guise.

Le Docteur Boucher demande un Roi à Mayenne.

Réponse de ce Prince.

Mayenne, indigné de sa proposition, lui répondit. * *Si un autre que vou m'avoit fait cette Requeste, je sçais bie ce que j'aurois à faire. Au demeurant ne vous chargez plus de telles Requestes & vous & vos compagnons meslez-vou*

[redacted]

leur en avoit faites; mais on ne put rien découvrir de ce qu'ils déciderent. 1593.
Tout ce que l'on sçut, c'est qu'au sortir de cette Assemblée un Jacobin, qui étoit de leur faction, alla chez Mayenne où il y avoit alors une nombreuse compagnie. On fut fort étonné de voir qu'aussi-tôt que l'on eut annoncé ce Religieux, Mayenne congédia tout son monde pour s'enfermer & causer avec lui : on ne sçut que penser de cette visite; les uns crurent que c'étoit un Espion du Prince, qui venoit lui rendre compte de ce qui se passoit dans une faction, des menées de laquelle il avoit intérêt d'être instruit; d'autres qui se rappelloient l'exécrable attentat de Jacques Clément, formoient d'affreux soupçons, & appréhendoient qu'il n'y eût aucun complot contre le Roi. On craignoit beaucoup pour ce Monarque, surtout depuis que le bruit étoit confirmé qu'il pensoit à se faire Catholique. * On

* Un Conseiller au Grand Conseil, que l'Etoile ne nomme pas, pensoit ainsi sur le compte des Ligueurs. Lorsqu'un de ses amis lui apprit que le Roi étoit converti, & qu'enfin il avoit été à la Messe. *Ah! mon amy*, s'écria-t'il, *le Roi est perdu*; *il est taable à*

uroit qu'ayant été de la Religion
rmée, il conserveroit du moins
lque affection pour les Sectaires, &
ce seroit une raison suffisante à des
atiques pour se porter contre lui
aux dernieres extrêmités. Au reste, chacun eut la liberté de former des soupçons à sa fantaisie sur la conférence Mayenne avec le Jacobin, car
n rien dans le Public.
n de tre également embar-
o mir quels pouvoient être
entimens de Mayenne sur la posi-
actuelle des affaires; car tantôt
paroissoit pancher pour un parti, tantôt pour un autre; & au fond, il n'étoit pas possible de prévoir, quelle seroit enfin sa derniere résolution. Dès que le bruit se fut répandu de l'attaque de Dreux par l'armée Royale, il sembloit qu'il alloit marcher incessamment au secours de cette Place; mais d'un autre côté, il paroissoit incliner à la trêve que le Roi avoit fait proposer dans les dernieres Conférences; en même-temps il écoutoit les propositions du Légat, du Duc de Féria & des Espagnols, par rapport à l'élec-

cette heure, auparavant il ne l'étoit pas. Mém. de l'Etoile.

tion

ction de l'Infante, & il assuroit néanmoins aux Politiques, qu'il étoit charmé de voir le Roi penser sérieusement à se faire Catholique; démarche cependant qui alloit ramener les esprits en faveur des Bourbons, & rejetter bien loin les espérances des Espagnols. 1593.

Mayenne s'expliqua assez nettement sur la conversion du Roi, lorsque ce Monarque, dès les premiers jours du siége de Dreux, écrivit à René Benoît, Curé de Saint Eustache, de se préparer à venir bientôt le trouver à Mantes avec d'autres Docteurs, afin de conférer en sa présence sur les principaux points de la Religion, avec les Evêques qu'il avoit mandés pour son instruction. Ce Curé, qui de tout tems avoit été attaché au parti Royal, fut très-flatté du choix que Sa Majesté vouloit bien faire de sa personne pour coopérer à son retour à l'Eglise. Il alla aussi-tôt trouver Mayenne pour lui communiquer la Lettre du Roi, & lui demander la permission de remplir ce que Sa Majesté souhaitoit de lui. Le Duc lui répondit : *Je suis fort aise de cette conversion, & je ne veux, pour mon parti,*

culier, point de mal au Roy de Navarre *,

93. Cependant, afin qu'on ne pût lui rien imputer, il ne voulut ni accorder, ni refuser la demande du Curé ; il lui dit seulement d'aller trouver le Légat. Benoît y alla, & n'en fut guères plus avancé ; car le Prélat, après lui avoir dit qu'il ne blâmoit point son attachement pour le Roi, ni le zèle qu'il avoit pour sa c... n, ajouta que, dans une ... cette importance, il ne cro... pas qu'un Docteur Catholique ... rie entreprendre sans s'être aupa... uré de l'agrément du Souverain ... e. L'avis du Légat ne fut pas suivi ; ...enoît se rendit auprès du Roi avec les Prélats & les Docteurs que ce Prince avoit appellés pour prendre leurs instructions ; mais ce ne fut que le mois suivant, lorsque Sa Majesté fut de retour du siége de Dreux.

Conférence à la Villette entre les Royalistes & les Ligueurs. Le même jour que ce Docteur avoit conféré avec Mayenne & ensuite avec le Légat, les Députés Royalistes & ceux de la Ligue eurent ensemble une longue conference dans une maison que M. de Thou avoit à la Villette,

* Mém. de l'Etoile.

Village à moitié chemin de Paris à Saint Denis. L'Archevêque de Bourges présenta aux Ligueurs un Ecrit, dans lequel, après avoir donné un précis de ce qui s'étoit passé dans les Conférences, on exposoit ce que le Roi avoit dessein de faire en appellant auprès de lui les Evêques & les Théologiens. Les Députés Royalistes représentoient à la fin de cet Ecrit, qu'il étoit absolument nécessaire que les Ligueurs répondissent clairement & d'une maniere décisive à l'offre qu'on leur avoit déjà faite de conclure une tréve; protestant au nom du *Roi*, que si l'on exigeoit des conditions que ce Prince ne pût, ni ne dût accepter, & que l'on continuât de s'opposer à la tréve, Sa Majesté prendroit toute l'Europe à témoin du tort qu'on auroit de lui imputer les malheurs qui résulteroient d'un refus aussi opiniâtre, qui ne tendoit qu'au bouleversement de l'Etat & à la ruine entière des Peuples. 1593.

Les Députés de la Ligue s'étant retirés à l'écart pour conférer ensemble, rentrerent peu après, & dirent qu'ils recevoient l'Ecrit que l'on venoit de leur remettre entre les mains, & qu'ils y répondroient sous l'espace de deux

ours. Ils obſerverent ſeulement qu'il étonnant que les Royaliſtes inſi- .it ſi fortement ſur la demande · tréve, tandis qu'eux-mêmes ient ſi vivement le ſiége de eux; ils ſe plaignirent auſſi de ce que, pendant que l'on affectoit de demander la paix, on ſouffroit que des Prédicateurs Royaliſtes débitaſſent des dogmes pernicieux dans leurs Sermons, & ils ajouterent que ce reproche ne tomboit point ſur les Miniſtres Proteſtans, mais ſur quelques prétendus Catholiques qui abuſoient de la Chaire de vérité, & dont on auroit dû réprimer la licence depuis long-tems.

L'Archevêque de Bourges promit aux Députés de les ſatisfaire, & il aſſura que ſi on pouvoit déſigner ces Prédicateurs, ou trouver des témoins contr'eux, on en feroit ſur le champ un exemple : par rapport au ſiége de Dreux, il répliqua qu'on avoit tort de reprocher au Roi cette entrepriſe, à laquelle il ne s'étoit déterminé qu'après avoir eu la patience d'attendre pendant près de cinq ſemaines une réponſe de leur part, & qu'ainſi ils ne devoient s'en prendre qu'à eux-même, ſi ce Prince, voyant le peu de cas

qu'on faisoit de ses offres, avoit enfin fait voir qu'on ne se mocquoit pas de lui impunément, Ceci se passa le Vendredi 11 de Juin. 1593.

Deux jours après, les Députés de la Ligue ayant fait leur rapport à l'Assemblée des Etats, demanderent qu'on délibérât sur la tréve, comme le point principal sur lequel les Royalistes avoient le plus insisté. On alla donc aux opinions, & il y eut partage dans les avis. Les uns soutinrent que la tréve étoit utile & même nécessaire, parce que les Peuples étoient totalement épuisés & absolument hors d'état de continuer la guerre; ils représenterent que pendant cette tréve, les Peuples se remettroient de leurs fatigues, & seroient bien plus en état de reprendre les armes dans la suite, si les circonstances l'exigeoient; que de plus on profiteroit de ce calme passager pour jetter des provisions dans la plûpart des Villes qui en avoient un besoin extrême, & qu'enfin les troupes auxiliaires que l'on mandoit de toutes parts auroient le tems d'arriver. Ce fut la Châtre qui ouvrit cet avis, & il eut beaucoup de Partisans. On a vû ci-dessus que ce Seigneur étoit un

On traite de la tréve dans l'Assemblée des Etats.

Les Avis sont partagés.

des quatre Maréchaux de France de la tion de Mayenne ; il prêta fert en cette qualité le 18 de Juin, cinq jours après la féance dont il s'agit ici.

Rofne, autre Maréchal de France de la même création, fut d'un avis tout oppofé. Il prétendit que la tréve énerveroit les courages ; qu'en laiffant le peuple goûter le plaifir du repos, on auroit peine à lui faire reprendre les armes ; que cette tréve feroit manquer l'occafion de créer un Roi Catholique, & qu'enfin on devoit fe fouvenir du ferment qu'on avoit fait de ne conclure ni paix, ni tréve avec les Sectaires, que du confentement du Pape & du Roi d'Efpagne, & que cette feule raifon devoit fuffire pour ne point accéder aux propofitions des Royaliftes.

La Nobleffe & le Tiers-Etat fe déclarent pour la tréve.

Ces deux avis partagerent l'Affemblée, de façon cependant que le plus grand nombre fe déclara pour la tréve. Le Tiers Etat & la Nobleffe fe rangerent du côté de la Châtre, le Clergé au contraire embraffa l'opinion de Rofne, de forte qu'il ne s'agiffoit plus que de conclure la tréve à la pluralité des fuffrages. L'irréfolu Mayenne fe

comporta dans cette circonstance, comme il avoit coutume de faire dans 1593.
les conjonctures un peu embarrassantes ; il ne prit parti ni pour l'un, ni pour l'autre. Le Cardinal de Pellevé qui étoit opposé à tout accommodement, déclama vivement contre la tréve, & appuya son avis de l'autorité du Légat qui, étant un peu indisposé & n'ayant pu se transporter aux Etats, se contenta d'adresser au Cardinal une Lettre assez longue dont la lecture arrêta toute décision pour ce jour-là.

On lit dans l'Assemblée une Lettre du Légat, concernant la tréve.

Le Légat représentoit dans cette Lettre, que les Conférences tenues à Surêne & ailleurs, n'ayant pas produit l'effet qu'on en espéroit, puisque les Seigneurs Catholiques restoient toujours unis avec les Sectaires, il étoit néceffaire de rompre entièrement toute négociation, & de n'avoir aucun commerce ni directement, ni indirectement avec le Roi de Navarre & ceux de son parti.

Ce n'étoit point un simple avis que donnoit ce Prélat au Cardinal de Pellevé & aux Etats, c'étoit une espéce d'ordre qu'il intimoit de la part du Souverain Pontife, & il déclaroit aux réfractaires qu'il lanceroit contr'eux

les foudres de l'Eglise; & qu'ensuite;
1593. pour ne pas compromettre la dignité du Saint Siége & le caractere dont il étoit révêtu, il sortiroit de Paris & même du Royaume.

Il terminoit sa Lettre par prier le Cardinal de Pellevé, d'exhorter le Clergé au nom du Souverain Pontife, de conserver le respect & la fidélité qu'il devoit au Saint Siége, & de sacrifier même, s'il le falloit, leurs vies & leurs biens pour la défense de la Religion. Le Légat s'adressant ensuite aux différens Ordres des Etats, leur demandoit de la part de Sa Sainteté qu'ils procédassent au plutôt à l'élection d'un Roi véritablement Catholique, & qui eût toutes les qualités nécessaires pour la défense de la Religion & de l'Etat.

Cette Lettre suspend toute conclusion.

Quelque peu d'impression que fît alors la lecture de cette Lettre sur ceux qui avoient opiné pour la tréve, ils ne voulurent pas insister pour que l'on prononcât sur leur avis; ils consentirent seulement, par considération pour le Légat, que l'on renvoyât à un autre jour la délibération sur la tréve, de sorte qu'il n'y eut rien de conclu.

C'eſt ainſi que ſe paſſa cette ſéance qui occupa une partie de la matinée 1593.
du Dimanche 13ᵉ de Juin, jour auquel on célébroit la Fête de la Trinité. C'étoit ce même jour que l'on devoit rendre réponſe ſur la tréve aux Députés Royaliſtes, comme on leur avoit promis dans la Conférence tenue à la Villette deux jours auparavant; mais les Etats n'ayant rien conclu, leurs Députés ne purent les inſtruire de rien: on ne ſe donna pas même la peine de les informer des raiſons qui empêchoient de tenir la parole qu'on leur avoit donnée.

Mayen tient un Conseil où incline p la tréve.

A la place de cette Conférence, Mayenne tint un Conſeil ce même jour chez l'Archevêque de Lyon, où l'affaire de la tréve ayant été aſſez longuement diſcutée, le Prince parut abſolument déterminé à la conclure. Le Légat qui fut informé auſſi tot de cette réſolution, prit promptement des meſures pour s'y oppoſer. Cependant, avant que d'agir, il penſa à ſe précautionner contre la fureur du peuple qui commençoit à crier vivement contre tous ceux qui empêchoient la paix. Il alla ſe renfermer à S. Martin-dès-Champs, & prit des Gardes pour le

défendre en cas d'émotion. Il n'auroit pas fallu remuer beaucoup de ressorts pour exciter ce jour-là une émeute contre lui; car la populace * l'investiroit nommément comme le principal adversaire de la tréve.

Cette première fureur paroissant un peu calmée, le Légat sortit le lendemain, & toujours plein de son projet, il se rendit de grand matin aux Etats pour s'opposer formellement à la tréve. Dans la séance de l'après-midi, un grand nombre d'Ecclésiastiques, animés par les Seize, vinrent aussi protester contre tout ce qui pourroit se faire à cet égard, & demanderent acte de leur opposition. Malgré tous ces mouvemens, les Politiques espéroient toujours l'emporter, parce que Mayenne paroissoit de plus en plus déterminé à conclure en faveur de la demande des

[redacted]

avoit fait tant de protestations, cette Princesse assura, au rapport de l'Etoile, que nonobstant *les remuemens & oppositions du Légat & des Seize, M. le Duc ne se coucheroit point, qu'il n'eût fait signer la tréve au Légat; mais il en advint autrement*, continue cet Auteur; *car non-seulement le Légat l'empescha, mais aussi déclara excommuniés tous ceux qui la procureroient ou l'approuveroient.* 1593.

L'opiniâtreté du Légat indisposa plusieurs des plus considérables du Conseil de Mayenne; de sorte que, dans l'Assemblée qui se tint dès le lendemain chez ce Prince pour délibérer sur l'opposition de ce Prélat, il y eut beaucoup d'avis qui furent pour que l'on n'y eût point d'égard, & que l'on procédât à la conclusion & à la publication de la tréve. Cependant quelques personnes du Conseil ayant fait observer que ce seroit offenser directement le Saint Pere, dont le Légat, par sa qualité, étoit le représentant en France, & qu'ainsi il étoit nécessaire d'user de beaucoup de ménagement, ce grand feu se rallentit tout-à-coup, & enfin on se déclara contre la tréve; mais la plûpart prirent ce parti de très-

Le Cons. de Mayenne se déclare contre la tr.

93. mauvaiſe grace, & ne purent s'empêcher de dire en plein Conſeil, en parlant du Légat, *que la plus grande faute que l'on eût faite, ç'avoit été de le recevoir, attendu que c'étoit un Etranger qui n'avoit que voir à nos affaires* *.

...velles ...es des ...ues en ... de la ...e.

Cette déciſion contre la tréve, excita autant de joye parmi les Seize, qu'elle cauſa de chagrin aux Politiques & au plus grand nombre des Bourgeois. Trois cens d'entr'eux ſe rendirent dès l'après-dînée du même jour à l'Hôtel du Duc de Mayenne, pour faire de nouvelles ſollicitations; démarche inutile ſurtout à l'égard d'un Prince qui avoit tant de peine à prendre un parti : au reſte, s'il ne leur accorda rien, ils n'eurent pas lieu de ſe plaindre de la réception qu'il leur fit, &, l'occaſion s'étant préſentée, il parla d'eux à un des Seize d'une façon qui dût cauſer à ces factieux un déplaiſir mortel. Ce fut au ſujet d'une ſcène qui ſe paſſa chez Mayenne dans le tems que ces Bourgeois entroient dans ſes appartemens. Ayant apperçu Senault **

* *Mém. de l'Etoile*

** Sénault, Ligueur furieux, qui deux ans auparavant avoit dreſſé une Liſte des Politiques, dont les uns devoient être pendus,

qui écrivoit dans une embrâsure de fenêtre, ils lui crierent qu'ils étoient tous Politiques, & qu'il n'avoit qu'à les écrire hardiment sur la liste. Sénault irrité les devança pour s'aller plaindre au Duc de Mayenne; mais ce Prince qui étoit mécontent du train que prenoient les affaires, & qui de plus étoit de très-mauvaise humeur, à cause de quelque ressentiment de goute qu'il avoit eu ce jour là, renvoya Sénault très-brusquement en lui disant: *Tous ces méchans Politiques là que vous appellez, vous diront à vostre nez quand il vous plaira, qu'ils valent mieux que vous: si vous avez des querelles particulieres contr'eux, allez les démesler, sans m'en rompre la teste davantage*[*].

1593.

Cette mortification, donnée à l'un des Seize, en présence d'un Corps nombreux de Politiques, fut pour ceux-ci un dédommagement bien léger du refus qu'on leur faisoit de travailler à la paix. Ils sortirent de chez le Prince fort consternés de voir que rien n'avançoit. Le peuple, qui s'intéressoit à toutes les démarches qui se faisoient

d'autres assassinés, & quelques-uns chassés de Paris. *Voyez ci-dessus, page 95.*

* *Ibid.*

r la paix, partagea le mécontente-
..it des Politiques, & cont'nua de
..urmurer contre ceux qui s'oppo-
soient à la tréve. On vient de voir
quelle étoit la disposition des esprits
à l'égard du Légat. Les Ambassadeurs
d'Espagne s'apperçurent à leur tour
que leur crédit diminuoit considérablement, & que le Public n'avoit plus pour eux la même considération que dans les commencemens. On ne s'attroupoit plus pour les voir passer, & même, lorsqu'on les rencontroit par les rues, on ne leur faisoit pas l'honneur de les saluer.

Les factieux, attribuant cette froideur aux insinuations des Politiques, chercherent à les mortifier en faisant demander aux Etats par leurs amis, que l'on défendît nommément aux Politiques de tenir aucune Assemblée. Les Etats se prêterent à leurs sollicitations; mais cette condescendance fit un autre mal. Les Docteurs & les Prédicateurs des Seize prirent occasion de cette défense pour déclamer plus vivement que jamais, non-seulement contre les Politiques, mais même contre le Roi, & contre tous ceux qui vouloient entrer en accommodement

Les Etats défendent aux Politiques de s'assembler.

avec ce Prince. Ainsi les Etats en cherchant à appaiser la fermentation d'une part, l'exciterent d'une autre, & tout cela ne produisit que trouble & confusion. 1593.

Le Parlement, voulant travailler à arrêter ce désordre, indiqua une Assemblée des Chambres pour conférer sur l'état présent des affaires. Les Espagnols & les Seize n'en furent pas si-tôt informés, qu'ils prirent des mesures pour la retarder, afin de pouvoir terminer l'élection, avant que le Parlement eût pris aucune délibération. Ils engagerent leurs amis à parler à Mayenne pour le prier d'employer son crédit, afin de suspendre pour quelques jours l'Assemblée du Parlement. Le Prince y consentit, & envoya sur le champ le Gouverneur de Paris demander à la Cour, qu'elle voulût bien remettre à quelque tems la séance générale qu'elle avoit indiquée. Ce délai fut accordé, & dès-lors les Espagnols ne s'occuperent plus que de leur projet pour l'élection.

Le Parlement indique une Assemblée pour mettre ordre aux affaires.

Mayenne fait différer cette Assemblée.

Le Duc de Féria avoit déjà proposé dans une séance des Etats, de donner la Couronne à l'Infante, & de lui faire épouser l'Archiduç Ernest d'Autri-

On demande de la Couronne pour l'Infante & pour l'Archiduc.

che, Gouverneur des Pays-Bas : mais
93. les Députés avoient répondu qu'ils n'a-
voient point de procuration pour ren-
tats re- verser la Loi fondamentale du Royau-
'Ar- me, & pour faire passer la Couronne sur la tête d'un Etranger ; mais que si on vouloit proposer de marier l'Infante avec un Prince François, on pourroit alors se déterminer à prendre un parti.

Les Espagnols voyant bien que ce seroit perdre leurs tems, que de s'opiniâtrer à porter un Etranger sur le Trône, se détacherent enfin du Prince Ernest ; &, dans une séance des Etats, qui se tint le 21, les Ambassadeurs d'Espagne promirent de la part de leur Maitre, que si on s'obligeoit de déférer la Couronne à l'Infante Isabelle, le Roi d'Espagne nommeroit un Prince François, & s'engageroit de lui donner l'Infante en mariage. L'Ambassadeur ajouta que le Roi son Maître consentiroit que tout ce qui auroit pu être fait en faveur de l'Infante, fût de nul effet, si elle n'épousoit pas le Prince François qui auroit été nommé. Sa Majesté Catholique promettoit de donner à ce sujet une réponse précise dans deux mois ; &, en parlant des

Roi d'Espagne consent de donner sa fille en mariage à un Prince François.

Princes François, entre lesquels elle devoit faire le choix dont il s'agissoit, 1593.
il y avoit une mention expresse des Princes de la Maison de Lorraine.

Les propositions de l'Ambassadeur furent appuyées par le Légat. Il représenta à l'Assemblée que l'on ne pouvoit se dispenser d'y souscrire, & que les François manqueroient à ce qu'ils se devoient à eux-mêmes, s'ils faisoient la moindre difficulté d'accéder aux conditions proposées par un Monarque entiérement dévoué au bonheur de la France, & qui, comme on devoit le voir, ne manquoit à rien de tout ce qu'on pouvoit attendre de son attachement pour la Nation & de son amour pour la Religion.

Ceux des Députés qui étoient de la faction Espagnole, applaudirent aux discours de l'Ambassadeur & du Légat, quelques autres, en acceptant leurs propositions, témoignerent néanmoins quelque mécontentement; mais il y en eut qui s'y opposerent formellement. Du Vair, Conseiller au Parlement, & d'autres Députés de cette Cour qui se trouverent ce jour-là à l'Assemblée, déclarerent qu'ils ne souffriroient pas que l'on choisît un

Protestation de quelques Députés en faveur de la Maison de Bourbon.

Roi dans une autre Maison que dans celle de Bourbon ; ils demanderent acte de leur opposition & la firent enregistrer.

La déclaration que l'Ambassadeur venoit de faire de la part de Sa Majesté Catholique, de déférer la Couronne de France à un Prince de la Nation, mit en mouvement les Princes François, qui, sous quelque raison que ce pût être, pouvoient prétendre au choix du Monarque Espagnol. Il y en avoit trois, comme je l'ai déjà dit, qui aspiroient assez ouvertement à cette nomination. Le Duc de Guise, le Duc de Nemours & le Duc de Mayenne.

Le Duc de Guise fondoit ses espérances sur son nom, sur la réputation & les services de son pere, sur les siens propres, & sur l'affection que lui témoignoient les peuples, & en particulier les Seize & les Espagnols. Ce Prince ne cachoit point trop ses vûes, & il étoit assez vraisemblable que ce seroit sur lui que les suffrages se réuniroient, si l'on en venoit à une élection.

On reconnoissoit dans le Duc de Nemours tout le mérite qu'il falloit

pour occuper un Trône : il avoit affecté long-tems de n'y point penser; 1493.
mais on avoit découvert ses desseins par des lettres qui avoient été interceptées. Ce Prince voulant s'assurer du suffrage de Mayenne pour l'élection, avoit chargé le Baron de Ténissé d'en conférer sécretement avec le Duc, & lui avoit donné à cet effet des instructions très-amples & très-détaillées. Mais le Baron, s'étant trouvé dans une rencontre où le sieur de Vaugrenant, Commandant pour le Roi dans S. Jean-de-Laune en Bourgogne, défit dix-sept Compagnies d'Infanterie à deux lieues de Dijon, les drapeaux & le bagage resterent entre les mains du Vainqueur, & parmi ce bagage on trouva les instructions du Duc de Nemours à Ténissé.

Le Baron étoit chargé d'engager le Duc de Mayenne à faire nommer le Duc de Nemours préférablement à tout autre, supposé cependant que lui-même ne pensât point à se faire élire. Il assuroit ce Prince de la reconnoissance la plus étendue. Toute l'autorité devoit résider entre ses mains, & il devoit disposer de toutes les Charges. Ténissé avoit aussi commis-

sion de négocier avec les amis de
73. Mayenne, & surtout avec le Président Jeannin à qui on destinoit la place de Chancelier de France, si l'affaire réussissoit.

Telles étoient les vûes du Duc de Nemours; mais, comme ce jeune Prince n'avoit pas pensé de bonne heure à se faire un ami de Mayenne, & que même il s'étoit toujours tenu dans l'indépendance, espérant par le secours du Duc de Savoye, de se faire un jour une Souveraineté du Lyonnois, il n'y avoit point d'apparence que Mayenne s'intéressât à son élévation, quand même il n'auroit point eu d'espérance, ou pour lui-même ou pour ses enfans.

A l'égard de Mayenne, il est certain que ce Prince prévoyoit bien les obstacles qui pouvoient l'empêcher d'arriver au Trône. Il sçavoit qu'il ne devoit pas beaucoup compter sur l'affection des factieux; mais il étoit Lieutenant-Général de la Couronne, & jouissoit en cette qualité de l'autorité suprême; de sorte qu'il se flattoit toujours d'être maître des délibérations & de déterminer les suffrages en sa faveur. D'ailleurs, au cas que l'As-

ſemblée des Etats prît le parti de ne choiſir qu'un Prince qui pût épouſer l'Infante (condition que Mayenne ne pouvoit remplir, étant lui même marié), ce Prince avoit réſolu de faire paſſer la Couronne ſur la tête de Henri de Lorraine, ſon fils aîné : car du reſte, il n'avoit nullement deſſein de ſervir aucun autre prétendant; &, dans l'appréhenſion que l'un ou l'autre des Aſpirans ne ſe fît un parti aſſez fort pour emporter les ſuffrages, il ſe réſerva de faire valoir les proteſtations que les Députés du Parlement avoient faites en faveur de la Maiſon de Bourbon. Son projet n'étoit pas cependant de porter enfin la Couronne ſur la tête du Chef de cette Maiſon, à qui elle appartenoit légitimement; mais il eſpéroit pouvoir réuſſir à la faire paſſer au Cardinal de Bourbon, ſous le régne duquel il comptoit être le maître abſolu du gouvernement, & avoir le tems de dreſſer ſes batteries pour la ſuite, afin de ménager la Couronne, ou pour lui ou pour ſes enfans. 1593.

Pendant que les différens Partis prenoient leurs arrangemens ſur la grande affaire de l'élection, les Dépu-

tés du parti Royaliste, qui étoient toujours restés à Saint Denis, y avoient inutilement attendu la réponse que les Députés de la Ligue devoient faire à l'Ecrit qu'on leur avoit remis dans la conférence tenue à la Villette, le 11e de Juin. Les nouvelles qu'ils apprirent des mouvemens que les Espagnols excitoient dans Paris, & de l'empressement qu'ils avoient de procéder à une élection, les déterminerent enfin à ne pas rester plus longtems oisifs, en attendant une réponse que l'on ne paroissoit plus en disposition de donner.

Lettre des Députés Royalistes pour empêcher l'élection.

Ils écrivirent aux Députés de la Ligue une longue Lettre, dans laquelle ils firent un tableau très-touchant de la situation déplorable où l'on alloit réduire le Royaume & la Religion, si l'on s'abandonnoit aux insinuations artificieuses d'une Nation étrangere, qui ne cherchoit qu'à entretenir la guerre dans le Royaume; & qui ne pressoit actuellement l'élection, que pour fermer la voie à tout accommodement. Ils leur remettoient sous les yeux la Loi primitive du Royaume, qui exclud les femmes de la Couronne, aussi-bien que les Etrangers. Ils repré-

ſentoient que ſi le malheur de la France vouloit que l'on en vînt à faire une élection auſſi contraire à nos Loix, c'étoit fait de l'Etat & de la Monarchie ; & que les peuples, déjà excédés par les diſſenſions domeſtiques, & par les guerres qui avoient ruiné les Villes & les Campagnes, ſuccomberoient enfin totalement ſous le poids de leurs miſeres. 1593.

Les Royaliſtes, après avoir expoſé dans le plus grand détail les inconvéniens qui réſulteroient, ſoit d'une élection précipitée, ſoit même du retardement à conclure une tréve, finiſſoient leur Lettre en ces termes : *Si les gens d'honneur qui ſont parmi vous, ſe veulent déclarer auſſi ouvertement de ce qu'ils ont ſur le cœur, comme font, ſans aucune pudeur, ceux qui ſont contraires à la paix, le nombre de ces protecteurs de la ſédition & guerre civile, ſe trouvera ſi petit & de ſi peu de conſidération, que nous ne tarderons longuement à voir une bonne & heureuſe fin à nos malheurs, & ce beau Royaume remis en ſon ancienne ſplendeur & dignité* *.

Cette Lettre étoit datée de Saint Denis le 23e de Juin, & ſignée par

* *Mém. de la Ligue*, tom. 5.

l'Archevêque de Bourges, Belliévre,
1593. Chavigny, Gaſpard de Schomberg, Camus, de Thou & Révol. Elle étoit adreſſée aux Députés du Duc de Mayenne & à l'Aſſemblée des Etats de la Ligue. On l'envoya à l'Archevêque de Lyon, à qui on adreſſa une autre lettre pour lui en particulier, dans laquelle on lui demandoit de reprendre pour l'avancement de la paix, les mêmes ſentimens qu'il avoit montrés dans les premières conférences qui s'étoient tenues à Surêne.

Les Royaliſtes qui ſe doutoient que le ſilence que l'Archevêque de Lyon avoit obſervé depuis la conférence de la Villette, étoit peut-être l'effet de la complaiſance qu'il avoit pour le Légat & pour les Eſpagnols, appréhenderent auſſi que de concert avec eux, il ne fît point part aux Etats de la longue lettre qu'ils lui adreſſoient pour l'Aſſemblée. Ce fut ce qui les détermina à en faire faire pluſieurs copies, qu'ils eurent ſoin de faire tenir à ceux de la Nobleſſe & des principaux Bourgeois qui ne demandoient que la fin des troubles.

Ils firent prudemment de prendre ce parti; car en effet l'Archevêque de Lyon

Lyon supprima la Lettre aux Etats ; mais, par la précaution que l'on avoit prise, elle fut bientôt rendue publique ; de sorte qu'on se trouva dans l'obligation d'en rendre compte à l'Assemblée. Il y eut partage sur la conduite que l'on tiendroit en conséquence. Ceux qui étoient dévoués à l'Espagne, opinerent pour adopter ce qui avoit été proposé par les Ambassadeurs de cette Couronne. D'autres prétendoient qu'on ne pouvoit souscrire à ces propositions, parce qu'elles étoient captieuses, & que ceux qui les faisoient, sçavoient bien eux-mêmes qu'ils n'étoient pas en état de tenir les paroles qu'ils donnoient ; mais qu'ils ne cherchoient qu'à faire prendre des engagemens assez forts pour qu'il ne fût plus possibie de parler d'accommodement avec le Roi. Les délais que les Espagnols avoient demandés dans la derniere séance, pour nommer le Prince qu'ils jugeroient digne du Trône, furent dépeints comme un piége que l'on tendoit pour tâcher de faire toujours élire l'Infante, après quoi le Roi d'Espagne prendroit peut-être des mesures toutes différentes que celles

1593.

qu'il avoit fait proposer par ses Ambassadeurs.

1593. La Châtre, qui avoit ouvert cet avis, le conclud en remontrant que, si l'on suivoit les impressions de l'Espagne, on alloit s'engager dans une guerre qui ne finiroit point; au lieu que dans l'état où les choses étoient actuellement; il étoit bien plus sage & plus avantageux de revenir à la treve que les Royalistes avoient offerte; parce que pendant ce temps-là il seroit aisé de traiter avec le Roi à des conditions raisonnables, & par ce moyen de mettre fin aux querelles, & d'empêcher la France d'être plus long-temps en proye à l'avidité & à la passion des Etrangers.

Cette séance se passa à beaucoup raisonner sur les deux avis qui avoient été proposés; mais il n'y eut rien de conclu, & l'on ne parla pas même de faire réponse aux Députés Royalistes.

La faction Espagnole se dispose à faire l'élection.

Cependant la faction Espagnole, appréhendant que les représentations de la Châtre ne fissent impression au point d'accélérer un accommodement, ou ce qui revenoit au même, de conclure une treve, résolut de ne plus différer à nommer le Prince qu'elle jugeoit à propos de couronner.

Le Parlement, informé de ce dessein, convoqua les chambres pour en conférer, & en même-temps pour prendre un parti au sujet de la treve, sur laquelle cette Cour, à la priere de Mayenne, avoit bien voulu suspendre son jugement. L'Assemblée devoit se tenir le 25 de Juin; mais ce même jour Mayenne envoya un Exprès au Parlement, pour annoncer aux Chambres qu'il les prioit de surséoir encore leur assemblée pour deux jours seulement, & que dans ce temps il auroit soin de les satisfaire. On se rendit à sa priere, & on lui fit sçavoir en même-temps que les deux jours expirés, la Cour ne manqueroit pas de s'assembler le troisieme.

1593.

La Cour attendit le temps fixé; mais ce fut inutilement: Mayenne ne fit rien sçavoir. On crut donc devoir passer outre; & en effet, le lundi 28 de Juin, le Parlement, les Chambres assemblées, rendit un Arrêt énoncé en ces termes:

Arrêt du P[arlement] c[on]tre les d[es]seins des f[ac]tieux.

Sur la Remonstrance ci-devant faite par le Procureur du Roi, & la matiere mise en délibération, la Cour, toutes les Chambres assemblées, n'ayant, comme elle n'a jamais eu, autre intention que de

maintenir la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, en l'Estat & Couronne de France, sous la protection d'un Roi très-Chrétien, Catholique & François, a ordonné & ordonne que remonstrances seront faites ceste après-dînée par M. le Président le Maistre, assisté d'un bon nombre de ladite Cour, à Monsieur de Mayenne, Lieutenant Général de l'Estat & Couronne de France, en la présence des Princes & Officiers de la Couronne, estant de présent en ceste Ville, à ce que aucun Traité ne se fasse pour transférer la Couronne en la main de Princes ou Princesses Estrangers; que les Loix fondamentales de ce Royaume seront gardées, & les Arrests donnés par ladite Cour pour la déclaration d'un Roi Catholique & François soient exécutez, & qu'il ait à employer l'autorité qui lui est commise, pour empescher que sous le prétexte de la Religion, la Couronne ne soit transférée en mains estrangeres, contre les Loix du Royaume, & pour subvenir, le plus promptement que faire se pourra, au repos du peuple, pour l'extrême nécessité duquel il est rendu; & néanmoins dès à-présent a déclaré & déclare tous Traités faicts & qui se feront ci-après pour l'establissement d'un Prince ou

593.

Princesse Estrangere, nul & de nul effet & valeur, comme faits au préjudice de la Loi Salique, & autres Loix fondamentales du Royaume de France : Fait à Paris, le 28 Juin 1593. 1593

Le Président le Maître se préparoit, selon la teneur de l'Arrêt, à faire les remontrances l'après-midi de ce même jour ; mais Mayenne, n'ayant pu les entendre, la chose fut remise au lendemain. Les Députés du Parlement s'étant donc rendus à l'Hôtel de Nevers*, où le Duc étoit depuis quelques jours le Président le Maître lui exposa, avec autant de dignité que de force, les deux points principaux qui faisoient l'objet des remonstrances de la Cour.

Remontrances du Parlement à Mayenne

Le premier concernoit l'élection d'un Roi, dans laquelle il prioit le Prince d'interposer l'autorité dont il étoit dépositaire, pour empêcher que l'on n'eût aucun égard aux prétendus droits de l'Infante d'Espagne.

Le second regardoit la tréve offerte par les Royalistes ; le Président lui représenta qu'il avoit paru lui-même porté pour cette tréve, que la Noblesse & le Tiers-Etat avoient suivi son

* L'Hôtel de Nevers étoit alors où est aujourd'hui l'Hôtel de Conti.

sentiment; mais que le Clergé, à l'instigation du Légat, s'étant opposé à des propositions aussi avantageuses pour le bien de l'Etat & des peuples, il avoit fait prévaloir leur opinion, sans penser à faire usage de son autorité pour imposer silence à un Etranger qui osoit mettre le trouble dans les délibérations des Etats : *Si vous vous servez si peu de votre puissance,* ajouta-t'il, *si vous déférez aveuglement aux avis d'un Légat dans une affaire qui regarde le Gouvernement politique, vous vous rendrez vous-même méprisable; vous avilirez l'autorité qu'on vous a confiée; vous déshonorerez votre Conseil, & vous enfraindrez les sermens que vous avez faits de conserver les Loix & les privileges du Royaume, qui consistent particuliérement à ne point connoître l'autorité du Pape & de ses Légats dans les matieres qui ne sont point soumises à la Jurisdiction Ecclésiastique, tels que sont les Treves & les Traités de paix.*

93.

Mayenne fut si frappé de la force & de la liberté de ces remonstrances, qu'il n'osa pas faire éclater le ressentiment qu'il avoit de l'Arrêt qui venoit d'être prononcé. Il répondit en peu de mots & d'un air fort embarrassé;

il paroît même, au rapport de l'Etoile, que sa contenance n'étoit nullement assûrée.* *Depuis qu'on m'a confié le Gouvernement de l'Etat*, dit ce Prince aux Députés, *mon premier soin a toujours été de défendre la Religion Catholique, & de maintenir les droits du Royaume ; mais il semble à présent que je ne suis plus nécessaire à l'Etat, & qu'on peut se passer facilement de moi ; j'aurois souhaité, dans la place où je suis, que le Parlement n'eût rien décidé dans une affaire de cette importance, sans me consulter : quant aux remédes qu'il est nécessaire d'apporter aux calamités publiques, j'ai d'abord panché du côté de la treve générale ; mais, en Prince Catholique, j'ai respecté les avis du Légat, & je n'ai rien encore décidé. Au surplus, je ferai tout ce qui me sera possible & ce qui paroîtra raisonnable sur les deux chefs de vos remonstrances.* 1593 Répons Mayenne

Le lendemain de ces remonstrances, il y eut une scene un peu plus vive. Mayenne, toujours outré contre l'Arrêt du Parlement, envoya le Comte de Bélin chez le Président le Maître, Différ entre le de Mayc & le P dent le M tre.

* *On le vit changer de couleur*, dit l'Etoile, *& il laissa tomber son chapeau deux ou trois fois.*

1593. pour le prier de se rendre de bonne heure dans l'après-midi de ce jour-là chez l'Archevêque de Lyon. Le Président s'y rendit, accompagné d'Etienne Fleury & de Pierre d'Amour, Conseillers au Parlement, & il y trouva Mayenne qui avoit dîné chez l'Archevêque, avec Rosne, nouvellement reçu Maréchal de France.

Le Prince entama la conversation, en éclatant avec aigreur contre ceux qui avoient participé au dernier Arrêt. Il dit au Président que la Cour lui avoit fait un affront signalé, & que c'étoit se jouer ouvertement de sa personne, que d'avoir prononcé un tel Arrêt, sans aucun égard pour sa dignité de Lieutenant Général de la Couronne, & sans daigner faire attention qu'en sa qualité de Prince & de Pair de France, on auroit dû l'avertir de l'Assemblée, aussi bien que les autres Pairs qui étoient alors à Paris.

Le Maître, sans se déconcerter, le fit ressouvenir que la Cour, par respect pour sa personne, l'avoit fait avertir dès le vendredi précédent de ce qui devoit se traiter au Parlement; que cet Arrêt auroit été prononcé dès ce

même jour, ſans la priere qu'il avoit faite à la Cour de différer encore deux jours; que ces deux jours s'étant écoulés ſans avoir aucune nouvelle, on avoit jugé à propos de paſſer outre; & que s'il eût été préſent, il auroit vu par lui-même que la Cour ne parle jamais des Princes qu'avec reſpect, & qu'en général elle ne cherche à offenſer perſonne, mais ſeulement à rendre juſtice à tout le monde. 1593.

L'Archevêque de Lyon, qui paroiſſoit auſſi piqué que Mayenne, prit la parole; &, appuyant ce que le Prince avoit dit; il fit de grandes plaintes de l'affront que le Parlement lui avoit fait, & répéta, d'après Mayenne, que c'étoit effectivement ſe jouer d'un Prince, que d'agir ainſi ſans le conſulter.

Le Préſident, choqué de la répétition de ces termes, *de jouer & de faire affront*, interrompit le Prélat; &, le regardant avec une gravité digne de ſon caractere, *je ne puis*, *Monſieur*, lui dit-il, *entendre, ſans émotion, répéter ce que mon reſpect m'a fait diſſimuler, lorſque le Prince a parlé. Sachez, Monſieur, que la Cour ne trompe, ni ne joue perſonne. Parlez-en, je vous prie, doréna-*

vant avec plus de respect & de modestie.

3. Mayenne, reprenant la parole, voulut faire entendre au Président, que l'ayant décoré de la Magistrature, il auroit du, par reconnoissance, ne rien faire sans son avis : *Je ne trouve point*, dit le Prince, *cette conduite aussi étrange de la part de tout le Corps, que de la part de certains particuliers que j'ai avancés aux plus belles charges.*

Si vous entendez parler de moi, répliqua le Maître, *je conviendrai que vous m'avez fait beaucoup d'honneur, en me conférant une dignité aussi considérable que celle, à laquelle vous m'avez élevé ; mais en même-tems, je vous avoûrai que ma fortune & mes affaires domestiques souffrent un grand préjudice de cette élevation, & que ce funeste honneur m'est doublement à charge, par les peines & les fatigues qu'il me donne ; & plus encore, parce que je me trouve continuellement exposé à tous les traits de la haine & de l'envie. Au reste*, ajouta-t'il, *quelle que puisse être la reconnoissance que je doive avoir pour cette éminente dignité, elle ne m'empêchera jamais de parler franchement, surtout lorsqu'il s'agira de la gloire de Dieu & de la Religion, de la justice & du soulagement des peuples.*

Mayenne, revenant toujours à cet Arrêt, dit au Président que l'on risquoit d'exciter une sédition ; qu'il venoit d'être averti que l'on voyoit déjà du monde assemblé dans les rues, & que l'ennemi même s'approchoit de la Capitale, pour voir s'il ne pourroit pas la surprendre. 1591.

A cela le Maître répliqua que la Cour sçavoit les moyens de châtier les séditieux, & que les premiers qui feroient quelques mouvemens, on ne tarderoit pas à les réprimer. A l'égard de ce que l'on appréhendoit de la part des ennemis, il assura qu'il n'y avoit rien à craindre de ce côté là, & que les bruits que l'on affectoit de répandre, ne prenoient leur source que dans les menées & les intrigues des Espagnols.

L'Archevêque de Lyon voulut encore entreprendre le Président. Il dit que la Cour, par son Arrêt, sembloit vouloir enlever à Mayenne l'honneur qui lui étoit dû, parce que, s'il arrivoit qu'actuellement on vînt à traiter de la paix avec l'ennemi, le Parlement prétendroit que ce seroit à lui & nullement au Prince, qu'on en auroit l'obligation.

1593. Le Président lui répondit, que la Cour étoit bien éloignée d'avoir des vues aussi vaines & aussi frivoles, & qu'elle étoit assez honorée par elle-même; qu'en rendant son Arrêt, elle n'avoit eu d'autre intention que de remplir ses devoirs, de conserver sa dignité, & de faire respecter l'autorité des Loix; que cet Arrêt pouvoit servir à reconcilier & réunir tous les Catholiques François; & que, quant à lui, il aimeroit mieux mourir que d'être ou Espagnol ou Hérétique.

Le Maréchal Rosne voulut aussi se mêler dans la conversation, & il eut à son tour une réponse assez seche de la part du Président. Le Maréchal lui reprocha d'avoir dit que, quand la Cour faisoit quelques remonstrances aux Rois & aux Princes, ce n'étoit pas qu'elle y fût nécessitée, & qu'elle ne faisoit ces démarches, que lorsqu'elle le jugeoit à propos.

Il comptoit embarrasser le Président par ce reproche, & avoir du moins l'avantage sur Mayenne & sur l'Archevêque de lui faire baisser le ton, en le mettant dans la nécessité de s'excuser & même de se retracter; mais le Magistrat le réduisit bientôt au silence.

Il lui répondit qu'en parlant des remonſtrances que faiſoit la Cour, il n'avoit avancé qu'une vérité conſtante, & qu'il étoit en état de la ſoutenir ; qu'au reſte, il n'avoit rien à apprendre de lui concernant l'exercice de ſes fonctions, & qu'il s'acquittoit auſſi-bien des devoirs de ſa charge, que lui de la ſienne. 1593.

Mayenne voyant que, quelque choſe que l'on pût dire, il n'y avoit pas d'apparence d'obliger le Préſident à rien rabattre de ſa fermeté, termina la converſation, en répétant qu'il étoit vraiment très-fâché de cet événement, & en particulier de ce que ni lui, ni les Princes n'avoient point été avertis de l'Aſſemblée des Chambres ; & que, s'il l'avoit ſçu, il n'auroit pas manqué de s'y rendre.

Le Préſident lui répondit que le Parlement étoit la Cour des Pairs de France ; que quand ils vouloient y aſſiſter, ils étoient toujours les-bienvenus ; mais que la Cour n'étoit point dans l'uſage de les en prier. Là-deſſus on ſe ſépara aſſez peu contens les uns des autres.

Le Préſident, ayant rendu compte à ſa Compagnie de tout ce qui venoit

d'être dit de part & d'autre, la Cour donna de grands éloges à la fermeté du Magistrat qui avoit si bien soutenu l'honneur du Corps ; &, comme le bruit s'étoit répandu que le Duc de Mayenne méditoit de casser l'Arrêt du Parlement, les Conseillers, qui étoient présens, promirent tous de sacrifier leur vie, plutôt que de souffrir que l'on cassât cet Arrêt, & même que l'on y fît le moindre changement.

1593.

Confirmation de l'Arrêt concernant la Loi Salique.

Etienne de Neuilli, Président, Jacques Béranger & Denis de Here, Conseillers, furent chargés d'aller trouver Mayenne, pour lui déclarer les sentimens de la Compagnie, & pour l'assurer en même-temps que la Cour lui donneroit toujours des preuves de son zele & de son attachement ; & que, bien loin qu'il dût se plaindre de l'Arrêt qui avoit été prononcé, il devoit au contraire être persuadé que la Cour ne l'avoit donné que pour lui servir d'appui contre les importunes sollicitations des odieuses cabales qui ne cherchoient que la ruine de l'Etat, en entreprenant de renverser les Loix fondamentales du Royaume.

Cette démarche, loin d'appaiser

Mayenne, parut l'irriter davantage contre l'Arrêt & contre ceux qui l'avoient rendu. Il y eut à ce ſujet un grand Conſeil, le jeudi premier jour de Juillet, chez le Cardinal de Pellevé où Mayenne, quoique peu accoutumé à ſe lever de bonne heure, ſe rendit cependant avant ſix heures du matin. Les principaux de la faction, qui aſſiſtoient à ce Conſeil, ne propoſoient rien moins que d'arrêter quelques-uns des plus conſidérables de la Cour, pour être en état enſuite de faire révoquer l'Arrêt plus facilement. Heureuſement la Châtre, qui étoit à cette aſſemblée, ſe déclara ſi vivement contre une telle violence, qu'après avoir long-temps diſputé, on concluد de ne point agir à force ouverte, & de tacher ſeulement, par inſinuation, d'engager la Cour à modifier ſon Arrêt; mais toutes les tentatives que l'on fit à cet égard, n'eurent aucun effet, & l'Arrêt reſta tel qu'il avoit été prononcé.

1593. Conſeil où l'on propoſe d'arrêter quelques Membres du Parlement.

La Châtre s'y oppoſe.

Cet Arrêt, qui venoit à l'appui de la Lettre que les Députés Royaliſtes avoient écrite à l'Aſſemblée, jetta le Légat, les Eſpagnols & ceux de leur faction dans le plus grand embarras.

Ils reconnurent alors qu'ils avoient eu tort de propoſer de délais pour la nomination du Prince François qu'ils deſtinoient à la Couronne, en lui faiſant épouſer l'Infante d'Eſpagne ; que par-là ils avoient donné lieu de croire qu'ils étoient indécis ; que peut-être les ſoupçonnoit-on de ne différer cette nomination que pour avoir le temps de tout diſpoſer, pour placer ſur le Trône le Prince étranger, pour lequel ils s'étoient déclarés dans leurs premieres propoſitions ; & que c'étoit en conſéquence de cette conduite de leur part, que le Parlement & même une partie des Etats, s'étoient élevés contre leur projet.

1593.

Pour détruire tout ſoupçon, ils réſolurent enfin de ſe déclarer ſur le choix du Prince qu'ils deſtinoient au Trône. Il y eut d'abord à cet effet une Aſſemblée particuliere compoſée du Légat, du Cardinal de Pellevé, de Mayenne, de l'Archêveque de Lyon, de la Châtre, de Roſne & de quelques autres. Le Duc de Féria s'y étant rendu, leur dit que juſqu'alors, pour de bonnes raiſons, il n'avoit pas cru devoir s'expliquer ouvertement ſur les intentions du Roi ſon Maître ; mais

qu'ayant été informé que la propoſition générale qu'il avoit faite, avoit jetté beaucoup de défiance dans les eſprits, il s'étoit enfin déterminé à déclarer nettement les volontés de Sa Majeſté Catholique. 1593.

Après ce préambule, qui fixa plus particuliérement l'attention de tous ceux qui étoient préſens, le Duc de Féria déclara que l'intention du Roi d'Eſpagne étoit que le Duc de Guiſe épouſât l'Infante, & qu'ils occupaſſent ſolidairement le Trône, pourvu que l'Election ſe fît ſans aucun délai. Il juſtifia le choix du Roi ſon Maître, en faiſant l'éloge du Duc de Guiſe: Prince recommandable, dit-il, non ſeulement par les ſervices que ſon pere & ſon ayeul ont rendu à la Religion & à l'Etat, mais auſſi par les ſiens propres, & par ſa délivrance * preſque miraculeuſe, qui donnoit aſſez à connoître combien ce jeune Prince étoit agréable à Dieu. Il conclud donc à ce que les Etats lui conféraſſent la Couronne, auſſi bien qu'à l'Infante d'Eſpagne, & que le Duc de Mayen-

Le Duc de Féria déſigne le Duc de Guiſe pour le Trône.

* Féria vouloit parler de l'évaſion du Duc de Guiſe du Château de Tours, où il étoit priſonnier. *Voyez ci-deſſus, pag. 67 & ſuiv.*

ne employât toute son autorité pour
1593. appuyer cette élection.

Embarras du Duc de Mayenne.

Cette proposition fut reçue, avec applaudissement de la plus grande partie de ceux qui composoient cette Assemblée; mais à l'égard de Mayenne, on peut juger avec quel dépit il dut voir qu'en sa présence les Espagnols, sans parler de lui, & sans aucun ménagement pour sa personne, donnassent la préférence à son neveu. Il dissimula néanmoins, dans l'idée, que le Duc de Féria, n'ayant point d'ordre particulier du Roi d'Espagne, il seroit facile de l'empêcher d'aller plus loin. Il répondit donc qu'il étoit très-sensible à l'honneur que le Roi d'Espagne faisoit à sa famille; qu'il se réjouissoit avec son neveu du titre auguste que les services de son pere lui avoient mérité, & il finit en disant qu'il étoit prêt à traiter des conditions, si les Ambassadeurs avoient des pouvoirs suffisans.

Le Duc de Féria, qui s'étoit sans doute attendu à cette difficulté, déclara qu'il avoit des ordres particuliers, & il les remit sur le champ entre les mains du Légat. Il eut soin auparavant de plier le papier qui les contenoit,

& de le cacheter, de façon que l'on ne pouvoit lire que l'article qui concernoit le Duc de Guiſe, par lequel ce Prince étoit effectivement déſigné par Sa Majeſté Catholique, pour Roi de France, conjointement avec l'Infante d'Eſpagne. 1593.

Mayenne fut extrêmement embarraſſé à la vue de cette piece, il continua néanmoins de diſſimuler, & affectant toujours d'être content du choix que l'on faiſoit de ſon neveu, il dit au Duc de Féria qu'il ne faiſoit aucune difficulté de favoriſer cette élection : mais que préalablement il avoit des conditions à propoſer, & qu'on en traiteroit au premier jour.

Baſſompierre s'oppoſe à l'élection du Duc de Guiſe.

Quelle que pût être la diſſimulation de ce Prince, il étoit cependant aiſé de voir qu'il prenoit extrêmement ſur lui, & qu'au fond il étoit vivement piqué de la préférence que l'on donnoit à ſon neveu. Chriſtophe de Baſſompierre, qui aſſiſtoit à cette Aſſemblée, comme Agent Général du Duc de Lorraine, s'apperçut de l'embarras de Mayenne, & chercha à l'en tirer, en s'oppoſant à l'élection du Duc de Guiſe, ſous prétexte que le Duc ſon Maître, ſeroit ſurement très-mé-

content que l'on eût conclu une affaire aussi importante, sans lui avoir de-
1593. mandé son avis, ni obtenu son consentement. Il allégua, de plus, beaucoup de raisons qui, selon lui, formoient de puissans obstacles à cette élection. Le Légat, ni les Ambassadeurs d'Espagne ne parurent pas fort frappés de la plûpart des moyens d'opposition que citoit Bassompierre : on s'arrêta seulement à ce qu'il avoit dit du Duc de Lorraine ; &, comme on ne vouloit donner à ce Prince aucun sujet de mécontentement, le Légat & les Espagnols consentirent que Bassompierre l'informât de ce qui se passoit, & ils le chargerent même de mander à ce Prince qu'on ne vouloit rien faire sans son avis.

En attendant que l'on eût la réponse de ce Prince, on traita toujours des conditions. Ainsi dès le lendemain de cette Assemblée, il s'en tint une autre, dans laquelle Mayenne, qui ne cherchoit qu'à faire naître des difficultés pour rompre les desseins des Espagnols, mit en avant des propositions si exorbitantes qu'il n'y eut pas d'apparence que l'on pût être si-tôt d'accord.

Il demandoit qu'on lui donnât les Gouvernemens de Bourgogne, de Champagne & de Brie, & qu'ils fussent héréditaires dans sa maison, que le Duc de Guise lui cédât la Principauté de Joinville, & la propriété de Vitri & de Saint-Dizier; qu'on lui fît compter sur le champ deux cens mille écus d'or; qu'on lui en assurât six cens mille en différens paiemens, & qu'enfin on lui assignât une pension de cinquante mille écus d'or. Ces propositions parurent si extrêmes, que les Espagnols n'oserent prendre aucun engagement. Le Légat & le Cardinal de Pellevé vouloient s'offrir pour cautions de l'exécution des articles; il y avoit même des Théologiens qui les pressoient d'accepter les propositions du Duc de Mayenne, parce que, disoient-ils, il seroit facile de trouver dans la suite un moyen de s'en dispenser, même en conscience: cet expédient ne prit pas; d'ailleurs, il falloit actuellement de l'argent comptant, & personne n'en avoit; de sorte qu'on se sépara sans rien conclure. Les choses n'étant pas plus avancées, on ne parla point dans l'Assemblée des Etats, de l'élection du Duc de Guise, de sorte que les affaires

1593.

Conditions de Mayenne pour accéder à l'élection du Duc de Guise.

ſe trouverent à peu près dans le même
1593. état où elles étoient auparavant.

Il y eut néanmoins cette différence, que la Cour du Duc de Guiſe devint alors très-nombreuſe, celle de Mayenne au contraire extrêmement déſerte: mais cette révolution ne fut pas de longue durée, parce que Mayenne trouva bientôt moyen de rompre les projets des Eſpagnols, & en cela il fut bien ſervi, tant par ſes amis particuliers, que par ceux qui, par rapport à leurs propres intérêts, ou par haine pour les Eſpagnols, ne pouvoient ſouffrir que Sa Majeſté Catholique ſe mêlât des affaires de la France, au point de donner à ſon gré un ſouverain à cette importante Monarchie.

Mayenne penſe à réveiller le Tiers-Parti.

Mayenne fit alors quelques tentatives pour reveiller le *Tiers Parti*. Il s'adreſſa pour cela à Villars, Amiral de la Ligue, & le chargea de négocier avec le Cardinal de Bourbon. Villars ſe fit eſcorter d'un détachement de Cavalerie, ſe rendit à Gaillon, où le Cardinal ſéjournoit depuis quelque temps; il lui fit part de l'objet de ſa miſſion, mais il le trouva peu diſpoſé à répondre à ce que l'on ſouhaitoit de lui. Ce Prince, attaqué d'une maladie

de langueur, qui le conduisit peu après au tombeau, n'étoit plus que légerement occupé des idées chimériques du Trône : d'ailleurs, tous ses desseins ayant été découverts, & la plûpart de ceux qui étoient entrés dans son parti, paroissant en disposition de se soumettre au Roi aussi-tôt après sa conversion; tout cela, joint à sa mauvaise santé, le détermina à ne point accepter les offres qu'on lui faisoit. 1593.

Cependant on eut soin de faire courir le bruit que ce Prince alloit se rendre incessamment à Paris. Mayenne amusa ses partisans de cette nouvelle. Comme elle ne manquoit pas de vraisemblance, on la crut facilement, & dès-là les mouvemens se rallentirent pour l'élection, c'est-à-dire, que l'on ne pensa plus à en parler si-tôt dans l'Assemblée des Etats, car du reste, les Espagnols & les Seize continuoient toujours leurs menées en faveur de l'Infante & du Duc de Guise.

Tableau exposé en public par les Seize.

Ils eurent même l'insolence d'exposer publiquement un Tableau scandaleux, dans lequel, en insultant à la mémoire du feu Roi & des trois Magistrats qui avoient été les victimes de leur fureur, ils avoient peint le Duc

de Guise sous la figure d'un Ange qui
1593. précipitoit Henri de Bourbon dans les Enfers; & comme le Peintre n'avoit peut-être pas bien réussi dans les ressemblances, il avoit eu soin d'écrire au-dessus de la premiere figure *le Duc de Guise, Roy*; & au-dessus de celle du Roi, *le Béarnois*. Ce morceau avoit été exécuté par un des leurs, nommé *Jean Petit*, & on le vit exposé à Saint Barthelemi à une Procession du Saint-Sacrement. *

* *Le Dimanche* 11 (*Juillet*) dit l'Etoile en ses Mémoires, *à la Procession du Saint-Sacrement de S. Barthelemy, fut exposé un Tableau de Lucifer tombant du Paradis en Enfer, dans lequel étoient représentées plusieurs personnes, qui y étoient marquées par leurs noms. Entre les autres, on y voyoit le feu* Roi, *Brisson, Larcher & Tardif, tous défigurés & tenaillés par les* Diables. *En Paradis, on y voyoit des Anges tenant sous leurs pieds des* Diables *qu'ils précipitoient, entre lesquels il y avoit un Ange qui avoit les aisles plus grandes que les autres, lequel tenoit un Diable ceint d'une écharpe blanche: au-dessus de l'Ange étoit écrit*, M. de Guise, Roi, *& au-dessus du Diable*, le Béarnois: *le Duc de Mayenne tenoit le Duc de Montpensier, & le Duc de Mercœur tenoit le Marquis de Conti. Ce Tableau étoit appellé* le Tableau des Seize, *& avoit été peint par Jean Petit, un des leurs, pour un Tableau qu'ils vouloient étaller aux bons jours.*

Quelque

Quelque satisfaction qu'eût d'abord le Duc de Guise de se voir désigné pour le Trône, on réussit bien-tôt à lui en donner du dégoût. La Châtre, qui avoit été étroitement uni avec le Duc son pere, & qui lui avoit rendu à lui-même un service très-important, en facilitant son évasion du Château de Tours, fut des premiers à le détourner de se livrer aux insinuations des Espagnols. Il lui représenta qu'il couroit risque d'être le jouet de cette Nation; & qu'il suffisoit de voir combien les Ambassadeurs d'Espagne avoient varié de fois par rapport à l'élection, pour ne rien croire de ce qu'ils disoient. En effet, ils avoient avancé, à l'occasion du Prince Ernest, qu'ils avoient nommé d'abord, que le Roi leur Maître ne pouvoit ni ne devoit en nommer un autre; cependant, sur l'opposition des Etats, ils s'étoient déterminés à changer de langage & à choisir un Prince François. La Châtre fit observer au Duc de Guise, qu'une conduite aussi contradictoire devoit donner beaucoup de défiance de leurs promesses, & que, selon toutes les apparences, on cherchoit bien moins son élévation, qu'à établir dans la

1593.

On indispose le Duc de Guise contre les Espagnols.

Royaume la tyrannie Eſpagnole.

1593. Mayenne agit auſſi auprès de ce jeune Prince, tant par lui-même que par ſes amis, pour le diſſuader de ſe rendre aux empreſſemens des Eſpagnols. On lui fit entendre que ſon élection, loin de lui procurer le moindre avantage, ne ſerviroit qu'à ſa perte & à celle de la Maiſon de Lorraine en général; enfin on le preſſa tellement, qu'il témoigna bientôt autant d'éloignement pour la Couronne, qu'il avoit laiſſé paroître de ſatisfaction lorſqu'on lui étoit venu apprendre que les Eſpagnols l'avoient nommé, & que bientôt il ſeroit proclamé dans l'Aſſemblée des Etats. On aſſure que ce Prince défendit à tous ceux de ſa Cour de lui donner le titre de *Roi*, comme faiſoient les Seize; il voulut même un jour en tuer un qui, malgré ſes défenſes, l'avoit appellé *Sire* *.

Mayenne travaille à détourner les Etats de faire une élection.

Tandis que Mayenne réuſſiſſoit à faire entendre à ſon neveu combien il lui ſeroit difficile d'atteindre à la Couronne, & le peu d'avantage qui en réſulteroit, il agiſſoit en même tems auprès des Eſpagnols, afin de les

* *Mém. de l'Etoile.*

détourner de presser l'élection dans l'Assemblée des Etats ; car il ne leur disoit pas clairement qu'il eût dessein de s'opposer à cette élection : au contraire, il les entretenoit dans cette espérance ; mais il leur faisoit entendre qu'il étoit à propos de remettre cette grande affaire à un temps plus avantageux. 1593

Mayenne réussit également auprès des Députés des Etats ; & en cela il fut bien servi par La Châtre, qui, quoique Ligueur, s'étoit toujours déclaré contre la politique des Espagnols. Ce Seigneur, qui tenoit le premier rang dans la Noblesse de la Ligue, parla vivement dans l'Assemblée des Etats, tant sur la tréve que sur l'élection d'un Souverain. Il insista principalement sur le premier article, parce que le dessein de Mayenne étoit d'en revenir à la tréve, comme le moyen le plus sûr pour éloigner l'élection.

Services que lui rend La Châtre dans cette conjoncture.

La Châtre fit donc voir l'utilité & même la nécessité de cette tréve : il démontra que Mayenne, engagé par sa Charge de Lieutenant Général de l'Etat, de procurer le bien & la tranquillité publique, ne pouvoit se dispenser d'y accéder ; que ce Prince ne

devoit nullement s'embarrasser des
1593. oppositions du Légat; parce que le Pape lui-même, s'il eût été présent, ne l'auroit point désapprouvée, & qu'il l'auroit sûrement regardée comme absolument nécessaire & à la France & à lui-même, pour conserver le Comtat d'Avignon & du Vénaissin. De plus, il fit observer que lorsqu'elle fut proposée dans les Etats, le Clergé avoit été le seul Corps qui s'y fût déclaré contraire, & cela uniquement par une foible condescendance pour le Légat qui étoit présent; sans quoi les trois Ordres auroient unanimement concouru à l'acceptation de la tréve.

Il ajouta que, quoique Mayenne eût paru se ranger du parti des opposans, on ne pouvoit pas dire néanmoins qu'il eût absolument rejetté la tréve; qu'ainsi, il pouvoit encore intervenir actuellement & faire valoir l'avis du plus grand nombre: de plus, il fit faire attention que le Roi de Navarre étant prêt à se faire Catholique, il y auroit une extréme imprudence à presser une élection que l'on ne pourroit jamais soutenir, & qui mettroit la Ligue dans la nécessité de se livrer à la discrétion des Espagnols;

au lieu qu'en ne précipitant rien, & en acceptant la tréve, on pourroit négocier & se faire accorder les conditions les plus avantageuses. 1593.

Les Etats se déterminent à ne point procéder à l'élection d'un Roi.

Ces remontrances firent une telle impression dans l'Assemblée, que, malgré les mouvemens de ceux des Députés qui n'agissoient que par les insinuations des Seize, on résolut de ne point procéder à l'élection. Cependant, pour ne point offenser les Espagnols, on ne voulut point paroître rejetter absolument leurs demandes; mais seulement en différer l'exécution jusqu'à un temps plus commode; délai qu'il étoit facile de rendre excusable, en faisant valoir la nécessité des conjonctures. C'est ce que l'on fit dans un écrit que l'on dressa, en réponse aux propositions des Espagnols.

Lettre des Etats aux Ambassadeurs d'Espagne.

Dans cet écrit les Etats, après avoir assuré le Roi d'Espagne de leur soumission & de leur respectueux attachement, représentoient à ce Monarque que, sur la demande faite par ses Ambassadeurs de procéder à l'élection d'un Roi, ils ne croyoient pas que l'état présent des affaires pût permettre d'y penser actuellement; parce que n'ayant pas suffisamment de troupes &

d'argent pour soutenir cette démar-
1593. che, elle ne pourroit être que pernicieuse à la Religion & à l'Etat: ils assuroient cependant Sa Majesté Catholique, qu'ils persistoient toujours dans le dessein de la satisfaire : mais ils demandoient du tems pour délibérer : au reste, ils faisoient observer qu'ils n'agiroient que lorsqu'ils verroient sur pied une armée capable de soutenir leurs dernières résolutions, & qu'ainsi c'étoit aux Ministres de Sa Majesté Catholique à prendre leurs mesures pour faire avancer promptement les troupes qu'on leur avoit promises.

Cet Ecrit fut remis par Mayenne entre les mains du Duc de Féria dans une Assemblée des Etats, où cet Ambassadeur & ses Collégues avoient été priés de se rendre. Les Espagnols, qui se croyoient à la veille de jouir du succès de leurs intrigues, furent très-surpris de voir leurs affaires si peu avancées. Ils promirent de répondre
éponse des incessamment par écrit; & en effet,
pagnols. dès le lendemain, Jean-Baptiste Taxis remit aux Etats la réponse qu'il avoit concertée avec les autres Ministres d'Espagne. Elle portoit, que les Am-

baſſadeurs n'avoient appris qu'avec beaucoup de chagrin que l'on avoit réſolu de ſurſeoir à une élection qui étoit l'unique reméde qu'on pouvoit apporter aux malheurs de la France : ils repréſentoient qu'à leur égard, ils avoient tout mis en uſage pour déterminer les Etats à prendre le ſeul parti qu'ils regardoient comme le ſalut du Royaume ; que les choſes ayant tourné autrement qu'ils ne s'y étoient attendu, ils prévoyoient que Sa Majeſté Catholique pourroit bien ceſſer d'envoyer les puiſſans ſecours qu'elle avoit promis, parce qu'effectivement on avoit tout lieu de préſumer que les dépenſes & les efforts que l'on pourroit faire pour la ſuite, ſeroient auſſi peu utiles, que ce que l'on avoit fait par le paſſé. 1593.

Ils ajouterent néanmoins qu'ils vouloient bien prendre ſur eux de fournir encore actuellement les ſubſides accoutumés, juſqu'à ce que Sa Majeſté Catholique leur eût fait ſçavoir ſes intentions; & ils obſerverent, à l'égard de ces ſecours, qu'ils les fourniroient avec bien plus de plaiſir, ſi les Etats vouloient leur accorder deux choſes qu'ils regardoient comme eſſentielles

au bien de la cauſe commune ; c'étoit
1593. de rejetter la tréve, & de faire révoquer le dernier Arrêt que le Parlement avoit rendu.

On laiſſa cette réponſe ſans replique. Mayenne, trop content d'avoir éludé le piége que les Eſpagnols lui avoient tendu, ne penſa qu'à jouir du plaiſir d'avoir fait avorter leurs deſſeins. Ce Prince écrivit néanmoins directement à Sa Majeſté Catholique pour juſtifier ſa conduite, & prévenir ce Monarque contre les mauvaiſes impreſſions que le Duc de Féria auroit pu lui inſpirer. Cette Lettre fut portée en Eſpagne par le Sieur de Montpézat, fils d'un premier lit de la Ducheſſe de Mayenne : le départ de ce jeune Seigneur fit ſoupçonner à bien des gens que Mayenne entamoit alors une négociation en Eſpagne, pour faire tomber la Couronne à Henri de Lorraine, ſon fils aîné.

Lettre de [Ma]yenne au [Ro]i d'Eſpa[gn]e.

Ce Prince négocioit auſſi, pendant ce tems-là, avec le Parti Royal, par l'entremiſe du ſieur de Villeroi. De part & d'autre, on paroiſſoit s'intéreſſer ſérieuſement à la tréve ; il y eut à cet effet de nouveaux Députés, du nombre deſquels étoient les Sieurs

de Schomberg, de Belliévre, de Thou, Révol, Bassompierre, La Châtre, Bélin & Sébastien Zamet, & dès-lors il y eut plusieurs conférences, tant à la Villette, qu'à la Chapelle, à Aubervilliers, & même sur le chemin de S. Denis, où l'on discuta différens articles sans sortir de carrosse *. 1593.

Tout concouroit alors à accélérer la paix. La grande affaire qui devoit la conclure, alloit enfin se terminer; le Roi pensoit à quitter le Calvinisme pour rentrer dans le sein de l'Eglise. Ce Prince, peu de jours après la prise de Dreux, se rendit à S. Denis, pour y tenir, avec les Docteurs Catholiques, les conférences qu'il avoit d'abord indiquées à Mantes. Il commença, le 12 de Juillet, à avoir un entretien en particulier avec Chavagnac, Curé de S. Sulpice: mais il ne put continuer les jours suivans, parce qu'il fut obligé de partir promptement pour Mantes, sur la nouvelle qu'il reçut que le Duc de Montpensier, qui y étoit resté malade, étoit alors à l'extrêmité.

Le Roi rend à Sa Denis.

Confére de S. M. a le Curé de Sulpice.

Pendant son absence de Saint-Denis, les Prélats & les Docteurs que ce Prince avoit mandés, se rendirent dans

* Mi. de Thou.

1593. cette Ville. Peu après, le Cardinal de Bourbon, le Chancelier, & nombre de Seigneurs, de Ministres d'Etat, y arriverent aussi, & il y eut chez le Cardinal une Assemblée où l'on traita assez longuement du retour du Roi à la Religion Catholique.

Prélats & Docteurs rendent à S. Denis, pour l'affaire du Roi.

Quoique le Cardinal de Bourbon ne vît plus de jour pour faire réussir les desseins qu'il avoit eus sur la Couronne, & que d'ailleurs sa santé ne lui permît pas de suivre ses vûes ambitieuses, il tâcha du moins de mettre quelque obstacle à la réconciliation du Roi avec l'Eglise. Il prétendit qu'on ne pouvoit recevoir l'abjuration de ce Prince que du consentement du Pape. Son sentiment fut appuyé par quelques-uns de ses partisans; mais le plus grand nombre se déclara pour l'avis contraire, & l'on décida qu'aussi-tôt que le Roi auroit donné des marques publiques de sa catholicité, il pourroit être admis dans l'Eglise, & qu'ensuite on députeroit au Pape, tant au nom du Roi, que de l'Eglise Gallicane, pour prier Sa Sainteté de donner l'absolution à ce prince.

Le résultat de cette Assemblée étant bien-tôt parvenu aux Seize, ces fac-

tieux entrerent en fureur, & allerent trouver le Légat, pour l'engager à sévir contre ceux qui s'étoient déclarés pour reconnoître le Roi, sans s'être préalablement assurés du consentement du Pape, ils vouloient qu'on les excommuniât sur le champ, & qu'on les déclarât déchus de leurs Bénéfices; ceci regardoit en particulier les Curés de Saint Sulpice, de Saint Eustache & de Saint Merry, dont les Bénéfices considérables excitoient la cupidité de plusieurs d'entr'eux. Le Légat étoit très-disposé à les satisfaire; mais, ayant voulu consulter auparavant la Faculté de Théologie, les avis ne se trouverent pas conformes à ses desseins. Ce n'est pas qu'il n'y eût un certain nombre de fanatiques capables des plus grands excès; mais il s'y trouva aussi des Docteurs assez prudens pour arrêter le cours des délibérations, & empêcher que l'on n'éclatât d'une façon si scandaleuse contre des Pasteurs dont la science, la vertu & la probité étoient généralement reconnues.

1593

Mouven des Seize c tre les D teurs m pour l'inf ction du I

Les Seize ne réussirent pas mieux dans les démarches qu'ils firent pour empêcher la tréve, & faire révoquer

1593. l'Arrêt du Parlement, comme les Espagnols l'avoient demandé. Le Curé de Saint André, un des plus animés d'entr'eux, ayant été trouver le Président Le Maître, qui étoit son Paroissien, pour lui faire des plaintes du scandale qu'il avoit donné, en approuvant un tel Arrêt, le Président lui répondit : *Il est si bon, si saint & si juste, que s'il étoit encore à faire, je serois d'avis de le faire : mais*, ajouta-t-il, en adressant la parole au Curé, *il y a dans cette Ville une poignée de gens desquels vous estes, gens sanguinaires, gens qui ne respirent que sédition, & ce sont eux qui empeschent le repos du peuple, & qui crient contre l'Arrest & la Tréve**.

Tout annonçoit donc alors la décadence de la Ligue. Les clameurs des Seize, les intrigues des Espagnols & du Légat, ne faisoient, depuis quelque tems, presque plus d'impression sur les peuples. On a vû que dès les premiers bruits qui avoient couru au sujet de la conversion prochaine du Roi, on s'étoit rendu en foule à Saint-Denis, pour témoigner à ce Prince les dispositions où l'on étoit à son égard; les mouve-

* *Mém. de l'Etoile.*

mens devinrent bien plus vifs, lorsque l'on sçut que les Prélats & les Docteurs Catholiques s'étoient rendus dans cette Ville ; que le Roi avoit même déja eu une conférence avec un des Docteurs ; & que, sans la maladie du Duc de Montpensier, qui l'avoit obligé d'aller à Mantes, l'affaire seroit peut-être terminée. Alors l'affluence de ceux qui sortoient de Paris, devint si considérable, qu'il n'y eut plus moyen de les arrêter. Ceux mêmes qui jusques-là s'étoient conduits avec plus de réserve, parce qu'ils étoient soudoyés par l'Espagne, se réunirent aux Politiques ; &, forçant les barrières, ils alloient à Saint-Denis visiter les Royalistes, & se féliciter mutuellement sur ce qu'enfin on se voyoit à la veille de conclure une paix qui alloit terminer leurs malheurs. 1593.

Leurs espérances ne tarderent pas à être réalisées. Le 22e de Juillet le Roi, voyant que le Duc de Montpensier alloit beaucoup mieux, partit de Mantes & se rendit à Saint-Denis, &, dès le matin du lendemain, il eut une longue conférence avec Renaud de Beaune, Archevêque de Bourges ; Philippe du Bec, Evêque de Nantes ;

Conférence du Roi avec les Prélats & les Théologiens.

se brouiller avec la Cour de Rome;
1593. on proposa d'envoyer au Légat des Députés, pour l'engager à demeurer à Paris; cette proposition fut d'abord assez mal reçue de la part de quelques Membres de l'Assemblée. Le Président le Maître, entr'autres, s'opposa vivement à une telle démarche. *Il faut le laisser aller*, dit-il, *puisqu'il ne sert ici à autre chose qu'à nous brouiller* *. Cependant, comme il avoit nombre de partisans dans les Etats, on en revint au premier avis; de sorte qu'il y eut une députation, par laquelle on le pria de n'être point inquiet au sujet de la treve que l'on étoit près de conclure: on l'assura que cette démarche ne leur feroit point abandonner la bonne cause: mais que la necessité où l'on se trouvoit d'assembler de nouvelles troupes, & de laisser respirer quelque tems les Habitans des Villes & des Campagnes, qui étoient fatigués de la guerre, demandoit absolument que l'on accédât à une suspension d'armes; & qu'au reste, il pouvoit être persuadé que les Etats seroient toujours dans la disposition de se soumettre à ses ordres & à ceux du Souverain Pontife.

* *Mém. de l'Etoile.*

Au moyen de cette soumission, le Légat s'adoucit un peu, & ne parla plus ni de s'en aller, ni de s'opposer à la tréve : il ne pensa alors qu'à traverser autant qu'il lui seroit possible la réconciliation du Roi avec l'Eglise. Il fit donc publier, dès ce même jour, une Déclaration, par laquelle il soutenoit que Henri de Bourbon, soi-disant *Roi de France & de Navarre*, déclaré nommément par Sixte V, hérétique, relaps, impénitent, Chef & défenseur des Hérétiques, ne pouvoit être absous que par le Pape ; qu'ainsi tout ce qui seroit décidé par les Prélats & les Docteurs qu'il avoit assemblés, seroit nul, parce qu'ils n'avoient pas le pouvoir de l'absoudre ; & que ceux qui se rangeoient du parti de ce Prince, n'en seroient pas moins sujets, dans la suite aux censures Ecclésiastiques. Et, comme le bruit se répandoit que le Roi devoit incessamment faire son abjuration & assister à la Messe, il prononça l'excommunication contre tous ceux qui s'y trouveroient. Ceux des Curés qui étoient de la faction des Seize, & qui depuis long-temps déclamoient contre le Roi, ne manquerent pas de publier cette excommunication dans

1593.

Déclaration du Légat au sujet de la conversion du Roi.

1593. leurs Prônes, pour ranimer dans les esprits cette aversion que le fanatisme & l'esprit de révolte avoient entretenue si long-temps contre le légitime Souverain; mais toutes ces menées furent sans effet. Les peuples n'étoient plus susceptibles de ces impressions séditieuses, auxquelles ils s'étoient livrés avec fureur les années précédentes. On parloit du Prince avec respect, & l'on rougissoit de s'être servi des termes insultans de *Béarnois* & de *Navarrois*. Henri de Bourbon étoit appellé simplement le *Roi*, & l'on pouvoit dire qu'il commençoit déja à régner dans les cœurs.

Ce Prince se préparoit alors à faire le dernier pas qui alloit renverser les obstacles, au moyen desquels on avoit prétendu l'éloigner du Trône. Les Docteurs Catholiques étoient contens de ses dispositions. Quelques-uns des plus considérables d'entre les Huguenots, avoient eux-mêmes applani bien des difficultés, en avouant qu'il pouvoit faire son salut dans l'Eglise Romaine; &, ce qui ne contribuoit pas peu à donner du prix aux argumens que l'on employoit pour hâter sa conversion, la belle Gabrielle d'Estrées,

sa Maîtresse, le pressoit vivement pour qu'il se réconciliât avec le Saint Siége. Cette Dame avoit ses vûes, & elle les portoit un peu loin. Le Roi méditant un divorce avec Marguerite de Valois, sa femme, Gabrielle, de Maîtresse qu'elle étoit, comptoit devenir épouse légitime; il étoit donc d'une extrême conséquence pour elle, que son Amant fût réconcilié avec le Pape qui seul pouvoit décider sur un article de cette importance. 1593.

La grande affaire de la conversion du Roi fut enfin terminée le Dimanche 25 de Juillet. Ce Prince fit son abjuration dans l'Eglise de S. Denis, entre les mains de l'Archevêque de Bourges, & il assista à l'Office du matin & de l'après-midi. Ce jour fut une fête des plus brillantes, par le concours immense de gens de tous états, qui voulurent y assister. Un bruit confus d'instrumens de musique, mêlé avec celui des tambours, des trompettes & de l'artillerie, annonçoit au loin l'heureuse révolution qui alloit changer la face de l'Etat. Ce spectacle, si étonnant de toute maniere, fit la plus vive impression fut tous ceux qui en furent témoins. La plûpart vers

Le Roi abjure le Calvinisme.

[illegible] les larmes, le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] la [illegible]. [illegible] [illegible] ces témoignages de [illegible] [illegible] que, [illegible] négriger [illegible] il pouvoit [illegible] en le laissant a-[illegible] [illegible] [illegible], il ordonna qu'on laissât entrer [illegible] dans l'Ab-baïe. Les Cours, les Jardins, les Sa-les furent bien-tôt remplis d'une mul-titude infinie de Bourgeois & de peu-ple; & la foule se trouva si considéra-ble, que dans la salle où il devoit pren-dre son repas, la table pensa être ren-versée.

Pour se montrer à plus de monde, & en même tems pour se concilier de plus en plus les Catholiques, il partit

[redacted]

réjouissances à peu près semblables. Le Roi ayant envoyé des Couriers pour informer de sa conversion les Parlemens & les Gouverneurs des Places, toutes les Villes du Parti Royal s'empresserent de signaler leur joye par des fêtes brillantes qui, en annonçant le retour du Roi dans le sein de l'Eglise, leur annonçoient en même-tems le prochain retour de la paix dans le Royaume. 1593.

Mayenne n'étoit pas fort satisfait de voir dans les peuples tant d'ardeur à féliciter le Roi sur sa conversion. Il feignit néanmoins de prendre quelque part à ce grand événement; il ne voulut pas cependant conclure encore la paix, sous prétexte qu'il falloit que le Roi obtînt son absolution du Souverain Pontife; mais il s'en tint à la treve qu'il venoit d'arrêter avec le Monarque pour trois mois seulement. Les articles furent signés de part & d'autre dans une conférence qui se tint à la Villette le 31 de Juillet. Ce qu'il y eut à observer dans cette conjoncture, c'est que dans le Traité qui fut signé pour lors, Mayenne traita avec le Roi comme d'égal à égal: en effet, dans la teneur des articles, il La treve est signée.

ne fut fait mention de Sa Majesté, ni
1593. du Prince sous leurs noms, mais seulement sous le titre de *Chefs de Parti* ; & enfin ce Traité fut signé simplement, HENRI & CHARLES DE LORRAINE, sans l'addition d'aucune qualité ; &, au-dessous de leurs noms, on voit ceux de Ruzé & de Baudouin, qui contresignerent cet écrit ; le premier, pour le Roi ; & le second, pour le Duc de Mayenne.

Il falloit que le Roi eût bien de l'empressement à conclure cette treve, pour consentir à passer sous silence le titre auguste qui lui étoit légitimement dû, & pour lequel il faisoit la guerre depuis si long-tems ; mais il fallut céder aux circonstances, & sacrifier au bien public une formalité dont on pouvoit se passer pour lors.

Publication de la treve.

Cette treve fut publiée le lendemain premier jour d'Août, tant à Paris qu'à Saint-Denis. Quoiqu'elle ne fût que pour trois mois, l'espérance que l'on avoit de la voir prolongée, fit le même effet sur le peuple, que si c'eût été la publication de la paix. Ce fut donc un nouveau sujet de réjouissance. Le Héraut-d'armes que le Roi envoya à Paris pour y faire cette publication,

fut reçu avec le plus grand accueil; on remarqua que, lorsqu'il passa dans la rue Saint Denis, des enfans qui y étoient attroupés, jetterent de grands cris de *Vive le Roi. Lequel cry*, dit l'Etoile, *fit bien mal à la teste aux Seize*. C'étoit, en effet, une expression bien naturelle du sentiment du commun des familles, en faveur d'un Prince contre lequel les factieux ne pouvoient plus faire que d'inutiles efforts. 1593.

Les Seize, au désespoir de la conclusion d'une tréve qui annonçoit la ruine de leur faction, tâcherent du moins d'exciter quelques mouvemens le jour même de la publication. Sénault, Greffier de la Ligue, se trouvant au bout du Pont Saint Michel, dans le temps que le Hérault d'armes alloit y publier la tréve, engagea les Officiers des troupes Napolitaines, qui montoient la garde dans cet endroit, à tâcher d'exciter assez de bruit pour que l'on n'entendît rien de ce que le Hérault alloit publier. Il fut obéi. Les Officiers donnerent leurs ordres aux Tambours qui se mirent en devoir de battre assez long-temps pour empêcher le Hérault de s'acquitter de ses fonctions. Le peuple qui

1593. aimoit beaucoup mieux entendre publier la treve, que de voir continuellement retracer à ſes yeux les images de la guerre, cria hautement contre les Napolitains : ceux-ci continuant toujours, la querelle s'échauffa, & enfin ils ne ceſſerent que lorſque le peuple les menaça de tomber ſur eux & de mettre les tambours en piéces*. Cette ſcéne ſinguliere ſe paſſa en préſence de Mayenne qui ſe trouva dans ce Quartier, & qui vit cette émeute avec autant d'indifférence, que s'il ne ſe fût point intéreſſé à la treve.

Il ſembloit effectivement alors que ce Prince qui, au fond, étoit très-content d'avoir éloigné l'élection au moyen du Traité qu'il venoit de conclure, reſſentoit cependant quelque peine d'avoir donné au Légat cette mortification. Ce fut pour l'en conſoler, en quelque façon, qu'il conſentit

Le Concile de Trente eſt reçu pu-

* *Au bout du Pont S. Michel*, dit l'Etoile en ſes mémoires, *Sénault voulut émouvoir une ſédition au moyen des Napolitains qui montoient en garde, battoient leurs tambourins & ne ſe vouloient taire, ce faiſants pour empeſcher la publication de la treve ; mais le peuple commença à crier qu'on les coifferoit de leurs tambourins, s'ils ne ſe taiſoient, &c.*

enfin

enfin à le satisfaire au sujet du Concile de Trente dont ce Prélat sollicitoit l'acceptation pure & simple ; car jusqu'alors ce Concile n'avoit été reçu en France que moyennant certaines modifications. Mayenne en le faisant recevoir purement & simplement, espéroit, non-seulement se reconcilier avec le Légat, mais de plus acquérir les bonnes graces du Souverain Pontife, dont il pressentoit que le suffrage pourroit déterminer les Espagnols en sa faveur, au cas que les conjonctures permissent que l'on procédât à une élection.

1593. rement & simplement par les Etat

L'acceptation du Concile fut très-vivement débattue, & il se rencontra un grand nombre d'oppositions ; cependant le sixième d'Août au soir, il se tint, par les intrigues du Légat, une Assemblée fort tumultueuse, dans laquelle on consentit à l'acceptation pure & simple du Concile, & l'on en remit la publication à une Assemblée plus nombreuse, qui se tint deux jours après. Ce fut donc le Dimanche 8 d'Août que le Concile fut reçu par les Etats, *sans restrictions ni modifications quelconques.*

Le P. Daniel observe que les Députés

des Provinces avoient néanmoins été
1593. d'avis qu'on y mît pour reſtriction, *que ſi aux immunités & franchiſes du Royaume, il y avoit quelque choſe qui méritât d'être entretenue ; Sa Sainteté, étant requiſe d'y pourvoir, n'en feroit aucune difficulté ;* ce fut cette reſtriction, ajoute cet Hiſtorien, qui dans la ſuite fut cauſe que la reception du Concile n'eut pas lieu dans le Royaume. Mezerai rapporte que ce fut Mayenne lui-même qui, pour empêcher que l'acceptation du Concile eut quelqu'effet pour la ſuite, imagina cette reſtriction & la fit adopter par le Légat. *Il ſçut bien néanmoins,* dit-il, *éluder l'exécution, ayant auparavant tiré aſſûrance du Légat, que ſi* ... & le reſte, tel que je viens de le rapporter d'après le P. Daniel.

Mayenne renouvelle le Serment d'Union.

Mayenne, pour ſe concilier encore plus le Légat & les Eſpagnols, fut d'avis que l'on renouvellât le Serment d'Union, & il le fit lui-même le premier. Par ce ſerment, le Prince s'engageoit* *de ne ſe départir jamais de la ſainte Union ; de ne point traiter avec le Roi de Navarre, quelqu'acte de Catho-*

* Mezeray.

licité qu'il pût faire, & de procéder à l'élection d'un Roi très-Chrétien, moyennant qu'ils (les Espagnols) *lui fournissent douze mille hommes de pied, six mille chevaux entretenus, & quelques autres conditions.* 1593.

Le même serment fut prêté par le Cardinal de Pellevé, par les Ducs de Guise, d'Aumale & d'Elbeuf, par les sieurs de la Châtre, de Rosne & de S. Pol, Maréchaux de la Ligue, & par un Florentin, nommé *Tournabo[illegible]* qui étoit Agent du Duc de Mercœur. Le P. Daniel rapporte que ce serment se fit en secret, & qu'on ne le sçut que quelque temps après, lorsqu'on intercepta une Lettre du Légat, dans laquelle ce Ministre mandoit à Rome tout le détail de cette affaire.

Il paroît effectivement par la conduite des Seize à l'égard de Mayenne, qu'ils ne sçurent rien alors de l'engagement qu'il venoit de renouveller avec les Espagnols; car ces factieux, ne pouvant souffrir que ce Prince eût été en relation avec le Roi, & qu'il eût conclu un accommodement avec ce Monarque, engagerent leurs Prédicateurs à déclamer vivement contre l'un & l'autre.

indigne projet fut exécuté avec
ureur qui excita le plus grand
le. Pendant quelque temps, on
endit dans les Chaires que d'in-
s déclamations contre Sa Ma-
Sa conversion étoit dépeinte
comme une farce dont il avoit pré-
tendu fasciner les yeux des peuples; on répandoit sur son compte mille calomnies; on assûroit que le jour il alloit à la Messe, & que la nuit il se trouvoit au prêche. Le Docteur Boucher, Curé de S. Benoît, se signala par dessus tous les autres, dans plusieurs Sermons qu'il prêcha à S. Merri dans le cours du mois d'Août.* Mayenne eut aussi sa part dans les invectives que répandoit ce Prédicateur sacrilége & autres Docteurs de même trempe. Il parut d'abord n'y pas faire beaucoup d'attention; mais le Roi lui ayant fait faire quelques reproches sur ce qu'il n'imposoit pas silence à ces séditieux qui insultoient également ce qu'il y avoit de plus respectable dans les deux Partis; ce Prince en parla au Légat, &

* Ces Sermons furent imprimés à Paris & ensuite en Flandres. Ils furent brûlés à la Croix du Trahoir, par la main du Boureau, en 1594, après la réduction de Paris.

lui dit, que s'il ne faisoit taire les Prédicateurs, il étoit déterminé à en faire jetter un couple dans la riviere, pour servir d'exemple aux autres. *Le Roi de Navarre m'en a fait faire des plaintes*, ajouta-t'il, *& m'a fait dire que si le premier Gentilhomme de sa Cour m'avoit injurié publiquement, comme les Prédicateurs l'injurioient dans leurs Chaires, il ne l'eût pas enduré.** Le Légat les manda à cet effet, & les engagea à être plus réservés dans la suite. Quelques-uns obéirent; mais il s'en trouva d'autres qui prêcherent plus séditieusement qu'ils n'avoient encore fait. 155

Le Prieur des Carmes se distingua entr'autres par les invectives qu'il débita contre le Roi, dans un Sermon qu'il prêcha un Dimanche 15 d'Août; mais ce qu'il y eut de plus remarquable dans son discours; c'est que ce fanatique osa y faire pressentir un complot affreux qui se tramoit depuis quelque temps, & qui fut enfin heureusement découvert peu de jours après. *Le mois d'Août n'est pas encore passé*, dit-il dans ce Sermon, *& avant qu'il le soit, nous espérons quelque coup du Ciel.*

* *Mém. de l'Etoile.*

Ce coup du Ciel, que l'on attendoit, étoit l'exécution de l'exécrable projet qu'on avoit formé d'assassiner le Roi. Un scélérat, nommé *Pierre Barriere*, Bâtelier d'Orléans, infatué des pernicieuses maximes des Docteurs & des Théologiens de la Ligue, résolut d'attenter sur la vie du Roi, & de le faire périr de la même manière que son Prédécesseur.

Il étoit à Lyon, lorsqu'il forma ce détestable dessein. Il le communiqua à plusieurs personnes, tant Séculières qu'Ecclésiastiques, qui étant toutes engagées dans la faction des Seize, applaudirent à ce malheureux, & le confirmerent dans sa résolution.

Il se rendit à Paris pour faire de nouvelles consultations; il vit à cet effet Aubry, Curé de S. André des-Arcs *, qui lui donna beaucoup de louanges, & l'assura que le seul moyen de mettre la Religion en sureté, étoit de tuer le Bearnois. Cet indigne pasteur, pour encourager Barriere de plus en plus, le conduisit chez le P. Varade **, Recteur du Collége des Jésuites,

* *Mém. de l'Etoile. M. De Thou.*

** Pour ce qui est du Jésuite, qui s'appelloit le P. Varade, *dit le P. Daniel*, ceux de

qui *l'anima de nouveau*, dit M. de Thou, *à l'exécution de son projet, & le fit confesser & communier par un autre Jésuite qui ignoroit toute l'affaire.* 1593

Barriere ainsi préparé, alla à Saint Denis le jour même que le Roi fit son abjuration; il se mêla dans la foule qui environnoit ce Prince au sortir de l'Eglise; mais, retenu par une secrete horreur, il n'osa pas porter la main sur le Monarque.

Le Roi, quelque tems après, étant allé à Gournai, à Créci, à Champ sur Marne, à Brie-Comte-Robert, & enfin à Melun, où il séjourna; Barriere le suivit dans ces différens endroits. Il se confessa même à Brie, & y communia; s'étant ensuite rendu à Melun, il y fut arrêté le Vendredi 27 d'Août: il protesta d'abord de son innocence; mais, ayant été mis à la question, il avoua tout, & fut exécuté dans le grand-Marché de Melun, le Mardi dernier jour du même mois.

L'Assa est arrêté exécuté.

Cet événement fit grand bruit dans

sa Compagnie s'en défendirent fortement, lorsque l'année suivante on voulut les charger de ce crime, & le Roi lui-même, dans le tems qu'il les rappella en France, voulut bien de sa propre bouche, les disculper sur ce fait.

tout le Royaume, & l'on étoit assez
1593. porté à croire que ceux qui avoient des prétentions à la Couronne pouvoient y avoir quelque part ; mais ces soupçons furent bientôt dissipés, & le Roi lui-même eut l'attention de faire supprimer des dépositions, ce qui pouvoit regarder les Chefs de Parti, quoiqu'il n'y eût rien qui pût les charger en aucune façon. Par exemple, Barriere avoit dit à la question, que ceux qui l'avoient encouragé à commettre le crime qu'il s'étoit proposé d'exécuter, lui avoient sur-tout recommandé de ne point découvrir son dessein au Duc de Nemours pendant son séjour à Lyon, ni au Duc de Mayenne, lorsqu'il seroit à Paris. Cette défense faisoit honneur à l'un & à l'autre de ces Princes. Cependant le Roi ne voulut pas que cette déposition fût insérée dans les Regiftres, de peur qu'il ne parût que l'on eût fait interroger l'assassin à ce sujet, & que l'apparence de soupçon ne fût un obstacle pour la paix que l'on paroissoit souhaiter également de deux côtés.

Il sembloit en effet que l'accommodement ne tarderoit pas à se conclure, & que la tréve conduiroit insensible-

ment à une paix générale. Le Roi se prêtoit à tout ce que l'on desiroit de lui, il se mit même en devoir de se concilier les partisans de la Cour de Rome, en envoyant au Pape une Ambassade solemnelle pour solliciter son Absolution. Il nomma pour son Ambassadeur *Louis de Gonzague*, Duc de Nevers, qui étoit plus en état qu'aucun autre de le bien servir, tant par les nombreuses alliances qu'il avoit en Italie, que par les éminentes qualités de son esprit, qui sembloient répondre d'avance de l'heureux succès de l'importante commission dont il étoit chargé.

1593

Le Roi envoye une Ambassade à Rome.

Mayenne qui vouloit faire entendre qu'il n'avoit d'autre dessein, que de conserver la Religion & l'union avec le S. Siege, fit compliment au Roi sur l'Ambassade que Sa Majesté envoyoit à Rome; il feignit même de vouloir l'appuyer, en promettant d'envoyer de sa part le Cardinal de Joyeuse & le Baron de Sennecé, pour solliciter le Saint Pere en faveur du Roi. Il les fit partir en effet, mais ce ne fut que plus de trois mois après.

Pendant ce tems-là, il pensoit à tirer un bon parti de sa situation, de

1593. quelque façon que les choses pussent tourner. Ce fut ce qui lui fit prendre la résolution de s'emparer de Lyon, dans le dessein d'en faire une jonction avec la Bourgogne, espérant ensuite se faire céder tout ce Pays en Souveraineté, par le Prince qui monteroit sur le Trône.

Mayenne ...jette de ...nir le ...onnois au ...uvernement de ...urgogne.

L'entreprise sur Lyon étoit difficile à exécuter, parce que le Duc de Nemours, son frere utérin, s'étoit rendu absolu dans ce Gouvernement, & il projettoit, disoit-on, pour s'y soutenir, d'abandonner entierement & Mayenne & les Ligueurs, pour se réunir au Duc de Savoye. Il avoit tout changé dans Lyon; &, après avoir anéanti l'autorité des Magistrats légitimes, il en avoit créé de nouveaux qui lui étoient dévoués, & s'étoit formé un Conseil, sur les avis duquel il régloit toute sa conduite. De plus, il avoit fait fortifier des postes avantageux autour de la Ville, & enfin il pensoit actuellement à faire construire deux Citadelles dans Lyon même. Tout annonçoit qu'il tendoit à la Souveraineté, *& le refus qu'il faisoit*, dit M. de Thou, *de prendre dans ses Ordonnances publiques le titre de Gouver-*

neur des Provinces qui lui étoient soumises, donnoit assez à connoître qu'il aspiroit à une domination indépendante des Loix. 1593.

Mayenne, qui avoit un double intérêt à prévenir les projets ambitieux du Duc de Nemours, pria l'Archevêque de Lyon de profiter du tems de la tréve pour se rendre dans cette Ville, afin de travailler promptement à faire échouer les entreprises du Duc. L'Archevêque exécuta heureusement cette commission. Il sçut manier les esprits avec tant d'habileté, qu'il tourna la Bourgeoisie & le peuple contre le Gouverneur qui fut enfin arrêté dans son Hôtel, & enfermé peu après dans le Château de Pierre encise.

Les Lyonnois arrêtent leur Gouverneur.

Cette nouvelle ne fut pas plutôt répandue, que la Duchesse de Nemours, mere du Duc, alla trouver Mayenne, & lui fit les reproches les plus amers sur la dureté de sa conduite à l'égard de son frere, & le menaça de toute son indignation. Mayenne tâcha de l'appaiser en rejettant cet événement sur la fureur du peuple que le jeune Duc avoit indisposé contre lui, & il promit à cette Princesse de donner au plutôt des ordres pour sa liberté.

1593. Il en donna en effet, & en conséquence l'Archevêque de Lyon, qui avoit été nommé d'abord par les Habitans Gouverneur de la Ville, & agréé ensuite par Mayenne, proposa pour conditions que le Duc de Nemours céderoit Lyon & les postes qu'il occupoit aux environs, & qu'on lui donneroit en échange celui de Guyenne, avec les titres & les pouvoirs qu'y avoit eu le Roi de Navarre. Ce traité fut accepté; mais il resta sans exécution, & le Duc de Nemours demeura long tems prisonnier.

Ils gardent la neutralité entre le Roi & la Ligue.

A l'égard de Mayenne, il ne retira pas de cette révolution l'avantage qu'il en attendoit; car les Lyonnois observerent une espece de neutralité entre les Royalistes & la Ligue. Ils reconnurent à la vérité leur Archevêque, comme Lieutenant du Duc de Mayenne; mais ils ne prirent point ses ordres, & se gouvernerent eux-mêmes, jusqu'au tems auquel ils se soumirent au Roi.

Tandis que Mayenne avoit été occupé à tâcher de s'assurer du Lyonnois, le tems fixé pour la treve s'avançoit insensiblement, sans que ce Prince eût pris encore aucun parti pour un

accommodement. Toujours déterminé à ne reconnoître le Roi qu'avec le consentement du Souverain Pontife, il vouloit avant de rien conclure, sçavoir quel seroit le succès de l'Ambassade du Duc de Nevers à Rome; &, d'un autre côté, il attendoit aussi que le sieur de Montpezat, qu'il avoit envoyé en Espagne, lui rendît compte de la négociation dont il l'avoit chargé auprès de Sa Majesté Catholique; tout cela demandoit du tems; aussi Mayenne fit-il auprès du Roi les plus vives instances pour obtenir une prolongation de la treve. 1593.

Le Roi l'accorda, mais ce ne fut pas sans beaucoup de difficultés. Ce Prince ne vouloit que la paix ou la guerre: tout ce qu'on lui pouvoit proposer, qui n'avoit point trait ni à l'un, ni à l'autre, lui étoit suspect. Il pressentoit que l'on ne demandoit la continuation de la treve avec tant d'instance, que pour approvisionner Paris, & donner le tems aux Espagnols de faire avancer leurs troupes. Villeroi, qui étoit attaché à Mayenne & à la Ligue, mais qui l'étoit encore plus au Roi & au bien de l'Etat, se donnoit des mouvemens infinis, d'un côté, pour obtenir du Roi

Négociation pour la prolongation de la tréve.

1593. la prolongation de la treve, & de l'autre, pour engager le Duc à faire la paix; de sorte qu'il ne faisoit qu'aller & venir de la Cour à Paris, & de Paris à la Cour sans pouvoir rien terminer.

Il ne se rebuta pas néanmoins; l'ardeur qu'il avoit pour la conclusion de la paix, l'encouragea à continuer ses négociations, malgré leur peu de succès, & il faisoit toujours espérer au Roi, que Mayenne se rendroit à ses instances; mais il fut fort étonné, lorsqu'un jour se mettant en devoir d'entretenir Sa Majesté sur les bonnes dispositions de ce Prince, le Roi lui montra une Lettre qui détruisoit absolument tout ce qu'il pouvoit dire à l'avantage de Mayenne.

Lettre qui découvre au Roi les desseins de Mayenne.

Cette Lettre étoit du Légat. Le Roi y étoit très-maltraité, aussi-bien que Mayenne. On y rapportoit au long le serment que ce Duc & ses principaux Confidens avoient fait en concluant la treve, de ne jamais reconnoître le Roi de Navarre, quand même il se feroit Catholique. On accusoit Mayenne de perfidie, en ce que, nonobstant ce serment, on sçavoit qu'il négocioit avec le Parti Royal; & enfin le Légat, en parlant de ce Duc, s'énonçoit en ces

termes : *Jamais en ame de Prince n'y a logé telle infidélité que dans la sienne.** 1593.

C'étoit la Duchesse de Nevers qui avoit intercepté cette Lettre. Le Courier du Légat passant par Nevers, elle trouva moyen de le faire amuser assez long-tems, pour que l'on pût fouiller dans sa valise & examiner les papiers qui s'y trouveroient. La Duchesse étoit d'autant plus intéressée à sçavoir ce que le Légat mandoit à Rome, que son mari étant actuellement Ambassadeur dans cette Cour, elle étoit bien-aise de voir si l'on ne prenoit pas des mesures pour traverser sa négociation. Cette Dame, voyant que cette Lettre intéressoit le Roi personnellement, s'en empara, & fit mettre, sous l'enveloppe que l'on avoit conservée, du papier blanc qui formoit le même volume que la Lettre. Le tout fut remis dans la valise du Courier, sans qu'il s'en apperçût, & il alla porter du papier blanc à Rome, au lieu de la Lettre qu'on écrivoit au Saint Pere, laquelle fut envoyée directement à Fontainebleau où le Roi étoit actuellement.

Par qui cette Lettre fut interceptée.

* Mém. de l'Etoile.

1593. Le Roi la communique à Villeroi.

Ce fut cette lettre en original, que le Monarque montra à Villeroi, en lui demandant s'il croyoit que l'on pût déformais négocier avec un homme tel que Mayenne qui, en proteftant comme il le faifoit depuis le commencement des négociations, de ne vouloir que la tranquillité de l'Etat, s'engageoit par ferment à en perpétuer les troubles, & qui actuellement lui demandoit la prolongation d'une treve, dans le tems qu'il s'obligeoit d'ailleurs à ne jamais le reconnoître, ni fe reconcilier avec lui.

Villeroi fut fi furpris de cet événement qu'il ne fçut que répondre. Quelque fujet qu'il eût de fe méfier de Mayenne, depuis que ce Prince, étant à la tête de la Ligue, avoit fourni tant de fujets de faire foupçonner fa conduite, il le croyoit cependant toujours tel qu'il l'avoit connu autrefois, généreux dans fes procédés, vrai dans fes difcours, droit & fincère dans fa conduite, ennemi de toute diffimulation, & bien éloigné de ces vûes auffi pleines d'artifices que d'ambition, que l'on avoit reprochées fi fouvent à Henri de Guife, fon frere. Une preuve auffi forte que celle que le Roi lui

mettoit sous les yeux l'irrita au point que peu s'en fallut qu'il ne rompît sur le champ avec le Duc; mais le Roi l'en empêcha. Ce Prince qui vouloit se donner le plaisir de confondre Mayenne, remit à Villeroi l'original de la Lettre du Légat, afin qu'il la communiquât à ce Prince, tant pour lui donner à connoître que son secret étoit éventé, que pour lui faire voir ce qu'on pensoit de lui dans un Parti dont il avoit tant de peine à se détacher. 1593.

Villeroi fait voir la lettre à Mayenne.

Villeroi retourna donc à Paris, & alla trouver Mayenne à qui il montra la Lettre du Legat. Ce Prince la lut, & parut d'abord un peu interdit. Il se remit néanmoins, & tâcha de se justifier sur les soupçons que cette Lettre pouvoit donner de sa conduite. Il répondit au sujet du serment, qu'il n'avoit eu d'autre dessein en le faisant, que d'empêcher les Etats de procéder à l'élection d'un Roi, laquelle sans cela auroit pû avoir lieu; ce qui auroit mis le Pape dans l'obligation de soutenir la décision des Etats, & l'auroit déterminé par conséquent à refuser au Roi son Absolution.

Mayenne tâche de se justifier.

Il ajouta que ses intentions étoient

toujours les mêmes pour la paix ; que
1593. c'étoit pour la procurer plus promptement, qu'il avoit nommé le Cardinal de Joyeuse & le Baron de Sennecé pour appuyer la demande du Roi ; & qu'enfin il ne faisoit actuellement des instances pour la prolongation de la treve, que pour attendre des nouvelles de ce qui se passeroit à Rome à ce sujet ; & enfin pour donner des preuves de sa bonne foi, il pria Villeroi d'assurer Sa Majesté, qu'il alloit renvoyer dans ses Provinces une partie des Députés des Etats, & qu'ainsi il n'y auroit plus lieu de craindre que la faction Espagnole pût faire procéder à une élection.

Villeroi fait valoir ses raisons auprès du Roi.

Villeroi crut Mayenne sur sa parole ; il se reprocha même d'avoir pu soupçonner son ami de duplicité, & sur le champ, il repartit pour Fontainebleau, où il parla si fortement au Roi sur la sincérité de la conduite de Mayenne, qu'il ramena le Monarque, & le fit enfin consentir à la prolongation de la treve. Cette affaire fut conclue à Poissi, où les Députés Royalistes & ceux de Mayenne se rendirent ; là, il fut arrêté que la treve seroit continuée pendant les mois de Novembre & de Décembre.

Le Roi accorde la prolongation de la tréve.

Ce nouveau traité n'empêcha pas 1593.
Roi de partir pour la Normandie à
tête d'un détachement, afin de re-
voir ſous ſon obéiſſance la Ville de
écamp, qu'un Gentilhomme, nommé
ois rosé, qui en étoit Gouverneur,
'oit promis de lui remettre entre les
ains.

Mayenne qui venoit d'eſſuyer des
proches d'infidélité, profita de cette
ccaſion pour en faire à ſon tour. Il
cuſa le Roi de manquer au Traité,
arce que Fécamp étoit une Ville qui
ppartenoit à la Ligue, & dont par
onſéquent il ne pouvoit recevoir la
oumiſſion pendant tout le tems que
ureroit la treve. Comme c'étoit le
ul reproche qu'il eût à faire à Sa
Iajeſté depuis le commencement des
égociations, il n'épargna pas les
laintes, pour tâcher de faire de cette
émarche un grief des plus importans.
Le Roi qui ne vouloit point que l'on
ût le ſoupçonner de manquer à la foi
es Traités, fit bientôt ceſſer toutes
es plaintes, en faiſant repréſenter à
Mayenne que l'affaire de la reddition
le Fécamp, n'étoit nullement une
contravention à la treve, parce qu'il
voit déja traité de la ſoumiſſion de

cette Place, long-temps avant q
1593. s'agit de parler de treve ni de paix

Mayenne sollicite une nouvelle prolongation de tréve.

Cette raison fit ou parut faire
impression sur Mayenne, & il ap
la reddition de Fécamp, sans cherc
à disputer davantage. Peut-être
voit-il parlé si haut d'abord, & ne
toit-il ensuite réduit au silence,
pour réussir plus facilement dans
dessein qu'il avoit de demander enc
une nouvelle prolongation. La d
niere, qui n'étoit que de deux mo
ne lui paroissant pas suffisante p
remplir ses projets, il hasarda de fa
demander au Roi qu'il consentît à
accorder encore une de trois mois.

Le Roi la refuse.

Le Roi refusa nettement d'entend
cette proposition. Il en parla mê
avec un air si indigné, que l'on
douta bien que ce Prince avoit
nouveaux sujets de mécontenteme
En effet, il venoit de découvrir to
le secret de la négociation, que le
de Montpezat étoit chargé de suiv
en Espagne. Les papiers de ce jeu
Seigneur ayant été enlevés & rem
entre les mains du Roi, Sa Maje
vit clairement alors que toutes les d
marches de Mayenne ne tendoie
qu'à gagner du tems pour faire acce

par la Cour d'Espagne, la proposi-
in qu'il faisoit de marier son fils 1593.
ié à l'Infante, & de mettre l'un &
utre sur le Trône.
Ce fut un coup bien sensible pour
lleroi, lorsque Sa Majesté lui fit
rt de la découverte qu'il venoit de
re. Ne voyant plus de moyen de
uvoir justifier, ni même excuser son
i, il résolut de terminer là toutes
négociations & de ne plus le voir.
lui écrivit une longue lettre, dans
uelle il lui exposa avec les plus vi-
couleurs le tort qu'il faisoit à sa
utation, à sa fortune, à sa maison.
lui conseilla pour la derniere fois
renoncer aux vaines idées de gran-
ir dont il s'occupoit, & de ne plus
der à faire son accommodement;
ce que plus il attendroit, plus il lui
oit difficile de se ménager quelque
intage; & enfin, après lui avoir dit
s'il ne se rendoit à ses conseils, il
oit infailliblement perdu; il l'assura
pour lui, il ne pouvoit plus se
irger de rien négocier en sa faveur
qu'il alloit se retirer à Pontoise avec
ite sa famille.
Le dessein de Villeroi dans cette re-
ite, étoit d'engager d'Alincourt,

Lettre de Villeroi à Mayenne.

Villeroi abandonne la Ligue.

tion de treve pour Pontoiſ
peu après cette Place ſe ſc
cela elle ſuivit l'exemple
autres qui de jour en jc
choient de la Ligue.

Déclaration du Roi au ſujet du refus d'une prolongation de tréve.

Le refus que le Roi av
corder à Mayenne une nc
longation de treve, pouva
ner quelques murmures
qui n'étoient pas bien i
raiſons qu'il avoit pû avc
jeſté, étant alors à Mante
27 de Décembre une D
dans laquelle les motifs d
étoient clairement expli
bien que les intrigues de
des Eſpagnols, intrigue
permettoient plus de penſ

tique que le Roi faisoit aux Princes, aux Seigneurs, aux Gouverneurs des Places & aux principales Villes de son Royaume, de revenir promptement sous son obéissance, promettant toutes sortes d'avantages à ceux qui se soumetroient, & menaçant de toute son indignation ceux qui persisteroient dans la révolte. 1593.

On voit par l'énoncé de cette Déclaration, qui est rapporté au 6e Volume des Mémoires de la Ligue, que le Roi commençoit à parler en Souverain, & que ses affaires s'amélioroient sensiblement. Dans le tems même qu'il publia sa Déclaration, Vitri, Gouverneur de Meaux, venoit de lui faire sçavoir que les Habitans étoient dans la disposition de lui remettre leur Place; plusieurs autres alloient suivre son exemple, & les intelligences qu'il entretenoit dans Paris, lui faisoient espérer que cette Capitale ne tarderoit pas à se rendre.

Ce Monarque se rendit en personne à Meaux au commencement de Janvier, pour y recevoir les hommages des Habitans: tout s'y passa de leur part avec les plus grands témoignages de joye, de soumission & de respect. 1594.

Meaux se soumet au Roi.

1594. Le Roi de ſon côté leur donna des marques éclatantes de bonté & de confiance. Il alla enſuite à S. Denis, pour être plus près de Paris, & ſe mettre en état d'être inſtruit ſur le champ de l'effet que feroit ſur cette Ville, ce qui venoit de ſe paſſer à la réduction de Meaux.

Mouvemens des Seize à Paris.

Tout étoit alors à Paris dans un grand mouvement, tant du côté des Politiques qui formoient ſourdement un parti pour remettre la Ville au Roi, que de la part des Eſpagnols & des Seize qui preſſentoient la révolution qui pouvoit arriver en conſéquence des nouvelles qu'on recevoit chaque jour de différentes Places qui faiſoient leur ſoumiſſion au Roi, ou qui négocioient pour la faire.

Les factieux voyant les choſes à

[redacted]

il avoit eu beaucoup de part dans les conférences qui s'étoient tenues pour la treve, on le soupçonna d'intelligence avec le Parti Royal ; & dèslors, les Factieux conspirerent pour lui ôter son Gouvernement, & le donner à un autre. 1594.

Le Parlement s'y oppose.

Le bruit de ce changement s'étant bientôt répandu, les Chambres qui s'étoient assemblées le 10e de Janvier, chargerent deux personnes de leur Compagnie d'aller trouver le Comte de Bélin, pour sçavoir de lui-même la vérité du fait, & en même tems pour s'informer si on lui ôtoit son Gouvernement, ou s'il le quittoit de bon gré.

Bélin ne répondit pas bien clairement à cette demande ; mais cependant, il en dit assez pour faire entendre que sa sortie de Paris n'étoit pas tout-à-fait de son goût, & qu'en cela il se trouvoit obligé de céder aux menées du Légat & des Seize. Le Parlement qui avoit beaucoup de confiance dans ce Gouverneur, trouva très-mauvais que les Espagnols se mêlassent de lui ôter sa place, & encore plus que Mayenne eût pris le parti de le déposséder, sans en prévenir la Cour.

1594.

Il y eut de vives remontrances à ce sujet ; mais elles furent sans effet : Bêlin sortit de Paris, & se retira auprès du Roi. A l'égard du Gouvernement, il fut donné à Charles de Cossé, Comte de Brissac, qui prêta serment le 24 de Janvier.

Brissac est nommé Gouverneur de Paris.

Tandis que Mayenne prenoit des mesures pour se conserver la Capitale du Royaume, le Roi en prenoit aussi de son côté pour acquérir des Places & fortifier son Parti. La treve étant finie avec la Ligue, les hostilités avoient recommencé dès les premiers jours de Janvier, & dès-lors le Roi ne pensa plus qu'à soumettre des Villes par la voye des armes, ou à gagner les Gouverneurs ; ce qui étoit d'autant plus facile qu'ils étoient pour la plus grande partie très-portés à se vendre plus ou moins cher, selon la valeur de leurs Places ou l'importance de leurs personnes.

Le Roi s'empare de Charenton & de la Ferté-Milon.

Pendant que les troupes du Roi agissoient dans les Provinces éloignées, ce Prince fit attaquer Charenton, en chassa les Ligueurs & y mit une garnison, au moyen de laquelle il serra Paris de plus près qu'auparavant. Quelques jours après, il se rendit en personne à

la Ferté-Milon dont il se rendit maître en peu de tems ; il se retira ensuite à Mantes pour conférer avec son Conseil sur la cérémonie de son Sacre dont il avoit fixé la solemnité au 27 du mois suivant. 1594.

La reprise des armes & les progrès des troupes Royales dans les environs de Paris, jetterent les peuples dans la consternation. Les plaintes se renouvellerent de toutes parts contre Mayenne ; on l'accusoit hautement d'être vendu à l'Espagne, & de tout sacrifier à cette Cour & à ses propres intérêts. Ce n'étoit pas seulement parmi la populace que se répandoient ces bruits, les plus considérables Bourgeois parloient de même. Le Parlement paroissoit aussi très-mal disposé à son égard surtout lorsqu'on y fut informé qu'il n'avoit tenu qu'à ce Prince d'obtenir une prolongation de la treve ; car le Roi, malgré la découverte qu'il avoit faite de le négociation dont Montpezat étoit chargé auprès du Roi d'Espagne, & la refus général qu'il avoit fait d'écouter Mayenne, étoit cependant revenu à lui accorder une prolongation pour le mois de Janvier seulement, moyennant certaines condi-

Plaintes contre Mayenne.

tions, que ce Prince avoit refusées; 1594. parce qu'il n'y trouvoit pas pour lui des avantages assez considérables.

Conférence entre Mayenne & le Président le Maître.

Mayenne fut sensible à ces bruits & voulut du moins tâcher de se justifier auprès du Parlement. Il envoya à cet effet Pericard, autrefois Sécretaire du Duc de Guise, & alors un des quatre Sécrétaires d'Etat de la Ligue, trouver le Président le Maître & le prier de venir à l'instant à son Hôtel. Le Maître s'y rendit, & eut avec le Prince une conférence assez vive sur ce qui faisoit la matiere des discours publics.

Mayenne protesta d'abord contre cet attachement si vif, qu'on lui reprochoit d'avoir pour l'Espagne. *Je ne suis pas Espagnol*, dit-il au Président, *& je ne le serai jamais; faites moi l'honneur de m'en croire.* * A l'égard de la treve que l'on disoit avoir manqué par sa faute, il s'excusa sur les conditions peu recevables que le Roi lui avoit proposées. Il en communiqua les articles au Président; & sur ce que le Roi demandoit d'abord qu'on le reconnût avant que le Pape eût donné son con-

* Mém. de l'Etoile.

ſentement : *Je ne le permettrai jamais*, dit Mayenne, *tant que j'aurai une eſpée à mon côté, parce qu'il y va de la Religion.* * 1594.

Ce Prince, paſſant enſuite aux articles qui le concernoient en particulier, & aux avantages que le Roi lui promettoit, s'il vouloit entendre à un accommodement : *Il m'offre*, dit-il, *le Gouvernement de Bourgogne, & encore ne me donne pour aſſurance qu'une promeſſe verbale : jugez ſi telles conditions ſont recevables à un Prince de ma qualité.* **

Le Préſident, qui aimoit ſincèrement le bien public, vit avec quelque impatience que Mayenne inſiſtoit toujours pour ſes avantages perſonnels ; & que lorſqu'il lui objectoit l'intérêt général des peuples, ce Prince en revenoit toujours à ſe plaindre que l'on ne s'embarraſſoit guères de ce qui le regardoit en particulier. Le Magiſtrat releva ce terme de *particulier*, que le Prince avoit répété pluſieurs fois, & il lui dit : *Monſieur, je ne ſuis pas ici pour le particulier de perſonne ; je ſuis pour le public ; quand je ne ſoutiendray*

* *Ibid.* ** *Ibid.*

1594. *plus la Charge que j'ay, j'exposeray toujours ma vie en particulier contre quiconque voudra vous offenser ; mais estant aujourd'hui ce que je suis, & ce que vous m'avez fait être, je suis obligé de vous représenter la nécessité du Public, qui est très-grande, & de vous prier d'en avoir pitié ; faites pour lui comme il est bien en votre puissance ; & mettant pour un tems en arrière votre particulier, entendez à ce qui est de sa conservation, sans vous arrester aux conseils & propositions de ceux qui ne se soucians guères ny de l'un, ny de l'autre, veulent établir seulement les affaires de leur maître. Outre que vous ferez en cela le devoir de votre Charge & d'un grand Prince, tel que vous estes, vous acquererez la bénédiction du peuple, & par même moyen attirerez sur vous & sur ceux de vostre Maison la bénédiction de Dieu, & si ruinerez ceux qui prétendent s'establir ici pour vous ruiner.* *

Mayenne, loin de trouver à redire à la fermeté du Président, parut au contraire prendre en bonne part tout ce qu'il venoit de lui dire ; cependant il ne changea rien dans sa façon de se conduire ; & quoique les murmures

* *Mém. de l'Etoile.*

continuassent à se faire entendre de toutes parts, & que la Ligue fût alors dans une situation qui menaçoit d'une ruine prochaine, il affecta la meilleure contenance. Il fit même répandre alors quantité de Médailles d'argent,* dont les devises annonçoient le bonheur de son Gouvernement, comme si en effet ses affaires eussent été dans la position la plus brillante. Il n'y avoit pourtant plus de moyen de prendre le change sur son parti. Il étoit évident qu'il tomboit en décadence. La Ligue, comme dit Mézerai, n'étoit plus qu'un bâtiment tout en l'air qui alloit écrouler de lui-même. Une bonne partie des Villes qui s'étoient engagées dans cette malheureuse faction, venoient de rentrer dans leur devoir. Chaque Courier qui arrivoit à Paris, apportoit la nouvelle de la reddition de quelque Place, & rien n'exprime

159

Plu[sieurs] Villes [se sou]mettent [au] Roi.

* *En ce mois... le Duc de Mayenne fit faire à Paris des jettons d'argent, où d'un costé son portrait étoit gravé, tenant l'épée à la main, avec cette inscription :* CAROLO LOTHARINGIO CLAVUM REGNI TENENTE. *De l'autre, les Armoiries de France & de Lorraine, & autour écrit :* VACANTE LILIO, DUX ME REGIT OPTIMUS. *J'en ai vû.* Mémoires de l'Etoile.

mieux la célérité avec laquelle ces
1594. changemens se faisoient, que ce que dit un jour à ce sujet Madame de Montpensier. Cette Princesse, qui voyoit avec le plus grand dépit la ruine d'une faction où elle s'étoit engagée avec fureur, se plaignoit qu'*à déjeuner on la servoit d'une bicoque rendue, à dîner d'une Ville, & le soir d'une Province entiere.** En effet, presqu'immédiatement après la réduction de Meaux, on apprit celle de Peronne, de Mondidier, de Roye, de Lyon, de l'Orléanois, du Berri, & tout cela coup sur coup. Il sembloit que l'on se faisoit un devoir de renoncer à la Ligue avec autant d'empressement qu'on en avoit eu pour s'y engager.

Rheims tenoit encore pour ce Parti, ce n'est pas que les Habitans ne fussent dans la disposition de se soumettre; mais ils étoient contenus par une garnison nombreuse; & le Commandant avoit fait construire une Forteresse, au moyen de laquelle il tenoit tout le monde en respect. Le Roi auroit pû tenter de s'en rendre maître par la force; mais content des avantages qu'il avoit remportés par ses armes dans les

* *Mém. de l'Etoile.*

premiers jours de Janvier, il vouloit épargner le ſang de ſes peuples, & n'être pas obligé de traiter en rebelles des gens que les exemples journaliers de leurs compatriotes, alloient rendre inceſſamment de Sujets fidéles. 1594.

Difficultés ſur le Sacre du Roi.

Cependant, comme la Ville de Rheims avoit été de tout tems deſtinée à l'auguſte cérémonie du Sacre de nos Rois, & que, quelques années auparavanr les Ligueurs avoient entrepris aux Etats de Blois d'établir comme une Loi fondamentale du Royaume, qu'à l'avenir nul ne ſeroit cenſé légitime Roi de France, s'il n'étoit ſacré à Rheims où l'on conſervoit à cet effet la Sainte Ampoule & les ornemens royaux: on forma quelques difficultés dans le Parti Royal; ſur la réſolution que Sa Majeſté avoit priſe de ſe faire ſacrer; mais l'affaire ayant été mûrement examinée dans le Conſeil, l'obſtacle ne tarda guères à être levé.

On décide qu'il n'eſt pas eſſentiel qu'un Roi de France ſoit ſacré à Rheims.

On décida que le droit primordial de ſuccéder à la Couronne étant uniquement fondé ſur la proximité du ſang, il étoit abſurde de vouloir le faire dépendre d'un lieu particulier; qu'ainſi les Rois de France pouvoient

se faire sacrer où bon leur sembloit; qu'à la vérité Rheims étoit de tems
1594. immémorial destiné à cette cérémonie; mais qu'au reste, ce n'étoit qu'une affaire de bienséance; & cela fut prouvé par l'exemple de plusieurs de nos Rois dont les uns ont été sacrés à Noyon, d'autres à Metz, d'autres à Soissons & ailleurs, sans que l'on se soit jamais avisé de contester la légitimité de leur succession à la Couronne.

Il fut donc conclu que le lieu du Sacre étoit indifférent, & dès lors le Roi résolut de se faire sacrer à Chartres. Il y eut encore quelque embarras sur le Chrême que l'on employeroit, parce que la Sainte-Ampoule étoit alors au pouvoir des Ligueurs. Cette difficulté n'arrêta pas plus longtems que la première. On statua que toute huile consacrée par un Evêque, étoit suffisante pour cette cérémonie. Cependant, pour donner plus de lustre au Sacre du Roi, on prit le parti de faire venir de l'Abbaye de Marmoutier, près de Tours, une phiole que l'on y conserve, & dans laquelle il y a une huile tout aussi miraculeuse que celle qui se conserve à Rheims.

Toutes les difficultés se trouvant enfin applanies, la cérémonie du Sacre se fit à Chartres, le Dimanche 27e de Février avec le plus grand appareil, & de la même maniere qu'on a coutume de la faire à Rheims. 155

Le [R] sacré à [Char]tres.

Cette cérémonie fit la plus forte impression sur les esprits. Un grand nombre de Gentilshommes, zélés Catholiques, déserterent des troupes de la Ligue, & vinrent se ranger auprès du Roi. Les Seize au contraire n'en devinrent que plus furieux, & recommencerent à invectiver contre la conversion du Roi & contre son Sacre, avec un emportement qui causa le plus grand scandale, même parmi ceux qui leur étoient le plus attachés. On auroit peine à imaginer jusqu'où ils pousserent l'indécence, si des témoins oculaires ne nous avoient conservé quelques fragmens des discours fanatiques qu'ils répandoient dans le Public, & qu'ils débitoient jusques dans les Chaires évangéliques. *

* *Le Dimanche* 27, dit l'Etoile, *le* Roi *fut sacré à Chartres . . . dont dit Guarinus en son Sermon où j'étois, qu'on avoit graissé le Béarnois, & qu'il n'étoit non plus* Roi *qu'étoit le*

1594. Le Légat, voulant de son côté arrêter l'empressement que les peuples paroissoient avoir à se soumettre au Roi, publia une longue Lettre adressée à tous les bons Catholiques de France, par laquelle il les avertissoit que le Pape avoit formé la résolution de ne jamais accorder à ce Prince l'Absolution qu'il lui demandoit ; & que le Saint Pere étoit tellement indisposé contre lui, qu'il n'avoit pas même voulu recevoir le Duc de Nevers, comme Ambassadeur de France, mais seulement comme Duc de Mantoue.

Lettre du Légat pour empêcher les peuples de se soumettre au Roi.

Cette Lettre qui ne rapportoit aucun motif du refus du Saint Pere, ne fit pas l'effet que le Légat en attendoit. On la regarda comme une piece qui ne partoit d'aucun autre principe que d'un esprit de cabale & de partialité, qui ne cherchoit qu'à renouveller des

Diable, quand il promettoit à J. C. tous les Royaumes, qu'il n'avoit que par imagination.

Peu après ce même Guarinus, au rapport du même Auteur, *prescha que celui qui avoit tué le feu Roi, devoit être annobli avec toute sa race, ayant fait un acte plus généreux que Judith; qu'il étoit nécessaire & permis de se défaire de cettui-ci, & que qui voudroit l'entreprendre iroit en Paradis & seroit le plus proche de Dieu.* Mém. de l'Etoile.

troubles qui n'avoient déjà duré que trop long-tems.

1594.

Mayenne, voyant par ce qui se passoit sous ses yeux & par les nouvelles qu'il recevoit des Provinces, que son Parti tendoit à un anéantissement prochain, voulut tenter un accommodement avec le Roi, & il se servit pour cette négociation de Sébastien Zamet, son ami, qui étant d'ailleurs fort bien venu auprès du Roi, & se trouvant alors à Chartres où il avoit assisté à la cérémonie du Sacre, étoit en état de lui rendre service auprès de Sa Majesté.

Mayenn tente encor un accommo dement.

Zamet s'acquitta de sa commission; mais il ne réussit point. Dès la première proposition, le Roi l'arrêta, & déclara qu'il n'entendroit rien de la part de Mayenne, tant qu'il prétendroit être regardé comme Chef de Parti; le Monarque ajouta que ce Prince n'avoit d'autre voye à prendre, que de demander pardon à son Souverain, & qu'il le recevroit comme son parent & son allié. La négociation échoua ainsi, sans même avoir été entamée, parce que Mayenne, malgré la ruine presque totale de ses affaires, vouloit encore conserver un vain titre qu'il ne de-

La négoci tion échou

voit pourtant pas se flater de pouvoir
1594. soutenir long-tems.

Il se prépare à sortir de Paris.

Sa seule ressource étoit alors dans des troupes auxiliaires, que l'Espagne lui envoyoit des Pays-Bas sous les ordres du Comte de Mansfeld. Il résolut d'aller joindre ce Général sur les frontières de Picardie, moins peut-être pour employer ce secours à soutenir une cause qui étoit comme perdue, que pour se mettre en situation de faire avec le Roi un accommodement un peu avantageux.

Mayenne jusques là avoit toujours compté sur Paris, & il y comptoit encore. Il se fondoit d'une part sur les Seize qu'il détestoit ; mais qui ne pouvoient cependant manquer de le bien servir par rapport à la garde de la Ville ; parce qu'ils avoient un intérêt essentiel à empêcher le Roi d'entrer dans la Capitale. D'un autre côté, il faisoit bien plus de fond sur Brissac qu'il venoit d'y nommer pour Gouverneur ; il espéroit que ce Seigneur, qui avoit si bien servi son frere dans la fameuse journée des barricades, sous Henri III, se feroit un honneur de le servir de même contre son Successeur.

Cependant les choſes tournerent autrement. Briſſac ſuivit bientôt l'exemple de la plûpart des Gouverneurs des Provinces ; & même, dans le tems que Mayenne ſe préparoit à partir, il négocioit déja avec le Roi, ſans que qui ce ſoit en eût le moindre ſoupçon. Mayenne n'en ſçut rien que quelques jours avant ſon départ, & ce fut par la Ducheſſe de Nemours, ſa mere, qu'il en fut informé.

1594

Il eſt av que Bri traite ave Roi.

Cette Princeſſe découvrit ce myſtère, par le moyen des correſpondances qu'elle entretenoit à la Cour pour ſes propres intérêts. Elle ſçut donc que Antoine de Silly, Comte de Rochepot, proche parent de Briſſac, avoit traité de ſa part avec le Roi pour la reddition de Paris, & qu'il s'engageoit de remettre cette Capitale entre les mains de Sa Majeſté, ſans qu'il y eût de ſang répandu & ſans danger de la voir expoſée au pillage.

Madame de Nemours n'entra pas d'abord avec ſon fils dans le détail de ce qu'elle venoit d'apprendre ; elle profita ſeulement de cet avis pour l'engager à ne point quitter Paris, ou du moins pour le porter à mettre ordre à ſes affaires, & ſurtout à conclure la

paix avec le Roi, puisqu'enfin il s'é-
1594. toit fait Catholique. Mayenne paroissant assez peu sensible à ces représentations, la Duchesse alla plus loin, & lui parla clairement sur le danger auquel il alloit s'exposer.

Je prévois, lui dit-elle, *que si vous ne commencez à parler de votre accommodement avant que de sortir de Paris, vous perdrez cette Capitale par votre départ précipité ; & en laissant échaper cette occasion favorable, vous vous ôterez le moyen de traiter dans la suite à des conditions avantageuses. Je sçais,* ajouta-t-elle, *qu'on trame le projet de livrer la Ville, & que ceux qui le peuvent & en qui vous avez le plus de confiance, sont les complices & même les auteurs de ce complot.*

Ces dernières paroles firent impression sur Mayenne, & il supplia sa mere de vouloir lui parler plus clairement sur ce qu'il avoit à craindre. La Duchesse lui dit alors qu'elle étoit informée de bonne part que Brissac avoit des intelligences secretes avec le Roi, & que, sur la proposition qu'il avoit faite de livrer Paris, il y avoit eu à Chartres de longues conférences entre Schomberg, Belliévre & de Thou, &

qu'enfin on n'attendoit que son départ pour mettre ce projet en exécution. 1594.

Mayenne, entendant nommer Brissac, revint aussi-tôt de sa surprise, & regarda tout ce que la Princesse venoit de lui dire, comme une histoire fabriquée à plaisir pour lui inspirer de la défiance. Il alla sur le champ trouver Brissac, & lui fit part de ce qu'il venoit d'apprendre, en l'assurant qu'il n'en croyoit rien, & qu'il comptoit toujours sur ses services pendant son absence.

Brissac, après avoir remercié Mayenne de la confiance dont il l'honoroit, l'assura qu'il continueroit de la mériter & qu'il pouvoit absolument compter sur lui. Mais il parut extrêmement surpris que l'on cherchât à le desservir dans son esprit, & le supplia de vouloir bien lui découvrir la source d'où provenoient les soupçons qu'on avoit voulu lui inspirer. Mayenne ne lui en fit point de mystère, & lui dit que c'étoit la Duchesse de Nemours, sa mere. Cette Princesse avoit pourtant fort recommandé à son fils de ne révéler à personne ce qu'elle lui apprenoit seulement pour qu'il en fît son profit. Mais il oublia la promesse qu'il lui

avoit faite de n'en point parler, &
1594. découvrit tout. La Princesse en fut très-irritée ; & , voyant néanmoins que, loin de profiter de ses avis, il se préparoit toujours à partir, elle lui prédit que s'il avoit l'imprudence de quitter Paris, sans avoir mis ordre à ses affaires, il pouvoit compter ou de n'y rentrer jamais, ou d'y être sans autorité.

Ces remontrances firent peu d'impression sur Mayenne, & ne dérangerent rien dans le parti qu'il avoit pris de s'éloigner de Paris. Soit qu'il eût une véritable confiance dans Brissac qui lui répondoit de lui conserver cette Ville, soit qu'il ne vît plus de moyen d'y tenir, il fixa son départ au sixième de Mars, & il partit en effet ce jour-là. Mais auparavant, il voulut rassurer la Ligue sur différens bruits qui avoient couru sur son compte, & en particulier sur l'intelligence que quelques personnes le soupçonnoient d'avoir avec le Parti Royal. Ces bruits s'étoient élevés à l'arrivée de Sébastien Zamet qui, ayant eu à Chartres quelques relations avec le Roi, étoit venu voir Mayenne à son retour à Paris, sans doute pour lui

On accuse Mayenne d'intelligence avec le Parti Royal.

rendre un compte plus particulier de ce que Sa Majesté lui avoit dit, lorsqu'il avoit sollicité le dernier accommodement de la part de Mayenne. 1594.

Mayenne charge Boucher, Curé de S. Benoît, de le justifier auprès des Seize.

Ce Prince, pour détruire ces soupçons, permit aux Seize de s'assembler pour entendre ce qu'il avoit à leur faire dire. Ils tinrent en effet une grande Assemblée aux Carmes, dans laquelle le Curé de Saint Benoît, qui y présida, leur dit qu'il étoit chargé de la part du Duc de Mayenne, de les assurer que sa résolution étoit de ne jamais faire de paix avec l'Hérétique, & de vivre & mourir avec eux dans la sainte Union.

Cette Assemblée faite avec la permission d'un Prince qui s'étoit attaché tant de fois à réprimer l'insolente faction des Seize, jusqu'à leur défendre de s'assembler, sous peine de la corde, mécontenta tous les gens de bien, & surtout le Parlement, qui en fit des plaintes très-amères : mais Mayenne appaisa tout en députant Brissac qui, selon le récit de Monsieur de Thou, assura la Compagnie, que ce Prince avoit toujours détesté & défendu toutes les Assemblées, qu'il n'avoit nullement autorisé celle-

1594. ci *, & qu'il avoit chargé ſeulement le Curé de Saint Benoît de faire ſçavoir aux Seize, que l'intelligence que l'on prétendoit qu'il avoit avec ceux qui ſe rangeoient du Parti du Roi, étoit une pure calomnie. Ceci ſe paſſa le 3e de Mars qui étoit le lendemain de l'Aſſemblée des Seize aux Carmes.

Mayenne prend congé des capitaines de Quartier, & non du Parlement.

Deux jours après, Mayenne, ayant ordonné à Briſſac de raſſembler chez lui tous les Capitaines de Quartiers, ſe rendit auſſi chez ce Seigneur, & ce fut-là qu'il leur notifia ſon départ. Il les pria de vivre enſemble avec beaucoup d'union, d'obéir en tout à leur Gouverneur & au Prevôt des Marchands, & de ne prendre aucune inquiétude de la défection de pluſieurs de leur Parti, parce qu'ils ſeroient toujours aſſez forts & en aſſez grand nombre, pourvû qu'ils demeuraſſent unis. Il prit enſuite congé d'eux, & le lendemain dès cinq heures du matin, il

* L'Etoile rapporte au contraire que Briſſac vint dire à la Cour de la part de Mayenne, *qu'il avoit permis aux Seize de s'aſſembler pour cette fois ſeulement, pour des cauſes qui ne touchoient en rien leur particulier. . . & qu'on donneroit ordre qu'ils ne s'aſſembleroient plus.* Mémoires de l'Etoile.

[redacted]

partit de Paris, & emmena avec lui sa femme & ses enfans. Il ne prit point congé du Parlement; mais il chargea Brissac de faire des excuses de sa part de ce qu'il étoit parti si subitement, sans avoir fait ses adieux à la Compagnie. Ce Prince se rendit en diligence à Soissons, dans le dessein de joindre au plutôt l'armée Espagnole que le Comte de Mansfeld avoit amenée des Pays-Bas sur la frontière de Picardie.

1594.

Il se retire à Soissons.

Le départ de Mayenne causa beaucoup d'émotion dans toute la Ville. Les Seize & les Espagnols parurent se disposer à prendre les armes; ils en firent des amas considérables dans divers Couvens; & cela, disoient ils, pour se précautionner contre les Politiques qui avoient dessein de remettre la Ville au Roi.

Le trouble augmenta bien davantage, lorsque la nouvelle arriva que le Roi s'approchoit de Paris. Effectivement ce Prince, sous prétexte d'aller faire une neuvaine à Saint Cloud, parut subitement à la vue de la Capitale. Mais il ne poussa pas plus loin, & se contenta d'avoir répandu l'alarme dans la faction. On travailla avec toute

Le Roi s'approche de Paris.

1594. la diligence poſſible à lui fermer les paſſages ; & l'on boucha exactement les portes les plus conſidérables de la Ville, telle que la Porte Neuve, celle de Buſſi, de Saint Denis & de Saint Marcel.

Briſſac ſe comporta dans ces conjonctures avec toute l'habileté que demandoit le rôle qu'il jouoit alors, & continuant toujours de négocier avec le Roi pour la réduction de la Ville, il prenoit à l'extérieur toutes les meſures néceſſaires pour lui en interdire l'entrée ; de ſorte que pendant le peu de tems que le Roi ſéjourna à S. Denis, ou dans les environs de Paris, le Gouverneur fut toujours en mouvement, & parut ſe porter avec beaucoup d'ardeur à pourvoir à la défenſe des différens endroits où l'on ſoupçonnoit que les troupes Royales pouvoient faire quelques tentatives.

Mais de part & d'autre, on ſçavoit à quoi s'en tenir. Le Roi en s'approchant de Paris, n'avoit eu d'autre objet que de négocier plus commodement ; & lorſqu'on fut convenu des articles principaux, le Roi, pour éloigner tout ſoupçon, décampa de Saint Denis où étoit ſon Quartier, & s'en alla à Senlis;

[redacted]

mais il eut soin de laisser près de Paris un Négociateur de confiance, qui devoit prendre avec Brissac les dernières mesures pour la réduction de la Capitale. 1594

Ce Négociateur se nommoit *François d'Epinai de S. Luc*, lequel étant en differend avec Brissac, au sujet de la dot de Jeanne de Cossé, sa sœur, que Saint Luc avoit épousée, pouvoit avoir sous ce prétexte beaucoup de relations avec son beau-frere, sans que les Factieux pussent en prendre ombrage. Ils eurent donc ensemble plusieurs conférences dans l'Abbaye de Saint-Antoine, qui étoit le lieu du rendez-vous; & afin de mieux faire entendre qu'il ne s'agissoit entr'eux que de discuter des intérêts de famille qui avoient été mis en arbitrage, ils amenoient avec eux, chacun de leur côté, des gens de Justice, qui effectivement traitoient ensemble ce qui les concernoit, tandis que les Parties intéressées agitoient une matière bien différente. L'Arbitre que Brissac menoit ordinairement avec lui, étoit un homme sur lequel ni les Seize, ni les Espagnols ne pouvoient avoir aucun soupçon; car c'étoit le fameux René

Brissac p[...] les derni[...] mesures [...] rendre [...] au Roi.

Choppin, célebre Jurisconsulte, qui
1594 s'étoit distingué dans le Parti, par le zéle qu'il avoit toujours eu pour la Ligue.

Brissac & Saint-Luc jouerent parfaitement leur rôle, & les Arbitres n'ayant pu convenir sur certains articles, les deux Seigneurs prirent feu: rompirent les conférences, & parurent se séparer très mécontens l'un de l'autre. Brissac pour mieux couvrir son jeu, ne fut pas plutôt rentré dans *Paris* qu'il alla trouver le Légat, & se jettant à ses pieds, il lui demanda humblement l'Absolution de la faute qu'il avoit faite de communiquer avec un Hérétique tel que Saint Luc; il assura que c'étoit à son grand regret, & qu'il y avoit été contraint par la situation actuelle de ses affaires.

Le Légat, charmé de la soumission de Brissac, lui accorda de la meilleure grace du monde l'Absolution qu'il demandoit, & parla de ce Seigneur à ses amis, comme d'un homme sur lequel on auroit tort d'avoir le moindre soupçon.

Le Duc de Féria en pensoit de même, & de plus le regardoit comme un esprit étroit, incapable de vûes, & qu'il étoit

étoit aisé de mener où l'on vouloit. Il en parla sur ce ton au Légat, lorsque celui-ci vint lui raconter l'humble démarche que Brissac avoit faite auprès de lui. * *C'est un bon homme que M. de Brissac*, dit le Duc de Féria; *je l'ai toujours connu pour tel: il ne faut qu'employer les Jésuites, pour lui faire faire tout ce que l'on voudra: même pour vous montrer quel grand homme d'affaire c'est; une fois que nous tenions le Conseil céans, au lieu de songer à ce qu'on disoit, il s'amusoit à prendre des mouches.* 1594.

Cependant cet homme si simple en apparence, & dont on se seroit fait un scrupule de se défier, venoit de tout disposer pour soumettre Paris au Roi, sans que dans une grande Ville, où presque tout le monde étoit en armes, on courrût risque d'être insulté, ni pillé. Il avoit fait entrer dans ses vûes le Président le Maître, Molé, Procureur Général, & autres Magistrats. Il s'étoit aussi assuré du Prévôt des Marchands, des Echevins, des Capitaines de Quartiers; & le jour fut pris pour remettre la Ville au Roi le Mardi 22e de Mars.

* *Mémoires de l'Etoile.*

[redacted]

1594.

On soupçonne quelque chose de son dessein.

Quoique l'on eût observé le plus grand secret dans cette entreprise, il en transpira cependant quelque chose vers le tems de l'exécution; de sorte que le Lundi 21 sur le soir, les Espagnols & les Seize allerent trouver Brissac, pour l'avertir que l'on venoit de les informer que les Politiques avoient remué sourdement tout leur parti; que leur dessein étoit d'exterminer ceux qui étoient dévoués à la Ligue, afin de livrer Paris au Roi, & que même ce sanglant projet devoit, dit-on, être exécuté vers le minuit.

Brissac leur répondit froidement: * *J'en ay eu l'advis avant vous, & j'ay donné ordre à tout, laissez-moi seulement faire & tenez-vous coys pour ne point réveiller ceux dont on veut se saisir; dans le matin vous verrez beau ménage, & les Politiques seront bien surpris.*

Il profita cependant de cet avis pour faire sa ronde toute la nuit & visiter les corps-de-garde; &, comme le Duc de Féria, en conséquence des soupçons qu'on venoit de lui donner, avoit chargé quelques Capitaines Espagnols de l'accompagner & même de le tuer, s'il s'élevoit quelques mouvemens au-

* *Mém. de l'Etoile.*

dehors, Brissac qui n'attendoit le Roi qu'à quatre heures du matin, prome- 159
na ces Capitaines sur les remparts & dans les différens Quartiers jusqu'à deux heures par un très-mauvais-tems. Lorsqu'il les eut bien fatigués, il les ramena chez le Duc de Feria à qui il dit de demander à ses gens s'ils avoient entendu le moindre bruit, & il ajouta avec un air un peu en colère, qu'il ne falloit pas prendre si facilement l'alarme sur des bruits populaires. En sortant de l'Hôtel de cet Ambassadeur, il entra dans le corps-de-garde qui étoit le plus près, & donna ordre à l'Officier qni y commandoit, de veiller attentivement sur les Espagnols, & de faire tirer sur les premiers qui sortiroient.

Il plut beaucoup pendant toute la nuit, & le mauvais tems retarda un peu la marche des troupes Royales. Ce retardement jettoit déjà Brissac dans la plus grande inquiétude, lorsqu'enfin peu après quatre heures du matin, Saint-Luc parut près des Thuilleries; Brissac sortit par la Porte Neuve & lui parla un instant, après quoi il rentra dans la Ville, & Saint-Luc se mit en marche, & entra le premier

Entré troupes Roi dan ris.

1594. dans Paris avec sa troupe, après avoir posté cent hommes en haye le long du Quai, près de la porte. Il consigna la garde de cette porte à un Capitaine de réputation, nommé *Favas*, qui avoit sous ses ordres une Compagnie d'Arquebusiers.

Saint-Luc s'étant ensuite avancé dans Paris à la tête d'un détachement de quatre cens hommes, tourna du côté de S. Thomas du Louvre & marcha vers la Croix du Trahoir. D'autres Officiers, qui étoient entrés avec lui, prirent leur route d'un autre côté, & marcherent avec leurs troupes vers le Pont Saint-Michel où ils furent bientôt joints par un grand nombre de Royalistes qui étoient dans le secret.

François d'O, Gouverneur de l'Isle de France, avec un corps de troupes alla s'emparer de la Porte S. Honoré; d'autres troupes coulerent vers Saint Germain l'Auxerrois; il y eut aussi différens détachemens qui furent commandés pour aller se saisir du Palais, des deux Châtelets & de la tête des Ponts, tandis que de l'autre côté de la Ville arrivoient en bateau les troupes qui formoient les garnisons de Melun & de Corbeil. Elles furent

reçues par le Capitaine du Quartier Saint Paul, qui baissa la chaine qui traversoit la riviere depuis l'Arsenal jusqu'au Quai de la Tournelle. Ces troupes s'emparerent de l'Arsenal & des environs de la Bastille. 1594

Tout cela se passa très-heureusement, sans désordre & même sans résistance. Il n'y eut de sang répandu que vers le Quai de l'Ecole où un corps-de-garde de Lansquenets s'étoit mis en défense, & ayant refusé de mettre bas les armes, on fit feu sur eux ; il y en eut une trentaine de tués, & presqu'autant de jettés dans la riviere.

Entrée Roi dans ris.

Lorsque les troupes se furent ainsi emparées de tous les postes principaux, Brissac sortit de Paris, & alla au-devant du Roi qui étoit resté environ à deux cens pas. Il présenta au Monarque une magnifique écharpe en broderie; le Roi l'ayant reçue, l'embrassa, lui donna la sienne, & le créa sur le champ Maréchal de France. Le Prevôt des Marchands arriva peu après avec les Echevins, à la tête d'une troupe considérable de Bourgeois sous les armes, & présenta au Prince les hommages de la Ville.

1594. Le Roi s'étant rendu à Notre-Dame, assista à un *Te Deum* en musique, & ensuite il entendit la Messe sous un dais qu'on lui avoit préparé. De-là, il se rendit au Louvre où il trouva son dîner prêt, & toute sa maison en aussi bon ordre, que s'il y eût demeuré depuis long-tems.

Pendant que le Roi étoit à Notre-Dame, le Prevôt des Marchands & les Échevins, accompagnés des Héraults d'armes, allerent dans les principaux Quartiers de la Ville, annonçant partout la paix, & une Amnistie générale de tout le passé; ils avoient soin d'annoncer en même-tems que le Roi étoit résolu de vivre & de mourir dans la Religion Catholique, & le peuple y répondoit par des acclamations redoublées de *Vive le Roi: Vive la paix*, qui retentissoient de toutes parts. Les cris de joie furent le seul bruit que l'on entendit dans cette heureuse journée. Dès le midi tout fut paisible; les boutiques s'ouvrirent; chacun fut libre de vaquer à ses affaires: en un mot tout rentra dans l'ordre, & les Bourgeois, aussi bien que le Peuple, ne s'occuperent qu'à célébrer ce grand jour qui terminoit les troubles, &

ramenoit une tranquillité que l'on ne connoiſſoit plus depuis longtems. 159

Dès l'après-midi de ce même jour, les troupes d'Eſpagne ſortirent de Paris, ayant à leur tête leurs Généraux & les Ambaſſadeurs d'Eſpagne. Ce fut pour la Capitale un nouveau ſpectacle dont le Roi voulut être témoin.

Ce Prince, en entrant dans Paris, avoit envoyé Briſſac au Duc de Féria, pour l'aſſurer qu'on ne lui feroit aucun mauvais traitement, ni à lui, ni à ſes gens, pourvû qu'ils ne ſe rendiſſent pas indignes de ſa bonté. Le Duc qui ne s'attendoit pas à des propoſitions ſi favorables, s'étoit déja cantonné au Temple avec ſes troupes, & comptoit de s'y bien défendre, ſi on venoit l'attaquer; mais Briſſac qui avoit pris des meſures avec Sa Majeſté, pour que tout ſe paſsât ſans effuſion de ſang, promit à l'Ambaſſadeur de la part du Roi, que s'il vouloit partir ſur le champ, on accorderoit toute ſûreté aux Eſpagnols, & qu'on leur permettoit de ſortir de Paris, Enſeignes déployées, & tambours battans, avec leurs armes & bagages, mais les méches éteintes.

4. Con-sentir. Le Duc de Féria trop heureux de se voir hors d'affaire à si bon compte, accepta la proposition, & consentit à quitter Paris dès le même jour. Il s'intéressa même à faire sortir aussi le Colonel des Napolitains, qui, s'étant emparé de la Porte de Bussi, refusoit de céder ce poste, & prétendoit s'y défendre; mais sur l'ordre qu'il reçut du Duc de Féria, il mit bas les armes, & promit de partir avec les Espagnols.

...rt des ...ols. Ce départ se fit vers les trois heures après midi de ce même jour. Le Roi, après avoir dîné au Château du Louvre, se rendit à la Porte Saint Denis, où ils devoient passer; &, étant monté dans une Chambre qui étoit au dessus de cette porte, il se mit à une fenêtre pour voir défiler ces troupes.

Roi va défiler Le Duc de Féria, Diégo d'Ibarra & [redacted]

Le Roi fit aussi parler au Légat, au Cardinal de Pellevé, & aux Duchesses de Montpensier & de Nemours, & envoya même des Gardes à leurs Hôtels, pour prévenir toute insulte, en cas qu'il s'élevât quelques mouvemens parmi le peuple : mais les politesses de ce Prince ne furent pas également bien reçûes. 1594

Sa Majesté, en envoyant au Légat, l'avoit invité de la venir voir. Le Prélat ne voulut jamais répondre à l'honneur que lui faisoit le Monarque ; il aima mieux quitter la partie & se retirer : il eut à cet effet un passe-port pour retourner en Italie, & il fut reconduit jusqu'à Montargis par l'Abbé du Perron, nommé Evêque d'Evreux, & ensuite Cardinal. Le Légat eut la permission d'emmener avec lui le Pere Varade, Jésuite, & Christophe Aubri, *Curé de Saint André*, qui craignoient beaucoup pour eux, parce qu'ils avoient été impliqués l'un & l'autre dans le complot de Barrière, pour assassiner le Roi.

Le Légat refuse de voir le Roi.

Le Cardinal de Pellevé, mauvais François & Ligueur déterminé, n'auroit jamais sçu mériter les bontés du Roi, quand même il auroit eu le tems

d'en profiter. Il étoit malade, lorsque le Monarque fit son entrée. Dès qu'on l'eut informé que Paris étoit rendu, & que tout paroissoit soumis, il entra en fureur, &, le transport le saisissant, il se mit à crier *qu'on le prenne, qu'on le prenne*. Ce furent-là les dernieres paroles qu'il proféra. Il tomba ensuite dans une espece de léthargie qui l'emporta le Samedi 26[e] de Mars.

1594.

Mort du Cardinal de Pelleve.

La Duchesse de Montpensier, qui s'étoit déclarée avec tant de fureur contre Henri III & contre son Successeur, céda enfin à la nécessité. Cette Princesse voyant qu'il n'y avoit plus de ressource dans son Parti, vint saluer le Roi, & lui témoigner la joie qu'elle ressentoit de son entrée dans Paris. Dans le compliment qu'elle fit à ce Prince, elle lui dit qu'une seule chose lui faisoit de la peine; c'étoit que Mayenne son frere, n'eût pas été actuellement à Paris, pour avoir l'honneur de lui en ouvrir les portes. Le Roi faisant allusion à ce que Mayenne étoit grand dormeur, lui répondit en plaisantant : *Il nous eût fait attendre trop long-tems, Madame; il se seroit levé trop tard**.

La Princesse de Montpensier vient voir le Roi.

* *Mém. de l'Etoile.*

1594

Ce Prince causa plus sérieusement avec la Duchesse de Nemours, mere de Mayenne. Il sçavoit que cette Princesse panchoit à la paix depuis longtems, & qu'elle avoit fortement exhorté son fils à profiter de l'autorité qu'il avoit dans Paris pour tirer le plus d'avantage qu'il lui seroit possible d'un accommodement. Il fut touché de compassion, lorsque cette Princesse en larmes lui témoigna ses regrets de ce que ses enfans* ne s'étoient pas mis en situation de profiter de ses bontés. Le Roi lui fit entendre qu'il ne tenoit qu'à eux de rentrer en grace, & que leur soumission feroit oublier tout le passé. *Madame*, lui dit-il d'un ton plein d'affection, *il est encore temps, s'ils le veulent* **.

Le Roi, après avoir reçu les hommages de ce qu'il y avoit de plus considérable dans Paris, employa les jours suivans à donner des ordres tant pour la police, que pour le rétablissement de la justice, & à recevoir les soumissions des différentes Provinces, qui, à l'exemple de la Capitale du Royau-

* Les Ducs de Mayenne & de Nemours. L'un du premier lit & l'autre du second.

** *Mém. de l'Etoile.*

me, s'empressoient de reconnoître leur

1594. Souverain.

Réduction de la Ville de Rouen.

La Ville de Rouen se soumit le 27 de Mars ; & Brancas-Villars qui en étoit Gouverneur, fut un de ceux qui tira le meilleur parti de sa soumission. J'ai déja dit que ce Seigneur ne travailloit que pour lui-même, & que, peu attaché à Mayenne à qui il étoit redevable de sa fortume, il n'attendoit qu'un événement favorable pour s'assurer le sort le plus avantageux, de quelque côté que ce pût être.

Dès qu'il vit la Ligue sur son déclin, il commença à traiter avec le Roi, & il conduisit ses affaires avec tant d'habileté, qu'en s'accommodant avec le Monarque, il réussit à se faire donner les Gouvernemens de Rouen, du Havre, de Harfleurs, de Montivilliers, de Ponteau de-mer & de Verneuil. Il se fit de plus conserver dans la Charge d'Amiral de France, que le Duc de Mayenne lui avoit donnée; & il tint si ferme à cet égard, que le Roi, qui avoit intérêt d'acquérir un sujet de sa considération, engagea Biron à se démettre en sa faveur de la dignité d'Amiral qu'il lui avoit donnée ; & en dédommagement, il créa celui-ci

Maréchal de France. Ce ne fut pas tout ; Villars obtint encore cinq ou six des meilleures Abbayes * de Normandie, douze cens mille francs d'argent comptant pour payer ses dettes, & soixante mille livres de pension. Tout cela fut conclu le vingt-septiéme de Mars, comme je l'ai dit; mais le Traité ne fut rendu public que quelque tems après. 1594

Le Parlement est rétabli dans ses fonctions.

Le lendemain 28, le Chancelier se rendit au Parlement pour y nommer des Procureurs & Avocats Généraux, & rétablir les Membres de cette Cour dans l'exercice de leurs fonctions. Il fit la même chose par rapport à la Chambre des Comptes & à la Cour des Aydes ; *& quant à la Cour des Monnoyes*, dit l'Etoile, *il n'y fut point, n'éstimant pas cette fonction digne de sa Charge ; mais y envoya deux conseillers de Sa Majesté ; Claude Faucon de Ris, & Geoffroy Camus de Pontcarré.*

On publia en même-tems deux Déclarations, l'une en faveur de ceux des Conseillers qui étoient restés à Paris pendant les troubles. Le Roi les rétablissoit en leur premier état, à la charge de faire de nouveaux sermens

* *Ibid.*

[illegible] entre les mains du Chancelier, & de recevoir de lui les ordres que Sa Majesté en son Conseil avoit jugé à propos de leur donner.

La seconde Déclaration regardoit la réduction de Paris. Le Roi ordonnoit qu'il n'y auroit dans Paris d'exercice public d'autre Religion que de la Catholique, Apostolique & Romaine. Sa Majesté confirmoit les priviléges de ses Habitans, tant en général qu'en particulier, & accordoit une abolition entiere de tout ce qui étoit arrivé à l'occasion des troubles, excepté néanmoins l'assassinat du feu Roi, les conspirations contre Sa Majesté régnante, & tous les crimes punissables entre gens de même Parti.

Deux jours après, ces Déclarations furent suivies d'un Arrêt du Parlement, qui rétablit [redacted]

nonçoit, * *A ladite Cour révoque & révoque le pouvoir ci-devant donné au Duc de Mayenne, sous la qualité de* Lieutenant-Général de l'Estat & Couronne de France; *Fait défenses à toutes personnes de quelque estat & condition qu'ils soient, de le recognoistre en ceste qualité, lui prester aucune obéissance, faveur, consort ou aide, à peine d'estre punis comme criminels de leze-Majesté au premier chef; &, sur les mesmes peines, enjoint audit Duc de Mayenne & autres Princes de la Maison de Lorraine, de recognoistre le Roi Henri IVe, de ce nom, Roi de France, pour leur Roi & Souverain Seigneur, & lui rendre l'obéissance & service deue; & à tous autres Princes, Prélats, Seigneurs, Gentilshomme, Villes, Communautés & particuliers, de quitter le prétendu Parti de l'Union, duquel le Duc de Mayenne s'est fait chef*, &c. 1594

Par ce même Arrêt, on annulloit tout ce qui avoit été fait & ordonné par les prétendus Etats Généraux du Royaume. On défendoit à ceux qui y avoient été nommés Députés, de prendre désormais cette qualité, & de s'assembler à Paris ou ailleurs, sous

* *Mém. de la Ligue.*

peine d'être punis comme criminels de leze-Majesté.

1594.

On supprime les Processions de la Ligue.

Il fut aussi défendu de célébrer aucune des Processions qui avoient été ordonnées à l'occasion des troubles, telles que la *journée des Barricades*, celle *des farines*, & autres de même espéce. A la place, on ordonna qu'à l'avenir & à perpétuité, on feroit tous les ans le 22e de Mars une procession solemnelle, à laquelle la Cour assisteroit en robes rouges, pour rendre graces à Dieu de la réduction de Paris à l'obéissance du Roi.

Institution de la Procession de la réduction de Paris.

Cet Arrêt fut rendu le Mercredi 30 de Mai, & le lendemain il fut lû & publié dans les Carrefours de la Ville, avec les solemnités qui s'observent en pareil cas. Le même jour on envoya aux Quartiers de la Ville une liste d'environ trois cens personnes que l'on regardoit comme étant de la faction des Seize, avec ordre de signifier à ceux qui y étoient nommés, de sortir de la Ville au plutôt : on promettoit même des passe-ports à ceux qui voudroient aller joindre le Duc de Mayenne. Il y en eut un grand nombre qui accepterent ce parti, trop heureux de trouver des sûretés pour

sortir d'une Ville, où ils avoient lieu d'appréhender de recevoir la punition qu'ils n'avoient que trop méritée par leur révolte. 1594.

Ce fut alors que l'on vit partir *Pelletier*, Curé de S. Jacques de la Boucherie ; *Cœuilly* ; Curé de S. Germain ; *Hamilton*, Curé de S. Côme ; *Guarin* *, Cordelier ; *Rose*, Evêque de Senlis ; *Sénault*, *Crusé* & une multitude d'autres sujets pareils qui avoient été boutefeux de la Ligue.

Les Seize abandonnent Paris.

A l'égard de *Varade*, Jésuite ; d'*Aubry*, Curé de Saint André, & de *Boucher* **, Curé de Saint Benoît,

* C'est le même que l'Etoile appelle *Guarinus*. Voyez la note ci-devant.

** Boucher étoit né à Paris en 1550, d'une famille de Robe. Il s'attacha à l'Université de Reims où il enseigna les Humanités & ensuite la Philosophie. Il fut Recteur de cette Université en 1575, & harangua Henri III en cette qualité, lorsque ce Prince fut sacré le 7 Février de cette année. Il quitta Reims peu après, & se fit recevoir dans l'Université de Paris où il enseigna la Philosophie dans le Collége de Bourgogne. Il professa ensuite la Théologie dans le Collége des Grassins. Peu après, il se fit recevoir de la Maison & Société de Sorbonne, & fut nommé Prieur de cette Maison au mois de Décembre mil cinq cens quatre vingt. Dans le même-tems, il fut fait Recteur de l'Université de Paris ; &,

ils avoient déja abandonné la Ville.
1594. Les deux premiers étoient partis avec

après son Rectorat, il prit le bonnet de Docteur, & fut nommé Curé de Saint Benoît. Dès que les Guise formerent leur grand dessein de la Ligue, Boucher s'y livra avec tout l'emportement que le fanatisme peut inspirer. La fureur qu'il eut pour ce Parti obscurcit beaucoup ses talens & son mérite; car on ne peut nier qu'il n'en eût beaucoup. Ce fut dans son appartement en Sorbonne, que se tinrent les premieres Assemblées des Ligueurs; mais le concours de ceux qui machinoient cette faction, ne s'accordant guères avec la tranquillité qui a toujours régné da..s la Maison de Sorbonne, il alla tenir ses Conventicules dans un appartement qu'il avoit au Collége de Fortet; c'est de-là que ce Collége a été appellé le *Berceau de la Ligue*. Il fut donc un des principaux Chefs de cette faction, & fit tout le mal qui lui fut possible. Lorsque les séditieux entreprirent de déposer Henri III, il composa un Ouvrage intitulé: *De justâ Henrici III abdicatione*. Il fut aussi soupçonné d'avoir eu part à l'assassinat de ce Prince par Jacques Clément. Il se déchaîna avec une égale fureur contre Henri IV, & prononça contre lui plusieurs Sermons qui furent imprimés alors. Après la réduction de Paris, il se retira en Flandres où l'Espagne le pourvut d'un Canonicat de Tournai; ce fut là qu'après l'attentat de Jean Châtel sur Henri IV, le 27 Décembre 1594, il composa en faveur de ce scélérat un Ouvrage intitulé; *Apologie pour Jehan Chastel*, sous le nom de

le Légat, comme je l'ai dit; & le dernier avoit eu la précaution de se sauver dès le premier jour de la réduction de Paris. Il avoit changé d'habit, & étoit sorti au milieu des troupes Espagnoles. 1594.

On supprime tous les Actes & Libelles faits en faveur de la Ligue.

En même tems qu'on éloignoit de Paris ceux qui y avoient occasionné tant de troubles, on travailla aussi à supprimer, autant qu'il étoit possible, tout ce qui pouvoit en rappeller la mémoire. Pierre Pithou, qui venoit d'être nommé Procureur Général, fut chargé d'ôter des Registres du Parlement tous les Actes qui s'étoient faits contre l'autorité du Roi, & en particulier ceux où il étoit fait mention du prétendu Roi Charles X. Jean Séguier, alors Lieutenant Civil, travailla de son côté à la recherche de tous les Libelles qui avoient été composés dans ces malheureux tems; il fit brûler tout ce qu'il en put découvrir, & on publia

François de Vérone Constantin. Il vécut encore 50 ans après sa sortie du Royaume, & ne mourut qu'en 1644, étant alors Doyen de la Cathédrale de Tournay. Il y en a qui assurent que ce Docteur se repentit enfin des excès où il s'étoit porté, & qu'il devint aussi zélé François parmi les Espagnols, qu'il avoit été furieux Espagnol parmi les François.

de rigoureuſes défenſes d'en garder & 1594. d'en imprimer aucun à l'avenir.

Tout le monde ſe porta de ſoi-même à exécuter les Réglemens que l'on publia pour rétablir le bon ordre ; il n'y avoit plus de ſéditieux qui oſaſſent réclamer contre l'autorité des Loix & des Magiſtrats. Tous les Corps à l'envi l'un de l'autre ayant fait leur ſoumiſſion au Roi, Paris reprit bientôt ſon ancienne ſplendeur, & l'on ne parla plus des troubles précédens, que pour ſe reprocher à ſoi-même d'avoir pu ſe prêter auſſi long-tems aux intrigues odieuſes d'une vile cabale qui n'avoit en vûe que de bouleverſer la face de l'Etat.

Mayenne, qui ne pouvoit ignorer tout ce qui s'étoit paſſé dans l'étonnante révolution qui venoit d'arriver, auroit bien dû, ce ſemble, profiter de l'exemple & de la Nobleſſe & des Peuples pour rentrer dans le devoir, & ſe réconcilier avec un Souverain qui ne demandoit pas mieux que de lui pardonner. Il en étoit tems encore, s'il l'eût voulu : on vient de voir que le Roi s'en étoit expliqué aſſez clairement avec la Ducheſſe de Nemours ; & ſans doute cette Princeſſe, qui aimoit & la paix & ſes enfans, n'avoit

pas manqué de l'inſtruire des diſpoſitions de Sa Majeſté. 1594.

Cependant ce Prince qui avoit paſſé ſi long-temps pour être d'une politique & d'une prudence conſommée, ne voulut point ouvrir les yeux ſur ſa ſituation. Aveuglé par la malheureuſe ambition de traîner un vain titre de Chef d'un Parti qui n'exiſtoit plus, il entreprit de faire tête à ſon Roi, & alla exciter les Eſpagnols à rentrer dans un Royaume, de la Capitale duquel ils venoient d'être honteuſement chaſſés.

Mayenne s'étoit rendu en Picardie avec ſa femme & ſes enfans, ſous l'eſcorte d'un petit nombre de troupes. Il eſpéroit que le Comte de Mansfeld lui ameneroit une armée nombreuſe, dont il diſpoſeroit pour retenir dans le parti de la Ligue, Amiens, Laon, Soiſſons & les autres Places de cette Province. Mais les choſes tournèrent autrement qu'il ne l'avoit imaginé.

Le Comte de Mansfeld étoit en effet entré fort avant dans cette Province; mais il retira bientôt ſes troupes, en conſéquence des ordres qui lui furent donnés par l'Archiduc Erneſt d'Autriche. Ce Prince, trompé par les fauſſes

L'arm d'Eſpagne qui s'étc avancée Picardie retire ſur frontière.

attaquant la ville de Laon où Mayen-[illegible] étoit alors avec Charles-Emmanuel [illegible] Lorraine, Comte de Sommerive, son second fils, n'ayant pour toute défense qu'une garnison d'environ six cens hommes, commandés par un brave Officier nommé *Dubourg*, qui étoit Gouverneur de la Place. Le Roi pour donner le change, marcha du côté de Saint [illegible]tin, & s'avança même vers Cr[illegible] jusqu'auprès des retranchemens [illegible] Mansfeld s'étoit retiré après la p[illegible]e la Capelle: il y demeura tro[illegible] en bataille pour engager l'en[illegible] une action; mais Mansfeld se [illegible] toujours couvert dans ses retranchemens. Le Roi qui avoit fait pendant ce temps-là toutes ses dispositions pour aller attaquer Laon, tourna brusquement vers cette Place, & alla camper en sa présence le 25 de Mai.

ayenne va Bruxelles.

Mayenne, qui avoit pressenti que le Roi entrant en Picardie, ne manqueroit pas de travailler à soumettre les différentes Places de cette Province, & Laon surtout qui étoit un des principaux boulevards de la Ligue de ce côté-là, se rendit en diligence à Bruxelles, pour solliciter l'Archiduc de faire

faire marcher à son secours le Comte de Mansfeld qui restoit toujours constamment retranché. 1594.

Le peu de séjour que Mayenne fit à Bruxelles pensa lui être funeste. Le Duc de Féria & Dom Diégue d'Ibarra qui s'y étoient retirés en quittant Paris, mirent tout en œuvre pour engager l'Archiduc à le faire arrêter. Ils lui représenterent que ce Prince avoit toujours plus travaillé pour lui-même que pour la cause commune; que c'étoit lui qui avoit déconcerté toutes les mesures du Cardinal Légat, & qu'en un mot la révolution subite qui avoit soumis au Roi la Capitale & les principales Provinces de la France, étoit en partie son ouvrage; puisque, par ses délais affectés, il avoit fait manquer l'élection qu'on avoit projettée, & avoit donné à l'ennemi tout le temps nécessaire pour se fortifier. Ils conclurent donc qu'il étoit important de le faire prisonnier, & de le garder étroitement, jusqu'à ce que le Roi d'Espagne fût dédommagé des frais immenses qu'il avoit faits pour la Ligue.

Les Ministres d'Espagne veulent le faire arrêter.

L'Archiduc, qui étoit assez porté de lui-même à se venger de ceux qui

que les circonltances or
voit, étoient trop délica
dre un tel parti avec sû
les Princes Lorrains ne
pas de se réunir pour a
cette insulte, & qu'enf
lui-même courroit risqu
norer en faisant arrêter
cette considération, qu
publique, étoit venu d
mettre entre ses mains
considéré, on décida
présent on dissimuleroit
plainte qu'on avoit com
& que même on s'emp
donner les secours qu'i
pour la ville de Laon de
vation étoit d'une extrêm

camperent ſur la montagne de Vaux. Le Roi qui avoit déjà commencé les attaques de la Place, ſe ſaiſit d'une éminence voiſine qui commandoit leur camp, & y fit dreſſer une batterie qui les foudroyoit dans leurs retranchemens. 1594.

Le ſecours des Eſpagnols ne fut d'aucune reſſource pour la ville de Laon. Mayenne & le Comte de Mansfeld tenterent inutilement d'y faire entrer ſucceſſivement deux convois; ils furent défaits l'un & l'autre avec une perte conſidérable. Le premier, eſcorté par ſept cens hommes, fut ſurpris & enlevé le 17 de Juin : toute l'eſcorte fut entiérement défaite, & il ne s'en ſauva que quarante qui entrerent dans la Place.

Le Roi enleve deux convois à ſes ennemis.

Le lendemain le même malheur arriva au ſecond convoi; mais la perte fut bien plus forte. Huit cens hommes reſterent ſur la place; pluſieurs furent faits priſonniers, & toutes les munitions reſterent entre les mains du vainqueur. La Cavalerie, qui prit la fuite, à toutes jambes, du côté de la Fère, fut vivement pourſuivie. Une partie fut taillée en piéces, & on pouſſa l'autre juſqu'aux portes de la ville.

1594.

Mayenne décampe.

Cette défaite fut un coup bien sensible pour le Comte de Mansfeld & pour le Duc de Mayenne. Ils resterent renfermés encore trois jours dans leur camp, après quoi ils prirent le parti de décamper. Leur retraite se fit assez heureusement. Le Roi, à la tête de douze cens chevaux, se mit pourtant en devoir de les poursuivre; mais il ne put les atteindre que fort loin, & lorsqu'ils étoient presque en sûreté. Ils ne perdirent, dans cette poursuite, que quelques Espagnols de l'arrière-garde, qui furent enlevés; le reste arriva sans perte à la Fère d'où ils firent aussi-tôt tirer le canon sur les troupes du Roi. Ils se rafraîchirent quelques jours dans cette Place; puis ils allerent passer la Somme auprès de S. Quentin, & se retirerent dans l'Artois.

Il se retire à la Fere.

Le Roi étant retourné aussi-tôt au siege de Laon, fit presser les attaques; mais les Assiégés se défendirent avec tant de valeur, que, malgré leur peu de monde, ils tinrent pendant plus d'un mois, & essuyerent durant ce temps-là trois assauts vigoureux, sans pouvoir etre entamés. On préparoit une nouvelle attaque, lorsqu'enfin le Commandant, voyant qu'il ne lui ar-

rivoit pas de ſecours, demanda à parlementer. Il y eut une capitulation 159
qui portoit que, ſi dans douze jours Laon c
le Duc de Mayenne ne forçoit pas le tule.
Roi à lever le ſiege, ou s'il ne faiſoit pas entrer au moins ſix cens hommes dans la ville, elle ſeroit rendue au Roi : le Monarque, de ſon côté, conſentit dans ce cas à laiſſer ſortir de la Place le Cômte de Sommerive, fils de Mayenne, & les autres Officiers du Parti de la Ligue, leſquels auroient la permiſſion d'emporter leurs armes & leurs effets. Cette capitulation fut arrêtée le vingtième de Juillet.

La précaution que prit le Roi d'envoyer des troupes ſe poſter devant la Fère, empêcha les ſecours que les Aſ- Laon ſe r
ſiégés attendoient de ce côté-là. Ainſi au Roi.
le deuxième d'Août, le Comte de Mansfeld, ni Mayenne, ni perſonne de leur part n'ayant paru, la ville ſe rendit au Roi. On tint exactement toutes les clauſes de la capitulation; le Comte de Sommerive ſortit avec les autres Officiers & toute la garniſon, & alla ſe retirer à Soiſſons qui appartenoit encore au Parti de la Ligue.

La ville de Laon ne fut pas la ſeule

1594. perte que Mayenne fit alors. Peu de jours après, il eut le chagrin d'apprendre que Château-Thierri venoit d'embrasser le Parti Royal. Il sçut en même-temps que les Bourgeois d'Amiens s'étoient soulevés contre le Duc d'Aumale ; & qu'après l'avoir chassé de la ville, ils s'étoient soumis au Roi. Beauvais, Péronne, Dourlens suivirent l'exemple de leur Capitale ; Noyon ne tarda pas aussi à faire son Traité ; & enfin, dans tout ce côté-là, il ne resta à Mayenne & à la Ligue, que Soissons, Ham & la Fère, dont les Bourgeois cependant ne demandoient pas mieux que de se soumettre ; mais les garnisons, étant plus fortes que la Bourgeoisie, la retenoient malgré elles dans le Parti.

Mayenne perd une partie de la Picardie.

Tant d'avantages remportés coup sur

[redacted]

Il retourna à Bruxelles au mois d'Août, & eut à ce sujet quelques conférences avec l'Archiduc Ernest & les Ministres de la Cour d'Espagne. Il proposa que le Roi d'Espagne fût déclaré solemnellement Protecteur de la Religion Catholique en France, sous l'autorité du Pape, jusqu'à ce qu'on y eût fait l'élection d'un Roi du consentement de Sa Sainteté, de Sa Majesté Catholique & de la sainte Union. En conséquence, il demandoit que le Roi d'Espagne fournît au Parti tous les secours nécessaires; &, pour l'indemnité des frais que ce Prince feroit pour la continuation de la guerre, on lui abandonnoit certaines villes & forteresses, à condition cependant qu'il les remettroit au Roi qui seroit élu, sous la clause qu'on lui donneroit une caution pour le payement des sommes qui lui seroient dues.

1594.

Il retourne à Bruxelles.

Il propose à l'Archiduc de continuer la guerre.

Mayenne demandoit de plus, qu'on lui conservât le titre de *Lieutenant Général du Royaume*, jusqu'à l'élection d'un nouveau Roi; qu'on lui accordât le droit de nommer des Gouverneurs François dans toutes les villes dont les troupes de la Ligue pourroient s'emparer; & que les garnisons qu'on

y mettroit prêtassent serment de fidé-
1594. lité à la France & à lui même, comme Lieutenant Général de l'Etat.

A l'égard des troupes, Mayenne proposoit aux Espagnols de lever seize mille hommes de pied & trois mille chevaux dont il auroit le commandement, & ausquels il pourroit joindre deux mille hommes de pied & cinq cens chevaux François, qui seroient entretenus aux dépens de Sa Majesté Catholique.

Son principal dessein étoit alors de se servir des troupes qu'on lui donneroit, pour reprendre quelques Places de Bourgogne dont les Royalistes s'étoient emparés. Il s'engageoit, aussitôt qu'il auroit soumis cette Province, de remettre Soissons entre les mains des Espagnols, & non auparavant; &, au cas qu'il ne fût pas possible de soumettre entièrement la Bourgogne, il demandoit que le Roi d'Espagne aliénât en sa faveur quelques terres hors du Royaume, jusqu'à la concurrence de cent mille écus de rente, sans que Sa Majesté Catholique, quelque engagement qu'elle jugeât à propos de prendre avec le Roi de Navarre, pût se regarder dégagée de sa promesse,

sauf à elle de retenir, par droit de compensation, les biens qui appartenoient au Duc de Mayenne dans le Royaume. 1594

L'Archiduc lui répondit que Sa Majesté Catholique étoit bien résolue de continuer la guerre, & de fournir de l'argent & des troupes comme elle s'y étoit engagée; qu'on lui accorderoit très-volontiers la même dignité & les mêmes titres dont il avoit joui jusqu'alors; mais que, pour prévenir la juste crainte que Sa Majesté Catholique pouvoit avoir qu'il ne s'accommodât avec le Prince de Béarn *, il falloit avant toutes choses, 1°. qu'il remît Soissons entre ses mains, 2°. qu'il éloignât d'auprès de lui toutes les personnes qui étoient suspectes à l'Espagne, 3°. qu'il consentît à ce qu'on lui formât un Conseil composé de gens dont le zèle pour la Ligue ne seroit pas équivoque.

Réponse de l'Archiduc

On l'assuroit, moyennant ces conditions, de lui donner dix mille écus par mois, pour l'entretien de deux

* Le Roi d'Espagne s'attribuant à lui seul le titre de *Roi de Navarre*, n'avoit jamais reconnu Henri de Bourbon en cette qualité. Il l'appelloit simplement *Prince de Béarn*.

1594. mille hommes d'Infanterie Françoise & de cinq cens chevaux, dès qu'il les auroit amenés à l'armée Espagnole; que si cependant il préféroit de porter la guerre en Bourgogne, l'Espagne lui donneroit tous les secours nécessaires; &, dans le cas où Sa Majesté Catholique s'accommoderoit avec le Prince de Béarn (supposition absolument chimérique), on s'engageoit de ne manquer à rien de ce qui pouvoit concerner la dignité de sa personne, sa sûreté & même sa fortune.

Mayenne refuse les conditions proposées par l'Archiduc.

Mayenne, bien déterminé à ne pas céder la ville de Soissons, déclara qu'il ne pouvoit souscrire aux articles qu'on lui proposoit. La négociation ne fut pas néanmoins tout-à-fait rompue pour cela : on remit à prendre un parti décisif, lorsqu'on auroit reçu réponse de Sa Majesté Catholique que l'on alloit instruire de ce qui venoit de se passer.

Cette réponse ne pouvoit pas être absolument favorable aux idées de Mayenne; car, en même-temps que l'Archiduc & les Ministres d'Espagne informerent Sa Majesté Catholique du détail de la conférence, ils manderent à ce Monarque que l'on ne devoit

nullement compter sur le Duc de Mayenne; parce que ce Prince, toujours irrésolu, n'étoit point capable de prendre un parti; que d'ailleurs ils sçavoient qu'il traitoit actuellement avec le Prince de Béarn, par le ministère du Président Jeannin; que cependant il falloit prendre encore des mesures pour qu'il ignorât qu'on se méfioit de lui; parce que, si un Prince de cette considération abandonnoit la Ligue, il seroit fort à craindre que son exemple ne fût pernicieux pour beaucoup de Seigneurs, & surtout pour un grand nombre de Gentilshommes qui s'ennuyoient extrêmement de la guerre.

1594

Ils ajouterent que cette crainte étoit d'autant mieux fondée, que le Duc de Guise étoit déjà fort ébranlé, & que l'on avoit sçu de lui-même, que sa mere & la Duchesse de Montpensier, sa tante, avoient déjà fait pour lui quelques propositions au Prince de Béarn; que le jeune Duc n'étoit pas éloigné de les accepter; & qu'enfin, il avoit avoué ingénuement qu'il se voyoit dans la nécessité de les accepter, à moins que Sa Majesté Catholique ne lui envoyât promptement du secours.

1594. Il n'étoit plus temps de penser à secourir ce jeune Prince ; car, tandis que l'on informoit le Roi d'Espagne de ses négociations avec le Roi, il conclud son accommodement avec Sa Majesté, tant pour lui que pour ses freres ; & en conséquence, Reims, Rocroi, S. Dizier, Guise, Joinville, Fimes & Moncornet abandonnerent la Ligue & retournerent à l'obéissance du Roi, qui s'engagea par reconnoissance à donner au jeune Duc un des grands gouvernemens du Royaume : en effet, il eut peu de temps après le Gouvernement de Provence. Outre ce riche présent, Sa Majesté lui promit encore, par un article secret, quatre cens mille écus, pour acquitter les dettes immenses que le feu Duc son pere avoit contractées dans le temps des troubles.

Le Duc de Guise se soumet au Roi.

La défection de ce Prince fut bien sensible aux Espagnols, & leur fit appréhender plus que jamais, que Mayenne ne pensât à conclure un accommodement qu'il avoit tenté tant de fois, & pour lequel on sçavoit bien qu'il négocioit encore. En effet, le Président Jeannin agissoit toujours auprès du Roi, sans cependant pouvoir rien terminer ; parce que, depuis la

réduction de Paris, Sa Majesté n'étoit plus dans la disposition de lui faire un parti aussi avantageux qu'il l'auroit souhaité. D'ailleurs, tout paroissoit alors s'arranger de soi-même; car, dans le temps que la Champagne se soumettoit, le Roi fut informé qu'en Bretagne les esprits étoient disposés à secouer le joug de la Ligue : effectivement Concarneaux, Redon, Morlaix, Quimpercorentin, S. Malo & autres Places, se soumirent au Roi, avec plus ou moins de difficulté, selon les conditions plus ou moins avantageuses que l'on faisoit aux Gouverneurs.

1594

Réducti de plusie Villes de Bretagne.

La Bourgogne restoit encore dans le Parti, & cette Province étoit alors presque la seule retraite que Mayenne eût en France; de sorte qu'il étoit pour lui de la dernière importance de ne rien négliger pour se la conserver. Cependant il se vit à la veille de la perdre, pendant le séjour qu'il fit à Bruxelles.

Le Président Jeannin qui géroit les affaires de la Province, ayant été informé que Mâcon, Avalon & Auxerre, venoient de se soumettre au Roi, écrivit aussi-tôt à Mayenne pour

1594. l'en inſtruire, & lui manda que, s'il différoit plus long-temps à revenir, il couroit riſque de perdre tout ce qu'il avoit de Places dans la Bourgogne. Le deſſein de ce Magiſtrat, en exhortant Mayenne à retourner dans cette Province, n'étoit pas d'y continuer la guerre, mais de mettre ce Prince dans la poſition de faire ſa paix avec plus d'avantage : car, avant même qu'il y eût à craindre pour Mayenne de perdre les Places de ſon Gouvernement, il y avoit déjà quelque temps qu'il ſollicitoit ce Prince de ne pas faire un plus long ſéjour à Bruxelles, parce que portant toujours de ſa part quelques paroles au Roi pour la paix, Sa Majeſté ne ſe perſuaderoit jamais qu'il voulût ſincèrement la conclure, tant qu'il affecteroit de demeurer, ou d'être en relation intime avec ſes ennemis déclarés.

Mayenne part de Bruxelles.

Mayenne, à cette nouvelle, réſolut de partir ; &, pour détruire les ſoupçons que l'Archiduc pouvoit avoir de ſes négociations avec le Roi, il dit à ce Prince, en prenant congé de lui, qu'il alloit faire un voyage à Nanci pour y voir le Duc de Lorraine, afin de le détourner du deſſein qu'il avoit de traiter avec le Roi.

Il ſe rendit effectivement en Lorraine où il ne put avoir audience du Duc, parce que ce Prince, qui traitoit alors avec Sa Majeſté, eut peur de lui devenir ſuſpect, s'il conféroit avec un Chef de Parti, qui venoit encore d'implorer de nouveaux ſecours de la part de ſes ennemis.

1594

Il ſe ren Nancy.

Mayenne partit de Nanci fort mécontent, mais il le fut bien davantage de la nouvelle qu'il apprit ſur ſa route. On l'informa que la Bourgogne menaçoit d'une prochaine défection, & que Jacques Verné qu'il avoit continué dans la qualité de Maire de Dijon depuis ſix ans, à cauſe de ſon zèle pour la Ligue, venoit de traiter avec le Roi, & alloit lui livrer cette Capitale.

Ce Prince, outré de colère, n'attendit pas qu'il fût arrivé pour tirer vengeance de l'infidélité du Maire, il envoya en toute diligence des ordres pour l'arrêter & lui faire ſon procès. Ses ordres furent promptement exécutés. Verné ayant été convaincu, fut condamné à mort, & il eut la tête tranchée deux jours avant l'arrivée de Mayenne.

1594. Mayenne se rend à Dijon.

Ce Prince entra dans Dijon au commencement du mois de Novembre. Il trouva les Habitans assez mal disposés à son égard ; mais il les ramena en leur donnant des espérances de mettre bientôt fin aux troubles. Il mit une nouvelle garnison dans la Citadelle, visita quelques Places circonvoisines, & rassura les partisans qu'il avoit dans la Noblesse.

Durant le séjour qu'il fit à Dijon, il fut informé que les choses avoient bien changé de face à son égard du côté de la Cour. Dans les conférences que le Président Jeannin avoit eues avec le Roi, quelque temps après la prise de Laon, Sa Majesté avoit paru disposée à céder le Gouvernement de Bourgogne à ce Prince & à ses hoirs mâles, & de lui faire compter outre cela une somme d'un million d'écus pour acquitter ses dettes ; mais, soit que le séjour de Mayenne à Bruxelles eût indisposé le Roi, comme Jeannin l'avoit appréhendé, soit pour quelque autre raison, Sa Majesté déclara nettement qu'elle n'étoit plus dans l'intention d'accorder des avantages aussi considérables.

Mayenne dès-lors parut renoncer à toute idée d'accommodement, & ne pensa plus qu'à pousser les choses aux dernières extrêmités. Il envoya à Bruxelles Jacques de Harlai de Chanvallon, pour contracter de sa part de nouveaux engagemens avec les Ministres Espagnols, & les fit assurer que si Sa Majesté Catholique vouloit lui envoyer de l'argent & des troupes, & faire en même temps quelques diversions de son côté, il protestoit de ne jamais faire la paix avec le Roi de Navarre.

1594.

Il envoye à Bruxelles demander du secours contre le Roi.

Dans le temps que Mayenne faisoit faire ces propositions, il tenoit un langage bien différent à Beaune où il s'étoit rendu, après s'être assuré de Dijon. Les Habitans de Beaune étoient depuis quelque temps en pourparler pour un accommodement avec le Roi. Mayenne, en arrivant dans leur Ville, parut entrer dans leurs dispositions. Il leur dit qu'il pensoit sérieusement à faire la paix, & les assura qu'ils pouvoient compter d'obtenir les plus grands avantages, pourvu qu'ils se reposassent entièrement sur lui, & qu'ils ne se pressassent point de faire leur accommodement en particulier.

Il va à Beaune.

1594. Il leur promit que, dans ce cas, il auroit ſoin de les exempter de recevoir chez eux des gens de guerre, & que l'on ne les chargeroit point de nouveaux impôts.

Les Habitans de Beaune ayant paru ſe rendre aux propoſitions de Mayenne, ce Prince retourna à Dijon. Il n'y fut pas ſi tôt arrivé, qu'il reçut des nouvelles qui renouvellerent ſes ſoupçons ſur les diſpoſitions des Habitans de Beaune. Soit que ces nouvelles fuſſent réelles ou non, il les fit valoir pour ſe diſpenſer de tenir les promeſſes qu'il leur avoit faites. Il envoya chez eux une garniſon de trois cens hommes d'Infanterie; il revint auſſi en perſonne pour viſiter la Place avec des Ingénieurs, ſur le rapport deſquels il détruiſit les Fauxbourgs qui étoient très-peuplés, & y fit abattre trois Egliſes & environ deux mille maiſons. On conſtruiſit en même-temps par ſes ordres de nouvelles fortifications près de l'Egliſe de la Magdeleine. Il régla auſſi ce qui concernoit la garde des portes qu'il partagea entre les Bourgeois & la garniſon; &, afin qu'il fût plus facile de défendre l'entrée de la Place, il ne laiſſa que

Il y met garniſon.

deux portes libres : toutes les autres furent exactement murées.

Ces précautions prises, il crut s'être assuré une retraite, au cas qu'il lui arrivât quelque revers de fortune; il prétendit même que les Habitans dont la plûpart se trouvoient ruinés par les démolitions de leurs maisons, devoient néanmoins lui témoigner beaucoup de reconnoissance, des mesures qu'il venoit de prendre pour sa propre sûreté. On en peut juger par ce qu'il se fit donner en partant de chez eux. *Il retourna à Dijon*, dit un Auteur du temps*, *avec deux cens queues de vin qu'il prit sur les Habitans, & qu'il fit traîner après lui à chars & charrettes; pour le mariage de sa belle-fille** avec le Vicomte de Tavannes, qu'il y alloit solemniser.*

1594.

Mayenne retourne à Dijon.

Ce mariage occasionna des fêtes

* *Mém. de la Ligue*, *tome 6.*

** Gabrielle des Prez de Montpezat, fille de Melchior, Marquis de Montpezat, & de Henriette de Savoye, Marquise de Mirebel, fut la seconde femme de Jean de Saulx, Vicomte de Tavannes. Il avoit épousé en premières nôces Catherine Chabot, Dame de Lugny. On a vu ci-devant que Henriette de Savoye, après la mort du Marquis de Montpezat, avoit épousé le Duc de Mayenne.

1594

[illegible]
une [illegible]
en [illegible]
[illegible]
à [illegible]
la Bourgogne [illegible]
[illegible]
[illegible], comme en une place [illegible]
faire des tournois & courre la bague [illegible]
dant que ces pauvres gens de B[illegible]
ployoient sous son oppression.

Les Habitans de Beaune se disposent à se rendre au Roi.

Les vexations que la garnison [illegible] Mayenne exerçoit sur la Bourgeoisie devinrent si insupportables, que les Habitans résolurent de secouer le joug, & de se jetter entre les bras du [illegible] mais, comme [illegible]

les garnisons de Mayenne. Les Habitans de Beaune se contenterent donc de négocier sourdement, & de faire sçavoir aux Royalistes qui étoient dans le secret, qu'ils perséveroient constamment dans la résolution qu'ils avoient formée de se soumettre au Roi. 1594.

En conséquence de ces arrangemens préliminaires, Beaune resta tranquille en apparence; Mayenne l'étoit aussi de son côté à Dijon, où il passa une partie de l'hyver. Le Roi pendant ce temps fit quelques tentatives du côté de l'Artois; mais la rigueur de la saison l'ayant obligé de retirer ses troupes pour les mettre en quartier d'hyver, il revint à Paris le 27 de Décembre, où l'instant de son arrivée pensa être le dernier de sa vie.

Il revient à Paris.

Ce Prince ayant été, en arrivant à l'Hôtel d'Estrées *, chez la belle Ga-

* Cet Hôtel a eu successivement plusieurs noms. En 1594, on l'appelloit l'*Hostel d'Estrées*, parce que c'étoit le domicile de Gabrielle d'Estrées, Marquise de Monceaux; il s'appella ensuite l'*Hostel de Montpensier*, & c'est ainsi qu'il se nommoit, lorsque le Cardinal François de Joyeuse en fit l'acquisition. Messieurs de Joyeuse, Comtes du Bouchage, ayant ensuite occupé cette maison, on lui

par Jean Châtel.

couteau qui lui cassa une
blessa à la levre. Le Roi, sai
s'écria qu'il étoit blessé : l
coula d'abord en abondanc
l'alarme ; mais un moment

donna le nom d'*Hostel de Bouchа*
sous ce nom qu'elle fut vendue e
Catherine-Henriette de Lorraine
de Berulle, qui l'acheta pour
Congrégation des Prêtres de l'O
Registre de l'Hôtel de Ville rap
fut dans la cour de cette maison
fut blessé, ce qui paroît plus vr
que de dire qu'un jeune inconnu
vre le Roi, soit dans sa chambre
comme le dit M. de Thou qui
événement arrivé au Louvre,
chambre de Gabrielle d'Estrées,
rapportent Mezerai & le P. Dani

fut rassuré, dès qu'on eut appris que la blessure n'étoit point dangereuse. 15
On courut à Notre-Dame rendre graces à Dieu d'avoir préservé le Roi d'un si grand danger, & ce Prince voulut assister * en personne à un *Te Deum* qui fut chanté le même jour à la Cathédrale vers les huit heures du soir, c'est-à dire, environ deux heures après qu'il eut reçu le coup : car le Roi n'étoit arrivé à Paris que vers les six heures. Cet événement excita une terrible tempête contre les Jésuites : l'assassin, qui fut arrêté sur le champ, étoit un de leurs Ecoliers, nommé *Jean Châtel*, fils d'un riche Drapier de Paris. Ce jeune homme s'étoit distingué dans ses études ; & même il n'y avoit pas longtemps qu'il avoit soutenu une Thèse publique de Philosophie, qu'il avoit dédiée à Pierre Séguier, Président au Parlement. Ces relations exciterent les plus violens soupçons. On arrêta plusieurs Jésuites ; &, d'un autre côté, le Roi envoya à la Guesle, Procureur Général, une Lettre de cachet, pour défendre à Pierre & Antoine Séguier, de se trouver au jugement du coupa-

L'assa arrêté.

* Daniel, Histoire de France.

1594. ble; mais, comme ils avoient déjà assisté aux premières instructions du procès, le Procureur Général les laissa continuer, & ne leur signifia la Lettre qu'après le Jugement. Cependant ces Magistrats, par le conseil de leurs amis, se trouverent encore, lorsque l'on donna la question au criminel, il n'y eut pas la moindre apparence de charge contr'eux; de sorte que les soupçons s'évanouirent aisément.

Les Jésuites sont ..pliqués ..cette aff..

Il n'en fut pas de même des Jésuites; le criminel ayant déposé qu'il avoit souvent entendu dire à quelques-uns de ses Maîtres que l'on pouvoit assassiner le Roi; & que, loin que ce fût un crime, ce seroit au contraire une action louable & méritoire, on arréta plusieurs d'entr'eux, entr'autres le P. Guéret, Professeur de Philosophie, & le P. Guignard, Bibliothéquaire. Le premier fut banni à perpétuité, & le second fut condamné à être pendu, parce qu'on trouva dans ses papiers beaucoup d'écrits extrêmement emportés contre le feu Roi & contre le Roi regnant, & parce qu'il fut convincu de les avoir écrits de sa main. .. on avoit procédé aussi rigoureusement contre tous ceux qui avoient de

ces

ces écrits ou qui les avoient copiés, il y auroit eu peu de Gens de Lettres ou de curieux qui eussent échappé la corde. 159

A l'égard de la Société en général, son sort avoit été décidé le jour même du Jugement de Jean Châtel : & par le même Arrêt qui l'avoit condamné le 29e de Décembre, il fut prononcé que l'assassin subiroit le supplice des criminels de léze-majesté, & le Parlement ordonna de plus, *que les Prêtres & Ecoliers du Collége de Clermont, & tous autres soi-disans de ladite Société, comme corrupteurs de la Jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du Roi & de l'Etat, vuideroient dedans trois jours après la signification du présent Arrêt, hors de Paris & autres villes, & lieux où sont leurs Colléges, & quinzaine après hors du royaume* *, *&c.*

Arrêt co[ntre] Jean Ch[âtel] & contr[e les] Jésuites.

Pendant que les suites de ce tragique événement occupoient Paris & même une bonne partie du Royaume, le Roi, qui méditoit de reprendre au plutôt la guerre contre les Espagnols, pensoit alors à en faire les préparatifs. En même tems il pensoit aussi à prendre des mesures pour abattre les restes 159[5]

* *Mém. de la Ligue, tom. 6.*

Jean.

Les Habitans de Beaune traitent avec le Maréchal de Biron.

Dès les premieres
marche du Maréchal
Beaune se préparerei
approches des troupe
traiter de la reddition
Ils députerent un d'e
Sieur de Vaugrenant
doit pour le Roi à Sai
ne, & supplierent ce C
leur servir de médiat
cution de leur dessei
dre, avec le Maréchal
tes les mesures qui cc
lui promettant d'exécu
nière exactitude tout c
chal & lui auroient ré
Vaugrenant, qui éto

le trouver ; & après avoir long-tems conféré avec lui, il fit sçavoir aux Habitans de Beaune, que le Maréchal ne manqueroit pas de marcher bientôt à leurs secours ; que pour tromper les ennemis, il feindroit de vouloir attaquer Château-neuf, & que là, faisant volte-face, il se rendroit en présence de Beaune le Dimanche 5 de Février sur les deux heures après midi ; qu'à cette même heure ils n'avoient qu'à prendre les armes, charger les troupes de la garnison, lui faire ouvrir les portes, & qu'alors il les mettroit en situation de chasser entierement l'ennemi de chez eux. 1595.

Ces arrangemens pris, on se prépara de part & d'autre à les exécuter. Pendant ce tems là, Mayenne qui avoit eu quelque vent des intelligences de ceux de Beaune avec le Maréchal de Biron, se rendit dans cette Ville le premier de Février, accompagné de son fils & de quelques Officiers. Il fit entrer avec lui une centaine de soldats & un corps de Cavalerie de la Compagnie de Thianges. Des deux portes qu'il avoit laissées libres, il en fit murer une, & ordonna que celle qui resteroit ouverte, seroit gardée en dehors

Mayenne retourne à Beaune.

1595. par les ſoldats de la garniſon, & en dedans par les Bourgeois.

Ces meſures penſerent être funeſtes à ce Prince. Les Bourgeois croyant, que leur deſſein étoit découvert, furent ſur le point d'éclater ſans attendre le ſecours de Biron, & alors c'étoit fait de Mayenne & de ſon fils; mais les Conjurés ayant conféré enſemble, conclurent à ne rien entreprendre pour lors, & ils remirent l'exécution de leur projet au jour dont ils étoient convenus avec Biron.

Il ſe retire à Châlons.

Mayenne, après avoir donné ſes ordres pour la ſûreté de Beaune, en partit dès le lendemain pour ſe rendre à Châlons avec ſon fils. En partant il eut une longue conférence avec le capitaine Montmoyen qui commandoit dans la Place. Il l'exhorta à tout mettre en œuvre pour la bien défendre; & pour mieux lui faire entendre de quelle importance il étoit pour lui de conſerver cette Place, il lui dit en s'en allant, *que qui la lui oſteroit, feroit autant que qui lui arracheroit le cœur du ventre.* *

A peine ce Prince étoit-il en route pour ſe rendre à Châlons, qu'il fit halte

* Mém. de la Ligue

ſur le chemin, & envoya à Beaune cinquante Cuiraſſiers ſous les ordres d'un Officier de confiance, à qui il donna une liſte d'un certain nombre de Bourgeois, qu'il le chargea de faire arrêter en arrivant. Cet ordre fut exécuté ſur le champ. Le Procureur & l'Avocat du Roi ayant été mandés à la Citadelle, y furent retenus priſonniers. En même-tems les ſoldats de la garniſon arrêterent dans la Ville quatorze des principaux Habitans, qui furent auſſi enfermés dans la Citadelle.

1595.

Il fait arrêter plusieurs Bourgeois de Beaune.

Cela ſe paſſa le Vendredi troiſiéme de Février. Le lendemain on n'entendit parler de rien; mais le jour ſuivant au matin, qui étoit le Dimanche, jour auquel on attendoit Biron, le bruit s'étant répandu qu'on alloit faire de nouveaux priſonniers, & que l'on parloit même de déſarmer la Bourgeoiſie, les principaux des Conjurés conférerent enſemble, & réſolurent d'éclater au plutôt ſans attendre l'arrivée du Maréchal. On convint donc qu'au ſon d'une certaine cloche, les Bourgeois prendroient les armes, & ſe poſteroient dans les différens quartiers qu'on leur avoit aſſignés.

595. Bour- pren- les r- con re -igueu s.

Ce projet fut ponctuellement exécuté. La cloche ayant sonné, le Maire sortit de sa maison l'épée à la main avec l'écharpe blanche, & se mit à crier *vive le Roi*. A l'instant il fut joint par les Bourgeois de son quartier & même par les femmes, & tous répéterent le même cri de *vive le Roi*, qui se fit entendre dans un instant par toute la Ville. Aussi-tôt un Bourgeois nommé *Michel Richard*, qui commandoit le corps-de-garde auquel on avoit consigné la porte en dedans de la Ville, fit fermer cette porte, & empêcha par ce moyen que les soldats de la garnison qui étoient de garde au-dehors, pussent rentrer dans la Ville. Les Bourgeois s'emparerent de toutes les rues : on se battit vigoureusement en divers quartiers, & enfin les Habitans se rendirent maîtres de tout, excepté de la rue de la Belle Croix, voisine du Château où la garnison ne put être forcée.

Les Bourgeois détruisirent en diligence les ouvrages que Mayenne avoit fait faire pour barrer les portes ; & les ayant ouvertes, ils envoyerent en diligence au Maréchal de Biron, pour l'avertir qu'on l'attendoit, & le prier

en même-tems de donner des ordres pour empêcher le pillage. 1595.

Le Maréchal, qui n'étoit alors qu'à une demie lieue de-là, accourut à toutes brides avec sa Cavalerie. En arrivant, il se dispofa à attaquer le reste de la garnison qui étoit près du Château, mais, dès que les soldats l'apperçurent, ils se rendirent à lui, & eurent permission de se retirer avec leurs armes & leur bagage. Biron s'étant bientôt rendu maître de la Ville, investit le Château & en forma le siége.

Le Maréchal de Biron entre dans Beaune.

Pendant les premières opérations, on intercepta deux lettres que Mayenne avoit remises à Oudineau, qu'il avoit fait son grand Prevôt. L'une étoit pour le Capitaine Montmoyen à qui le Prince envoyoit une nouvelle liste de Bourgeois qu'il lui ordonnoit de faire arrêter. L'autre étoit adressée au Gouverneur de Dijon, à qui Mayenne envoyoit une pareille liste des principaux Habitans qu'il lui ordonnoit de mettre en prison. Le Maréchal ne manqua pas d'envoyer celle-ci à Dijon; elle y fit l'effet qu'il en attendoit: car elle détermina les Bour-

On intercepte deux lettres de Mayenne.

geois à suivre peu après l'exemple des
1595. Habitans de Beaune.

Prise de la citadelle de Beaune.

La Citadelle, quoique battue par un feu continuel de douze piéces de canon, tint cependant près d'un mois. Les Assiégés ne se rendirent, que lorsqu'ils virent les Royalistes prêts à monter à l'assaut. Alors le Commandant fit battre la chamade, & obtint des conditions assez favorables.

C'est ainsi que Mayenne perdit une des Places principales, sur laquelle il faisoit le plus de fond. Peu après Auxonne & Autun furent remis sous l'obéissance du Roi; & enfin, au mois de Mai suivant, les Habitans de Dijon voyant le succès des troupes du Roi dans la Bourgogne, & ayant été avertis d'ailleurs que Sa Majesté se préparoit à venir en personne dans la Province, se déterminerent enfin à secouer le joug de la Ligue.

Les Habitans de Dijon se déclarent pour le Roi.

Ils prirent les armes contre le Vicomte de Tavanes & contre François Boyot de Francesque, Gouverneur du Château, & firent en même-tems prier Biron de venir se joindre à eux. Ce revers inopiné fut un coup assommant pour Mayenne. Ses plus fidéles amis

ne se trouvant pas assez en force pour tenir contre un Public révolté, céderent au tems & abandonnerent la Ville. Le Vicomte de Tavanes se retira dans le Château de Taland à quelque distance de Dijon ; à l'égard de Francesque qui commandoit au nom du Duc de Mayenne ; il se renferma dans la Citadelle de sa Place. Le Maréchal de Biron les assiégea l'un & l'autre dans leur retraite, & manda au Roi de ne pas tarder à se rendre en Bourgogne. 1595

Ce Prince s'y rendit peu après. Il arriva à Dijon le Dimanche 4e de Juin, à la tête d'un Corps de troupes qui étoient accourues auprès de lui de divers endroits. Pendant ce tems-là Mayenne ayant quitté Châlons, s'étoit rendu en Franche-Comté avec des troupes, pour y joindre Dom-Ferdinand Vélasco, Connétable de Castille & Gouverneur du Milanois, dont les Francs-Comtois avoit imploré le secours contre les troupes du Roi, qui ravageoient leur Province. Ils reprirent ensemble Vésoul sur les Royalistes ; après quoi Mayenne voulut engager Vélasco à marcher vers Dijon, pour secourir Tavanes & Francesque

Mayer implore le cours des l pagnols pc Dijon.

qui étoient assiégés par le Maréchal de
1595. Biron ; mais le Connétable le refusa
absolument, sous prétexte, disoit-il,
qu'il n'étoit venu que pour secourir les
Comtois, & que le Roi son Maître ne
lui avoit point donné d'autres ordres.

Après cette réponse, il fit jetter deux ponts sur la Saône, l'un pour faire passer son armée, & l'autre pour transporter son canon, & il alla établir son Camp près du Village de S. Seine où il se retrancha, & d'où il ne fut pas possible de le tirer, quelque chose que Mayenne pût lui dire.

Le Roi, qui avoit appris en arrivant à Dijon la prise de Vézoul & la jonction de Mayenne avec le Connétable de Castille, ne douta point que l'un & l'autre n'eussent dessein de marcher ensemble au secours de Tavanes & de Francesque ; il prit en conséquence des mesures pour assurer les troupes qui assiégeoient les Châteaux de Taland & de Dijon ; il fit faire de nouveaux retranchemens, & coupa la communication que les deux Châteaux avoient ensemble. Le Maréchal de Biron n'avoit pû y parvenir jusqu'alors, parce qu'il n'avoit point assez de troupes.

Après avoir pris ces différentes mesures, le Roi partit avec un corps de troupes, & marcha au devant des Espagnols pour les empêcher de s'approcher de Dijon, soit en les harcelant, soit même en leur livrant bataille, si l'on ne pouvoit en venir à bout autrement. Sa Majesté s'étant avancée jusqu'à Lux, s'y arrêta pour reposer ses troupes, pendant que l'on iroit à la découverte. Les rapports qu'on fit à ce Prince n'étant point conformes les uns aux autres, il se trouva fort embarrassé. Enfin il résolut de prendre sa marche, & d'aller jusqu'à Fontaine-Françoise, à mi-chemin entre Dijon & Gray, & il donna ordre à toutes ses troupes de s'y rassembler pour trois heures après-midi de ce même jour, qui étoit le dernier du mois de Juin.

1595.

Le Roi va à la rencontre de Mayenne & des Espagnols.

Ce Prince n'étoit qu'à une petite lieue de Fontaine-Françoise, lorsque le Marquis de Mirebeau lui envoya dire qu'il avoit vû l'ennemi près delà, & que lui-même avoit été si vivement poursuivi par trois cens hommes de Cavalerie, qu'à peine avoit-il eu le tems de se retirer. Le Roi ordonna aussi-tôt à Biron d'aller avec une Compagnie de Cavalerie, pour sçavoir des

Rencontre des troupes du Roi & de celles de Mayenne.

Cavalerie Royale, pria V
vouloit toujours constam
dans son Camp, de trou
moins que Villars-Houdar
gnât pour attaquer la Cava
liste avec la Cavalerie Fra
avoit, & de vouloir bien
quelques détachemens d

Vélasco, qui jusqu'alors
jours obstiné à refuser a
Mayenne tout ce qu'il lui
céda enfin dans cette o
lui accorda cinq compagn
vaux légers & autant d'A
à cheval.

Affaire de Fontaine-Françoise.

Villars, à la tête de sa
alla fondre sur le Maréch
qui n'ayant avec lui qu'un

troupes fraîches survinrent, & il alloit être enveloppé, lorsqu'il réussit enfin à se mettre en sûreté. Cette retraite se fit avec un peu de désordre. Biron y perdit quelques uns de ses gens, & lui-même reçut un coup de sabre sur la tête & un coup de lance dans le bas ventre; mais ces deux blessures ne le mirent point hors de combat. 1595

Mayenne, ayant fait marcher de nouveaux Escadrons, l'action devint générale. Le Roi à la tête de ses gens s'avança contre l'ennemi, & fut suivi par tout ce qu'il avoit de Seigneurs & d'Officiers de distinction, qui vouloient avoir part à la gloire de cette journée. Il donna au Duc de la Trémouille la moitié de ses troupes à conduire, il prit l'autre avec lui; & sans s'être même précautionné d'un casque, il fondit tête baissée, sur un Escadron des ennemis qu'il enfonça. La Trémouille en fit autant de son côté. Ces deux Escadrons battus, se renverserent sur les autres qui les soutenoient. La déroute se mit dans l'armée de Mayenne; & le Maréchal de Biron, qui tout blessé qu'il étoit, avoit rallié six vingt Chevaux, accourut au secours du Roi, & acheva la déroute.

Déroute troupes de Mayenne.

95.

Vasco refuse de marcher au secours de Mayenne.

Mayenne, pendant cette action, envoya trois fois à Vélasco pour lui demander de faire marcher ses troupes; il alla lui même l'en prier, & lui remontra que la victoire étoit infaillible, son armée étant infiniment supérieure à celle du Roi: le Connétable ne voulut jamais marcher; il répondit froidement qu'il sçavoit bien ce qu'il avoit à faire.

Au reste, si le nombre eût été capable de décider dans cette journée si glorieuse pour le Roi, ce que Mayenne avoit envoyé de troupes auroit dû remporter tout l'avantage; car les relations du tems conviennent que dans les différentes charges que firent les Espagnols & les François réunis, ils étoient six contre un, & cependant, dit un Historien *, ils furent battus par les Royalistes, comme s'ils n'eussent été qu'un contre six.

Cette journée a été plus célébre que beaucoup d'autres plus considérables. Le Monarque, risquant le tout pour le tout, sans s'embarrasser de son rang ni de sa dignité, s'exposa aux plus grands dangers avec une activité &

* *Daniel, Hist. de France.*

un courage qui étonnerent les plus braves de ses soldats. Pendant le peu de tems que dura cette action, il courut plusieurs fois risque de la vie : aussi dans la lettre qu'il écrivit le même jour à Madame Catherine, sa sœur, après avoir exalté la bravoure de quelques Seigneurs qui avoient suivi son exemple : *Peu s'en est fallu*, ajouta-t-il, *que vous n'ayez été mon héritiere.* 1595.

Le Roi écrivit aussi au Parlement pour lui faire part de sa victoire, & il y eut à Paris de solemnelles actions de graces, pour remercier Dieu d'un événement qui, en mettant le comble à la gloire du Roi, alloit assurer la tranquillité de l'Etat, en achevant d'abattre un parti de rébelles, qui vouloit encore faire des efforts pour se relever.

Mayenne, après cette action, essaya inutilement d'engager Vélasco de marcher vers Dijon, pour donner du secours à la garnison de la Citadelle. Le Général Espagnol, jugeant par ce qui venoit de se passer, de ce qu'il avoit à redouter du Monarque à qui il avoit affaire, n'osa pas aller plus avant ni même rester si près de lui. Il fit plier bagage dès le lendemain, & se

Le Génér Espagnol i re ire en Franche-Comté.

1595. retira à Gray, Ville de Franche-Comté, sans s'inquiéter de ce que deviendroient les Châteaux de Dijon & de Taland.

La perte de ces Places & de quelques autres qui étoient prêtes à rentrer sous l'obéissance du Roi, alloit réduire Mayenne à n'avoir pour toute retraite en Bourgogne, que la Ville de Châlons, Place où il n'osoit cependant se renfermer, dans la crainte d'y être incessamment investi par les troupes du Roi.

Embarras de Mayenne.

Dans cet embarras, il eut dessein d'abord de passer en Piémont, pour se retirer à Sommerive, & de-là envoyer au Roi d'Espagne, pour lui demander la permission d'aller le trouver, afin de l'instruire de la situation des affaires de la Ligue, & lui démontrer que si elles étoient dans l'état le plus déplorable, S. M. ne pouvoit s'en prendre qu'à ses Ministres qui n'avoient jamais sçu donner des ordres à propos pour soutenir ce Parti.

Le Roi, informé du cruel embarras où se trouvoit ce Prince, prit compassion de son état, & resolut de faire les premieres avances pour le ramener à son devoir. Il chargea un de ses Offi-

ciers nommé *Roncherolles*, de tâcher de joindre Lignerac qui servoit sous Mayenne, & de dire à ce Gentilhomme de venir lui parler. 1595.

Le Roi fa parler au Du de Mayenn

La commission ayant été promptement exécutée, le Roi dit à Lignerac que quelques avantages qu'il eût remportés jusqu'alors, son dessein n'étoit pas de pousser à bout le Duc de Mayenne, & que si ce Prince vouloit bien ne pas se laisser abuser plus long-tems par les Espagnols, & consentir enfin à la paix, il lui permettroit, en attendant que l'on pût la conclure, de se retirer à Châlons, & qu'il promettoit de ne le point attaquer sur la route, ni dans la Place qu'il prendroit, pour sa retraite.

Mayenne, sensible à la bonté d'un Prince qui lui tendoit si généreusement la main pour le retirer du précipice, accepta les offres de Sa Majesté. Cependant par une suite de son indécision naturelle, il fit encore une démarche du côté des Espagnols. Il alla trouver Vélasco; & sans le prier directement de l'aider dans le dessein qu'il avoit de secourir le Château de Dijon, il lui dit qu'il étoit venu prendre congé de lui, & qu'il alloit se rendre à

Dijon pour essayer d'y faire tout ce
1595. qu'il pourroit avec le peu de monde qu'il avoit avec lui, puisqu'il n'y avoit pas moyen de rien obtenir de la part de ses Alliés. Vélasco, sans paroître faire attention à ce que cela vouloit signifier, dit adieu à Mayenne & lui souhaita toutes sortes de succès. Le Prince se retira vivement piqué, & partit aussi-tôt pour Châlons, d'où peu après il donna à Sa Majesté des preuves de ses dispositions pour la paix, en commençant par lui faire rendre la Citadelle de Dijon & le Château de Taland.

Le Roi ravage la Franche-Comté.

Après la réduction de ces deux Places, le Roi partit de Dijon & entra en Franche-Comté où il fit un grand ravage pendant quelque tems. Il se préparoit à y faire quelqu'entreprise considérable, lorsque les Cantons Suisses lui députerent, pour le supplier de ne pas pousser les choses plus loin, & de confirmer le Traité de neutralité qui avoit été passé en 1580, entre cette Province & le Duché de Bourgogne. Ce Prince, y ayant consenti, sortit de Franche-Comté & se rendit à Lyon, afin de pouvoir donner ses ordres de plus près pour rétablir au

Il se rend à Lyon.

plutôt la tranquillité en Provence.

1595.

Ce fut à Lyon que Sa Majesté apprit enfin que le Pape étoit dans la disposition de lui accorder l'Absolution qu'il lui avoit si long-tems refusée. Cette nouvelle fit le plus grand effet, & ramena au Roi quelques Gouverneurs de Places, qui n'attendoient que sa réconciliation avec le S. Siége pour se soumettre.

Mayenne demande une tréve au Roi.

Mayenne, qui s'étoit toujours servi de ce prétexte pour continuer la guerre, profita de cette occasion pour travailler à faire la paix; & comme la cérémonie de l'Absolution du Prince ne devoit se faire qu'à quelque-tems de-là, Mayenne pour ne pas se démentir dans sa conduite, ne parla pas encore de la paix; il demanda seulement une treve de trois mois, & il envoya un Exprès à Lyon pour en faire la proposition à Sa Majesté.

Elle lui est accordée.

Cette proposition fut très-bien reçue, le Roi lui accorda la treve qu'il demandoit; mais à condition que dans cet intervalle, on travailleroit sérieusement à un Traité de paix. Le Président Jeannin, qui avoit si long-tems négocié en vain pour Mayenne, fut encore chargé de travailler aux arti-

cles de cet accommodement qui fut
1595. enfin heureusement conclu au commencement de l'année suivante.

Le Pape donne l'absolution au Roi.

Pendant la fin de celle-ci, on termina à Rome la grande affaire de l'Absolution du Roi. Le Pape en fit la cérémonie avec le plus grand appareil; il y eut des réjouissances publiques, dans le cours desquelles tout le peuple de Rome fit connoître par ses acclamations la joie qu'il ressentoit de la reconciliation du Roi avec le Saint Siége.

La bulle de cette Absolution ayant été expédiée peu après, fut envoyée en France. Le Roi écrivit aussi-tôt à tous les Evêques de son Royaume, pour qu'ils fissent rendre à Dieu de solemnelles actions de graces, pour une chose qu'il avoit tant souhaitée.

Tandis qu'on avoit agité cette affaire à Rome, les Espagnols avoient tou mis en œuvre pour la traverser : d'un autre côté, les troupes qu'ils avoient dans les Pays-Bas faisoient des irruptions sur la frontiere, & tâchoient d'envahir de tems en tems quelques Places dans la Picardie. Le Roi, après avoir séjourné quelques tems à Lyon, evint à Paris pour rassurer cette Ca-

pitale que les ſuccès des Eſpagnols avoient fort alarmée. Peu après il en partit pour ſe rendre à Amiens, afin de couvrir la frontiere & de prendre des meſures pour arrêter les efforts des Eſpagnols, qui venoient encore tout récemment de s'emparer de Dourlans & de Cambrai.

1595.

Le Roi va en Picardie.

Le Roi, pour réparer ces pertes par quelque coup d'éclat, réſolut de reprendre la Fère, qui étoit alors la ſeule Place qui reſtoit aux Eſpagnols en deçà de la Somme. Les ennemis ne pouvant la ſecourir que très-difficilement, le Monarque comptoit la réduire par la famine. Ce fut ce qui lui fit prendre le parti de bloquer cette Place par deux grands Forts qui en défendoient les approches.

Blocus de la Fere par le Roi.

En attendant que ce blocus fit ſon effet, ou que la ſaiſon permît de faire un ſiége dans les formes, ſi l'on ne pouvoit autrement venir à bout de cette Place, le Roi employa cet intervalle de vaquer à ſes affaires & à ſes plaiſirs.

Ce Prince étant venu au commencement de Janvier paſſer quelque tems au Château de Follembrai, pour y prendre le divertiſſement de la chaſſe,

1596.

Le Roi vient à Follembrai.

ce fut là que l'accommodement de
1596. Mayenne fut enfin terminé. Dès l'inſtant qu'il avoit appris la réconciliation du Roi avec le S. Siége, il avoit eu ſoin de faire déclarer dans les Provinces à tous ceux qui tenoient encore pour la Ligue, que la cauſe qui lui avoit mis les armes à la main contre Sa Majeſté ne ſubſiſtant plus, il étoit réſolu de ſe ſoumettre ; qu'il les exhortoit à ſuivre ſon exemple ; que cependant, les conjonctures exigeant que l'on prît quelques précautions, il les prioit de lui communiquer au plutôt leurs prétentions, les aſſurant qu'il veilleroit à leurs intérêts, comme aux ſiens propres, dans le Traité qu'il comptoit faire inceſſamment avec le Roi.

L'exemple du Chef entraîna preſque tous ceux qui juſqu'alors avoient combattu ſous ſes étendards. Ils conſentirent que Mayenne traitât pour eux ; de ſorte qu'ils furent tous compris dans le Traité que ce Prince fit avec le Roi.

Il y eut quelques difficultés ſur leſquelles on fut long-tems en conteſtation. La principale regardoit l'aſſaſſinat du feu Roi. Dans les différens

accommodemens qui avoient été faits jusqu'alors, on avoit toujours excepté de l'Amnistie ceux qui avoient eu part à ce parricide. On avoit même laissé à la Reine, veuve de ce Prince, & au Procureur Général, le pouvoir de poursuivre juridiquement tous ceux qui en seroient soupçonnés. 1596.

Mayenne ne voulut point de cette exception; & il exigea même qu'avant toutes choses, le Roi le déclarât innocent de cet assassinat, afin que l'accommodement, une fois terminé, il n'y eût plus à revenir sur un article qui ne seroit que causer de nouveaux troubles, sans jamais pouvoir être éclairci d'une maniere satisfaisante.

Accommodement de Mayenne avec le Roi.

Après beaucoup de discussions, le Conseil du Roi fut d'avis que, quelque nécessité qu'il y eût de poursuivre la vengeance d'un attentat aussi noir, que l'assassinat du feu Roi; cependant la réconciliation du Duc de Mayenne étoit d'une telle importance, surtout dans l'état où se trouvoit actuellement le Royaume, qu'il étoit à propos, pour tout finir, de lui accorder ce qu'il demandoit.

Le Traité fut signé en conséquence, & peu après il y eut un Edit par le-

Edit à ce sujet.

Royaume ; dès qu'il avo
égard les intentions du S. S
insistoit en particulier sur
Prince, durant sa plus gran
rité, n'avoit jamais voulu
aucun démembrement de l'
me il le pouvoit alors & co
avoit été sollicité par plu
gneurs, qui vouloient éleve
tes Souverainetés dans l'éta

Après ce préambule, qu
étendu, les conditions a
Mayenne étoient contenues
un articles dont voici le
paux :

* En effet, on sçavoit que, qu
proposé à Mayenne de suivre l'

Par le premier, Sa Majesté lui accordoit pour Places de sûreté, les Villes de Seurre, de Châlons & de Dijon pendant six ans, & défendoit que, durant cet espace de tems, il y eût d'exercice public d'autre Religion que de la Catholique. Sa Majesté vouloit de plus qu'il n'y eût que des Catholiques qui pussent être promûs aux Charges de ces Villes. 1595.

Le Roi, dans le quatrieme article, déclaroit que tous les Ecclésiastiques, Gentilshommes & Officiers, qui avoient suivi Mayenne seroient rétablis dans leurs Bénéfices, leurs biens & leurs Charges; pourvu que préalablement ils fissent serment de fidélité entre les mains de Sa Majesté.

Par le cinquieme, le Roi annulloit toutes les procédures & informations faites à l'occasion des troubles, excepté les crimes punissables en même Parti, & notamment l'assassinat du feu Roi.

Cet article étoit expliqué par le suivant, sur les instances que les Agens de Mayenne avoient faites de sa part. Ce sixieme article étoit énoncé en ces termes:

1556 *Et neanmoins ayant esté ce fait* (l'assassinat du feu Roi) *mis par plusieurs fois en deliberation, & eu sur ce l'advis des Princes de notre Sang, autres Princes & Officiers de nostre Couronne, & plusieurs Seigneurs de nostre Conseil estant chez nous; & depuis veues par nous, séant en nostre Conseil, les charges & informations sur ce faites depuis sept ans en ça, par lesquelles il nous a appert qu'il n'y a aucunes charges contre les Princes & Princesses** *nos Sujets qui s'estoient separés de l'obéissance du feu Roi, nostre très-honoré Seigneur & frere, & la nostre; avons declaré & declarons par ces Presentes, que ladite exception ne se pourra estendre envers lesdits Princes & Princesses, qui ont recogneu & recognoistront envers nous, suivant le présent Edit, ce à quoi le devoir de fidélité les oblige, attendu ce que dessus, plusieurs autres grandes considerations à ce nous mouvans, & le serment par eux faict de n'avoir consenti ni participé audit assassinat.*

Exception en faveur de Mayenne au sujet de l'assassinat du feu Roi.

* Les Agens de Mayenne avoient stipulé qu'il fût expressément fait mention des Princesses, à cause de Catherine de Lorraine, sa sœur, veuve du Duc de Monpensier, laquelle étoit fortement soupçonnée d'avoir eu part à l'assassinat de Henri III. *V.* tom. XVIII. *pag.* 229, 238 & 239.

Défendant à nostre Procureur Général, présent & à venir, & tous autres d'en faire contre eux aucune recherche ni poursuite ; & à nos Cours de Parlement & à tous nos Justiciers & Officiers d'y avoir esgard. 1596.

Dans les articles suivans, le Roi conservoit dans les Charges & Offices ceux que Mayenne en avoit pourvus, comme vaquans par mort ou par résignation. Sa Majesté se chargeoit d'acquitter les dettes du Duc, jusqu'à la concurrence de trois cens cinquante mille écus en principal, & de vingt-sept mille six cens cinquante écus pour les arrérages, pour le tems porté par l'état que Mayenne en avoit donné. De plus, Sa Majesté s'obligeoit de liquider toutes les sommes qu'il s'étoit engagé de payer aux troupes étrangeres, tant en son nom, que comme Chef de Parti ; & promettoit de mettre ces sommes au nombre des dettes de la Couronne.

Articles secrets de l'Edit.

Le dernier article portoit que, *les articles secrets qui ne se trouveront insérez en cedit présent Edict, seront entretenus de poinct en poinct, & inviolablement observez ; & sur l'extrait d'iceux ou de l'un desdits articles, signé de l'un de nosdits Sécrétaires d'Estat, toutes*

Lettres nécessaires seront expédiées.

1596. Par le principal de ces articles secrets, il étoit stipulé que Mayenne quitteroit son Gouvernement de Bourgogne, & qu'en dédommagement son fils aîné auroit le Gouvernement de l'Isle de France, excepté Paris; que ce jeune Prince seroit reçu au Parlement Pair de France & Duc d'Aiguillon, & qu'il auroit la Charge de grand Chambellan, que le Duc son pere possédoit, & dont il feroit sa démission entre les mains du Roi.

Comme on prévoyoit que l'enregistrement de cet Edit souffriroit de grandes difficultés, sur-tout de la part de la Reine Louise de Lorraine, veuve du feu Roi, qui sollicitoit la recherche & la punition des assassins de son mari, le Roi manda Guillaume de l'Aubespine de Château-neuf, Chancelier de cette Princesse, & Brisson, son Procureur Général. Sa Majesté leur recommanda, sous peine d'encourir son indignation, de ne point s'opposer au nom de la Reine à l'enregistrement de l'Edit. Ils promirent au Roi d'obéir à ses ordres, & ils le firent en effet; mais leur silence ne leva pas la difficulté, Diane de France, fille naturelle

de Henri II, Duchesse d'Angoulême, écrivit de sa main un Acte d'opposition, & le présenta à la Cour au nom de la Reine Louise. 1596.

On objecta à la Duchesse que son opposition étoit nulle, parce qu'elle n'avoit point de pouvoirs de la Reine. Sur le champ elle députa un de ses Gentilshommes à Chenonceaux sur le Cher, où demeuroit la Reine; & au bout de trois jours, cette Princesse envoya à la Duchesse une Procuration, avec des pouvoirs très-amples, que Madame d'Angoulême présenta elle-même au Parlement.

Opposition à l'enregistrement de l'Edit en faveur de Mayenne.

Il paroît que cette Cour n'étoit pas fâchée de voir les oppositions que l'on mettoit à l'enregistrement de l'Edit, du moins en ce qui concernoit quelques articles accordés à Mayenne; car, malgré les instances que le Roi avoit faites pour terminer cette affaire, le Parlement ne vouloit point approuver l'article par lequel Sa Majesté déclaroit que la conservation de la Religion avoit été l'unique motif de tout ce que Mayenne avoit entrepris. Aussi, après que le Roi eut envoyé deux Lettres de jussion, il y eut Arrêt qui ordonna l'enregistrement *vu les mo-*

Le Parlement veut mettre des modifica-

1596.

...ions à l'enregistrement de l'Edit.

cessités urgentes de l'État, & de l'ordre exprès de Sa Majesté, sans cependant approuver la clause par laquelle le Duc de Mayenne prétend n'avoir rien entrepris que par le motif de la Religion.

Le Monarque, insistant toujours pour que cette clause passât sans recevoir d'atteinte, parce qu'il vouloit en cela donner au Duc de Mayenne des témoignages de son affection & de la confiance qu'il avoit en sa sincérité, envoya une troisieme Lettre par laquelle il marquoit que son intention étoit que l'Edit fût enregistré sans aucune restriction qui pût affoiblir la grace qu'il vouloit bien accorder; & il demanda de plus que l'Arrêt d'enregistrement fût publié au plutôt, comme étant d'une très-grande importance pour la pacification générale du Royaume.

Ces derniers ordres eurent leur effet; on écarta toutes les oppositions, & l'Edit fut enregistré par la Cour purement & simplement le 9e d'Avril. Le 7 Mai suivant, la Chambre des Comptes l'enregistra de même, & il le fut ensuite à la Cour des Aydes, le 29e du même mois.

Pendant que l'on avoit été occupé

Le Roi envoya ses troupes dans les Provinces voisines pour s'y rafraîchir, & il ne réserva que quelques détachemens qu'il donna au Maréchal de Biron pour contenir les Espagnols, en attendant qu'il fût en état d'agir offensivement contr'eux. 1596.

Il se passa bien du tems avant que le Roi pût réussir à avoir les troupes & l'argent nécessaires pour cette entreprise. La misere des peuples & les mouvemens que les Huguenots firent dans le Royaume, furent cause que l'année s'écoula sans avoir rien pû terminer. Heureusement le Maréchal de Biron trouva le moyen d'arrêter les progrès des Espagnols, & même de les désoler par les fréquentes irruptions qu'il fit dans les places qu'ils occupoient en Artois. Il se soutint ainsi pendant le cours de cette campagne; à l'entrée de la mauvaise saison, il mit ses troupes en quartier d'hyver, & revint à Paris.

Par les mesures que l'on avoit prises d'établir de bonnes garnisons sur les frontieres, on comptoit avoir mis les Places circonvoisines en état de se défendre contre l'ennemi. D'ailleurs, Maurice de Nassau, Prince d'Orange,

donnoit de l'occupation aux Eſpagnols du côté des Pays-bas, de ſorte que
1596. l'on eſpéroit qu'ils ſe contenteroient de demeurer ſur la défenſive ſans oſer rien entreprendre.

Dans cette confiance, le Roi crut pouvoir tranquillement donner toute ſon application, tant à ſe précautionner contre le Duc de Savoye & le Duc de Mercœur qui, chacun de leur côté, vouloient diſtraire à leur profit quelques Provinces du Royaume, qu'à imaginer des moyens pour remettre quelque ordre dans les finances & dans la police de l'Etat, & pour avoir de quelque façon que ce fût de l'argent & des troupes, afin de rentrer en campagne contre les Eſpagnols.

On tint à ce ſujet différens Conſeils,
1597. ſans pouvoir rien déterminer. Le Roi, s'étant rendu à Rouen, y convoqua une aſſemblée de Notables, dans laquelle on fit quantité de beaux projets qui tous produiſirent beaucoup de difficultés & peu d'argent.

Les Eſpagnols s'emparent d'Amiens par ſurpriſe.

Pendant ce tems-là, les Eſpagnols dont on croyoit n'avoir rien à craindre, firent une irruption ſubite en Picardie, & ſurprirent la Ville d'Amiens qu'ils mirent au pillage. Le Roi apprit

cette triste nouvelle en arrivant à Paris, après l'assemblée de Rouen. Un évenement aussi fâcheux jetta toute la France dans la consternation : on voyoit l'ennemi en état de faire des courses jusqu'aux portes de la Capitale, laquelle, de centre qu'elle étoit du Royaume, pouvoit alors être regardée comme une Ville frontiere. 1597.

Le Roi tient Conseil à ce sujet.

Le Roi, loin de se déconcerter, fit paroître au contraire un courage & une présence d'esprit admirables. Il rassembla son Conseil où Mayenne fut mandé aussi-bien que les Généraux & les principaux Officiers, sur l'expérience desquels on pouvoit le plus compter. Mayenne fut d'avis que le seul reméde à un évenement aussi fâcheux, étoit de reprendre au plutôt cette Ville sur les Espagnols. La plupart en convinrent avec lui; mais, en même-tems, ils exagérèrent la difficulté de l'entreprise, & la regarderent comme tellement impratiquable que, voyant le Roi porté à suivre l'avis de Mayenne, ils firent tout ce qu'ils purent pour en détourner le Monarque, jusqu'à protester contre une démarche aussi hasardeuse ; & *il y en eut même*, dit Mézerai, *qui voulurent faire entre-*

Avis de Mayenne.

Les Officiers s'y opposent.

giftrer leurs proteftations au Parlement.

1597. Mayenne refta toujours ferme dans l'avis qu'il avoit ouvert : il confeilla au Roi de faire partir fur le champ le Maréchal de Biron à la tête d'un petit corps de quatre mille hommes, avec lefquels ce Général investiroit Amiens du côté de l'Artois, & tiendroit les ennemis en échec, tandis que l'on prendroit toutes les mefures néceffaires pour y conduire une armée dans les formes.

Roi fuit ...s de ...enne.

Ce projet fut exécuté. Par l'habileté de Rofni, le Roi trouva de l'argent. Les peuples, effrayés de voir l'Efpagnol dans le centre du Royaume, fe hâterent de fournir tout ce que l'on fouhaitoit d'eux, en hommes & en argent ; & fur ce que quelques Gentilshommes paroiffoient difpofés à refter dans leurs Terres plutôt que de marcher au fecours de la caufe commune, *le Parlement*, dit Mezerai, *donna un Arrêt qui notoit d'infamie ceux qui ne monteroient pas à cheval dans cette occafion.*

...iens eft ...i par troupes ...i.

La Ville d'Amiens avoit été furprife par les Efpagnols le dixieme de Mars : dans le même mois elle fut inveftie par le Maréchal de Biron. Il commença

par battre la campagne du côté de Dourlens, afin d'empêcher les ennemis de jetter des munitions dans Amiens. En même-tems, quoique bien moins fort en troupes que les Espagnols, il tira en leur présence au-delà de la riviere de Somme, une ligne de circonvallation de quarante mille toises de circuit, qu'il fit flanquer de sept tours pantagones : il jetta un Pont sur la riviere au-delà du Village de Longpicé, & fit faire, pour la défense de ce Pont, des retranchemens sur les deux bords de la riviere. Tout cela fut terminé vers la fin de Mars. Le mois suivant fut employé à faire marcher des troupes. On travailla ensuite aux logemens, & vers la fin d'Avril, on fit les approches de la Place.

1597.

Siége d'Amiens.

Le Roi, qui étoit parti en même-tems que le Maréchal de Biron, passa à Beauvais & à Mondidier, pour rassurer ces deux Places par sa présence : de-là, il alla à Corbie où il s'arrêta quelques tems, tandis que le Maréchal faisoit l'investissement. Il revint ensuite à Paris pour presser par lui-même les levées de troupes & d'argent qui s'y faisoient ; & au commencement de Juin, il retourna en Picardie, emme-

nant avec lui le Duc de Mayenne,
1597. dans les Conſeils duquel Sa Majeſté avoit une entiere confiance.

Ce ſiége fut très-long. Les Eſpagnols, qui étoient en grand nombre dans la Place, & qui d'ailleurs comptoient être ſoutenus par l'Archiduc qui n'étoit pas éloigné, ſe défendirent long tems avec beaucoup d'intrépidité ; mais les fréquentes ſorties qu'ils firent dans les premiers mois du ſiége leur ayant bien emporté du monde, & d'un autre côté la maladie s'étant miſe parmi la plupart de ceux qui reſtoient, le Commandant Eſpagnol n'oſa plus ſe montrer ſi hardiment au-dehors de la Place. D'ailleurs les Habitans d'Amiens, qui ne demandoient qu'à recevoir le Roi dans leur Ville, firent différens mouvemens qui donnerent beaucoup d'inquiétude aux Eſpagnols, & leur firent craindre, avec raiſon, d'être bientôt attaqués au dedans avec autant de vivacité qu'ils l'étoient au-dehors.

Le Commandant, n'ayant donc de troupes que ce qu'il lui en falloit pour contenir les Habitans & ſoutenir les aſſauts, fit ſçavoir ſa ſituatino à l'Archiduc, & le pria de ne rien négliger

pour sauver une Place qui lui étoit si nécessaire pour la sûreté des Pays-Bas. 1597

L'Archiduc, qui connoissoit toute l'importance de cette conquête, se donna tous les mouvemens possibles pour la conserver; il vint à bout de rassembler une armée assez nombreuse, & se mit en marche accompagné du vieux Comte de Mansfeld qui étoit Maréchal de Camp général, & qui, ne pouvant monter à cheval à cause de son grand âge & de ses infirmités, se faisoit porter en litiere.

Les E[illegible]gnols v[illegible]nent au cours [illegible] miens.

Dès que l'on sçut les Espagnols en marche, on délibéra sur la conduite que l'on devoit tenir. Biron fut d'avis d'aller au-devant avec toute la Cavalerie, de les arrêter dans les défilés, & de saisir toutes les occasions qui se présenteroient de les attaquer, dans la confiance que, pour le peu qu'on retardât leur marche, le défaut de vivres les obligeroit bientôt de s'en retourner.

Biron [illegible] envoyer Cavaleri[illegible] devant.

Mayenne ouvrit un avis contraire. Il représenta que les troupes d'Espagne, qu'il connoissoit parfaitement, étoient composées d'anciens soldats braves & agguerris; que d'ailleurs,

May[illegible] s'y oppo[illegible]

1597. elles avoient à leur tête, dans la personne de Mansfeld, un des Capitaines des plus expérimentés de l'Europe; qu'il y avoit trop à risquer de se présenter devant de telles troupes sans Infanterie; & que si malheureusement la Cavalerie que l'on proposoit de faire marcher venoit à être défaite, l'Infanterie qui étoit occupée au siége perdroit absolument courage, lorsqu'elle n'auroit plus l'espérance d'être soutenue par la Cavalerie, ce qui ne pourroit manquer d'avoir des suites les plus funestes.

Le Roi, embarrassé entre ces deux avis, demanda à Mayenne ce qu'il croyoit donc que l'on dût faire actuellement: *Votre dessein, Sire,* répondit ce Prince, *est de reprendre Amiens & non point de gagner une bataille. Vos retranchemens sont très-forts: laissez votre armée derriere. Je connois les Espagnols, ils ne hasarderont pas volontiers, & n'entreprendront point de vous forcer.*

eRoi fuit is de yenne. Ces deux différens avis partagerent pendant quelque tems le Conseil de guerre; & après que l'on eut bien réfléchi sur l'un & l'autre, le Roi s'en tint à celui de Mayenne, & disposa

tout en conséquence. Le Monarque, voulant néanmoins inquiéter les Espagnols pendant leur marche, prit avec lui un détachement de Cavalerie, & s'avança du côté de Pecquigni. 1597.

Il fut bientôt informé des mouvemens des Espagnols. L'Archiduc étant venu camper à Bertaucour, fit faire une décharge de toute son artillerie, pour avertir les Assiégés qu'il venoit à leur secours. Le lendemain il parut à quelque distance de Pecquigni, & rabatit ensuite vers Amiens, en prenant sa route droit au Village de Longpré.

Le Roi, qui avoit continuellement escarmouché les Espagnols durant une partie de cette marche, se retira dans son Camp, où il fallut prendre promptement des mesures pour barrer les passages à l'ennemi ; car il se trouvoit que Longpré, par où les Espagnols prenoient leur route, étoit précisément le poste que l'on avoit négligé de fortifier avec autant de soin que le reste.

On réussit heureusement à les arrêter au moyen d'une batterie de canon, qui fit beaucoup d'effet. Il n'y avoit presque point de coups perdus, chaque volée emportoit des files entieres.

1597. Il est vrai cependant que si les Espagnols eussent eu assez de résolution pour brusquer le feu de l'artillerie & avancer vers Longpré, ils auroient pu se mettre à couvert du canon, & auroient emporté ce poste avec d'autant plus de facilité, que sur la nouvelle de l'arrivée de l'ennemi, les Vivandiers avoient pris la fuite, & avoient jetté la terreur dans tout ce quartier.

Mais l'Archiduc au lieu d'avancer, fit retirer ses troupes & remit l'attaque au lendemain. Ce délai sauva le Camp des Assiégeans. Mayenne, à qui le Roi avoit confié le commandement de ce poste, fit aussi-tôt rassembler un grand nombre de Pionniers & de Soldats, & conduisit lui-même les travaux avec tant de succès, que le lendemain au matin cet endroit, qui étoit un des plus foibles, se trouva muni de bons retranchemens qui le rendirent presque inaccessible.

Les Espagnols se retirent.

L'Archiduc ayant envoyé le lendemain à la découverte, renonça à son entreprise dès qu'on l'eut informé des difficultés qu'il y auroit à essuyer pour se faire un passage dans un endroit aussi-bien fortifié, & où il ne pourroit aborder qu'en essuyant un feu terrible

qui ruineroit ses troupes à pure perte. Il venoit déja de perdre trois cens hommes qui, ayant voulu faire passer un convoi sur un pont que l'on avoit jetté sur la Somme, avoient été taillés en piéces; & le Comte de Bucquoi, qui s'étoit avancé pour les soutenir, avoit été obligé lui-même de faire une retraite fort précipitée. 1597.

De plus, l'armée Espagnole étant menacée de manquer bientôt de vivres, l'Archiduc qui voyoit de toutes parts les François préparés à le recevoir, n'osa risquer aucune tentative; dès ce jour même, qui étoit le seizieme de Septembre, il prépara sa retraite, & le soir, il alla camper à Vignancour.

Le Roi le suivit avec toute son armée, excepté quatre mille hommes qu'il laissa dans les retranchemens. L'Archiduc le voyant à sa poursuite, rangea son armée en bataille, comme s'il eût voulu défier les François au combat. Le Roi en fit autant de son côté; mais l'Archiduc ne demanda rien de plus: il partit sur le champ & alla se reposer pendant deux jours à Rubempré: ayant ensuite passé la riviere d'Authie à Orville, il se retira à Arras où il eut le chagrin d'apprendre en at-

Le Roi poursuit.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

dant les troubles de l'Etat. La paix fut publiée le 12 de Juin à Vervins, & ensuite dans toutes les Villes de France & des Pays-Bas. Cette importante affaire terminée, on ne pensa plus qu'à jouir des avantages qu'on devoit en attendre, & à réparer tranquillement les dommages que les guerres civiles & étrangeres avoient causés dans le Royaume.

1598.

La paix est conclue.

Mayenne, voyant la guerre terminée, auroit bien voulu pouvoir quitter la Cour & se retirer à Soissons, pour y jouir enfin de quelque repos, & y finir en paix des jours passés jusqu'alors dans le tumulte & les intrigues. Sa santé l'invitoit aussi à la retraite : car ce Prince, sans être encore avancé en âge, étoit devenu fort infirme. Comme il avoit toujours été extrêmement replet, sa pésanteur naturelle l'incommodoit beaucoup, joint à cela que la goutte, à laquelle il étoit sujet, commençoit à se faire sentir plus vivement & plus fréquemment qu'elle n'avoit encore fait.

Mais l'arrangement de ses affaires, l'établissement de ses enfans, & plus encore les bontés d'un Prince qui l'honoroit de sa confiance, l'empêcherent

de renoncer entierement à la Cour.
1598. Ainsi, quoique son domicile principal fut dans la Ville de Soissons que le Roi lui avoit accordée, on le vit paroître assez souvent à la suite du Monarque qui se faisoit un plaisir de s'entretenir avec lui, & de le consulter sur ce qui concernoit le gouvernement & la police de son Etat.

Le Roi prend confiance en Mayenne.

Mayenne étoit alors, par rapport au cœur & au caractère, tel qu'on l'avoit connu dans les beaux jours de son adolescence. J'ai remarqué dans le tems, que né avec tous les talens qui caractérisent le grand Prince, l'honnête homme, le sujet fidele, il s'étoit fait avant la Ligue la plus haute réputation : on le mettoit même au-dessus du Duc de Guise son frere, par rapport à la bonté du cœur & à la droiture des sentimens ; mais, dès qu'il se fut mis à la tête de ce funeste Parti, toutes ces belles qualités s'éclipserent, & on eut peine à en démêler les traits à travers l'agitation & le tumulte où il fut obligé de vivre dans ces temps malheureux.

La Ligue éteinte, il se trouva comme subitement rendu à lui-même ; ses vertus reparurent dans tout leur éclat,

& lui donnerent sur les esprits & sur les cœurs de la plupart des Courtisans, une autorité infiniment préférable à celle dont il avoit joui dans le tems de sa révolte. Sa candeur, sa fidélité, son désintéressement lui acquirent la plus haute estime. Par son exemple, il retint dans la soumission des Princes & des Seigneurs, qui croyant avoir sujet d'être mécontens, paroissoient disposés à se plaindre d'une maniere peu convenable au respect dû au Souverain. 1598.

La religion, pour laquelle on lui avoit reproché de n'avoir combattu que par ambition & par intérêt, devint alors l'objet de son étude; il s'attacha à en pratiquer les maximes; & comme l'amour de la Religion bien entendu emporte nécessairement avec soi l'amour de l'ordre & de la justice, il commença par payer ses dettes. Il eut besoin de toute son intelligence & de la plus grande économie pour parvenir à s'acquitter. Car, quoique le Roi lui eût accordé à cet effet des sommes considérables, il fut néanmoins obligé d'y mettre du sien, & ce ne fut qu'avec beaucoup de travail & d'attention qu'il réussit à liquider ses affaires, sans

Mayenne règle ses affaires domestiques.

d'ailleurs manquer à rien de ce qu'il
1598. devoit à la décence de son Etat & du
rang qu'il tenoit à la Cour.

Par une suite de cet amour de l'ordre & de l'attachement à ses devoirs, ce Prince s'occupa aussi du soin de l'établissement de ses enfans ; & il eut l'agrément de procurer aux deux aînés des partis dignes de leur naissance par le double mariage qui se fit de Catherine de Lorraine, sa fille, avec Charles de Gonzague, Duc de Nevers ; & de Henry de Lorraine, Duc d'Aiguillon, son fils aîné, avec Henriette de Gonzague, sœur du Duc de Nevers. Ces
1599. deux mariages se firent dans le mois de Février 1599. Le dixieme de Mars
1600. de l'année suivante, Henri de Lorraine pour qui le Roi avoit érigé la terre d'Aiguillon en Duché Pairie, fit enregistrer ses Lettres au Parlement, & y prit séance en qualité de Duc & Pair.

Le Roi étant parti pour Fontainebleau ce même jour, Mayenne s'y rendit peu après, & assista à la fameuse Conférence qui se tint entre du Perron, Evêque d'Evreux & du Plessis-Mornai, en présence du Roi, des Princes, du Chancelier & de toute la Cour.

L'objet

l'objet de cette conférence étoit de voir si du Perron prouveroit, comme 1600.
il s'en étoit chargé, que le Livre que du Mornai avoit composé sur l'Institution de l'Eucharistie, étoit rempli de passages, ou faux ou tronqués. L'avantage demeura tout entier à l'Evêque d'Evreux *, & Mayenne remarqua avec la plus grande satisfaction, l'effet que la victoire du Prélat fit alors sur l'esprit du Roi.

Le Monarque parla ouvertement de la défaite de du Plessis. Dans le tems même, il en écrivit au Duc d'Epernon, & lui manda que le *Diocèse d'Evreux avoit vaincu celui de Saumur*, faisant allusion à ce que du Plessis avoit le Gouvernement de cette Ville. Dans la suite, il fit une confidence assez par-

* Voici comme s'exprime à ce sujet le Baron de Rosni qui étoit Huguenot. *Le Sieur du Plessis*, dit-il dans ses Mémoires, *se défendit si foiblement, qu'il faisoit rire les uns, mettoit les autres en colere & faisoit pitié aux autres. Ce que voyant le Roi, il vint demander au Baron de Rosni. Hé bien ! que vous en semble de votre Pape ? Il me semble, dit le Baron, qu'il est plus Pape que vous ne pensez ; car ne voyez-vous pas qu'il donne un Chapeau rouge à M. d'Evreux Mais au fond, je ne vis jamais homme si étonné, ni qui se défendît si mal.* Mém. de Sully.

ticulière au ſujet de cette conférence.
1600. *Il confeſſa à la Reine*, dit l'Auteur de l'Hiſtoire de la Mere & du Fils, *qu'au commencement qu'il fit profeſſion d'être Catholique, il n'embraſſa qu'en apparence la vérité de la Religion; mais que depuis la conférence qu'eut à Fontainebleau le Cardinal du Perron avec le Pleſſis-Mornai, il déteſtoit autant par raiſon de conſcience la cré-nce des Huguenots, comme leur parti p. r raiſon d'Eſtat.*

Mayenne va à Soiſſons.

Peu après la conférence de Fontainebleau, Mayenne ſe rendit à Soiſſons, où il paſſa le reſte de cette année, tandis que la Cour étoit allée à Lyon pour y recevoir Marie de Médicis, fille du feu Grand Duc de Toſcane, que le Roi épouſa, après que la Cour de Rome eut caſſé le mariage que ce Prince avoit contracté, il y avoit 28 ans, avec Marguerite de Valois, ſœur des trois derniers Princes qui avoient occupé le Trône François.

Le Roi épouſe Marie de Médicis.

Le Roi inſpira à ſa nouvelle épouſe les ſentimens de conſidération & de confiance qu'il avoit pour Mayenne; & dans les entretiens particuliers, où il s'agiſſoit de lui faire connoître le caractere des Princes & des Seigneurs

de la Cour, il marquoit toujours une 1600
singuliere estime pour ce Prince. Dans la suite, le Monarque se faisant un plaisir d'instruire la Reine de ce qui regardoit le Gouvernement, comme s'il eût prévû que cette Princesse dût être un jour à la tête des affaires, Mayenne fut un de ceux qu'il lui recommanda le plus de consulter, comme un Prince de beaucoup d'esprit, de jugement, d'expérience, sur la fidélité duquel on pouvoit absolument compter.

Le Monarque parla encore bien plus particulierement en faveur de ce 1608.
Prince, lorsque s'étant trouvé en 1608 attaqué à Fontainebleau d'une maladie dont il pensa mourir, Sa Majesté, rappellant à la Reine les grandes qualités de Mayenne & son intelligence dans les affaires, lui recommanda de ne pas manquer à l'appeller à son Conseil, comme un des principaux de ceux par l'avis desquels elle devoit se gouverner, au cas que le Ciel disposât de lui. Ce trait si honorable pour Mayenne, est rapporté par l'Auteur de l'*Histoire de la Mere & du Fils*, qui semble en cela mériter d'être cru, s'il est vrai, comme il l'assure *, qu'il

* *Je ne dois pas*, dit cet Auteur, *oublier à*

1609

Mayen.
perd un
es enfans.

fut surpris à Naples d'une fiévre ardente qui l'emporta en peu de jours. 1509.

La perte d'un Prince, qui, quoique jeune encore, s'étoit déja signalé dans plusieurs circonstances d'éclat, jetta Mayenne dans un tel abattement, qu'il auroit volontiers renoncé à la Cour & au monde, pour aller finir ses jours dans sa retraite de Soissons, si le zéle pour le bien de l'Etat & l'obéissance qu'il devoit à son Souverain, ne l'en eussent empêché.

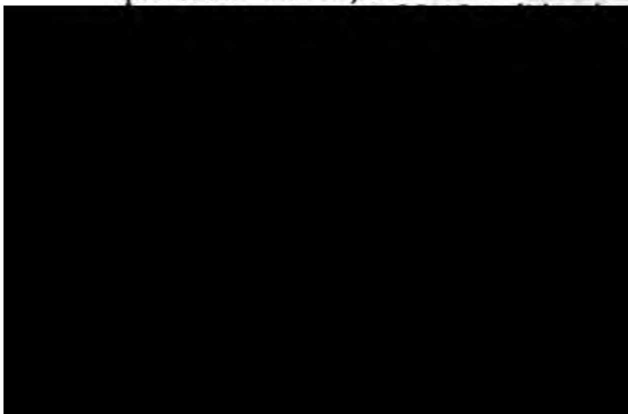
Le Roi méditoit alors un grand projet, pour l'exécution duquel il alloit s'éloigner pour quelque tems de sa Capitale. Pendant son absence, la Reine alloit être à la tête du Gouvernement, & Mayenne devoit l'assister de ses conseils.

Il y avoit déja du tems, comme je l'ai dit, que le Roi donnoit à cette Princesse des instructions sur la conduite des affaires de l'Etat. Le Monarque exigeoit d'elle qu'elle s'y appliquât; parce que pouvant mourir le premier, & la laisser avec des enfans en bas âge, il étoit important que pour leur bien & celui de l'Etat, elle se préparât de bonne heure à être à la tête du Gouvernement. La Reine s'im-

patientoit quelquefois de l'entendre
6.9. si souvent parler d'une chose qui ne
pouvoit arriver que par une séparation cruelle, dont l'idée lui faisoit horreur ; mais le Roi lui inspiroit assez de courage pour se préparer à un événement, qui seroit à la vérité bien triste pour elle, s'il arrivoit bientôt: *Vous avez raison*, lui disoit ce Prince, *de désirer que nos ans soyent égaux ; car la fin de ma vie sera le commencement de vos peines* *. Cependant il persistoit toujours à l'entretenir de ces peines à venir, & même il l'appelloit pour l'ordinaire *Madame la Régente***.

1610. Dans la conjoncture où le Roi vouloit actuellement donner à la Reine l'administration du Royaume, il ne s'agissoit que d'une régence pour quelque tems. Sa Majesté venoit de faire

R i mé- e de por- la guerre Flandre.



Etats, mort sans enfans, le 25 de Mars de l'année précédente. 1610.

Pour donner plus d'autorité à la Reine pendant sa Régence, le Roi la fit couronner à Saint Denis le 13 de Mai. Cette Princesse, devant ensuite faire son entrée solemnelle dans Paris deux jours après, on travailloit depuis long-temps à décorer avec la plus grande magnificence les endroits par où elle devoit passer.

Il fait couronner la Reine à Denis.

Tous ces préparatifs devinrent inutiles par un accident déplorable, qui répandit la tristesse & la consternation dans tout le Royaume. Le Roi étant sorti du Louvre vers les 4 heures du soir, le 14 de Mai veille de l'entrée de la Reine, prit son chemin par la rue Saint Honoré pour aller à l'Arsenal voir Rosni qui étoit un peu indisposé. Chemin faisant, le Roi considéroit avec plaisir la magnificence avec laquelle les Parisiens s'efforçoient de décorer les rues pour la solemnité du jour suivant. En passant dans la rue de la Féronnerie, qui étoit alors beaucoup plus étroite qu'elle n'est aujourd'hui, son carrosse fut obligé de s'arrêter à cause d'un embarras de charettes. Le Roi n'avoit pour toute suite

1610. que quelques Valets
la plûpart avoient p
sous les piliers des
l'exception de deux
toit avancé pour f
charettes, & l'autre
raccommoder sa jar
défaite.

Le Roi est assassiné.

Pendant ce court i
crable assassin, nomm
vaillac, natif d'Ango
Roi deux coups de c
mourut sur le champ.
alors une lettre au
qui étoit à côté de lu
du carrosse étoient Li
Ecuyer, & le Marqu
& aux portières, La
laure d'un côté, & le
bazon & de la Force
gré tout ce monde
coup avec tant de ra
de ces Seigneurs ne p
de sorte que si ce mal
son coûteau, il auro
chapper; mais il re
nant à sa main le coût
ainsi il fut aisé de le
cha point à nier son c
aux interrogatoires a

hardiesse; & enfin il fut condamné au supplice des criminels de lèze-Majesté, & fut exécuté le 27 du même mois. 1610

Cet affreux événement changea subitement la face des affaires. Comme il étoit important de mettre ordre au plutôt à ce qui concernoit le bien de l'Etat & le service du nouveau Roi, qui étoit alors dans sa dixiéme année, le Parlement s'assembla dès le même soir aux Augustins, parce que le Palais étoit embarrassé, à cause des préparatifs que l'on y avoit faits pour l'entrée de la Reine. Il y eut Arrêt qui décerna la régence à cette Princesse; &, le lendemain, le jeune Roi se rendit au Parlement, où il tint son Lit de Justice.

La R[...] est déc[...] Régent[...]

Mayenne, quoique malade, voulut assister à cette auguste Assemblée. Son indisposition l'empêchant d'y représenter comme Grand Chambellan, ce fut le Duc d'Elbœuf, son parent, qui en fit les fonctions. Pour lui, il se tint sur un siége au Parquet où il s'étoit fait apporter.

La régence ayant été solemnellement confirmée à la Reine, cette princesse prit en main les rênes du Gouvernement. Ce fut alors qu'elle

[illegible]

[illegible]

Indépendamment d[illegible]
Mayenne avoit manqué [illegible]
son Souverain & pour le [illegible]

Monarque, il eut pour lui l'attachement le plus sincère, & d'autant plus vif qu'il étoit sûr d'en être estimé & considéré. Il prit les mêmes sentimens pour le jeune Prince & pour la Régente; & malgré les douleurs aigues d'une goute cruelle, qui ne le quittoit presque plus, il ne manqua pas un seul jour de se faire porter au Conseil où il employoit tout ce que sa grande capacité & sa longue expérience pouvoient lui suggérer de plus salutaire pour le bien de l'Etat.

1610

Il se servit utilement du crédit que lui donnoit sa naissance & sa probité, pour mettre un frein aux sollicitations importunes d'un grand nombre de Seigneurs qui vouloient profiter des circonstances pour servir leur ambition, & envahir les Pensions, les Charges, les Gouvernemens. Il leur fit à cet égard les plus sages remontrances. Il leur représenta que les Princes & les Grands étoient faits pour donner l'exemple de soumission & d'obéissance; qu'il n'y avoit rien de plus injuste que de préférer l'ambition à son devoir, la passion à la raison, l'intérêt particulier au bien public; que tout devoit les engager à ne point penser à eux

Maye contient Seigneu dans les vo r.

pour le présent, mais uniquement au
610. jeune Prince qui étoit sur le Trône.
Il faut considerer notre jeune Louis, disoit-il, *non comme enfant, mais comme Roi, ou comme tous les deux ensemble, pour l'aimer & le servir avec plus de tendresse de cœur & d'intégrité de conscience. L'enfance*, ajoutoit-il, *ne retranche rien de la Royauté, elle ne fait que surseoir & suspendre pour quelques années la disposition de la puissance royale, qui durant ce tems-là est maniée par la reine Régente**.

En un mot, Mayenne n'omettoit rien de tout ce qui pouvoit se dire dans un tems de minorité, pour acquérir au jeune Roi les cœurs de ses sujets & les tenir dans le devoir, & il faisoit toutes ces remontrances avec une éloquence si grave & si solide, qu'il sembloit que ce fût la majesté des Loix qui s'énonçât par sa bouche.

C'est ainsi que ce Prince eut le bon-
611. heur de réussir à entretenir l'ordre & la paix dans les commencemens de la régence. La sagesse de sa conduite se manifesta surtout à l'égard des Huguenots; depuis sa réconciliation avec le Roi, il les avoit toujours traités avec

* *Hist. de la vie & du trespas du Duc de Mayenne.*

beaucoup de douceur & de politesse; ses manieres affables lui gagnerent le cœur de la plûpart d'entr'eux; & quoiqu'il y en eût un grand nombre qui, dans l'Assemblée de Saumur en 1611, fussent d'avis de prendre des partis un peu violens, il eût néanmoins assez de crédit parmi eux, pour empêcher qu'il ne se passât rien qui pût altérer la tranquillité de l'Etat. 1611.

La modération dont il usoit avec les Protestans, déplût à un certain nombre de Catholiques factieux, qui, sans réfléchir sur les circonstances où l'on se trouvoit, & prenant pour zéle ce qui n'étoit qu'aigreur en effet & mauvaise humeur, vinrent un jour le trouver pour lui faire des reproches de ce que s'étant toujours déclaré, aussi-bien que tous ceux de sa maison, contre les Hérétiques, il les recevoit cependant chez lui & leur faisoit accueil. Ils vouloient même que l'on reprît les armes contr'eux, & il y avoit eu des Prédicateurs qui en avoient parlé dans leurs Sermons.

Mayenne indigné traita ces Catholiques sanguinaires, comme ils le méritoient. Il leur reprocha d'être eux-mêmes les destructeurs de la Religion, Il répri le faux z des Catho ques.

[illegible]

Dans le temps que [illegible]

[illegible] quelles [illegible] [illegible] qui, [illegible] mais q[illegible] les [illegible] les Cour & à la Ville. J[illegible] fan, parce que Mav[illegible] que part, à cause du D[illegible] devoit.

Au mois de Janvi[illegible] Conti allant au Lo[illegible] quatre ou cinq de fa[illegible]

trouvant embarraſſée, il falloit que l'un des deux carroſſes réculât pour laiſſer paſſer l'autre. L'Ecuyer du Comte de Soiſſons, ne ſçachant pas que l'équipage qui cauſoit de l'embarras étoit celui du Prince de Conti, cria au cocher de reculer; le Prince de Comti de ſon côté dit à ſon cocher de pouſſer ſes chevaux ſur l'autre. Dans cet inſtant, les gens du Comte de Soiſſons ayant reconnu le Prince, en avertirent leur maître, & auſſi-tôt celui-ci envoya un Gentilhomme lui faire des excuſes, & donna ordre qu'on rangeât ſon équipage pour laiſſer paſſer ce Prince. 1611

Les excuſes ne furent pas bien reçûes. Le Prince de Conti qui étoit vivement piqué, dit à ſon frere en paſſant: *A demain pourpoint bas.* Cette ſcène ayant été à l'inſtant rapportée à la Reine, elle envoya dès le jour même dire au Comte de Soiſſons qu'il eût à ne point ſortir de chez lui. En même-tems elle fit dire au Prince de Condé & au Duc de Guiſe de voir le Prince de Conti & de le diſpoſer à un accommodement.

Cette affaire fut bientôt terminée. Le Prince de Conti promit de s'en

rapporter au jugement du Prince de Condé, & dès-là ce différend n'eut point de ſuite; mais ce qu'il y eut de ſingulier dans cette conjoncture, c'eſt que la médiation du Duc de Guiſe occaſionna une affaire à ce Prince avec le Comte de Soiſſons, & cela par la malignité de quelques Courtiſans du Comte, qui lui rapporterent que le Duc, qui avoit été chez le Prince de Conti avec une ſuite de cent cinquante chevaux, rouloit sûrement quelque deſſein dans ſa tête, & qu'il paroiſſoit même que c'étoit pour le braver, & tous les Princes du Sang dans ſa perſonne, qu'il avoit affecté de paſſer & de repaſſer avec ce nombreux cortége devant l'Hôtel de Soiſſons.

1611.

Affaire du Comte de Soiſſons avec le Duc de Guiſe.

Le Comte crut ces rapports. Le Prince de Condé y donna auſſi, le Connétable de Montmorenci ſe joignit à eux, & bientôt une foule de Seigneurs & de Gentilshommes vinrent offrir leurs ſervices; pareille foule ſe rendit à l'Hôtel de Guiſe; de ſorte qu'il y avoit à craindre que cette affaire n'eût de funeſtes ſuites.

La Reine n'en fut pas ſi-tôt informée, qu'elle envoya ordre au Duc de Guiſe de ne point ſortir de ſon Hôtel,

En même-tems elle fit assembler le Conseil, tandis que d'ailleurs on fit 1611.
prendre les armes aux Bourgeois, & l'on tint les chaînes prêtes à être tendues pour barrer les rues des environs du Louvre.

Dans le Conseil, le Connétable demanda justice à la Reine contre le Duc de Guise qui avoit prétendu faire insulte au Comte de Soissons, insulte qui attaquoit également tous les Princes du Sang. Le Duc de Sulli prit fortement le parti du Duc de Guise, & demanda quel étoit donc le grief qu'on reprochoit à ce Prince. Est-ce insulter le Comte de Soissons, disoit-il, que de passer devant son Hôtel? Le Duc de Guise partant de l'hôtel de Montpensier pour se rendre à l'Abbaye Saint Germain, pouvoit il prendre une autre route? Peut on lui faire un crime du cortége qui l'accompagnoit? Les Princes & les Seigneurs viennent tous les jours au Louvre suivis de la Noblesse qui leur est attachée. D'ailleurs le Duc de Guise venoit d'épouser depuis six jours la Duchesse de Montpensier; ainsi il n'étoit pas étonnant, que l'on vînt en foule faire compliment au Duc sur son ma-

riage, & que ceux qui s'étoient trouvés en visite le jour qu-il falloit chez
1611. le Prince de Conti, lui eussent fait cortége jusqu'à l'Abbaye Saint Germain.

Le Maréchal de Bouillon, le Duc d'Epernon, appuyerent ce que le Duc de Sulli venoit de dire ; & enfin, pour terminer cette affaire, ils assurerent au nom du Duc de Guise, que ce prince étoit serviteur du Comte de Soissons ; qu'il étoit disposé à rendre aux Princes du Sang ce qui étoit dû à leur naissance ; & que, s'il eût rencontré le Comte sur le chemin, il lui auroit rendu tous les devoirs de politesse & lui auroit cédé le haut du pavé. Ils représenterent à la Reine que ces excuses qu'ils faisoient au nom du Duc de Guise devoient satisfaire le Comte de Soissons, & qu'il ne falloit plus parler d'une affaire qui au fond n'étoit qu'une bagatelle.

Le Comte de Soissons ne pensa pas de même. Lorsque la Reine lui envoya exposer les excuses que l'on faisoit pour le Duc, & lui demander s'il en étoit content : il prétendit que ce n'étoit pas assez ; il récusa même quatre personnes du Conseil, comme

étant ou parens, ou amis de la Maison de Guise. 1611

Il fallut donc mettre cette affaire en négociation. Pendant ce tems-là, le Duc de Guise qui s'ennuyoit d'être renfermé dans son Hôtel, consentit à la proposition qu'on lui fit de voir le Comte de Soissons, & de lui faire des excuses. En conséquence, il eut sa liberté. Mais avant que d'aller chez le Comte, il se rendit chez le Duc de Mayenne, & lui parla de la démarche à laquelle il s'étoit déterminé.

Mayenne s'y opposa, en lui remontrant que n'ayant point eu dessein d'insulter le Comte, comme on le prétendoit, c'étoit en trop faire que d'aller lui faire des excuses. Il lui conseilla donc de retourner à son Hôtel, & lui promit de faire lui même tout ce qui convenoit pour appaiser ce différend. Il se fit porter à l'instant au Louvre où il eut une longue conférence avec la Reine & le Maréchal de Bouillon qui se trouva alors avec Sa Majesté. Là, il fut décidé que Mayenne, parlant pour le Duc de Guise feroit un discours à la Reine dans les termes d'un écrit qui fut dressé sur le champ, & que cela se passeroit sans que le Comte

Mayenne appaise le différend entre le Comte de Soissons & le Duc de Guise.

de Soissons, ni le Duc de Guise fussent
1611. présens.

Tout cela fut exécuté ; Mayenne dès le lendemein se rendit à la Cour, où en présence du Roi, de la Reine, des Princes & des Seigneurs, il dit au nom du Duc de Guise : *Madame, sur l'opinion que M. le Comte de Soissons a eue que ce qui se passa Mardy a donné quelque occasion de se plaindre de moy, je puis asseurer vostre Majesté que je n'ay eu nulle pensée, ny intention de lui en donner suject, & serois très-marry de l'avoir faict : au contraire si je l'eusse rencontré, je lui eusse rendu l'honneur qui lui est deu, désirant demeurer son très-humble serviteur.*

La Reine lui répondit : *Je suis bien-aise de ce que vous me dites, & en demeure fort contente.* Aussi-tôt Sa Majesté chargea le Prince de Condé d'aller dire au Comte de Soissons ce qui venoit de se passer, & lui ordonner de ne rien exiger de plus. Le Comte parut satisfait, & dès-lors on ne parla plus de ce différend.

Mayenne tomba malade peu après; les accès de goutte devinrent plus fréquens & plus vifs ; de sorte qu'il fut obligé de garder le lit assez long-

tems, ſans cependant diſcontinuer de donner ſon attention aux affaires de l'Etat, ſur leſquelles la Régente ſe faiſoit toujours un devoir de le conſulter. 1611.

Mayenne ſe rend à Fontainebleau.

La Cour s'étant rendue à Fontainebleau, Mayenne s'y tranſporta dès que ſa ſanté put le permettre. Après y avoir ſéjourné quelque tems, il réſolut de faire le voyage de Soiſſons dans le deſſein d'accomplir un vœu qu'il avoit fait, il y avoit deux ans, d'aller en dévotion à Notre-Dame de Lieſſe, qui eſt dans le voiſinage de Soiſſons.

Il comptoit ne s'abſenter de la Cour que pour peu de tems; cependant lorſqu'il prit congé de la Reine, il parla à cette Princeſſe, comme s'il eût preſſenti qu'il dût ne la revoir jamais: il lui renouvella les ſages & utiles conſeils qu'il lui avoit donnés depuis le commencement de ſa Régence; il lui recommanda ſurtout de ne rien épargner pour entretenir l'union entre les Seigneurs, parce que de-là dépendoit la tranquillité de l'Etat; il inſiſta auſſi ſur l'attention qu'elle devoit avoir à réprimer les querelles de Religion. Enfin il lui parla avec tant d'énergie & de zéle ſur tout ce qui con-

qu'elle avoit que cette
roit pas pour long-tem
trompée dans son atter
avoit autrement décidé

Mayenne va à Soissons.

Mayenne se rendit d
au mois de Septembre
assez mauvais : il y séjo
jours, après lesquels
Notre-Dame de Liesse,
des Médecins qui lui co
remettre son voyage à
commode. Après avoir
votion, il revint à Soiss
pendant le retour un t
une pluye continuelle,
route presque impratiqu
préhendoit, & avec ra
contre-tems ne lui de

ſ affaires domeſtiques, à donner
onſeils à ſa femme & à ſes enfans 1611.
ı conduite qu'ils devoient tenir
ı ſuite, ſi le Ciel diſpoſoit de lui.
ſa principal e occupation & celle
paroiſſoit alors l'affecter plus ſen-
nent, étoit de s'entretenir ſou-
de la vie à venir, & des biens
ıbles que Dieu prépare à ceux qui
'écu dans l'innocence, ou qui ont
ré par la pénitence une vie paſſée
le déſordre & le tumulte du
de.
epuis ſa réconciliation avec le feu
, Mayenne étoit plein de ces idées
:aires; mais le tracas des affaires,
éceſſité d'être à la Cour où le bien
'Etat exigeoit ſa préſence, l'éta-
ement de ſa famille, l'acquit de
dettes, toutes ces choſes réunies
noient autant d'obſtacles qui ne
ıvoient pas permis juſqu'alors de
échir ſur lui-même auſſi librement
ıl l'auroit ſouhaité.
ion ſéjour à Soiſſons lui donna
te liberté, & il en profita pour for-
r le plan d'un nouveau genre de
. Il fut fortifié dans ce deſſein par
avis & les inſtructions d'un digne
ſteur, avec lequel il pouvoit s'entre-

avec lui, lorsque ses affa
permis de passer quelque
sons. Dans ce dernier v
sa compagnie principale
toujours l'avoir auprès
Ce Prince ne quittant
la chambre à cause de so
habituelle, les Médeci
lerent cependant de ne
toujours ainsi renferm
quelques efforts pour
Mayenne y consentit, &
vêque à venir avec lui
en carrosse dans les
Ville.

Mayenne tombe malade.

Dès la première promen
se sentit attaqué d'un fri
bligea de se faire recon

rerent la nuit ſuivante, & firent juger qu'il y avoit inflammation au poûmon, & enfin de nouveaux indices firent connoître aux Médecins qu'il étoit dans un prochain danger. 1611.

L'Evêque de Soiſſons annonce à Mayenne qu'il eſt en danger.

On alla promptement avertir l'Evêque de Soiſſons de l'état où il ſe trouvoit, & le prier de ſe charger lui-même de le lui annoncer. Le Prélat, ſenſiblement affligé d'une ſi triſte nouvelle, eut beſoin de toute ſa piété & de tout ſon courage pour remplir ce miniſtère. Il vint donc trouver le Prince, & lui parla avec cette piété & cette onction qui lui étoient naturelles; il lui fit entendre qu'il falloit s'armer de réſolution, prendre ſon mal en patience, offrir ſes douleurs à celui qui peut les rendre méritoires, & ſe ſoumettre en tout aux diſpoſitions de la Providence.

Fermeté de ce Prince.

Mayenne, entendant ce qui ſignifioit le diſcours du Prélat, lui répondit avec une fermeté digne d'un Héros Chrétien : *Ce ne m'eſt pas une choſe nouvelle de ſçavoir que je dois mourir, & principalement depuis douze ans que ma vie languiſſante & douloureuſe m'en fait faire l'apprentiſſage. Les aſſauts que j'ai eus me font tous les jours attendre cette*

nécessité, & m'en ont rendu la loi si fa-
1611. *miliere, qu'elle s'est introduite dans mes ordinaires pensées. Oui, mes maux m'ont tellement apprivoisé avec la mort, que je l'attends plustost que je ne la redoute, heureux d'avoir eu un si long délai pour apprendre à bien mourir & à me dépestrer des choses qui m'ont autrefois éloigné de cette belle science; heureux, dis-je, de me voir mourir entre les miens, &, par une mort paisible, terminer les douleurs & les misères de ma vie: j'ai autrefois cherché la mort parmi les armes; mais j'aime mieux la trouver & l'embrasser dans mon lict pour le salut de mon ame, que si je l'eusse rencontrée dans les combats & les batailles pour la gloire du monde *.*

Le Prélat, touché d'un discours aussi édifiant, entretint quelque temps Mayenne dans ces saintes dispositions. Le Prince ayant souhaité d'entendre la Messe, l'Evêque fit dresser un Autel près du lit du malade, &, pendant que l'Aumonier se préparoit pour la dire, Mayenne demanda une Croix qu'il portoit ordinairement avec lui. L'Evêque la lui présenta, & lui fit en même tems une courte exhortation sur ce

* *Histoire de la vie & trépas du Duc de Mayenne.*

ſymbole adorable de notre rédemption. 1611.

Le Prince entendit la Meſſe avec la dévotion la plus fervente : auſſi-tôt après l'Evangile, l'Evêque de Soiſſons prit le livre, & en le lui faiſant baiſer, il lui demanda s'il ne profeſſoit pas de cœur & de bouche ce qui y étoit contenu : *J'y ai creu*, répondit Mayenne, *j'y croy & j'y meurs* *. A la fin de la Meſſe on lui donna la Communion, qu'il reçut avec les ſentimens de la dévotion la plus tendre & la plus affectueuſe.

Ce ſpectacle, ſi touchant par lui-même, fit l'impreſſion la plus douloureuſe ſur tous ceux qui étoient alors dans l'appartement du malade : c'étoit le Duc d'Aiguillon, ſon fils aîné ; Mlle de Mayenne, ſa fille ; ſes Gentilshommes & autres Officiers de ſa Maiſon. Tous fondoient en larmes, & le morne ſilence qu'ils gardoient, n'étoit interrompu que par les ſanglots que la douleur leur faiſoit jetter de tems en tems. La Ducheſſe de Mayenne n'eut pas la triſte conſolation de voir le Prince dans ces derniers momens, elle-même

* *Ibid.*

1611. venoit de tomber malade, & mourut peu après son mari.

Après avoir reçu la sainte Communion, Mayenne, les yeux attachés sur la Croix qu'il avoit fait mettre auprès de lui, sembloit occupé d'une profonde méditation, lorsque s'appercevant que son mal augmentoit, il demanda qu'on lui administrât l'Extrême-Onction : *Allons, allons*, s'écria-t-il. L'Evêque s'étant approché, lui demanda où il vouloit aller. *A Dieu*, répondit-il, *à Dieu. Eh! bien, il y faut aller*, repliqua le Prélat; *mais auparavant ne desirez-vous pas donner votre bénédiction à Messieurs vos enfans. Ouy*, répondit-il, *qu'ils s'approchent.*

Il donne sa bénédiction à ses enfans.

Alors le Duc d'Aiguillon, tout en pleurs, alla se jetter à genoux auprès du lit de son pere, & lui prenant la main, l'arrosoit de ses larmes. Mayenne, reprenant un peu de ses forces, lui dit d'une voix assez ferme : *Mon fils, je vous donne ma bénédiction, à condition & à la charge que vous aimerez & craindrez Dieu, vivrez & mourrez pour la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, pour le service du Roy & de la Royne, & pour le bien du Royaume, autrement je ne vous la donne point* *.

* Ibid.

Le Duc d'Aiguillon s'étant retiré, parut Mademoiselle de Mayenne dans un abattement & une désolation inexprimables ; sa présence attendrit Mayenne, il parut perdre de sa fermeté ; ce tendre pere embrassa sa fille, en lui disant : *Ma fille, je vous donne ma bénédiction ; craignez Dieu & le servez, honorez vostre mere ; je vous ai recommandée à votre frere ; il sçait ma volonté* *.

L'Evêque lui ayant demandé s'il ne vouloit pas aussi donner sa bénédiction à Madame la Duchesse de Nevers sa fille, qui étoit absente. *Ouy*, répondit ce Prince, *j'ai un extrême regret de ne la point voir : vous lui direz, s'il vous plaist, que je lui donne ma bénédiction, & la lui donnerez pour moi, la recommandant à Dieu & la priant de se souvenir de moi ; & à Monsieur de Nevers semblablement.*

Le Prélat lui parla ensuite de la Duchesse de Mayenne, sa femme, & lui demanda s'il n'avoit rien de particulier à lui faire dire. *Dieu la veuille consoler*, répondit Mayenne, *Malade comme elle l'est, & dans l'état où vous me voyez, elle n'a pas besoin qu'on lui*

* *Ibid.*

parle de moy, vous la verrez, s'il vous
511. *plaist, & la consolerez.*

Après que le Prélat lui eût ainsi fait remplir ses devoirs à l'égard de ce que ce Prince avoit de plus cher, il fit approcher ses Gentilshommes, ses Officiers & Domestiques, qui vinrent tous lui baiser la main & recevoir sa bénédiction. Il la leur donna avec une affection vraiment paternelle, & leur dit qu'il avoit pensé à les récompenser de leurs services; qu'il souhaitoit qu'ils fussent contens, & leur recommanda de ne pas l'oublier dans leurs prieres.

Ce peu de paroles les pénétra jusqu'au fond du cœur; les sanglots & les larmes furent la seule réponse qu'ils purent faire à ce Prince mourant; mais leur douloureux silence en disoit assez pour faire connoître que la mémoire d'un Maître qu'ils chérissoient si tendrement, ne s'effaceroit jamais de leur esprit.

[…]ayenne re[…]it l'Extrê[…]e-Onction.

Après ces tristes adieux, le Prélat lui administra l'Extrême-Onction. Ce Prince rappella toutes les forces de son esprit pour recevoir dignement ce dernier Sacrement de l'Eglise. Il répondit lui même aux prieres que l'on fait en pareil cas; &, loin de s'affliger

d'une cérémonie lugubre, qui lui annonçoit que bientôt il ne seroit plus. *Il témoigna*, dit un Auteur du tems, *une telle joie & allégresse, qu'il paroissoit bien que la force de l'espérance qu'il avoit en la miséricorde de Dieu, le mettoit déjà comme en possession de la béatitude, & que son ame se desrobant peu à peu des douleurs & calamités du corps, commençoit à prendre l'air & le rafraîchissement des Cieux* *.

Ce Prince s'entretint ensuite pendant quelque tems avec son Evêque. Il lui dit qu'il l'avoit nommé *Exécuteur de ses dernieres volontés*, conjointement avec l'Abbé de Cornac son ancien ami, en qui il avoit beaucoup de confiance, & des conseils duquel il s'étoit utilement servi depuis plusieurs années. Il recommanda que l'on acquittât fidelement les legs qu'il avoit faits aux Eglises, à ses Domestiques & aux pauvres. A l'égard de sa sépulture, il laissa au Duc d'Aiguillon son fils, le soin d'en ordonner; mais il déclara qu'il vouloit qu'il n'y eût pas trop de pompe.

Il s'entretenoit encore avec l'Evêque, lorsque l'on vint annoncer les Députés du Chapitre de la Cathédrale.

* *Hist. de la vie & trépas du Duc de Mayenne.*

Il les reçut avec une affection à la-
611, quelle ils parurent extrêmement ſenſi-
bles. Ils lui témoignerent la peine qu'ils reſſentoient de ſa ſituation, & ils l'aſſurerent qu'ils conſerveroient un précieux ſouvenir de ſes bontés, & qu'ils le recommanderoient à Dieu dans leurs prières. Immédiatement après le Chapitre arriverent les Tréſoriers de France, le Préſidial, le Corps des Echevins, leur Prévôt à la tête. Mayenne leur parla à tous avec une bonté & une préſence d'eſprit qui les étonna; il les remercia de leur attention, & les pria de conſerver pour ſon fils les mêmes ſentimens qu'ils avoient toujours eus pour lui.

Tout ce monde retiré, on vit Mayenne ſe recueillir, pour tourner uniquement toutes ſes penſées & ſes affections vers le Ciel. De tems en tems, ſelon que ſes douleurs le permettoient, on lui entendoit faire les prières les plus ferventes : *Mourons, mourons*, diſoit-il, *c'eſt avoir trop veſcu en ce miſérable monde. O! mon Sauveur, je déſire eſtre diſſous de ce corps pour eſtre avec vous. Je ne vous dis pas ces paroles avec autant d'amour & de charité que voſtre ſaint Apoſtre ; mais avec l'ardeur*

& le zéle que peut avoir un homme mourant & se repentant de ses fautes *. 16
La force du mal étouffant sa voix, on remarquoit qu'il ne cessoit pas de prier; & lors même qu'il touchoit à l'instant de s'éteindre tout-à-fait, il étoit aisé de voir par les signes qu'il faisoit, & de la main & des yeux, que son cœur & son esprit étoient occupés uniquement du bonheur éternel, où tendoient tous ses vœux. Il mourut ainsi paisiblement le 3 d'Octobre.

Telle fut la fin de Charles de Lorraine, Duc de Mayenne, qui, après avoir eu le malheur de bouleverser l'Etat, & de faire la guerre à ses Maîtres sous le spécieux prétexte de soutenir la Religion & de venger la mort de ses freres, a été assez heureux pour avoir le tems de reconnoître ses fautes, de se réconcilier avec son Souverain, d'acquérir sa confiance & son estime; de réparer par la pénitence des jours trop long-tems passés dans l'agitation & le tumulte, & enfin de mourir tranquillement au milieu de sa famille dans les sentimens les plus chrétiens. Sa mort fut suivie peu après de celle de Henriette de Savoye, sa chere épouse,

* *Ibid.*

prit le nom de
hérita de sa ch
bellan. Il fut tu
ban, le 17 de S
43 ans, sans la
mariage avec H
2°. Charles-
Sommerive, m
3°. Catherin
épousa, en 159
gue, *Duc de N*
1618, *âgée de*
4°. Renée de
1613, à Marie
no, Comte de
Rome le *23* Sep

Fin du Tom

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans ce XIXe Volume.

A.

C.

D.

G

H

[illegible]

fées, 220. mouvemens des Suisses contre



N

O

P

R

S

T

V

Z

Fin de la Table des Matières du Tome XIX.



